



PLAN LOCAL D'URBANISME

6-G. CHARTE DE PAYSAGE, D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Vu pour être annexé à la délibération n°

en date du 12 juillet 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme.

Le maire, Christian LECERF

• Cahier de préconisations	2
• Palette des végétaux préconisés	91
• Palette des matériaux préconisés	132
• Fiche communale	152



Phase 3 - Cahier de préconisations

Charte d'architecture, d'urbanisme et des paysages du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional - Ardèche

15 mars 2017

Introduction	4	2.5 - la réhabilitation du bâti ancien	44
Partie 1 : Des paysages agricoles et naturels à considérer	9	2.5.1 - Les façades	44
1.1 - Des sites naturels à préserver voire à revaloriser : îlons, landes, forêts, prairies,...	10	2.5.2 - Les percements	46
1.2 - Des figures du patrimoine à maintenir et valoriser	12	2.5.3 - Les menuiseries et serrureries	52
1.2.1 - Dispositifs liés aux systèmes traditionnels de valorisation agricole et forestière	12	2.5.4 - Les rez-de-chaussée commerciaux	54
1.2.2 - Chemins et routes à caractère patrimonial	13	2.5.5 - Les toitures	56
1.3 - Encadrer les secteurs agricoles sensibles, développer les espaces agricoles de transition	14	2.5.6 - Les adjonctions (vérandas, etc.)	60
1.4 - L'intégration des bâtiments de production agricole	16	2.5.7 - Le bâti ancien et le développement durable	62
1.5 - L'intégration des campings et équipements touristiques	18	2.6 - Outils et acteurs	64
1.6 - Outils et acteurs	20	Partie 3 : Franges urbaines et nouveaux secteurs bâtis	67
Partie 2 : Des centres anciens à reconquérir	23	3.1 - Requalifier les tissus 'péri-urbains'	68
2.1 - Recenser, identifier le patrimoine architectural et urbain	24	3.1.1 Requalifier les entrées de ville (les traverses urbaines)	68
2.2 - Valoriser les formes urbaines historiques	26	3.1.2 - Revaloriser les secteurs pavillonnaires (lotissements) existants	70
2.2.1 Préserver et valoriser les villages perchés	26	3.1.3 - (Re)qualifier les Zones d'Activités et zones commerciales	72
2.2.2 Valoriser les traces des fortifications	28	3.1.4 - Anticiper la reconversion des friches industrielles	73
2.3 - la gestion des tissus urbains denses	30	3.2 - Cadrer et qualifier les futurs secteurs d'extension urbaine	74
2.3.1 Penser l'adaptation des centres anciens aux nouveaux modes de vie	30	3.2.1. Concevoir un nouveau quartier d'habitat : l'inscription à l'échelle territoriale	74
2.3.2 Développer des formes et un vocabulaire de réhabilitation adaptés au site	32	3.2.2. Concevoir un nouveau quartier d'habitat : densité, accessibilité et espaces publics	76
2.4 - la gestion et la valorisation des espaces publics de centre-village	34	3.2.3. Concevoir un nouveau quartier d'habitat : parcellaire et implantation bâtie	78
2.4.1 Etablir une stratégie globale de gestion des espaces publics et des mobilités, à l'échelle des villages	34	3.2.4. Concevoir un nouveau quartier urbain : formes et aspects architecturaux	80
2.4.2 Préserver et valoriser les espaces publics de centre-village et le petit patrimoine associé	36	3.3 - Outils et acteurs	82
2.4.3 La préservation et la valorisation des passages couverts et passages avec arcades	38	Annexes	85
2.4.4 Décliner un vocabulaire d'aménagement (matériaux, mobilier, végétaux) cohérent suivant le type d'espaces publics	40	<i>Extraits de la législation française</i>	
		<i>Glossaire</i>	

L'objectif de la charte et du cahier de préconisations

La charte des paysages, d'urbanisme et d'architecture du Vivarais méridional est une démarche engagée par le Syndicat mixte regroupant les 3 communautés de communes DRAGA, Berg et Coiron, et Ardèche-Rhône-Coiron. A noter que la fusion de ces deux communautés de communes est intervenue en fin de processus d'élaboration de la Charte, c'est pourquoi il est souvent fait référence aux 4 communautés de communes dans les documents de la Charte.

Le cahier de préconisations a pour objectif de donner des conseils, des recommandations, pour renforcer la qualité des interventions sur :

- les espaces agricoles, naturels et forestiers ;
- les centres anciens (bâtiment et espaces publics).
- les franges urbaines

Le cahier de préconisations s'adressent aussi bien aux personnes publiques (pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, les projets d'aménagements de places, de rues, etc) qu'aux personnes privées (particuliers pour l'aménagement et la construction d'habitation, professionnels du bâtiment pour la mise en œuvre de techniques constructives, etc)

Mode d'emploi

Le cahier de préconisations s'organise en différents chapitres qui peuvent être consultés séparément, selon l'objet du projet concerné. Il reste bien sûr toujours intéressant d'avoir une vision globale et de prendre connaissance du contenu de l'ensemble des chapitres.

Le cahier de préconisations s'accompagne de deux cahiers annexes, les 'palettes' : palette végétale et palette des matériaux.

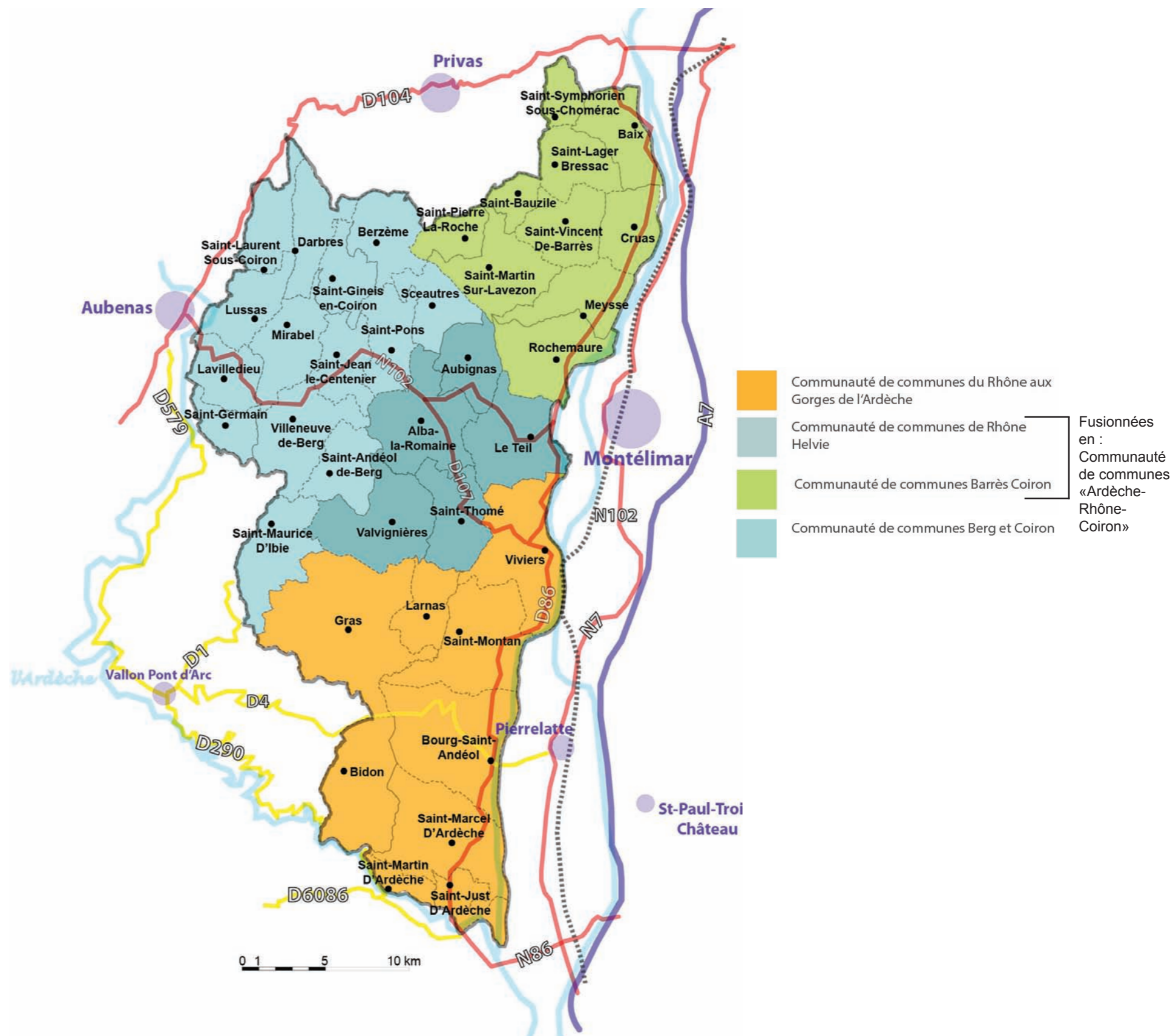
La palette végétale décline, pour chaque entité paysagère, les essences végétales à privilégier car elles sont caractéristiques de cette entité, bien adaptées aux conditions édapho-climatiques et au paysage local.

La palette des matériaux préconise, les types de matériaux, les modes de mise en œuvre et les couleurs à privilégier suivant les entités paysagères, de manière à respecter les caractéristiques historiques de chaque secteur du Vivarais méridional.

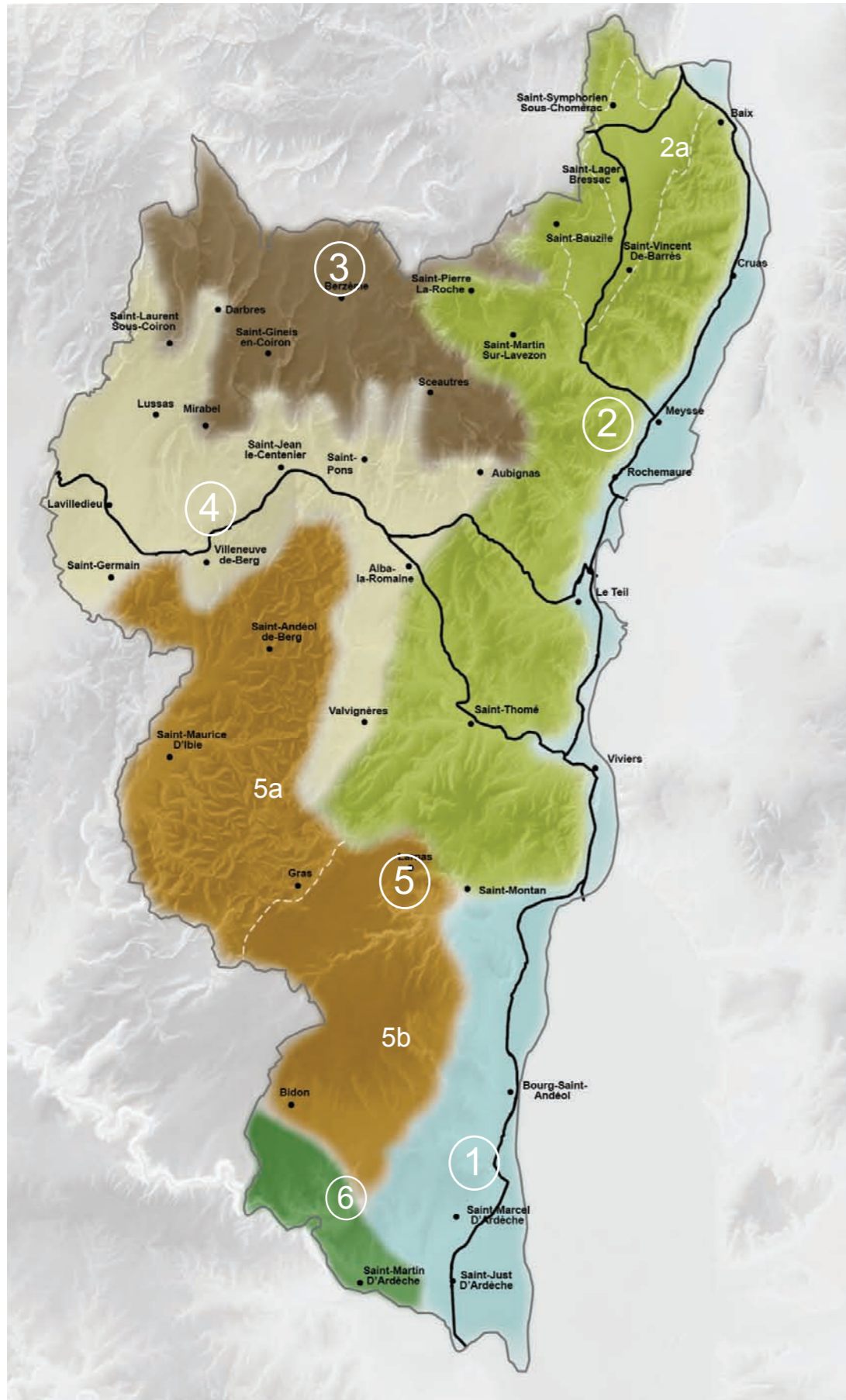
Les engagements

Les signataires s'engagent à mettre en application les préconisations de la Charte dans leurs projets et études, et à encourager les particuliers, les entreprises, à respecter les préconisations de la Charte dans leurs projets et études.

Carte des Communautés de Communes du PAH Vivarais méridional - Ardèche



Carte des entités paysagères du PAH Vivarais méridional - Ardèche



- 1** La vallée du Rhône
- 2** Le ruban collinéen et la plaine de St Lager
 - 2a** Sous-entité : la plaine de Saint-Lager
- 3** Le plateau du Coiron
- 4** Le bassin d'Alba à Lussas
- 5** La montagne de Berg et le plateau du Laoul
 - 5a** Sous-entité : la montagne de Berg
 - 5b** Sous-entité : le plateau du Laoul
- 6** Les gorges de l'Ardèche



Synthèse des rencontres et des temps de concertation

CAHIER DE PRECONISATIONS

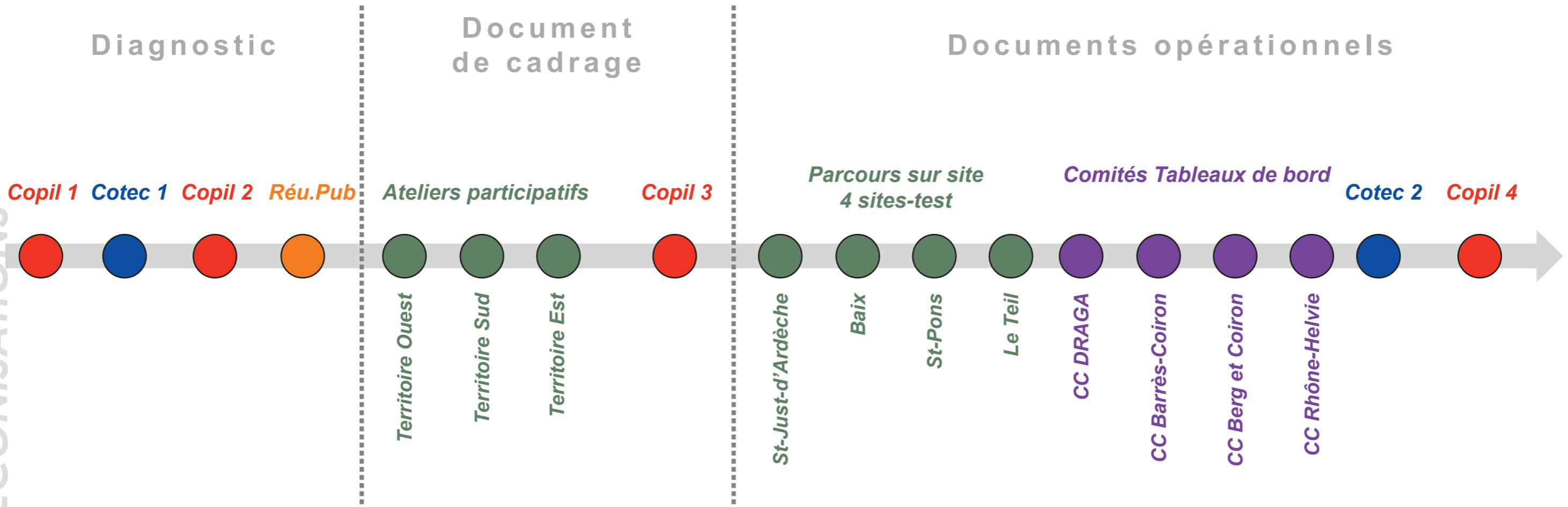
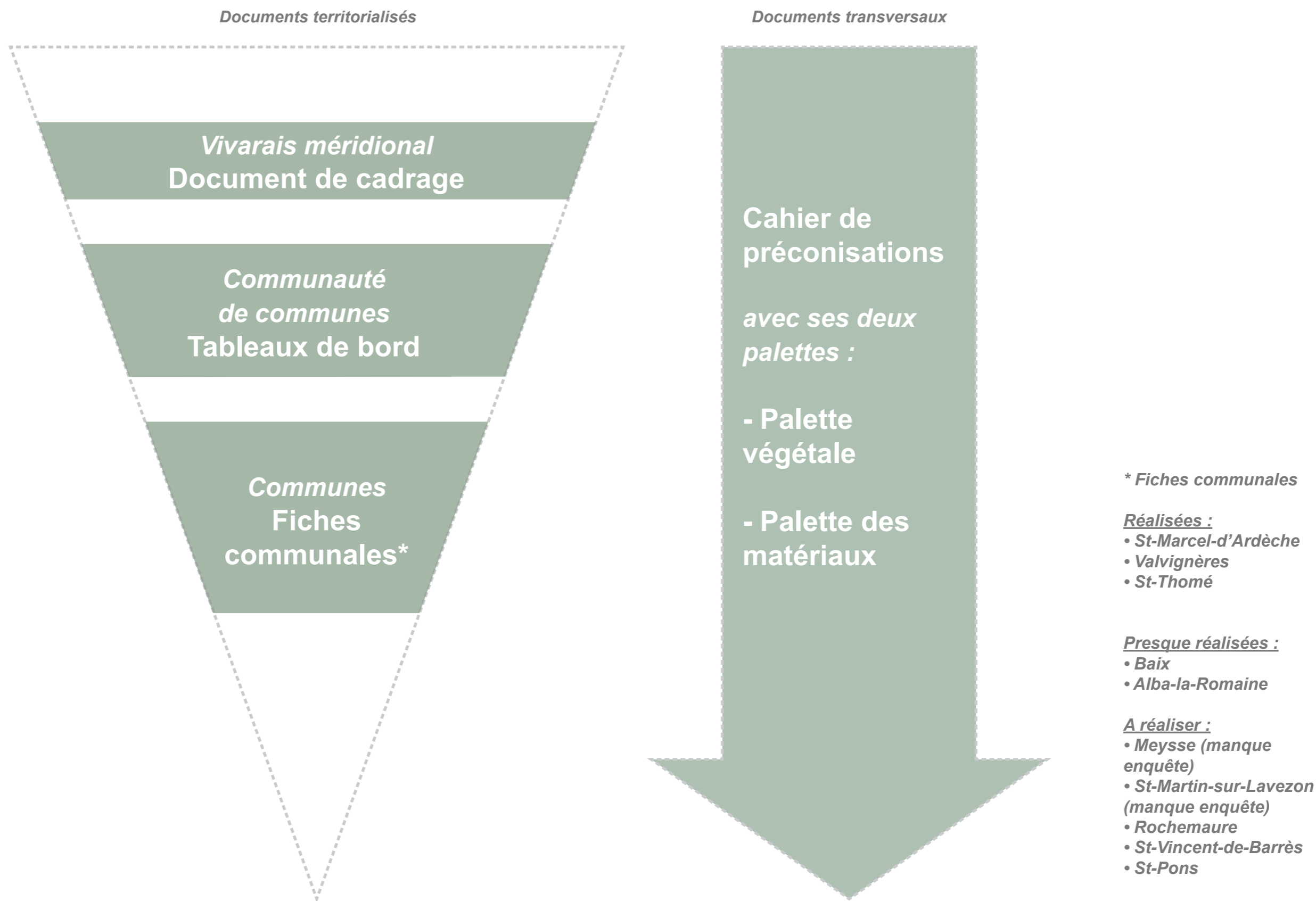


Schéma : Articulation des différents documents de la Charte



Partie 1 : Des paysages agricoles et naturels à considérer

1 - Des paysages agricoles et naturels à considérer

1.1 - Des sites naturels à préserver voire à revaloriser : îlons, landes, forêts, prairies,...

Le territoire du Vivarais méridional compte de nombreux espaces naturels remarquables abritant des milieux rares, menacés et/ou en régression. C'est le cas des cours d'eau et zones humides (notamment les tourbières), des coteaux marneux, des vieilles forêts, de certaines zones de prairies ou encore des milieux rupestres (falaises, éboulis). Ces milieux abritent certaines espèces animales ou végétales qui présentent un fort intérêt patrimonial en raison de leur rareté ou de leur vulnérabilité.

Cette biodiversité a justifié le classement de certaines parties du territoire au titre de diverses procédures (Natura 2000, ENS - Espaces Naturels Sensibles, Réserve naturelle nationale des gorges de l'Ardèche...), qui permettent la conservation du patrimoine naturel à travers des pratiques de gestion respectueuses de l'environnement, tout en conservant les usages traditionnels du territoire.

Structurant le paysage, ces milieux sont pour la plupart des espaces servant de support aux activités économiques et de loisirs.

Préconisations :

> Préserver les sites emblématiques et leurs milieux environnants

Préserver le caractère naturel et la qualité écologique des milieux naturels repérés comme présentant un intérêt écologique et/ou paysager.

> Mettre en scène et valoriser les sites par des perspectives visuelles en direction et depuis ces ensembles ou éléments de paysage : sommets, composantes géologiques, grandes profondeurs de champ sur les vallées, etc.

Exemple : Définir autour des sites emblématiques des périmètres inconstructibles, préservés, tenant compte des vues, sur et depuis le site emblématique.

> Initier des projets de découverte des sites emblématiques.

Exemples :

- Aménager des circuits de randonnées donnant à voir le(s) site(s) emblématiques ;
- Aménager des liaisons pédestres depuis les centres-villages jusqu'aux sites emblématiques

> Participer à améliorer les continuités écologiques dans les secteurs ou les infrastructures routières représentent des obstacles importants

Exemple : Dans la vallée du Rhône : Maintenir voire réhabiliter les continuités paysagères et écologiques

> Maintenir les paysages ouverts et lutter contre l'enfrichement des coteaux et fonds de vallées

> Préserver et valoriser l'ensemble des cours d'eau et des zones humides en tenant compte de la connectivité écologique de ces milieux aquatiques



La plaine du Regard, ZNIEFF de type I surplombant Saint-Pons



Les gorges de la Sainte-Beaume



La vallée de la Nègue à Gras

Sites concernés :

Toutes les communes du PAH

Paysages agricoles ouverts (de fonds de vallée ou autre) :

Vallée du Rhône
Vallée de l'Ibie
Vallée de la Nègue
Vallée de Valvignères
Gorges de l'Ardèche
Plateau du Coiron

Paysages forestiers

Forêt de Barrès
Bois du Laoul
Forêt de Berg
Forêt de Bois Sauvage

Sites ou éléments structurants et/ou remarquables :

Géologie

Dykes : Rochemaure, St-Pierre-la-Roche, St-Martin-sous-Lavezon
Neck de Scautres
Orgues basaltiques de Mirabel / Balmes de Montbrun...

Relief

Pic de Chenavari / Dent de Rez / Sommet de Berguise / Rocher de Rouille / Col de la Duranne...

Forêt

Hêtraie xérophile vallons de Ferrand, du Levaron et du Crûle

Paysages en lien avec l'eau

Rivières, Bras, îlons du vieux Rhône, lacs...

1 - Des paysages agricoles et naturels à considérer

1.1 - Des sites naturels à préserver voire à revaloriser : îlons, landes, forêts, prairies,...

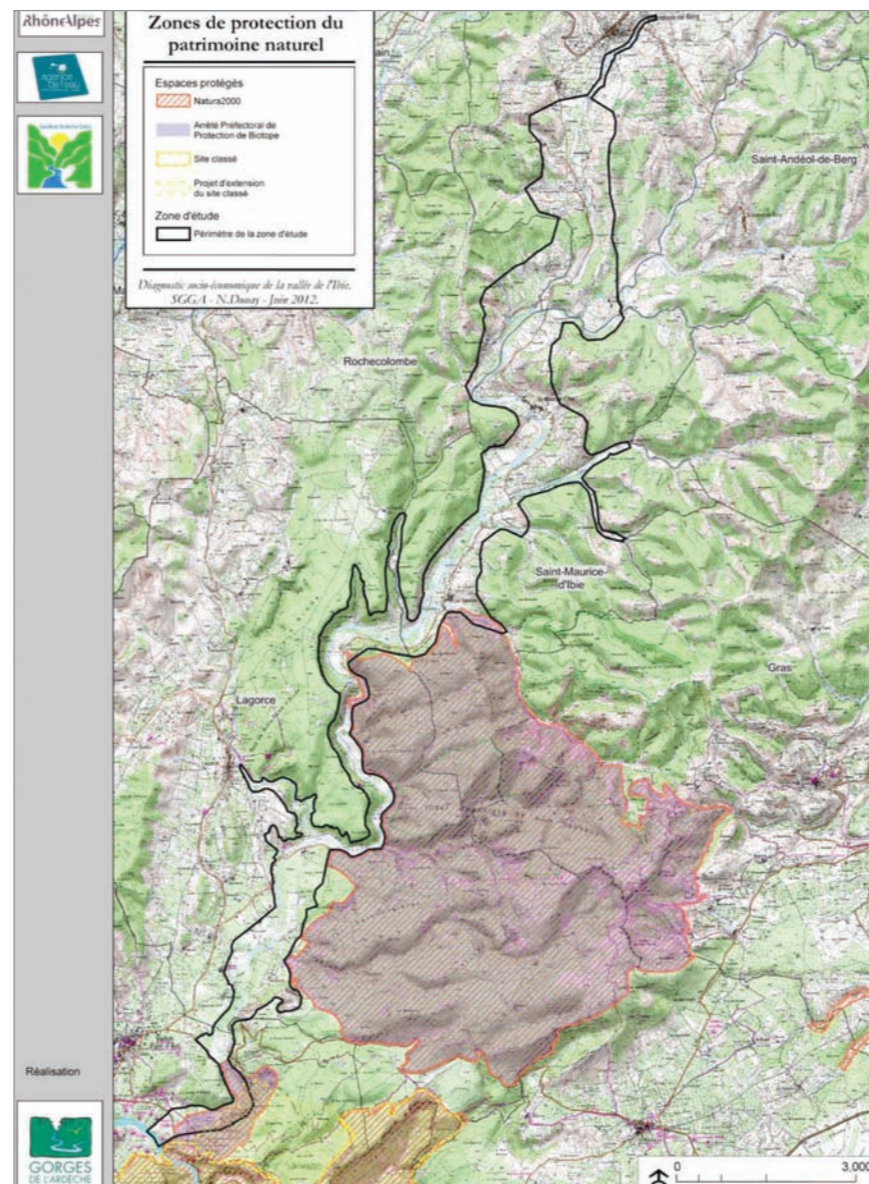
CAHIER DE PRECONISATIONS

EXEMPLE DE RESTAURATION DE LA LÔNE DE GÉRONTON À BAIX



Dans une démarche de réappropriation du fleuve Rhône par ses habitants, Baix a lancé un projet de territoire comprenant, entre autres, l'implantation de la Via Rhôna et la restauration de la lône de Géronton par la CNR (Compagnie Nationale du Rhône), l'objectif étant de réactiver le rôle des anciens bras du fleuve. Les îlons, longtemps oubliés, font l'objet d'une attention marquée depuis quelques années. En particulier, les opérations de remise en eau des bras asséchés se multiplient pour la pêche, l'écrêtement des crues, la recharge des nappes phréatiques... Le projet répond à plusieurs enjeux : social (renouer avec le cours d'eau), touristique (développer un centre d'intérêt potentiel pour les usagers de la Via Rhôna), paysage (valoriser l'entité Rhône et ses figures associées), écologique (retrouver une fonctionnalité hydraulique et biologique), hydraulique (viser une amélioration vis-à-vis des inondations)...

EXEMPLE DE DÉMARCHE DE VALORISATION DE LA VALLÉE DE L'IBIE



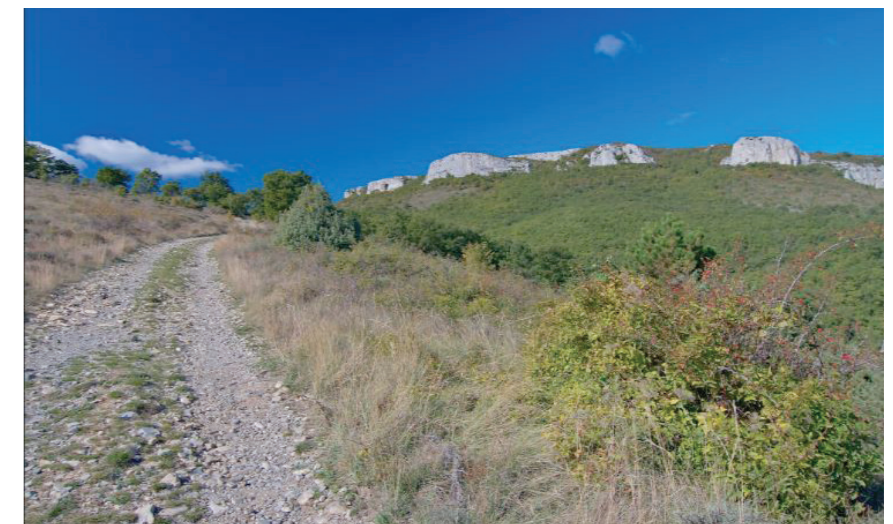
Démarche globale initiée sur la vallée de l'ibie : Un plan de gestion et un contrat vert et bleu (Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche)

- Soutien de la polyculture ;
- Entretien par le pastoralisme et la gestion forestière ;
- Gestion combinée des sites naturels et des activités touristiques ;
- Valorisation du patrimoine naturel et bâti...;
- Maintien de la polyculture de fond de vallée ;
- Gestion de la déprise agricole et de la reforestation

Partenaires : Chambre d'agriculture, Agence de l'eau...



Vallée de l'ibie



Dent de Rez



Le Rhône à Baix

1 - Des paysages agricoles et naturels à considérer

1.2 - Des figures du patrimoine à maintenir et valoriser

Sites concernés :

Toutes les communes du PAH

1.2.1 - Dispositifs liés aux systèmes traditionnels de valorisation agricole et forestière

L'activité agricole passée a laissé de nombreuses empreintes sur le territoire : quand elle était une économie de subsistance et qu'elle tirait parti de toutes les ressources du territoire (forêt, landes, terres agricoles), puis quand elle est devenue industrielle avec la sériciculture induisant un modelage intensif des pentes (faïsses, clapas...), et une gestion très précise de l'eau (béalières, sources...).

Aujourd'hui, Le paysage est ponctué de petits ouvrages bâtis (terrasses agricoles, capitelles, charbonnières...) ou de formes végétales spécifiques (muriers émondés, taillis de chênes...)

Quelques ensembles agricoles remarquables sont encore préservés mais leur maintien est extrêmement précaire car il est souvent inféodé à la poursuite de l'activité agricole qui s'est précisément interrompue sur les parcelles escarpées, peu accessibles ou au sol trop pauvre. Il est difficile d'envisager une rénovation de tous les vestiges issus de l'activité agricole. Doivent être privilégiées les démarches croisant les acteurs et répondant à plusieurs enjeux, culturels, économiques et sociaux tel que le projet de reconquête des faïsses, l'un des patrimoines parmi les plus emblématiques du territoire, par un exploitant agricole de la commune de Saint-Pons.

Par ailleurs, il est essentiel que la valorisation patrimoniale ne conduise pas à isoler un élément mais qu'elle se porte sur un système et ses interactions sociales, agricoles et forestières. C'est le cas du bois du Laoul (cf. diagnostic).

Préconisations :

> **Caractériser et hiérarchiser les ensembles remarquables de faïsses et clapas en fonction de leur visibilité, leur étendue, leur état, et leur éventuel potentiel de réaffectation.**

> **Préserver, restaurer et valoriser le petit patrimoine, éléments structurants du paysage agricole, mémoire des lieux et des modes de vie : murs de clôture, capitelles, bergeries, maison de charbonnier, réseau d'irrigation.**

> **Préserver et restaurer la trame bocagère représentative du plateau du Coiron.**

> **Valoriser la polyculture de fond de vallée (Ibie, Nègue...)**

> **Valoriser la présence d'arbres isolés, figures de bord de routes et de parcelles : amandiers, muriers...**

> **Préserver les forêts emblématiques (éco-système du bois du Laoul) et affirmer ses trois fonctions de production, d'agrément et écologique**

> **Lutter contre l'enfrichement et la fermeture des paysages**

Exemples de réappropriation de faïsses



Les terrasses de prairie fauchée, au cœur de Saint-Andéol-de-Berg constituent l'un des espaces publics du village



Les terrasses sont occupées par des jardins potagers et jardins d'agrément à Saint-Jean-Le-Centenier au bord de l'Escoutay



Les faïsses enfrichées de la colline de Notre-Dame, sur la commune de Saint-Pons, ont été réinvesties, sur 3 ha, par une culture de chênes truffiers et de vignes.

Quelques traces éloquentes...



L'amandier, figure récurrente des bords de parcelles agricoles. Ici, à l'approche de Lavilledieu.



Des muriers émondés ponctuent les bords des routes et témoignent de l'usage qu'il en était fait - Villeneuve-de-Berg



Bocage arboré et bocage lithique, combinant les grandes prairies et la lande de montagne à genêt, ont construit une image très forte et spécifique du plateau du Coiron

1 - Des paysages agricoles et naturels à considérer

1.2 - Des figures du patrimoine à maintenir et valoriser

1.2.2 - Chemins et routes à caractère patrimonial

La route est le premier outil de découverte des paysages. Deux familles de routes se distinguent :

- les plus anciennes épousent les reliefs, suivent les lignes de crêtes et la ligne de partage des eaux. Elles ont probablement été empruntées par les premiers hommes qui cherchaient une vue panoramique sur leur territoire. Les ingénieurs du XIX^{ème} siècle ont effectué des prouesses techniques pour s'adapter au relief marqué. Les routes ont aujourd'hui un caractère très construit, mais les ouvrages de soutènement, en pierres locales, garantissent une parfaite intégration au paysage. La route fait alors écho à la géographie.

Au sommet ou sur des corniches, elles offrent de part et d'autre de la voie une vue spectaculaire sur le paysage, des sommets jusqu'au fond de vallée et sur les versants entaillés, témoin de la géologie du territoire. Cependant, la fermeture de nombreuses perspectives visuelles est la conséquence du reboisement intensif des versants.

- les secondes sont des routes en remblais, rectilignes, de plaines ou de plateaux qui ont tranché le relief plus doux. Le paysage y est largement ouvert du fait de la pérennisation des pratiques agricoles.



Des routes spectaculaires pour découvrir une géologie qui l'est tout autant : Routes du Monteillet (St-Gineys-en-Coiron) et des gorges de la Sainte-Beaume (St-Montan)

Sites concernés :

Routes de plaine ou plateau : RD 86, RN102, RD107

Délaissés routiers à traiter / alignements d'arbres à conforter : Viviers, Bourg-Saint-Andéol, Saint-Just-d'Ardèche, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Montan

Routes de vallée ou gorges : vallées de l'Ibie, de la Nègue, du Laveyzon ; gorges de la Sainte Baume ; franchissement des gorges du Rimouren, bassin de Valvignères...

Préconisations :

> **Maîtriser et valoriser les abords des routes, afin de maintenir la relation entre la route et le paysage traversé**

> **Maintenir et valoriser des vues remarquables, comme des fenêtres sur le paysage, le long de la RD 86, RN 102, RD107 considérées comme des "routes-vitrine", itinéraire de découverte du territoire**

Le traitement de l'ensemble des emprises permet de soigner les abords, de préserver les premiers plans, de maintenir des continuités de paysage et de retrouver une cohérence sur la totalité de l'itinéraire.

> **Préserver le patrimoine bâti lié aux routes (murets en pierres, ponts en pierre...)**

Sur des itinéraires stratégiques, il est possible d'engager des actions de requalification ciblées visant à reconquérir les délaissés de voirie issus du redressement de certains virages, à rétablir des vues sur une vallée ou un village, ou encore à rénover des murets et des parapets.

> **Préserver et renouveler les alignements d'arbres en mettant en place une stratégie de plantation à l'échelle des axes**

Pour certaines voies (notamment RD 86, RN 102, RD107, mais également sur plusieurs routes secondaires), les alignements d'arbres ont un rôle très important à jouer car ce sont eux qui contribuent à la qualité et à l'insertion paysagère de l'ouvrage.

> **Insérer et adapter la signalétique routière au paysage et au petit patrimoine bâti des axes routiers**



Franchissement des gorges de Rimouren



Traversée du plateau du Coiron - Commune de Berzème



Route qui surplombe et donne à voir le Lavezon



La RD86 à Cruas. Les alignements de platanes apportent une véritable qualité paysagère à la voie.

1 - Des paysages agricoles et naturels à considérer

1.3 - Encadrer les secteurs agricoles sensibles, développer les espaces agricoles de transition

Deux dynamiques de transformation qui peuvent parfois se cumuler, influent aujourd'hui sur les secteurs agricoles du territoire :

- la **déprise agricole** qui a pour conséquence l'abandon des terres et leur **enrichissement**

- la **pression urbaine** et la **concurrence foncière**, souvent défavorable à l'agriculture.

Sur ces espaces agricoles devenus «sensibles», nous ferons un focus. Ce sont en priorité les secteurs qui connaissent des dynamiques d'urbanisation importantes comme la vallée du Rhône et le bassin d'Alba - Lavedieu, le long de la RN102.

Un projet cohérent relatif à une économie globale du foncier et à une préservation des terres agricoles doit se construire sur une analyse approfondie du foncier agricole, et un partenariat de l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural. Certaines communes (Baix, Meysse, Saint-Symphorien-sous-Chomérac...) se sont engagées, dans le cadre de la révision de leur PLU, dans un diagnostic foncier agricole, avec le soutien de la Chambre d'agriculture.

Dans ce contexte conflictuel entre espaces bâtis/espaces agricoles et le morcellement de l'un par l'autre se joue aussi la question de la lisière. Elle peut être franche ou imbriquée avec des franges plus ou moins épaisses qui tiennent lieu de transition entre le territoire agricole stricto sensu et le bourg historique. Prés, vergers, jardins potagers ceints de murs... constituent ces espaces agricoles intermédiaires pour les villages de Saint-Pons, Lussas, Aubignas, Valvignères, Saint-Just-d'Ardèche ou Berzème pour lequel les grandes mailles bocagères des prés paturés se subdivisent pour dessiner des potagers à l'approche du village. Le quartier pavillonnaire de Saint-Agnès à Larnas s'articule au territoire grâce à une frange épaisse de vergers créant une séquence qualitative pour l'entrée de village.

Selon la carte régionale de synthèse des Trames Verte et Bleue (TVB) du SRCE, le territoire du Vivarais méridional est considéré comme une «zone perméable», secteur de vigilance, où les continuités écologiques doivent assurer un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité que sont le plateau du Coiron et le nord des Gorges de l'Ardèche. Les enjeux se concentrent essentiellement dans les fonds de vallées et autour des villes. La nature dites «ordinaire», zones agricoles, haies bocagères, friches et jardins potagers est essentielle car elle assure une cohérence en complément des corridors écologiques.

Préconisations :

> Préserver les terres les plus fertiles pour l'agriculture.

- Maintenir le potentiel et la fonctionnalité du foncier agricole ;
- Maintenir la cohérence des exploitations agricoles.

> Protéger, gérer les espaces agricoles de transition existants entre tissu urbain et espaces agricoles à l'échelle du village et de la parcelle

Zone inconstructible pour les abords des villages qui méritent d'être préservés de l'urbanisation pour la qualité paysagère, l'intérêt culturel ou patrimonial, et la cohérence TVB

> Favoriser des mesures visant à la constitution d'une « ceinture » autour des villages, adaptée à leurs spécificités

Mise en place d'espaces communs enherbés, de jardins ou vergers partagés dans les opérations de lotissement, en lisière des villages et hameaux / Fixer les limites de l'urbanisation et travailler sur les paysages de lisières / Travailler sur les limites du parcellaire habité et cultivé (murets en pierres, plantation de haies libres, de clôture bois, d'arbres...).

> Encourager les usages de proximité sur ces espaces de transition

Possibilité de consommation directe en lien avec l'habitat (vergers, maraîchage...)

Exemples d'espaces agricoles «sensibles» à préserver



Jardins potagers au bord du Lavezon, en contrebas du village de St Martin le supérieur



Pré de pêchers ceint de murets de pierre à l'entrée Nord de Lussas



Enclave de vignes tenue par un muret de pierres à l'entrée Sud-Ouest de Valvignères



De grandes parcelles potagères soulignées par des murets à l'entrée de Berzème



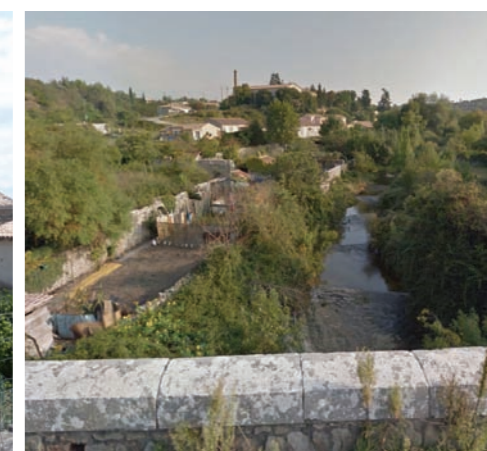
Pré-verger à l'entrée 'la Joinnade' de St-Just-d'Ardèche



Pré d'oliviers sur une des séquences d'approche de Bourg-St-Andéol



Ceinture de jardins potagers en balcon au-dessus du vallon du Ladou à St-Pons



Jardins potagers dans le lit de l'Ibie, à l'entrée de Villeneuve-de-Berg - D 259 -

Sites concernés :
Toutes les communes du PAH à des degrés divers

1 - Des paysages agricoles et naturels à considérer

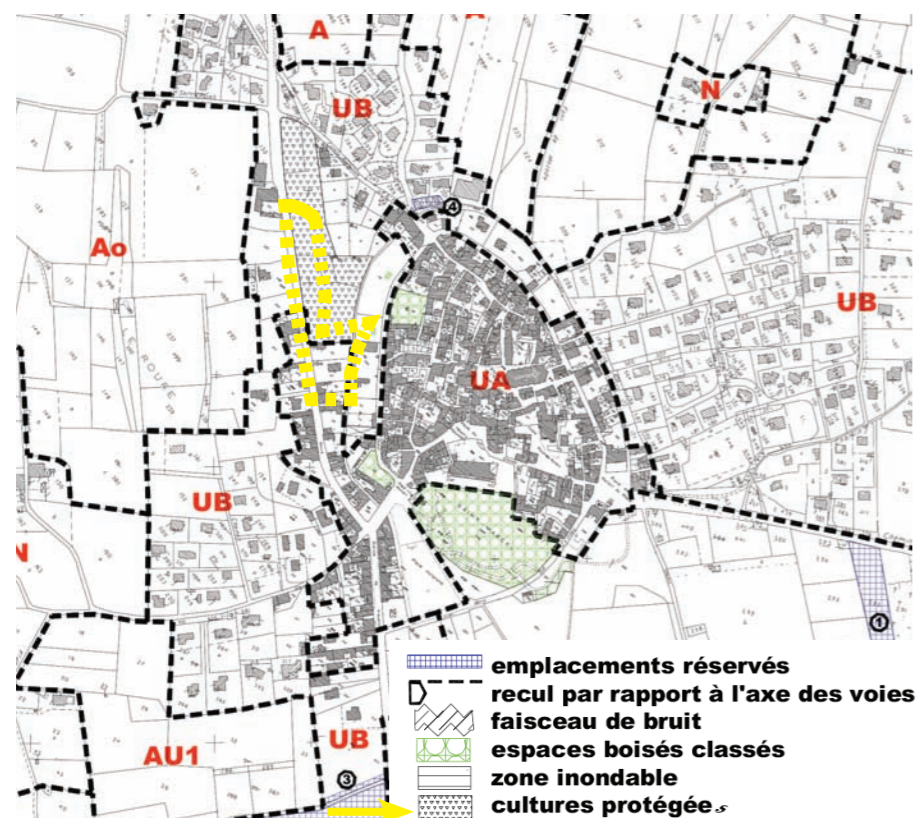
1.3 - Encadrer les secteurs agricoles sensibles, développer les espaces agricoles de transition

Exemple d'espaces agricoles de transition à protéger



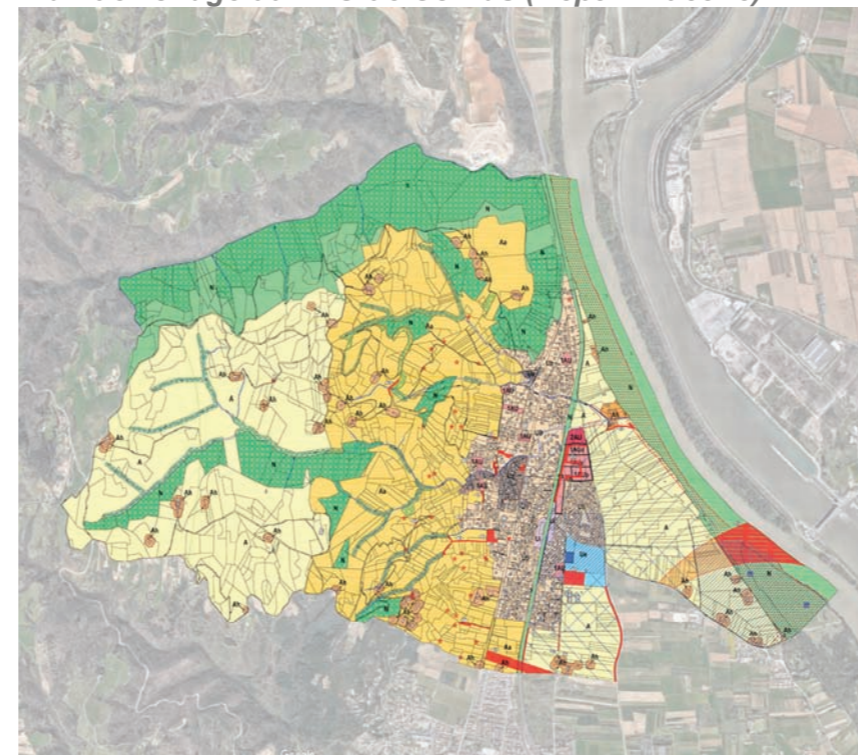
Repérage des espaces agricoles de transition à protéger sur l'entité paysagère du bassin d'Alba à Lussas

Exemple du PLU de Saint-Marcel-d'Ardèche



Zonage instituant la protection de zones cultivées et permettant de conserver une vue dégagée significative sur le village de Saint-Marcel-d'Ardèche depuis la route départementale.

Plan de zonage du PLU de Cornas (Dépt : Ardèche)



L'aplat orange correspond à la zone Aa : zone agricole stricte, inconstructible, et à l'emprise de la ZAP. La délimitation de celle-ci est annexée au PLU dans les conditions prévues par l'article L 126-1 du code de l'urbanisme relatif aux servitudes d'utilité publique.



Imbrication des espaces agricoles et bâti à Cornas

EXEMPLE DE LA ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE DE CORNAS

Commune viticole et arboricole de la vallée du Rhône, implantée en rive droite, face à Valence. Possède une AOC Cornas. Première ZAP ardéchoise.

Qu'est-ce qu'une ZAP ?

Les Zones Agricoles Protégées ont été créées par la loi d'orientation 1999 et constituent un outil permettant de délimiter une emprise spatiale dans laquelle l'exercice de l'activité agricole et la stabilité foncière des structures sont garantis. La ZAP s'impose au document d'urbanisme en vigueur comme une Servitude d'Utilité Publique (SUP)

Les enjeux agricoles et paysagers sont donc définis et spatialisés.

Quels objectifs se fixe la commune de Cornas ?

- Maîtriser la pression foncière qui se manifeste de façon croissante sur l'ensemble de l'agglomération valentinoise et sur la plaine alluviale du Rhône en particulier.
- Préserver la qualité et le potentiel agricole des coteaux viticoles (accentuer la notoriété de l'AOC Cornas) et de la plaine arboricole.
- Soutenir l'activité agricole en tant qu'activité économique majeure, compte tenu de la présence dans la commune de nombreux agriculteurs, et renforcer son potentiel puisque les terres en friche ou non exploitées relevant de la ZAP seront amenées à être valorisées.
- Protéger et préserver le cadre de vie et l'environnement communal.

Le projet couvre environ 177 ha, soit 21 % du territoire communal. La ZAP s'étend sur tous les coteaux où sont implantés les vignobles, mais aussi le long du Rhône, sur la plaine propice au maraîchage et plantations d'arbres fruitiers. A l'origine, seuls les coteaux avaient été identifiés comme zone potentiellement à protéger, puis la réflexion s'est également portée sur la plaine arboricole qui était fortement menacée par l'urbanisation. La ZAP couvre donc deux secteurs distincts, le coteau qui compte 90 ha cultivés, entièrement classé en AOC Cornas, ainsi que 17,5 ha de possibilités d'extension du vignoble, et la plaine concernée par l'activité fruitière (abricot principalement), qui représente 70 ha.

Comment s'est effectué le classement ?

La mise en place d'une ZAP implique que le Maire se dessaisisse de son pouvoir régalien sur la parcelle classée (territoire communal qui porte une servitude d'État). Pour modifier le zonage de la ZAP, il faut désormais prouver que l'utilité publique prévaut, et obtenir l'accord des services de l'État.

> Travail en concertation avec la Chambre d'agriculture qui a mené une étude de faisabilité, l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) et la commission départementale d'orientation de l'agriculture pour élaborer un plan précis de délimitation (enjeux et perspectives d'évolution du territoire agricole).

> Le projet de périmètre a été soumis à enquête publique, puis le Préfet a classé la zone protégée par arrêté en septembre 2013.

1 - Des paysages agricoles et naturels à considérer

1.4 - L'intégration des bâtiments de production agricole

Si les bâtiments d'exploitation traditionnels se sont parfaitement adaptés à leur territoire (logique d'implantation, orientation, fonctions, matériaux) et expriment encore un terroir et une organisation sociale (plateau du Coiron, bassin viticole ou plaine alluviale), l'évolution des pratiques agricoles a induit une nouvelle typologie de bâtiments : volumes imposants, nouvelles techniques de construction, matériaux industrialisés et préfabriqués, terrassements... qui peuvent avoir un fort impact dans le paysage.

Pour concilier les exigences de l'agriculture contemporaine avec la préservation des paysages agricoles du Vivarais méridional et conserver au territoire toute son attractivité, ces points doivent faire l'objet d'une vigilance particulière :

- l'implantation vis-à-vis de l'orientation du terrain et sa topographie ;
- l'adaptation à la pente ;
- la volumétrie des bâtiments d'exploitation ;
- les matériaux utilisés en construction ou en revêtement ;
- la teinte des parois et des couvertures ;
- l'impact visuel des bâtiments en vue proche et lointaine.

L'enjeu de cette réflexion préalable est d'aboutir à un projet architectural et de paysage qui réponde :

- aux besoins techniques de l'exploitation ;
- aux besoins en matière d'organisation du travail ;
- aux enjeux paysagers et environnementaux ;
- aux questions de maîtrise de l'énergie ;
- au contexte réglementaire.

Préconisations :

> Economiser l'espace

Par exemple : Regrouper les granges, remises et autres bâtiments à usages agricoles pour un projet économe en espace et en financement

> Planter le bâtiment agricole en cohérence avec son environnement immédiat, village et espace naturel

Par exemple : Planter les bâtiments à la même altitude que les villages ou hameaux proches

> S'adapter aux caractéristiques locales, topographique, climatique, paysagère pour réduire l'impact visuel de l'exploitation

Par exemple : Adapter le bâtiment à la pente (en terrasse ou intégré dans la pente et non sur un terrain en remblais), proscrire les implantations en ligne de crête.

> Gérer les accès aux infrastructures et l'implantation des réseaux

Privilégier la construction des nouveaux bâtiments à proximité des accès et chemins agricoles existants

> Proposer une volumétrie et des matériaux aux couleurs cohérentes avec les constructions traditionnelles

- Utilisation adaptée des nouveaux matériaux : uniformiser les couleurs pour un même matériau, définir une teinte en harmonie avec l'environnement, recouvrir les matériaux devant l'être (bardage, enduit)

- Couleur et teinte des bâtiments : l'impact d'un bâtiment imposant peut être atténué par des couleurs et des matériaux discrets et sobres. Eviter les teintes très claires ou très vives, trop visibles dans le paysage, d'autant que les surfaces sont souvent importantes pour les bâtiments agricoles.

> Valoriser l'espace et l'outil de travail agricole

- Faire cohabiter bâtiments anciens et nouveaux bâtiments : réfléchir à une organisation judicieuse de la parcelle qui tienne compte du bâti existant

- Aménager les abords : Des plantations choisies (haies vives et massifs boisés, mélanges composés d'essences locales) peuvent permettre de valoriser un bâtiment neuf, d'amoindrir un bâtiment trop imposant, et de se protéger des intempéries.

Extrait du memento « Insertion paysagère des bâtiments agricoles. Construire ou aménager : les étapes clés » réalisé par le CAUE 07, la Chambre d'Agriculture 07 et le PNR des Monts d'Ardèche, 2013.

Trois étapes :

- 1 - Définir ses besoins
- 2 - Analyser l'environnement de l'exploitation et son fonctionnement
- 3 - Passer du projet agricole au projet architectural et de paysage

Sites concernés :

Toutes les communes du PAH



1 - Des paysages agricoles et naturels à considérer

1.4 - L'intégration des bâtiments de production agricole

CAHIER DE PRECONISATIONS

A PRIVILEGIER



Saint-Pierre-la-Roche - Compacité du volume, tuiles en couverture, bouquet d'arbres dans la continuité bâtie



St-Jean-le-C.- Exploitation viticole en extension de ferme traditionnelle et bâtiment d'élevage avec bardage bois. Ligne d'horizon équilibrée.



Saint-Martin-sous-Lavezon - Bonne échelle du bâtiment agricole vis-à-vis de l'habitation, bonne intégration du bardage bois.



Saint-Martin-sous-Lavezon - Volume sobre, bien implanté.



Berzème - Discrétion et sobriété du bâtiment, teinte sombre et homogène, haie champêtre en transition, mais construction contemporaine en ligne de crête trop visible.

A EVITER



Alba-la-Romaine - Bâtiment très volumineux perché sur son remblai, matériaux disparates.



Saint-Pierre-la-Roche - La teinte des tunnels ne s'adapte pas au site



St-Just-d'Ardèche - Façades peu valorisantes (moellons non revêtus) mais la trame végétale (brise-vent, verger...) assure une certaine insertion



La haie de résineux est très impactante



Teintes de façades trop claires, façades et toitures trop tranchées

1 - Des paysages agricoles et naturels à considérer

1.5 - L'intégration des campings et équipements touristiques

Les campings du Vivarais méridional (Villeneuve-de-Berg, Saint-Maurice-d'Ibie, St-Marcel-d'Ardèche, St-Martin-d'Ardèche, Baix...) diffèrent par leur taille, leur lieu d'implantation, et par leur rapport à l'environnement. Pour beaucoup, ils s'implantent à proximité d'un cours d'eau, et la plupart des campings sont situés en secteur agricole ou naturel, hormis le camping de St-Marcel-d'Ardèche, implanté au cœur du bourg. Cette proximité permet un accès piéton facilité aux équipements et commerces du centre-bourg. L'opération Grand site avec l'ouverture récente du fac-similé de la Grotte Chauvet va encore renforcer l'attractivité du territoire et la demande en hébergement.

Certains campings sont assez disqualifiants pour le paysage. Différents facteurs concourent à cette dégradation : mode d'implantation, superficie des installations, vocabulaire de clôture, enseignes, affichage publicitaire... Le camping de Villeneuve-de-Berg, très visible, disqualifie le paysage du bassin entre Mirabel et Villeneuve-de-Berg qui disqualifie le flanc de montagne sur lequel il est implanté, et qui est très visible depuis le bassin entre Mirabel et Villeneuve-de-Berg.

Les objectifs dans l'aménagement des campings sont :

- Offrir une bonne qualité d'accueil aux usagers ;
- Créer des conditions d'habitat en lien avec un « tourisme de nature » ;
- Créer des aménagements respectant l'environnement naturel et urbain ;
-

Préconisations :

> Limiter la superficie des campings, notamment en fonction de leur visibilité

A titre indicatif, le camping de Villeneuve-de-Berg fait plus de 30 ha. Celui de Saint-Maurice-d'Ibie fait moins de 4 ha.

> Respecter la topographie naturelle du terrain

- Limiter les déblais et remblais
 - Si terrain dans la pente, inscrire les aménagements et les constructions en harmonie avec la pente. Pour les constructions, valoriser les différences de niveaux dans le projet architectural (accessibilité, terrasses...)
 - Pour les ouvrages de soutènement; limiter les hauteurs et favoriser des techniques 'douces' et des matériaux naturels (bois, pierre...)
- Voir :
- Chapitre 3.2 du présent cahier de préconisations ;
 - Cahier de recommandations architecturales et paysagères des établissements touristiques du site classé des abords du Pont d'Arc et de la Grotte Chauvet'

> Préserver et valoriser le patrimoine existant

- Préserver, restaurer, les faïsses et clapas, et les valoriser dans les aménagements : maintenir leur fonction de terrassement, de limites.
- Préserver les murs et murets en pierres existant, notamment en

limite d'emprise de voie publique.

> Développer un vocabulaire végétal adapté au site et aux besoins de l'accueil du public

- Préserver et valoriser le patrimoine végétal existant (ripisylve, végétation de talus, boisements, bosquets...) en favorisant la biodiversité.
 - Si plantes invasives (Renouée du Japon, Ailanthé...), veiller à mettre en place des techniques efficaces et durables pour les éradiquer
 - Développer un couvert végétal (mail d'arbres, bosquets...) pour qualifier et ombrager les emplacements de camping, les parkings, et les espaces d'accueil.
 - Choisir des essences adaptées à l'environnement pédo-climatiques
- Voir palette végétale (cahier annexe au présent cahier de préconisations)

> Traiter les limites parcellaires de manière qualitative

- Favoriser l'emploi du végétal : haies champêtres... seul ou associé avec un dispositif à claire-voie (palissade bois ajourée, grillage...)
 - Préserver les murs et murets en pierre existants
 - Proscrire les dispositifs opaques en PVC
- Voir 'Cahier de recommandations architecturales et paysagères des établissements touristiques du site classé des abords du Pont d'Arc et de la Grotte Chauvet'

> Limiter l'impact visuel, sonore et environnemental des circulations véhiculaires

- Contenir les zones de stationnement et les localiser le plus près possible de la route d'accès au camping.
 - Ne pas permettre systématiquement le stationnement des véhicules sur les emplacements des tentes, caravanes, mobil-homes.
 - Privilégier les revêtements perméables, de type concassé.
- Voir 'Cahier de recommandations architecturales et paysagères des établissements touristiques du site classé des abords du Pont d'Arc et de la Grotte Chauvet'

> Faciliter les déplacements piétons

- Aménager des cheminements piétons reliant les bâtiments de sanitaires, parkings, la rivière le cas échéant...
- Voir 'Cahier de recommandations architecturales et paysagères des établissements touristiques du site classé des abords du Pont d'Arc et de la Grotte Chauvet'

> Veiller à la qualité architecturale des bâtiments

- L'implantation, les volumes, le traitement des façades et des ouvertures, le choix des matériaux et des teintes / textures doivent faire l'objet d'un projet global issu d'une réelle réflexion architecturale adaptée au site.
- Voir :
- Chapitre 3.2 du présent cahier de préconisations ;
 - Cahier de recommandations architecturales et paysagères des établissements touristiques du site classé des abords du Pont d'Arc et

de la Grotte Chauvet'

> Mettre en place une signalétique s'intégrant dans le contexte paysager

- Adopter des formes et volumes simples dans le mobilier de signalétique
- Maîtriser la taille du mobilier de signalétique (hauteur, largeur)
- Mettre en cohérence les enseignes à l'échelle du (des) territoire(s) : Etudier la possibilité d'une charte graphique cohérente à l'échelle du (des) territoire(s)
- Proscrire l'utilisation d'objets non conçus pour la signalétique (canoë...)

Sites concernés :

Toutes les communes du PAH

1 - Des paysages agricoles et naturels à considérer

1.5 - L'intégration des campings et équipements touristiques

A PRIVILEGIER



St-Martin-d'Ardèche : Camping intégré dans une végétation généreuse et diversifiée, avec des voies circulations en terre.

A EVITER

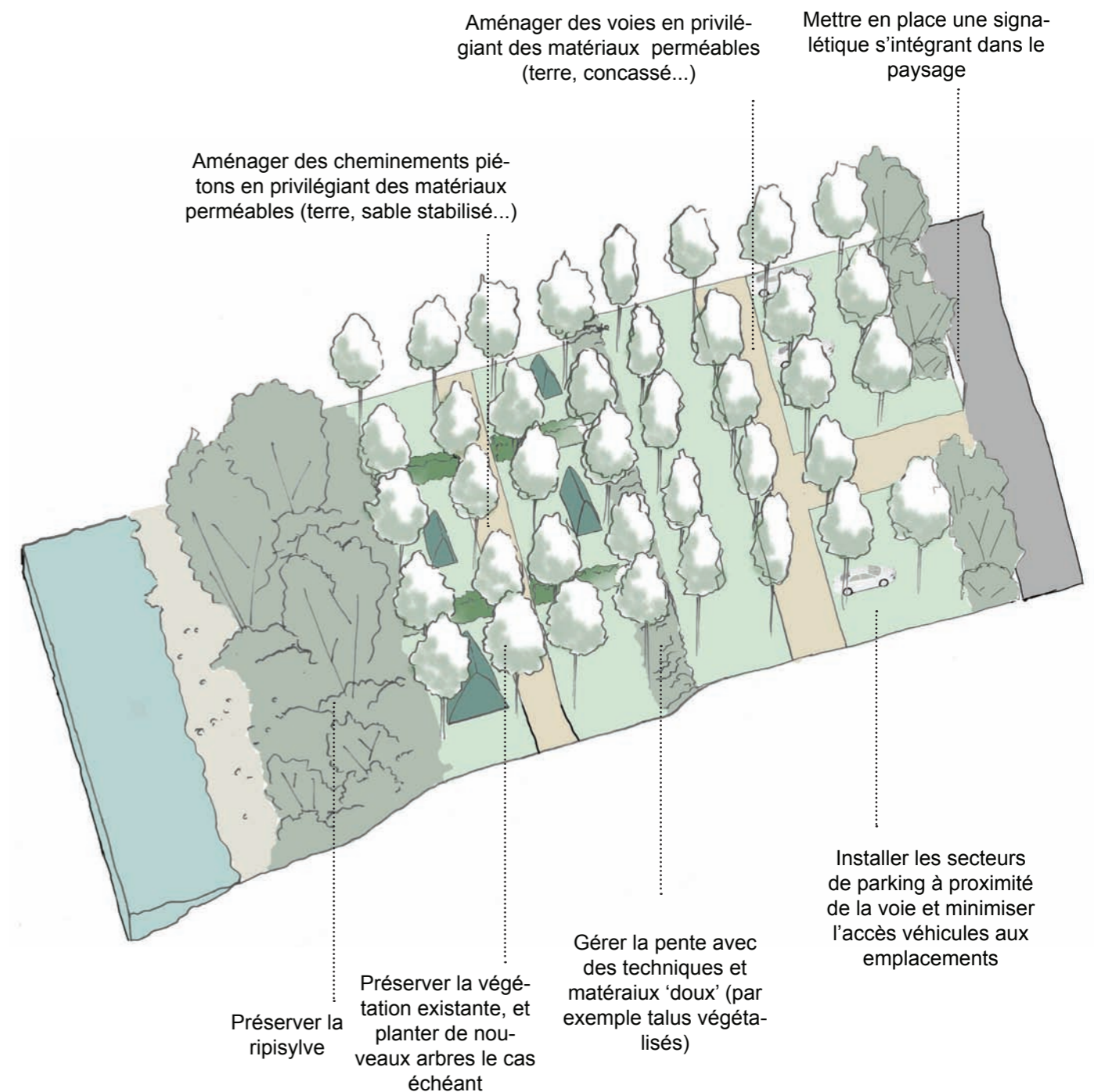


Villeneuve-de-Berg : La superficie importante du camping associé à une forte visibilité altèrent la perception visuelle du coteau



St-Martin-d'Ardèche : Une surenchère de panneaux publicitaires nuit à la qualité d'entrée de village

Schéma de préconisations pour l'intégration paysagère des campings



1 - Des paysages agricoles et naturels à considérer

1.6 - Outils et acteurs

	Des sites naturels à préserver voire à revaloriser	Des figures du patrimoine à maintenir et valoriser	Encadrer les secteurs agricoles sensibles, développer les espaces agricoles de transition	L'intégration des bâtiments de production agricole
Outils réglementaires	<p>PLU / PLU(i)</p> <p>> PADD : Repérer les cônes de vue à préserver et valoriser</p> <p>> Zonage / Règlement :</p> <ul style="list-style-type: none"> protection réglementaire des cônes de vue : <ul style="list-style-type: none"> - Au titre de l'article L.151-19 [1] (motifs culturel, historique ou architectural); - ou L.151-23 [2] (motif écologique) du Code de l'Urbanisme : Repérer les haies, alignements, bois, arbres isolés, à mettre en valeur ou requalifier 	<p>PLU / PLU(i)</p> <p>> PADD : Repérer les éléments bâtis (murets, et patrimoine végétal (haies, arbres isolés, ...) à préserver et valoriser / repérer les cônes de vue à préserver</p> <p>> Zonage / Règlement :</p> <p>Au titre de l'article L.151-19 [1] ou L.151-23 [2] du Code de l'Urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Repérer les éléments bâtis (murets, faïsses, clapas, bories) à protéger, mettre en valeur ou requalifier Repérer les haies, alignements, bois, arbres isolés, à mettre en valeur ou requalifier <p>> Protection réglementaire des cônes de vue : L151-23 [3] (éléments de paysage et sites et secteurs à protéger)</p> <p>> Loi biodiversité</p> <p>> Interdiction d'abattage sauf danger</p>	<p>PLU / PLU(i)</p> <p>> PADD : Repérer les franges agricoles à l'abord des villages comme lieux à préserver et valoriser. Intégrer la TVB dans les réflexions</p> <p>> Zonage / Règlement :</p> <ul style="list-style-type: none"> EBC ou éléments à préserver (murets...) au titre de l'article L.151-19 [1] ou L.151-23 [2] du Code de l'Urbanisme : Repérer les sites et ensembles paysagers à protéger, mettre en valeur ou requalifier Repérer les vues à protéger, mettre en valeur ou requalifier Zones inconstructibles autour des sites selon les périmètres de co-visibilité / Cela peut être une zone naturelle ou une zone agricole indiquée (par exemple : Ap) où les constructions agricoles sont interdites. 	<p>PLU / PLU(i)</p> <p>> PADD : Repérer les cônes de vue à préserver</p> <p>> Zonage / Règlement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Constructions strictement autorisées en zone A, afin de bannir les constructions des secteurs sensibles Au titre de l'article 11 du règlement de zone des PLU : Contribuer à la qualité architecturale et à l'insertion harmonieuse des constructions dans le milieu environnant Décrire des règles architecturales précises et détaillées des composants de l'architecture agricole
	> OAP patrimoniales [2] possibles (Art.R151-7 du Code de l'Urbanisme)			
Outils opérationnels existants et/ou à mettre en place	<ul style="list-style-type: none"> Périmètre de protection et de valorisation des espaces Agricoles et Naturels en zones péri-urbaine du Département de l'Ardèche (PANDA) Conseil Départemental de l'Ardèche Plan de gestion et contrat vert et bleu 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de gestion et contrat vert et bleu 		
	<ul style="list-style-type: none"> Zone agricole protégée (ZAP) Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels péri urbains (PAEN) Démarche PANDA (Périmètre de protection et de valorisation des espaces Agricoles et Naturels en zone péri-urbaine du Département de l'Ardèche) lancée par le Conseil départemental pour la recherche de sites où instaurer des PAEN. Réserve foncière agricole Établissement public foncier local Livret foncier territorial Comité Local à l'installation (CLI) qui organise une veille foncière 			
Acteurs partenaires	<ul style="list-style-type: none"> CAUE LPO FRAPNA CEN Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes / Application SRCE (TVB) 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil Départemental : Démarches partenariales avec le Conseil Départemental pour les chemins et routes à caractère patrimonial 	<ul style="list-style-type: none"> Application SRCE (TVB) Un guide issu d'un travail collaboratif entre l'Union Régionale des CAUE et LPO Auvergne Rhône-Alpes devrait voir le jour fin 2017 / début 2018 sur les pratiques liées à la TVB en milieu urbain et périurbain -> se renseigner auprès du CAUE 07 	<p>Différents partenaires peuvent être sollicités pour accompagner cette réflexion préalable qui conduit à définir des objectifs clairs pour la création ou le développement d'une exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Architecte et paysagiste-conseil du CAUE (Conseils gratuits auprès des particuliers)
	<ul style="list-style-type: none"> Chambre d'Agriculture SAFER 			<ul style="list-style-type: none"> Conseiller bâtiments agricoles de la Chambre d'Agriculture

Partie 2 : Des centres anciens à reconquérir

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.1 - Recenser, identifier le patrimoine architectural et urbain

La réflexion urbaine à l'échelle des centres anciens d'origine médiévale nécessite en amont une étude patrimoniale, permettant de déterminer l'état du bâti, son intérêt patrimonial et architectural, ainsi que les caractéristiques du tissu urbain et son potentiel de mutabilité. Le potentiel de mutabilité du tissu urbain doit être évalué notamment en fonction de ses sensibilités architecturales et urbaines. Les centres anciens sont, en effet, pour la majorité, très denses. Le cadre de vie proposé ne répond parfois plus aux aspirations des habitants. La recherche de nouveaux usages, de nouvelles aménités - luminosité, place de stationnement, terrasses, jardins,...- est à rechercher pour favoriser 'l'habitabilité' des centres anciens. Les objectifs de préservation du bâti patrimonial doivent ainsi être interrogés en articulation avec les enjeux de revalorisation de ces tissus anciens.

Deux grands modèles de centre ancien prédominent :

- les noyaux urbains denses anciennement fortifiés, dont l'implantation et la morphologie sont liées à des facteurs essentiellement géographiques ;
- et les centres anciens dont la structure est déterminée par les axes de communication.

En fonction de ces modèles, les modalités de transformation, d'extension sont à adapter.

Préconisations :

1 - Développer des méthodes globales pour appréhender les enjeux patrimoniaux

> **Promouvoir une approche globale pour déterminer une stratégie de valorisation des centres anciens et du patrimoine architectural et urbain**

> **Etablir un repérage des spécificités du bâti : caractériser les typologies architecturales**

Le projet de réhabilitation des centres anciens passe tout d'abord par une connaissance du territoire. Des descriptions par familles d'édifices (cf. document « diagnostic ») dévoilent le patrimoine bâti remarquable (édifices religieux, châteaux et maisons fortes, édifices publics) et le patrimoine ordinaire (habitat rural, fermes, habitat civil, commerces, bâtiments industriels, cités ouvrières). La bonne connaissance des typologies architecturales permettra de mieux identifier les enjeux de valorisation de chaque édifice.

> **Etablir un repérage patrimonial : déterminer et hiérarchiser la sensibilité patrimoniale des constructions**

Il est possible de distinguer différentes catégories d'édifices à conserver ou ré-interpréter :

- Les édifices d'intérêt patrimonial majeur : certains édifices ont su conserver leurs structures et façades anciennes. Ils sont caractéristiques des typologies architecturales du Vivarais et devront

être conservés à ce titre.

- Les édifices d'intérêt patrimonial modéré : leur valeur est principalement urbaine, leur architecture ayant pu être altérée par le temps ou les transformations. Ces édifices pourront être restaurés ou ré-interprétés au service d'un projet global.

A l'inverse, une démolition des édifices à l'état de ruine ou sans intérêt patrimonial pourra être envisagée. Ces parcelles génèrent alors des possibilités d'appropriation pour de nouveaux projets qui devront respecter le découpage parcellaire, l'alignement sur rue et les volumes bâtis du site alentour.

2 - Organiser des inventaires collaboratifs et illustrés

Il n'existe pas forcément de connaissances ordonnées du patrimoine architectural et urbain par villes ou villages ; les sources sont parfois éclatées (non rassemblées ou non synthétiques), de niveaux différents (d'experts ou d'amateurs), non illustrées, et bien souvent incomplètes (non exhaustives) ou très anciennes (non mises à jour, ne prenant pas en compte les évolutions plus récentes de notion de patrimoine). Inventorier le patrimoine communal est néanmoins essentiel pour pouvoir prioriser les enjeux de préservation et de valorisation.

> **Identifier les acteurs de la connaissance** (Service Régional de l'Inventaire du Patrimoine Culturel (le SRI a réalisé notamment un Inventaire sur le canton de Viviers) - Services de la DRAC : CRMH, UDAP, SRA, ...
- Archives départementales de l'Ardèche - Sociétés savantes (Société de Sauvegarde des monuments anciens de l'Ardèche, sociétés historiques locales...) - Auteurs et érudits locaux ...).

> **Collecter les sources écrites, cartographiques, photographiques ... et organiser une 'méta-base'** de laquelle pourront être extraites les données intéressantes pour un Inventaire patrimonial sur la ville ou le village.

Tout ce travail préalable peut être organisé par la collectivité, dans l'attente de passer par un professionnel ou un service dédié qui pourra identifier sur le terrain les éléments majeurs. Lors de l'élaboration des documents et outils d'urbanisme, ces inventaires sont prévus pour les SPR (ZPPAUP, AVAP, Secteurs sauvegardés), mais pas obligatoires pour les PLU : il convient de les spécifier dans les cahiers des charges.

Sans équipe professionnelle dédiée, les collectivités peuvent néanmoins constituer une équipe de personnes volontaires intéressées par la démarche.

3 - Inciter à une gestion patrimoniale des vill(ag)es

> Inciter les communes à se doter des outils adaptés en fonction des enjeux patrimoniaux (PLU patrimonial, SPR doté d'un PSMV ou d'un PVAP)

Sites concernés :

Alba-la-Romaine / Aubignas / Baix / Berzème / Bidon /
Bourg-Saint-Andéol / Cruas / Darbres / Gras / Lavilledieu / Lussas /
Meysse / Mirabel / Rochemaure / Saint-Andéol-de-Berg / Saint-Bauzile /
Saint-Germain / Saint-Gineys-en-Coiron / Saint-Jean-le-Centenier /
Saint-Just-d'Ardèche / Saint-Lager-Bressac / Saint-Marcel-d'Ardèche /
Saint-Martin-d'Ardèche / Saint-Martin-sur-Lavezon /
Saint-Maurice-d'Ibie / Saint-Montan / Saint-Pierre-la-Roche /
Saint-Pons / Saint-Symphorien-sous-Chomérac / Saint-Thomé /
Sceautres / Le Teil / Valvignères / Viviers*

* en effet, Viviers dispose d'un Secteur Sauvegardé mais ses données mériteraient d'être mises à jour. De plus, le SS concerne un périmètre restreint de la commune, et il apparaît nécessaire de recenser le patrimoine à l'échelle de l'intégralité de la commune.

2 - Des centres anciens à reconquérir

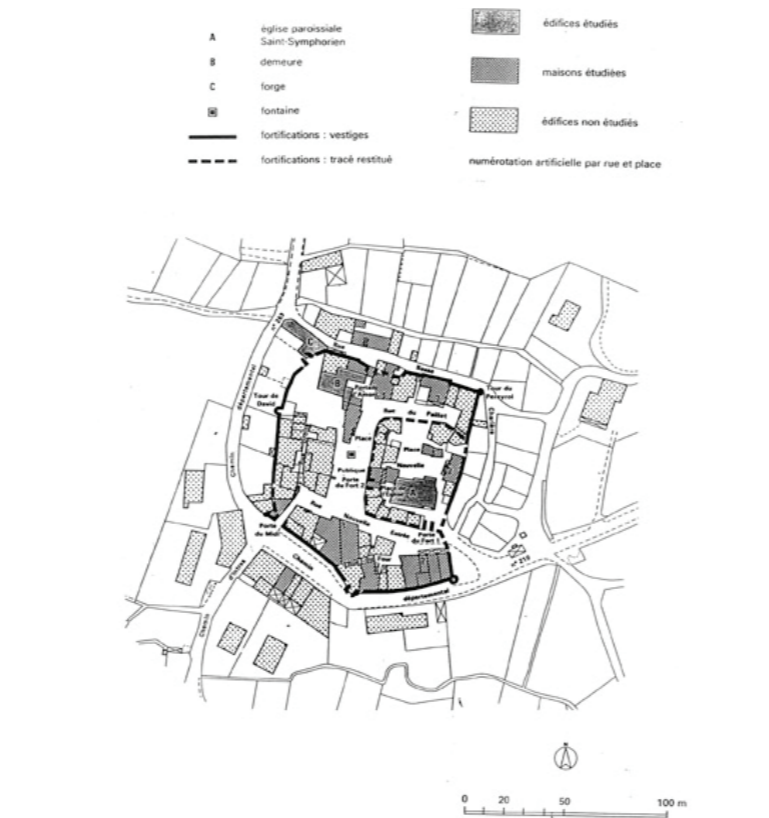
2.1 - Recenser, identifier le patrimoine architectural et urbain



Extraits du cadastre napoléonien de 1818 : connaissance de l'organisation du territoire : réseau viaire, bâti...



Extraits du cadastre napoléonien de 1818 : le bourg est constitué et conserve ses enceintes fortifiées



Etude préalable de ZPPAUP : Identification des éléments patrimoniaux

METHODOLOGIE / EXEMPLE DE VALIGNERES

Les problématiques de reconquête des centres anciens avec la création d'espaces de stationnement, espaces publics et jardins privatifs sont à associer aux enjeux de conservation de la cohérence urbaine et de la qualité architecturale du bâti.

1 / Identification de la vacance

L'habitat ancien nécessitant de nombreuses opérations d'entretien et de mise en conformité, on compte un nombre important d'édifices vacants. Parmi eux, on trouve encore de très beaux édifices qui participent pleinement à la qualité des espaces publics (pieds d'immeuble, perspectives, silhouettes de bâtiments) et qu'il convient de conserver. Le patrimoine bâti vacant le plus dégradé, voire insalubre, pourra quant à lui faire l'objet de démolitions si aucune solution de réinsertion n'est possible - les démolitions partielles permettent néanmoins de conserver les éléments les plus intéressants.

2 / Repérage patrimonial : recenser et connaître le patrimoine bâti et urbain

Le repérage des édifices ou éléments patrimoniaux importants (portes, fenêtres, encadrements, etc) va conditionner les possibilités de dégagements en centre ancien.

La classification du patrimoine bâti et des espaces remarquables

- Les édifices avec un intérêt patrimonial majeur ;
- Les édifices avec un intérêt modéré ;
- Autres édifices ;
- Les structures et espaces urbains majeurs ;
- Les espaces verts de mise en valeur.

Les outils d'investigation

- Se référer à la liste des édifices protégés au titre des monuments historiques dans le département de l'Ardèche : source Mérimée.
- Se référer au cadastre napoléonien (1810) qui permet d'identifier le bâti et le tissu urbain ancien.
- Se référer au dossier « diagnostic » de la Charte qui identifie les typologies architecturales du Vivarais
- Retrouver les traces historiques des fortifications. Bien que certains édifices ne représentent pas d'intérêt patrimonial majeur, la valorisation des fortifications est primordiale car elle engage une série de réflexions sur la question du front bâti, des limites, et des entrées de ville. (cf. partie 2.2.2)

3/ Scénarios - curetage

- Dans le respect des conditions précédentes, les édifices peu qualitatifs ou en ruine pouvant être transformés ou démolis doivent alors faire l'objet d'une réflexion de projet/valorisation.
- Comment aménager les nouveaux espaces libérés ?
- Des liaisons piétonnes traversantes ou aménagements publics pourront être proposés s'ils répondent aux exigences de préservation du patrimoine bâti ainsi qu'aux différents enjeux d'aménagement : traitement des murs pignon, traitement de sol, apport de végétation, diversification des usages (jardin ou place, aire de stationnement vélos et voitures, aire de repos ou point d'étape, aire de jeux, etc.)

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.2 - Valoriser les formes urbaines historiques

2.2.1 Préserver et valoriser les villages perchés

Le diagnostic a permis de mettre en avant des formes particulières et identitaires du territoire : les villages perchés. De nombreux villages ont conservé ces silhouettes particulières. La limite entre l'espace bâti et l'espace agricole est très franche avec, en point sommital, le noyau bâti dense, compact, et au pourtour des espaces jardinés (les 'glacis').

Ce modèle hérité des formes d'implantation médiévale, de la nécessité de défense, tend à se transformer. Les 'glacis', au pourtour du noyau urbain ancien, connaissent, dans certains cas, des dynamiques d'enfrichement ou de développement urbain. Le développement urbain tend à gommer ces limites et leur perception. Par ailleurs, certains villages perchés sont entourés de 'glacis boisés', par exemple Saint-Thomé. La topographie (pentes très importantes) est notamment un facteur ayant favorisé la formation et le maintien d'un 'glacis boisé'. La croissance des arbres ne doit cependant pas risquer de masquer la silhouette villageoise.

Préconisations :

> **Préserver et valoriser les vues significatives vers les villages perchés**

> **Maintenir, voire reconquérir les espaces jardinés en ceinture des villages :**

- Maintenir l'entretien des 'glacis jardinés' (jardins potagers, jardins familiaux privés ou jardins partagés, etc.) ;
- Maintenir l'activité agricole des ceintures agricoles ;
- Maintenir le 'petit parcellaire' (petits jardins ou petits terrains agricoles) dont l'échelle établit une transition entre le parcellaire du village (trame serrée) et le parcellaire agricole (parcellaire plus lâche)

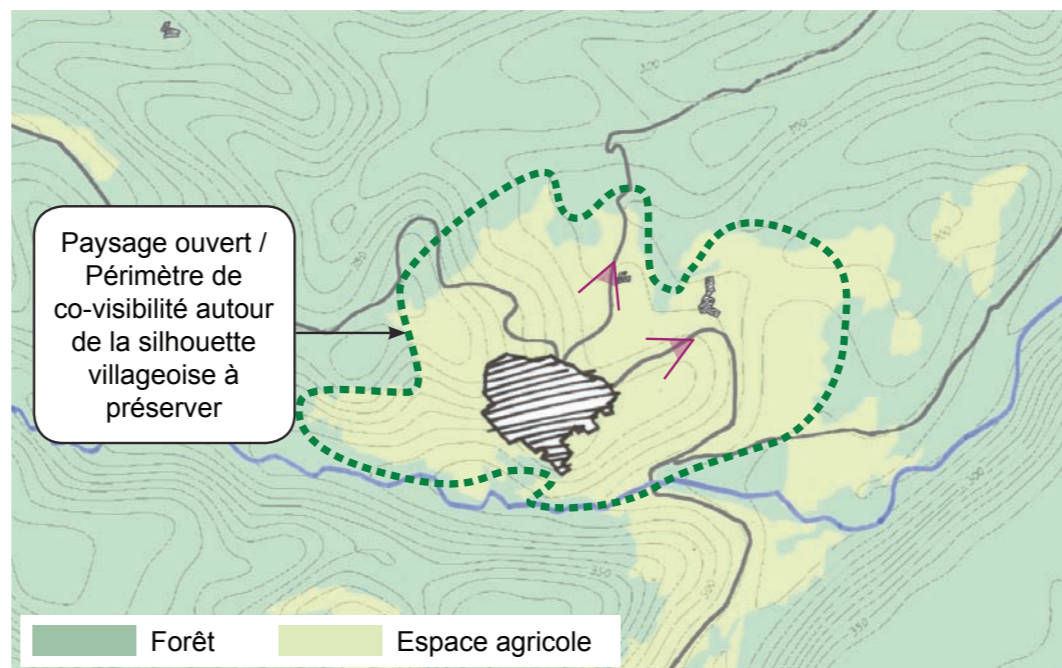
Concernant les glacis jardinés, il est possible de créer des jardins (jardins familiaux ou partagés - voir définitions en annexe) en pourtour des villages perchés. Cela permettrait d'offrir des possibilités de jardinage et d'activités extérieures aux habitants des centres anciens, souvent très denses avec des habitations n'offrant pas toutes un jardin.

> **Contenir le développement urbain**

Préserver la lecture des silhouettes urbaines, maîtriser l'urbanisation en extension du village pour favoriser la compacité des silhouettes bâties

> **Modérer les glacis boisés**

- Surveiller la hauteur des arbres ;
- Encourager une gestion adaptée des boisements (coupe et utilisation du bois, etc) ;
- Lorsque la topographie le permet, favoriser la remise en pâturage ou la création de jardins.



Sites concernés :

Saint-Vincent-de-Barrès / Sceautes / Saint-Pons /
Saint-Jean-le-Centenier / Mirabel / Saint-Laurent-sous-Coron
/ Alba-la-Romaine / Aubignas / Saint-Thomé / Gras / Bidon /
Saint-Montan / Rochemaure / Viviers

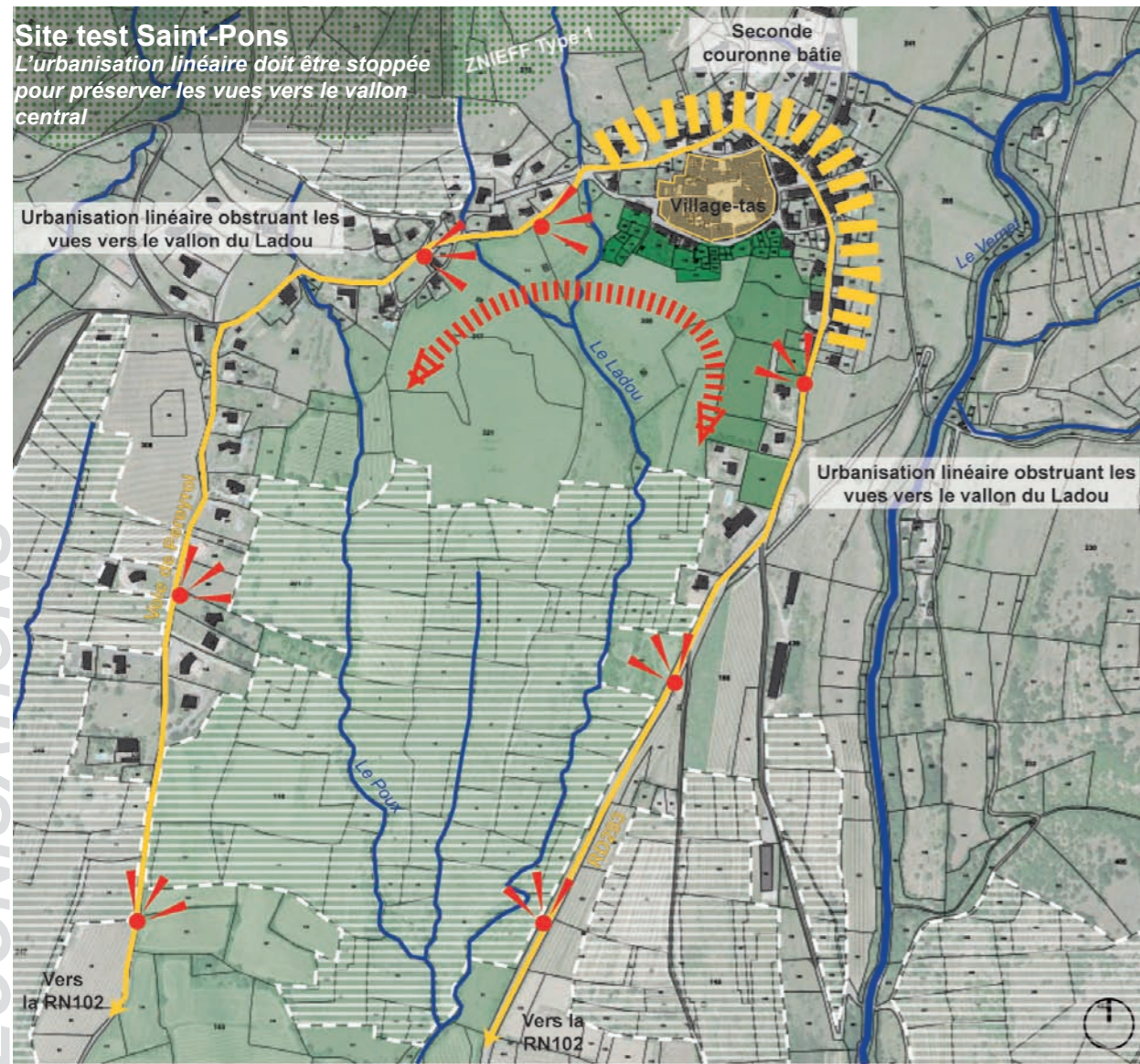
Exemple de village bévédère - Gras

En haut : 2 photos des vues sur la silhouette villageoise à préserver de l'urbanisation

En bas : Schéma des espaces agricoles ouverts à préserver pour le maintien des vues sur la silhouette villageoise

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.2 - Valoriser les formes urbaines historiques



- Ceinture de jardins à préserver
- Secteur agricole sensible, à préserver
- Secteur agricole à préserver
- Présence de faïsses / clapas
- Point de vue à préserver
- ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique Faunistique) Type I
- Courbe du vallon constituant un front de vue



A PRIVILEGIER
silhouettes villageoises préservées



A EVITER
une urbanisation impactante et nuisant à la lecture du village centre



2 - Des centres anciens à reconquérir

2.2 - Valoriser les formes urbaines historiques

2.2.2 Valoriser les traces des fortifications

Les villages et villes du territoire ont pour la majorité été fortifiés. La plupart des ouvrages de fortifications ont disparu aujourd'hui, pour autant demeurent des traces : des bâtiments ou séquences de murs, des rues dessinant en creux l'enveloppe des enceintes.

Ces éléments - construits ou en creux - participent ainsi à la lecture du développement urbain à travers les âges. La préservation et la valorisation de ces traces sont recommandées.

Deux orientations se dessinent :

1 - la préservation et la valorisation des éléments construits

2 - la préservation et la valorisation du réseau de rues et ruelles dessinant les anciennes fortifications, voire des places ou placettes accompagnant les portes des anciens villages fortifiés.

Préconisations :

1 - La préservation et la valorisation des espaces publics participant à la lecture des fortifications.

Pour restituer la lecture du noyau originel des villages fortifiés, il s'agit de rendre lisible le parcours des anciennes fortifications. Une gradation d'intervention peut être envisagée avec, a minima, la mise en place d'un parcours d'interprétation. Des dispositifs particuliers - balisage (insertion de signes au sol), panneaux d'interprétation - peuvent ainsi révéler ce parcours au public. Dans une perspective de valorisation plus ambitieuse, un traitement unitaire des revêtements de sol des espaces publics peut également être mis en place. Cette requalification permettrait ainsi de restituer l'empreinte de ces fortifications et de rendre lisibles le parcours et l'organisation du village fortifié en différenciant par exemple : les places aux portes d'entrée principales, les ruelles, rues ou jardins.

2 - La préservation et la valorisation des éléments construits

Si les enceintes castrales et enceintes de villes sont dans des états de conservation variables, il subsiste des éléments apparents assez bien conservés telles que les portes et les tours.

- Les enceintes urbaines, qu'elles soient encore en place ou intégrées dans les fronts bâtis, structurent les cœurs historiques de nombreux bourgs. Des fouilles archéologiques permettraient probablement la découverte d'un tracé plus précis dans le parcellaire des centre-bourgs.

- Les tours de défense, très souvent conservées ou intégrées dans les fronts bâtis, aident à identifier le plan des fortifications d'origine. Des restaurations permettent d'en maintenir la lecture.

- Les portes, souvent signalées et mises en valeur, renvoient aux accès principaux et voies historiques. Elles sont associées aux entrées de ville qui méritent des traitements particuliers.

D'un point de vue urbain, l'articulation du tracé d'anciennes fortifications au maillage des rues, passages et places actuels pourrait donner du sens à des aménagements urbains et paysagers : espaces publics, restitutions de remparts, traitement des entrées. La restauration et la mise en lecture de ces enceintes fortifiées, tours, portes de ville sont des axes de mise en valeur très importants pour le territoire.



Saint-Montan
des escaliers réaménagés



St-Laurent-sous-Coiron

Sites concernés :

Alba-la-Romaine / Aubignas / Baix / Bourg-Saint-Andeol / Cruas / Gras / Lavilledieu / Le Teil / Mirabel / Rochemaure / Saint-Jean-Le-Centenier / Saint-Just-d'Ardèche / Saint-Marcel-D'Ardèche / Saint-Montan / Saint-Pons / Saint-Thomé / Saint-Vincent-de-Barrès / Scautres / Valvignères / Villeneuve-de-Berg / Viviers

NB : Saint-Laurent-sous-Coiron ne figure pas dans la liste dans la mesure où la mise en valeur des fortifications est effective sur ce village.



Saint-Laurent-sous-Coiron
le chemin de ronde récemment aménagé

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.2 - Valoriser les formes urbaines historiques



Cadastral napoléonien, 1810



Vue d'ensemble et forme urbaine orthogonale, 1957



Front bâti correspondant au tracé des anciennes fortifications



L'étalement urbain fausse la lecture du tissu urbain médiéval



Tracé supposé des anciennes fortifications



Tour

EXEMPLE - SITE TEST SAINT-JUST-D'ARDECHE

Saint-Just-d'Ardèche a connu un fort développement pavillonnaire entre les années 1980 et 2000. Cet habitat diffus a soumis la commune de Saint-Just-d'Ardèche à de fortes pressions au fil des années. La typologie du centre ancien d'origine médiévale est moins visible. Les seuls indicateurs de son tracé sont les remparts dont subsistent des vestiges importants, comme le mur d'enceinte intégré dans le front bâti ainsi que trois tours.

L'ensemble de ces éléments permettent d'identifier les limites historiques de la ville. Leur valorisation permettra une meilleure lecture de son tissu.

En parallèle, des dispositifs d'habitat en bande mis en place dès le XIXe siècle sont présents dans les secteurs de faubourg Ouest. Ils constituent des éléments de trame urbaine très intéressants, par le rapport à la rue (perception d'un linéaire bâti cohérent et rythmé par les jardins situés à l'avant du bâti), la densité (plus importante que celle des secteurs pavillonnaires), la qualité de vie (présence de jardins, proximité du centre-bourg). La mise en valeur d'un tel tissu urbain, présentant un intérêt certain, est fortement souhaitable.



Tour intégrée au front bâti

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.3 - la gestion des tissus urbains denses

2.3.1 Penser l'adaptation des centres anciens aux nouveaux modes de vie

Les villages d'origine médiévale (villages perchés et/ou fortifiés), ont un tissu urbain très dense et compact. Par exemple, le bourg de Baix compte environ 90 logements par hectare (44% d'espace ouvert / 56% d'espace bâti, sur le secteur de 1 ha ci-contre). A Baix, l'habitat s'organise en bande suivant 4 axes structurants : la rue Royale Haute, la traverse percée à l'époque classique, la rue Royale Basse et le quai du Rhône. Le parcellaire est occupé quasi pour totalité par des volumes bâtis. Les façades principales s'alignent sur la rue. Cette densité constituait autrefois un atout en terme de déplacement, de défense et incidemment au niveau climatique. La compacité du bâti, alliée à l'étroitesse des rues, préserve en effet les logements d'une exposition prolongée au soleil et maintient en saison estivale une certaine fraîcheur.

Cette forte densité nous questionne aujourd'hui. Elle permet en effet de répondre aux exigences d'économie de l'espace, nécessaire pour préserver les espaces agricoles et naturels alentours. Mais parallèlement, dans des formes extrêmement compactes comme à Baix, la densité apparaît assez peu adaptée aux usages et aux aspirations contemporaines de nos concitoyens (logements lumineux, jardins,...)

Préconisations :

> Promouvoir une réflexion d'ensemble permettant d'articuler différentes problématiques urbaines :

- gestion des mobilités et du stationnement ;
- gestion des polarités commerciales et/ou de services ;
- valorisation et gestion des espaces publics de centre ancien ;
- rénovation et valorisation du parc de logements ;
- définition des éléments bâtis du patrimoine architectural et de leur sensibilité (menace d'écroulement, etc).

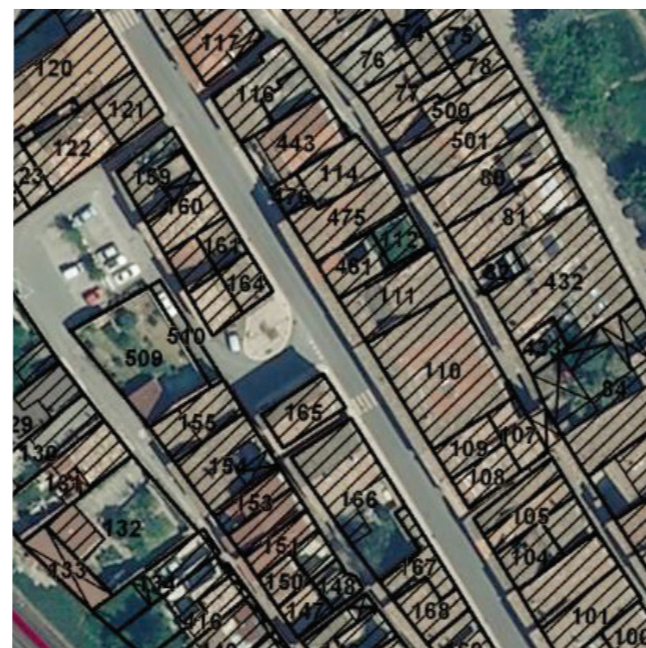
> Mettre en place des politiques et actions sur le foncier public / privé :

- politique foncière de la commune à actionner (pour acquisition foncière)
- politique d'aménagement : étudier la possibilité de curetage, en cohérence avec le caractère patrimonial, afin d'évaluer les possibilités de dédensification pour création d'espaces publics, jardins privés, parking de poche, terrasses, etc...
- requalification des espaces publics, valorisation des modes doux, proposition d'espaces de stationnement dédiés.

> Mettre en place une politique en faveur des commerces de centre-bourg :

- stratégie commerciale à l'échelle communale et intercommunale limitant la multiplication des commerces en périphérie des vill(ages)
- interdiction de changement de destination des rez-de-chaussée commerciaux sur certains secteurs sensibles

Morphologies des tissus urbains denses : quelques exemples à travers l'analyse de secteurs urbains de 1 ha (100m x 100m)



Baix - Tissu médiéval compact

Emprise au sol du bâti dur : 5 565 m²

-> 56% de la surface au sol est bâtie

SDP : environ 8 900 m²

-> soit environ 90 logements / ha



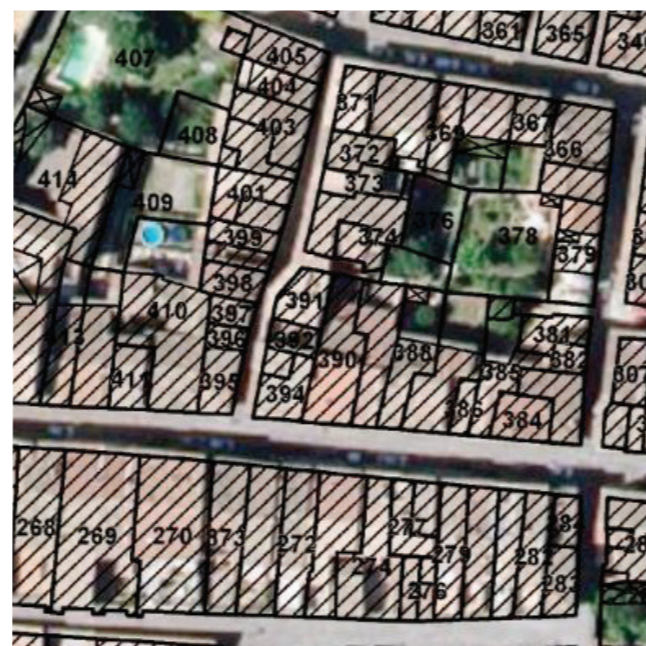
Le Teil - Ilots d'habitat mixte

Emprise au sol du bâti dur : 3 692 m²

-> 37% de la surface au sol est bâtie

SDP : environ 5 900 m² dont commerces en RdC

-> soit environ 50 logements / ha



Villeneuve-de-Berg - Tissu ville nouvelle classique

Emprise au sol du bâti dur : 5 567 m²

-> 56% de la surface au sol est bâtie

SDP : environ 11 500 m²

-> soit environ 110 logements / ha



Saint-Pons - Tissu médiéval compact

Emprise au sol du bâti dur : 3 531 m²

-> 35% de la surface au sol est bâtie

SDP : environ 5 600 m²

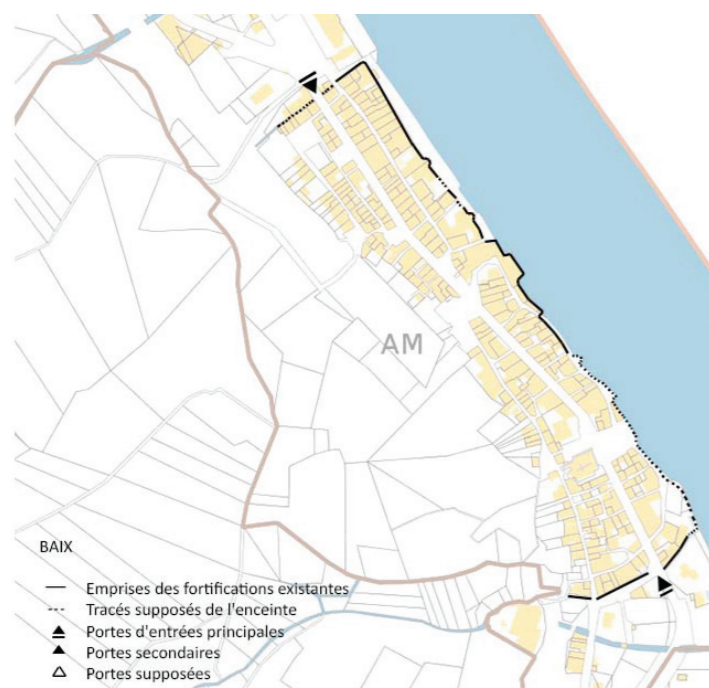
-> soit environ 55 logements / ha

Sites concernés :

Toutes les communes du PAH

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.3 - la gestion des tissus urbains denses



Tissu bâti - rue Royale basse



Baix - le tissu bâti de la rue Royale Basse

- > une forte densité : environ 90logts/ha
- > une installation à l'alignement des rues, un enchaînement des volumes bâtis

< l'enceinte médiévale

EXEMPLE - SITE TEST BAIX

Enjeux / orientations

> Desserrer la trame bâtie pour favoriser des circulations transversales et la création de nouvelles aménités : jardins, terrasses privatives, parking de poche,...

La rue Royale Basse laisse apparaître un patrimoine urbain intéressant, avec des façades ordonnancées, et des détails architecturaux (menuiseries, encadrements) qui révèlent de nombreux savoir-faire. Toutefois, au sein de ce tissu dense, certains édifices apparaissent dans un état délabré ou en contraste avec le tracé droit et l'architecture de cette ancienne rue médiévale.

La petite place qui sera créée suite à la démolition de trois édifices appartenant aux parcelles 111, 112 et 475, devrait être aménagée de façon sobre. A l'écart de l'avenue Jean Moulin, donnant sur une rue étroite et calme, la rue Royale Basse, l'îlot créé orienté Sud pourrait accueillir une végétation dont la rue est dénuée.

Ces objectifs et l'analyse de l'îlot ont fait apparaître des atouts à valoriser et des points d'attention :

- **Les façades arrières** : Après curetage, des murs mitoyens seront rendus apparents par les démolitions. En fonction de leur état, différents traitements pourront être proposés. D'anciens murs mitoyens devenus façades peuvent recevoir des ouvertures. Les murs peuvent être enduits ou jointoyés à la chaux et aux sables locaux. Sur un même mur, certaines parties détériorées peuvent être enduites et le reste jointoyé.

- **Les jardins** : Des murs de jardins privés pourront être construits ou issus de la conservation des parties basses des façades de maisons détruites. Ils permettront de délimiter voire de soutenir des jardins (suspendus) en recréant un alignement sur rue.

Devant les maisons et le long des murs de jardins, au pied des murs pignons, il serait souhaitable de disposer certaines plantes grimpantes pour agrémenter les parties publiques et intimiser les logements.

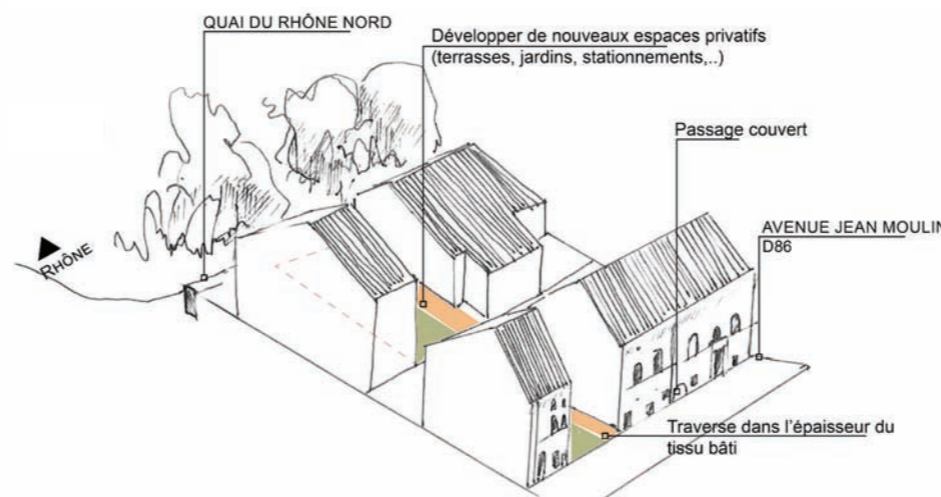
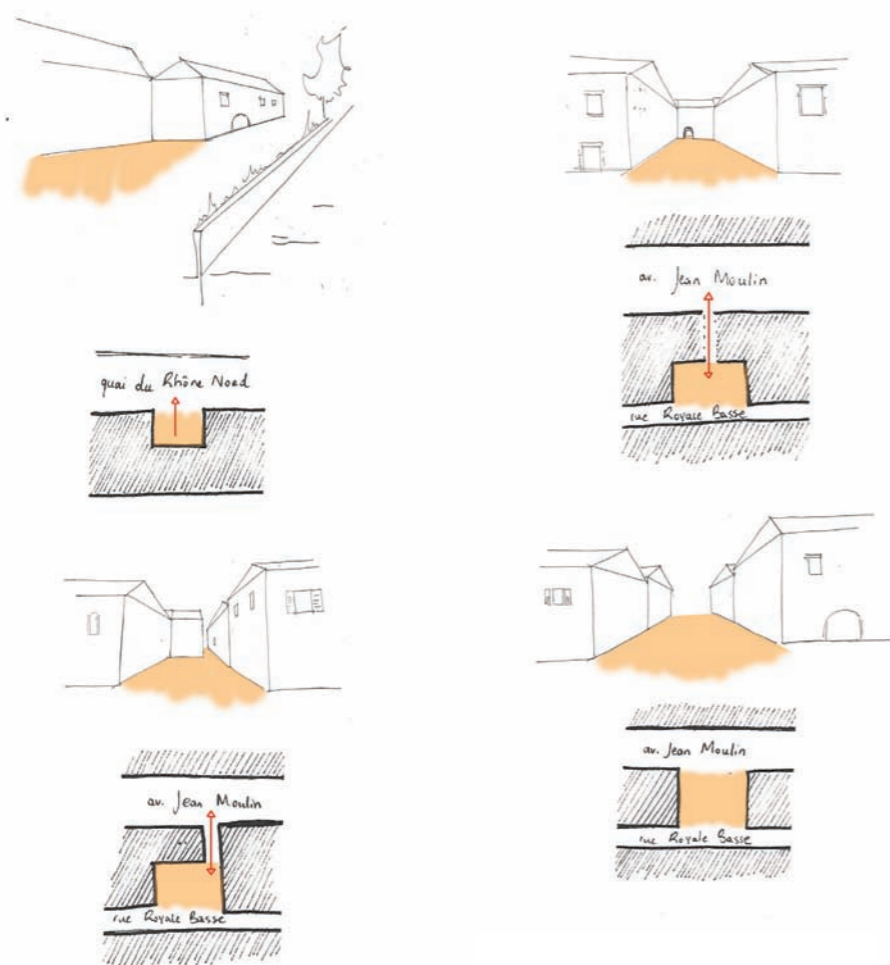
- **Les passages traversants** : Un passage couvert traverse la parcelle 110 à proximité de l'îlot. Mais la présence d'un commerce avec une belle devanture 19e siècle au Nord de la parcelle 111 nous invite à proposer un autre espace traversant, complémentaire, qui permettrait de réintroduire le commerce en lien avec le nouvel espace public créé.

Baix - Exemple d'évolution potentielle du tissu bâti

Enjeux / orientations

> Mesurer les opportunités de curetage du tissu bâti en fonction d'un diagnostic patrimonial fin

> Améliorer la qualité des logements, en desserrant suivant les opportunités la trame bâtie pour favoriser des circulations transversales et la création de nouvelles aménités : jardins, terrasses privatives, parking de poche,...



2 - Des centres anciens à reconquérir

2.3 - La gestion des tissus urbains denses

2.3.2 Développer des formes et un vocabulaire de réhabilitation adaptés au site

La revitalisation des centres-bourgs, la reconquête du bâti, sont des enjeux très importants pour maintenir l'identité des différents sites du Vivarais méridional et permettre un développement durable de ses cadres de vie, qui présentent certes certaines « contraintes » urbaines et architecturales.

Cette reconquête des centres anciens doit être l'occasion de valoriser les formes urbaines et architecturales historiques, qui ne sont pas forcément des freins à l'adaptation aux nouveaux modes de vie. Composer ces adaptations à l'esprit des lieux nécessite la connaissance de l'évolution historique du cadre bâti et l'esprit de création, qui permet de continuer à développer ces centres anciens. Il ne s'agira pas de restituer à tout prix, de restaurer uniquement selon les schémas historiques, mais plutôt de conserver l'esprit des lieux tout en produisant bâti et espaces libres adaptés aux besoins actuels.

Ainsi des secteurs particulièrement sensibles pour la compréhension des tissus urbains anciens peuvent-ils être traités en priorité, de manière contemporaine, en continuité et non en rupture pour parfaire l'intégration.

Préconisations :

> Définir l'implantation stratégique des opérations de revitalisation

Parmi plusieurs emplacements de projets possibles (selon statuts fonciers des parcelles, état des bâtiments, accessibilité ...), une opération de revitalisation exemplaire doit viser à être une « locomotive » pour la suite du re-développement des centres anciens. Une position qui aide à lire l'urbanisme ancien, qui améliore la silhouette du site bâti dans le paysage ou qui conforte des îlots urbains à forte valeur patrimoniale architecturale est recommandée.

> Développer les potentiels du site

Les potentiels du site auront été pré-diagnostiqués (Cf. paragraphe 2.2) : densité et espaces libres, ouvertures vers le paysage ou espaces publics, liaisons avec le réseau viaire existant (rues carrossables ou cheminements piétons), intégration d'éléments bâtis valorisants... Cette étude des potentiels doit être approfondi au cas par cas pour les projets de revitalisation.

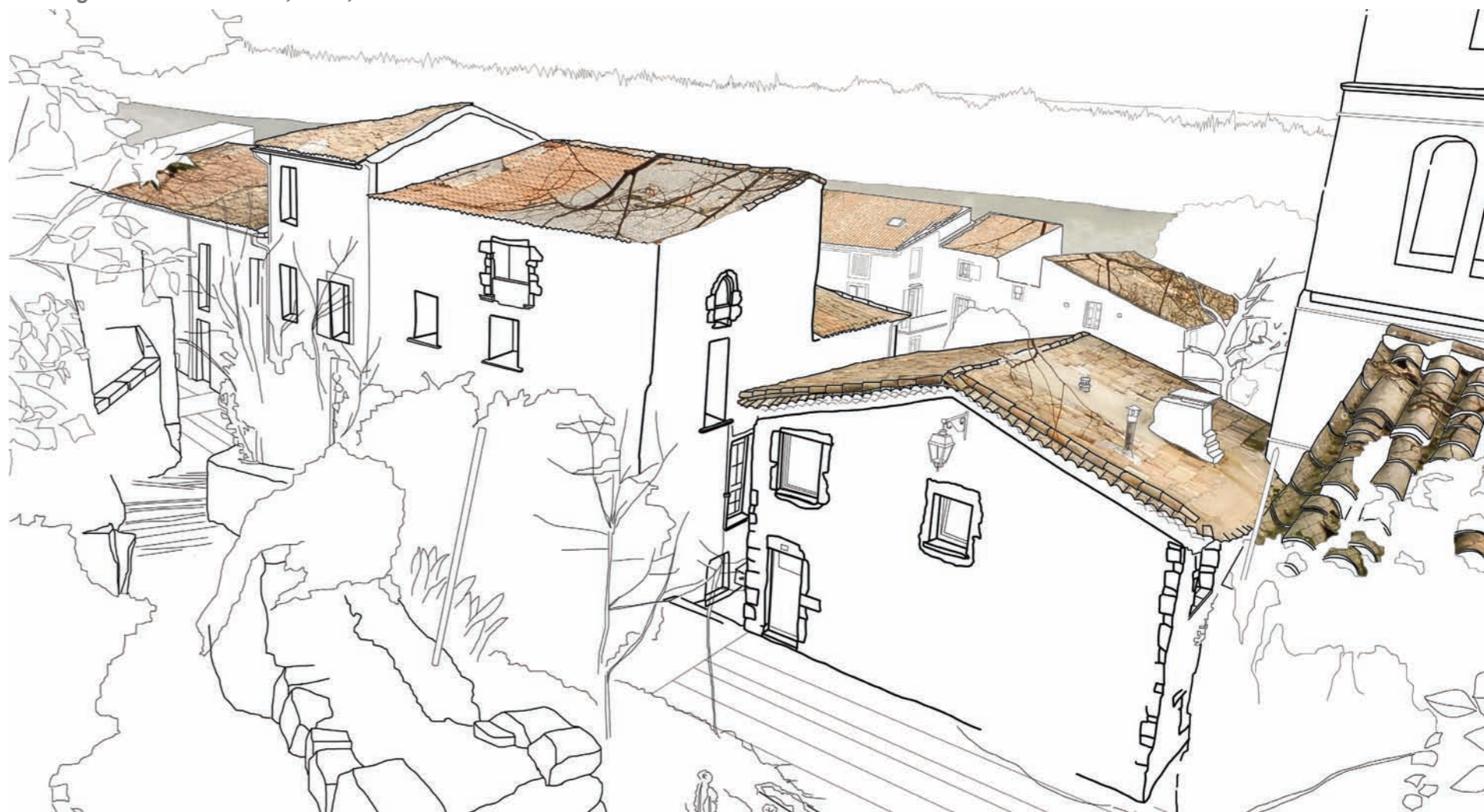
> Projeter des espaces et volumes qui s'intègrent dans le tissu bâti et paysager en soignant particulièrement la simplicité des volumes, l'articulation des pleins et de vides, le rapport au sol (effet de soubassement, rapport astucieux à la topographie, ...) et à l'espace public (valorisation de l'entrée, intégration de passages liés au réseau viaire existant, qualité des percements et installation éventuelle de locaux d'activités ou commerces), la composition des façades (proportions des ouvertures souvent verticales, effets

d'ordonnancement), le traitement de la toiture – 5ème façade – qui devra s'intégrer dans le volume existant,...

> Employer des matériaux et des teintes qui favorisent une insertion dans le paysage bâti (matériaux locaux : pierres, enduits, bois...)

> Valoriser les réhabilitations de style contemporain par des détails dessinés, notamment les éléments du second œuvre : menuiseries, serrureries...

Exemple Baix - Ré-interpréter les systèmes de terrasses au coeur des pentes
Sur les hauteurs de Baix, les habitations de la rue Royale Haute s'accrochent à la pente pour offrir un tissu plus éclairé et plus ouvert : aménagement de terrasses, vues, lumière.



Sites concernés :

Réactiver l'attractivité des centres anciens

Aubignas / Baix / Berzème / Bidon / Darbres / Gras / Larnas / Lavilledieu / Le Teil / Meysse / Mirabel / Rochemaure / Saint-Andéol-de-Berg / Saint-Bauzile / Saint-Germain / Saint-Gineys-en-Coiron / Saint-Jean-Le-Centenier / Saint-Lager-Bressac / Saint-Laurent-sous-Coiron / Saint-Martin-d'Ardèche / Saint-Martin-sur-Lavezon / Saint-Montan / Saint-Pierre-la-Roche / Saint-Pons / Saint-Thomé / Saint-Vincent-de-Barrès / Sceautres / Villeneuve-de-Berg / Viviers

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.3 - la gestion des tissus urbains denses

A PRIVILEGIER



Cruas

Source : « Architecture contemporaine pour la réhabilitation du centre médiéval de Cruas », rapport d'activité du CAUE, 2013.

Dans la commune de Cruas, site médiéval classé Monument Historique, est lancé un projet de réhabilitation d'un îlot expérimental de logements locatifs à l'année. Le projet a été porté par la ville et accompagné par le CAUE de l'Ardèche.

Cette opération s'inscrit dans une démarche globale avec, en amont, l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement permettant d'intervenir progressivement sur l'ensemble du site (opération toiture, restauration, traitement des sols calades...).

Les logements proposés mêlent une écriture contemporaine au patrimoine historique. Les nouveaux matériaux introduits, tels que le métal et le bois contrastent avec la pierre blanche traditionnelle (entreprise Lafarge). Construire « par opposition » est aussi une manière de valoriser l'ancien avec une volonté d'affirmer l'évolution possible du patrimoine bâti.



Bourg-Saint-Andéol

Depuis 2008, ce lieu abrite la maison des arts du clown et du cirque.

En 2005, à Bourg-Saint-Andéol, le chantier de réhabilitation de l'ancienne école Saint-Joseph est lancé. Cet ancien pensionnat religieux du XIXe siècle, au dessus du vallon de la Tourne, accueille désormais « la Cascade », une maison des arts du clown et du cirque, pôle national des arts du cirque. Cette réhabilitation des locaux a été menée par le cabinet d'architectes Fabre Speller de 2005 à 2008. Le principe architectural s'appuie sur la conservation de la structure primaire du lieu et sa composition autour d'un cloître. Ce projet de réhabilitation exemplaire a été porté par le Département de l'Ardèche.

La morphologie d'origine du pensionnat et son cloître se sont adaptés au nouveau programme. L'ancien cloître est à présent une piste multi-activité en terre battue, d'autres besoins spécifiques ont pris place dans de nouveaux locaux contemporains. Les bâtiments dans leur ensemble ont été réhabilités, en gardant la morphologie d'origine dans un projet cohérent, tout en intégrant les restaurations, démolitions et nouvelles constructions.

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.4 - la gestion et la valorisation des espaces publics de centre-village

2.4.1 Etablir une stratégie globale de gestion des espaces publics et des mobilités, à l'échelle des villages

Les espaces publics de centres anciens - place du lavoir, place du marché, place de l'église - résultent d'une organisation sociale, économique et politique de l'espace.

Les espaces publics de centres anciens se sont peu à peu transformés, sous la pression d'usages nouveaux, avec la présence accrue des voitures et la baisse des activités marchandes et agricoles. Certaines places sont aujourd'hui entièrement dévolues au stationnement, au détriment des usages tous modes (place piétonne, lieu de détente et de convivialité, perception de la centralité et de la qualité urbaine). On remarque ainsi une perte de sens de ces espaces, une uniformisation des sols (enrobé omniprésent) et une confiscation de l'espace quasiment au profit d'un seul usager : l'automobiliste.

La politique de re-valorisation des espaces publics doit aujourd'hui être abordée de façon globale, et en lien notamment avec la gestion des déplacements et du stationnement, ainsi que l'organisation des services et commerces.

La revalorisation des espaces publics est en effet fortement dépendante de la diversification des usages et services.

Préconisations :

> **Etablir une étude amont sur la gestion des espaces publics et des mobilités. Selon les besoins : « plan guide des espaces publics » et/ou « plan de circulation et de stationnement »**

Pour revaloriser les espaces publics de centre-village, une réflexion amont sur la gestion du stationnement et de la circulation constitue un préalable. Il s'agit de reporter, en partie, l'offre en stationnement sur des espaces connexes (entrées de villages, parcelles de centre village) pour piétonner les espaces publics emblématiques et ainsi favoriser les usages doux et revaloriser le patrimoine. Seule une étude globale à l'échelle de l'ensemble du bourg et de ses abords peut définir une stratégie cohérente, mettant en relation différents types d'espaces publics (places piétonnes emblématiques, parkings, liaisons piétonnes, etc.) de manière fonctionnelle et qualitative. La requalification des traversées de villages, avec le ralentissement de la circulation, sera intégrée dans ces études amont.

> **Etablir une hiérarchisation des espaces publics, diversifier les usages**

> **Organiser le co-voiturage (comme mode de transport collectif)**
Le repérage de parking de co-voiturage (parkings existant ou à créer) ainsi que l'incitation par les collectivités au co-voiturage

peuvent permettre de réduire l'impact de la voiture tout en permettant aux habitants de réduire leurs coûts de déplacements. Situés de manière stratégique en limite des centres-bourgs et en direction des grands axes de communication, les parkings sont à aménager de manière qualitative du point de vue de leur ambiance paysagère : revêtements de sol, plantation...

Sites concernés :

Toutes communes du PAH

Des espaces à revaloriser pour conforter l'attractivité des centre-vill(ag)es



Valvignères



Villeneuve-de-Berg



Saint Montan - place de l'Eglise



Viviers - Place de la Roubine

Des parkings à intégrer dans une réflexion sur le repérage des espaces de co-voiturage



Mirabel



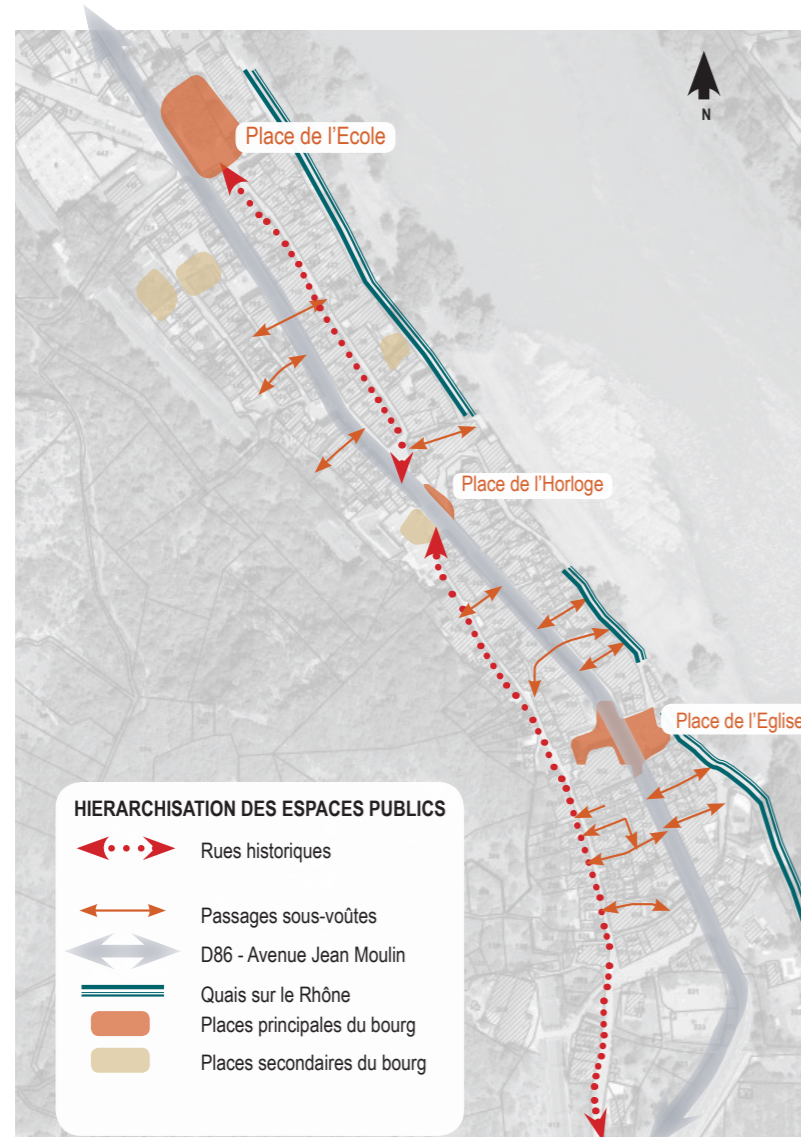
Alba-la-Romaine

Ci-dessous : Récents aménagements de piétonisation du centre-bourg à St-Marcel-d'Ardèche

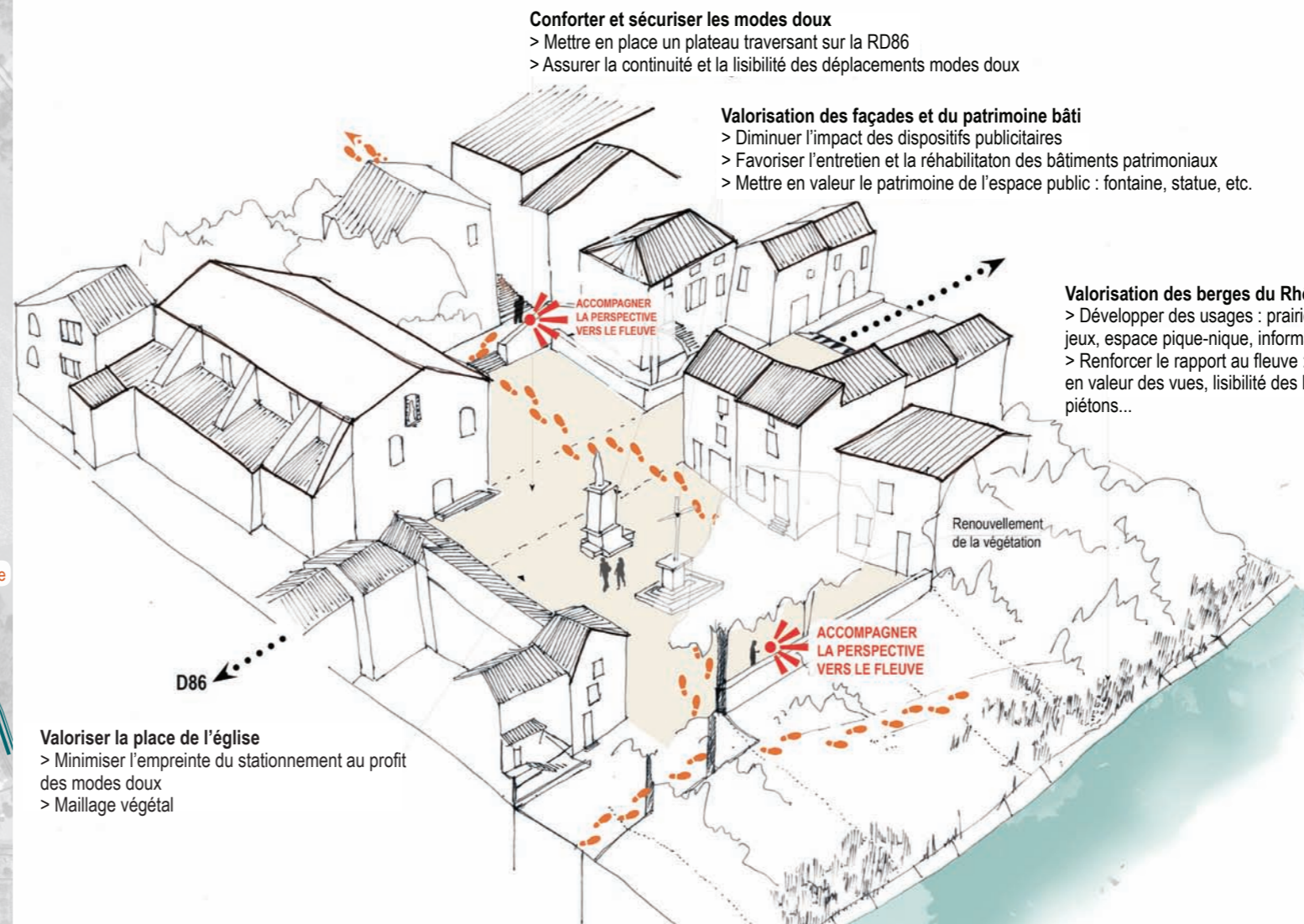


2 - Des centres anciens à reconquérir

2.4 - la gestion et la valorisation des espaces publics de centre-village



Carte de diagnostic : Hiérarchie des espaces publics, Bourg de Baix



Propositions illustrées sur la place de l'église, Bourg de Baix

EXEMPLE - SITE TEST BAIX

La place de l'église Saint-Nicolas constitue aujourd'hui un espace de centralité. Elle rassemble différents atouts : point de contact privilégié avec le Rhône, espace de transition entre la rue Royale Haute et la rue Royale Basse, présence de l'église Saint-Nicolas, patrimoine important,...

Avec l'aménagement de la ViaRhôna, c'est l'occasion de réaffirmer et de valoriser cet espace de représentation de la commune.

- Préconisations :**
- > Affirmer la présence piétonne / proposer un espace de stationnement alternatif ;
 - > Valoriser les vues et les accès au Rhône ;
 - > Conforter la liaison piétonne entre le haut (place) et le bas (fleuve) ;
 - > Valoriser le petit patrimoine (croix, fontaine...) ;
 - > Dégager et assurer un espace de transition entre l'espace public et les pieds de façade ;
 - > Conforter les aménités de la place : bancs, accroche vélos...



Des exemples à suivre : Aménagement de la traverse du village de Chaliers (département : Cantal)

La traverse a fait l'objet d'une requalification avec l'aménagement de séquences distinctes adaptées aux usages et à la morphologie du village

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.4 - la gestion et la valorisation des espaces publics de centre-village

2.4.2 Préserver et valoriser les espaces publics de centre-village et le petit patrimoine associé

Des espaces publics divers

Les espaces publics sont multiples, en fonction des usages développés et de leur situation au sein du village. Ils témoignent d'une forme d'organisation sociale et urbaine particulière du territoire. Différentes formes sont à discerner : les places belvédères, les places à arcades, les places centrales de représentation, les calades, les quais.

- la place belvédère

Attachée au village dense, perché, ces espaces sont associés aux anciennes fortifications et, pour certains, ont été gagnés avec la dé-densification de tissus urbains médiévaux. Depuis ces espaces, la valorisation des vues lointaines est une composante essentielle.

- les places à arcades

Peu nombreuses, ces places (Saint-Montan / Place de l'Eglise à Saint-Jean-le-Centenier / Saint-Pons,...) constituent toutefois un patrimoine de valeur. Elles sont peu mises en valeur, à St-Jean-le-Centenier notamment, les arcades servent aujourd'hui de garages.

- la place centrale - lieu de représentation

Chaque vill(ag)e est doté d'une place centrale, lieu emblématique et représentatif de la commune. Certains de ces espaces sont remarquables (Champ de Mars à Bourg-Saint-Andéol, place de St-Maurice-d'Ibie,...), du fait de leur traitement et de leur qualité spatiale, d'autres souffrent d'un certain abandon. La figure végétale sous différentes formes - mail de platanes, arbre isolé - est un élément structurant de ces espaces.

- le terrain de pétanque

Des terrains de pétanque sont aménagés dans de nombreux villages. Ces espaces toujours usités font partie intégrante du patrimoine.

- les calades (montées empierrées)

Les calades sont des figures fortement emblématiques des villages perchés et belvédère. La continuité de la présence de la pierre, des murs au sol, associé au calme prégnant issu de leur usage uniquement piéton, donne aux calades une ambiance particulière qui fait partie des caractères identitaires des villages fortifiés. Elles donnent accès aux points hauts des vill(ag)es, qui offrent souvent des points de vue imprenables.

- les quais

Peu d'espaces de quais sont à rescencer sur le territoire. Ils

constituent toutefois des espaces emblématiques, permettant de valoriser le lien aux rivières et fleuves (Rhône et Ardèche)

Préconisations

> **Valoriser la diversité des espaces publics et leurs caractéristiques afférentes (structures végétales, sols, mobilier, vue..)** ;

> **Régénérer les espaces publics en fonction des attentes sociales, diversifier, adapter les usages** ;

> **Eviter le fractionnement de l'espace public, rechercher une continuité et une cohérence dans le traitement de l'espace public** ;

> **Améliorer les conditions d'accès pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et les seniors**

> **Favoriser l'appropriation des espaces publics et notamment des espaces jardinés en pied de bâtiment pour une gestion partagée** ;

> **Inciter à une restauration de espaces publics avec réemploi des matériaux locaux (basalte, galet, calcaire,..)** ;

> **Assurer le renouvellement progressif des végétaux et une adaptation des essences au changement climatique** ;

> **Adapter le niveau d'éclairage / diminuer la pollution lumineuse.**

Le petit patrimoine

Pour la préservation et la valorisation des espaces publics, il convient d'associer à la réflexion le petit patrimoine. C'est un élément structurant et attractif de l'espace public. Différents types sont à distinguer : le petit patrimoine lié à l'eau (lavoir, fontaine, canalet,...), le petit patrimoine lié au soutènement et aux clôtures (mur de soutènement et clôture, ferronnerie,..)

Préconisations

> **Inventorier et diagnostiquer l'état du 'petit patrimoine bâti'** ;

> **Préserver et valoriser le petit patrimoine en lien avec l'espace public** ;

> **Conserver autant que possible un usage en lien avec sa fonction initiale.**

Sites concernés :

Toutes les communes / Chacun a un espace public historique et/ou emblématique, qui doit être préservé et valorisé

Plus particulièrement :

- Place de l'Eglise de Saint-Marcel-d'Ardèche
- Valvignères - Place nouvelle, Place au 'mûrier'
- Villeneuve-de-Berg - les espaces publics centraux
- Viviers - Place de la Roubine et l'accès au port
- Saint-Jean-le-Centenier - Place de l'Eglise et place de la Mairie

A PRIVILEGIER



Valvignères

A EVITER



Saint-Jean-le-Centenier

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.4 - la gestion et la valorisation des espaces publics de centre-village



Saint-Maurice d'Ibie, espaces publics centraux - la grande prairie au centre du village bordée par des alignements de platanes est un espace emblématique de la commune



Le mail de platanes est une figure dominante de l'espace public : mail à Saint-Andéol-de-Berg, place St-Vincent à Viviers et alignement à Saint-Martin-d'Ardèche.



Saint-Laurent-sous-Coiron, place belvédère



Bourg-Saint-Andéol, place du Champ-de-Mars



Villeneuve-de-Berg place Olivier de Serres

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.4 - la gestion et la valorisation des espaces publics de centre-village

2.4.3 La préservation et la valorisation des passages couverts et passages avec arcades

Différentes figures urbaines sont constitutives des modes d'urbanisation des centres anciens. Le réseau de passages couverts et passages à arcades est très présent sur les centres anciens et contribue à la spécificité de ces centres-vill(ag)es.

Les passages sur rue regroupent deux types d'ouvrages : les passages couverts et les passages avec arcades. Tous deux permettent de générer des traversées au sein des tissus urbains denses. Entre deux façades sur ruelle, les arcs renforcent les murs dont la mise en œuvre est souvent moins soignée que celle des façades sur rue principale. Les passages couverts, tracés sous les immeubles, correspondent aussi aux ouvertures dans les enceintes fortifiées. S'ils étaient souvent fermés par des portails durant l'époque médiévale, ils servent aujourd'hui de voies d'accès aux centres anciens.

Dans un tissu urbain très dense, ces passages représentent des liaisons transversales primordiales, qui pourraient être valorisées grâce à un traitement qualitatif.

De plus, leur qualité est parfois menacée par des interventions récentes auxquelles il faudra porter attention. Les interventions architecturales d'aujourd'hui, parfois dissociées dans l'espace, peuvent induire une perte des propriétés de ces espaces interstitiels. Il arrive également que des passages existants soient détériorés par des ajouts inadaptés.

Préconisations :

> Identifier les passages les plus fréquentés ou situés en continuité d'autres espaces publics ;

> Réhabiliter les passages couverts avec une cohérence et une qualité d'ensemble : homogénéité et continuité des revêtements de sol, éclairage adapté à prévoir ;

> Privilégier des revêtements de sol traditionnels issus de ressources locales (pavage pierres et galets, pavage galets sciés pavés de basalte, pavage basalte et calcaire, galets, béton désactivé avec gravillons roulés)

> Porter une attention à tous les éléments techniques de gestion des eaux pluviales (caniveaux, descentes d'eau, grilles...) et privilégier des tracés verticaux des descentes d'eau, ainsi que des matériaux durables (cuivre ou zinc par exemple) en évitant la présence des grilles / sorties d'égoût au pied des passages ;

> Éviter la présence des poubelles dans les passages, en prévoyant des aires à conteneurs dont la typologie et

l'esthétique devront être harmonisées sur l'ensemble de la commune (voire des communautés de communes ?)

> **Veiller à ce que les passages ne soient pas privatisés, et mettre en place des conventions de passage.**

> **Maintenir les circulations piétonnes dans le cas d'une recomposition complète d'ilot ou recomposition d'un ensemble de parcelles.**



Saint-Jean-le-Centenier



Saint-Pons

Sites concernés :

Vill(ag)es avec passages couverts

Saint-Vincent-de-Barrès / Baix / Cruas / Meyse / Rochemaure / Aubignas / Sceautes / Lussas / Mirabel / Lavilledieu / Saint-Germain / Saint-Maurice-d'Ibie / Valvignères / Gras / Saint-Montan / Viviers / Le Teil / Alba-la-Romaine / Bidon / Bourg-Saint-Andéol / Saint-Marcel-d'Ardèche / Saint-Martin-d'Ardèche / Saint-Pons / Saint Jean le Centenier / Saint-Laurent-sous-Coiron / Villeneuve-de-Berg / Saint-Just d'Ardèche

Vill(ag)es avec places à arcades

Saint Jean le Centenier / Saint-Pons / Saint-Laurent-sous-Coiron



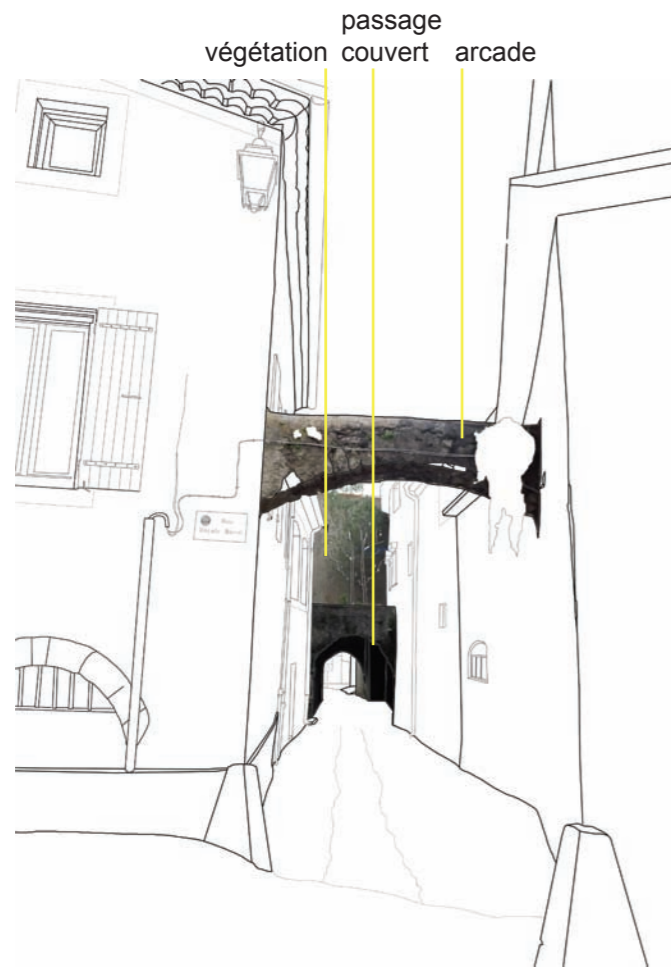
Saint-Jean-le-Centenier



Saint-Jean-le-Centenier

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.4 - la gestion et la valorisation des espaces publics de centre-village



Succession d'un passage en arcade et d'un passage couvert

EXEMPLE - SITE TEST BAIX

La commune de Baix présente les deux types de passages identifiés dans le Vivarais méridional. Rares sont ceux qui aboutissent sur le Rhône puisque l'ancienne ville médiévale présentait sa ligne de rempart à cet emplacement. Toutefois, les passages forment un système viare piéton très intéressant dans un tissu urbain principalement constitué par de longues rues parallèles sans beaucoup de maillage transversaux.

Les formes varient avec des arcs surbaissés, des arcs plein cintre, des successions d'arcades, des immeubles sur arche, des passages droits, des montées tortueuses, etc.



Passages rue Royale Basse (Baix)



Passages rue Royale Haute (Baix)

A EVITER



Aubignas



Viviers

Interventions nuisant à une lecture des espaces extérieurs. Proportion, échelle, matériaux et teintes non révélateurs de l'esthétique locale



Viviers

Passage obstrué



Traitement de sol et présence de sortie d'égoût au pied du passage : aménagements peu qualitatifs

A PRIVILEGIER



Villeneuve-de-Berg

Aménagement contemporain mettant en valeur le patrimoine



Lavilledieu

Ruelle ombragée et à l'abri du vent



Alba-la-Romaine

Ruelle et passage couvert bien entretenus



Saint-Maurice-d'Ibie

Passage et escaliers

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.4 - la gestion et la valorisation des espaces publics de centre-village

2.4.4 Décliner un vocabulaire d'aménagement (matériaux, mobilier, végétaux) cohérent suivant le type d'espaces publics

L'espace public structure la ville, le village. Il est l'expression de l'histoire urbaine du territoire. Outre le cadre bâti, différents outils sont à convoquer pour construire l'espace public : le végétal, les matériaux, le mobilier.

Ce vocabulaire est issu d'un savoir-faire traditionnel et d'une adaptation aux ressources et au climat du territoire. Le choix des matériaux, du mobilier, des essences et formes végétales et leur forme d'implantation contribuent à la qualité du cadre de vie.

Le végétal - un élément constitutif de la forme urbaine et territoriale - à privilégier et adapter

Certaines essences et formes végétales sont assez caractéristiques, voire emblématiques, du territoire. Différentes formes du paysage urbain apparaissent de manière récurrente : treilles de plantes grimpantes, façade de vigne vierge, mail de platanes, platane en isolé, mûrier,...

Ces 'formes' végétales accompagnent et participent à la reconnaissance des fonctions de l'espace public : place, montées, entrées, ... Elles sont étroitement liées aux modes d'aménagement du territoire et de construction du bâti. Dans le prolongement de la maison, le platane implanté au Sud, participe à la climatisation de la maison en été, comme les treilles et grimpantes. Avec un faible albédo, le végétal contribue au rafraîchissement de l'atmosphère. A Avignon, par exemple, on a pu calculer qu'un terrain recouvert d'herbe faisait baisser la température de 3 degrés (de 24°C à 21°C) et au pied d'un platane la température baissait de 6°C si le sol était en herbe.

Le végétal est ainsi un élément déterminant de la qualité de vie. Il agit sur différents champs : réduction de la pollution de l'air, abaissement des températures, revalorisation du cadre de vie, confortement des usages mode doux, renforcement de la biodiversité.

Préconisations

> Adapter le choix des essences en fonction des entités paysagères

Chaque entité paysagère porte des caractères floristiques spécifiques du au contexte climatique et économique avec l'introduction d'essences pour l'optimisation des activités agricoles ou forestières par exemple. Pour maintenir l'identité de ces territoires, le choix des végétaux devra s'effectuer en fonction des entités paysagères et du contexte édapho-climatique locale (orientation, ensoleillement, ...).

> Adapter les formes végétales et les essences suivant le type d'espace, les usages développés, le contexte climatique : mail d'arbres ; allée d'arbres, sujet en isolé, banquette arbustive et/ou de vivaces, haie, grimpantes (pergola, façade Sud,...), prairies, ...
Pour éviter des tailles fréquentes, il convient également de vérifier l'adéquation entre la taille de l'essence adulte et le volume disponible

> Révéler et valoriser la gestion des eaux pluviales

L'eau est une ressource nécessaire et vitale aux végétaux. Le traitement à ciel ouvert des dispositifs de récolte des eaux pluviales permet d'introduire des espaces plantés : noue enherbée, noue arbustive, ... et ainsi d'introduire des éléments naturels (eau, végétal) dans le paysage urbain.

> Sensibiliser à une gestion différenciée des espaces plantés

Préférer des plantations en pleine terre plus durable à des plantations en jardinière, réserver les plantations en jardinière à des espaces très circonscrit : entrée d'équipement par exemple. Adapter l'intensité de la gestion des pelouses et prairies au niveau de fréquentation (endroits très fréquentés : tonte régulière / endroits peu fréquentés : développement temporaire d'une prairie de hautes herbes, et tonte régulière seulement à partir de juillet, ou fauche tardive, etc.)

> Accompagner la démarche zerophyto - Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale a adopté la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'objectif 'zéro pesticide' dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries. Sensibiliser les personnes privées à cette démarche, avant le 1er janvier 2019, date de l'interdiction de détention et d'utilisation de produits phytosanitaires.

> Favoriser l'implication des habitants dans la vie de la rue -

Initiatives de plantations 'sur le pas de la porte', en pied de murs, qui habillent les façades, mettent en valeur la transition espace public / privé, etc.

► Voir palette végétale (cahier annexe)

Sites concernés :

> Toutes les communes du Vivarais méridional

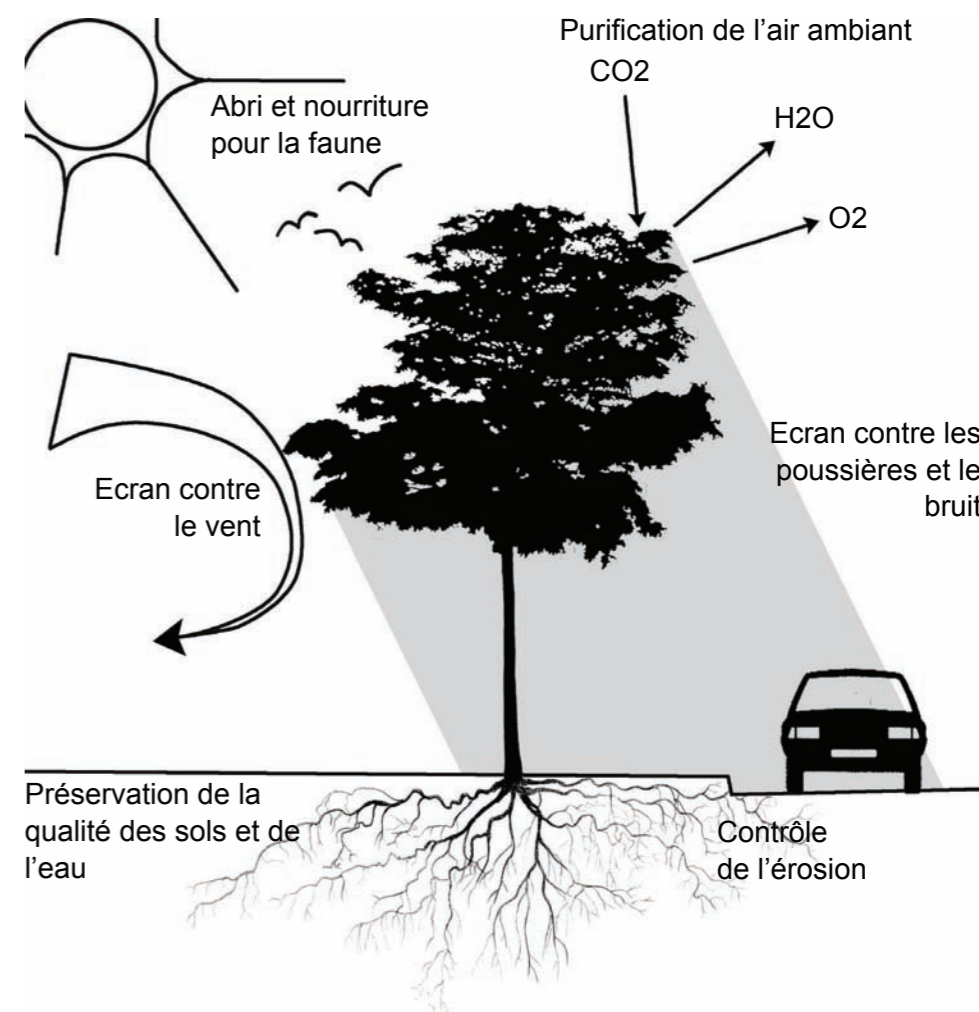


Schéma des bénéfices apportés par les arbres en milieu urbain

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.4 - la gestion et la valorisation des espaces publics de centre-village

Penser la structure végétale en lien avec les types d'espaces publics - Voir palette végétale



Saint Vincent de Barrès

Le mûrier planté au centre de la place qualifie l'espace



Valvignères

L'alignement de platanes marque l'entrée du village



Beauregard (département : Lot)

Les vivaces et arbustes en pied de facade dessinent un espace domestique entre la rue et la façade bâtie



Une noue végétalisée retenant et infiltrant les eaux pluviales

Articuler les édicules, le mobilier, aux espaces publics



Un banc accueillant enserré dans le végétal



Les plantes en pots trouvent une place en pied de facade



Chalier (Cantal) - local poubelle

Intégrer les locaux poubelles à l'aménagement des espaces publics



Grisolles (département : Tarn-et-Garonne)

Penser l'implantation des bancs et assises en lien avec l'espace public



Beauregard (département : Lot)

Le banc s'intègre en se fondant entre le sol et la façade

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.4 - la gestion et la valorisation des espaces publics de centre-village

Les matériaux : un vocabulaire local à développer

L'enrobé a recouvert aujourd'hui la plupart des voies et espaces publics, au détriment d'un vocabulaire de revêtement de sol plus diversifié et identitaire.

La recherche d'une différenciation des revêtements de sols en fonction des usages, la préservation des pavages et calades originelles est à rechercher.

Certaines figures sont assez typiques du territoire et des entités paysagères : calade de galets, caniveau en galets, pavement de pierres... Les ressources en basalte et calcaire à l'échelle du territoire, la présence de nombreux cours d'eau, ont ainsi permis de varier l'emploi des matériaux d'aménagement et ont favorisé une écriture contrastée des pavements jouant sur le noir et blanc.

Préconisations

> Préserver les figures identitaires des revêtements de sol

- Préserver les formes de pavage traditionnel : pavement à compartiment, pavement en pavé 'tête de chat', calades, dalage de pierre calcaire,...

- Préserver les ouvrages spécifiques du territoire : ruelle en V avec caniveau pavé central, montée pavée,...

> Valoriser les ressources et savoirs-faire locaux

Favoriser l'emploi de matériaux biosourcés (calcaire, basalte, bois,...) et inciter au recyclage des matériaux en place (pierre issue de clapas et faïsses à l'abandon)

-> Lutter contre le réchauffement climatique

Favoriser l'emploi de matériaux clairs, à faible albedo (calcaire, galets,...) voire de sols perméables (espaces enherbés, stabilisés,...) pour assurer l'infiltration des eaux pluviales.

► Voir palette des matériaux (cahier annexe)



Bourg-Saint-Andéol : Conteneurs semi-enterrés en cours d'installation sur les quais du Rhône / Source : <http://www.bsa-ville.fr>

Le mobilier : une cohérence à trouver

Le mobilier est aujourd'hui très présent sur l'espace public : jardinières, mâts d'éclairage, potelets, corbeilles, encomrent les trottoirs et places.

Les conteneurs dévolus au tri des déchets, pour certains au design criard et incongru, récemment implantés sur les places et aux abords des axes routiers, ont un impact important sur la perception des villages.

Préconisations

> **Optimiser la présence du mobilier pour favoriser une lecture claire de l'espace public.** Le mobilier sur l'espace public doit être intégré dès l'aval, lors de la conception des projets d'aménagement, afin d'assurer une cohérence dans la mise en oeuvre et une maintenance aisée : implantation choisie suivant les usages, choix du mobilier (produit manufacturé ou mobilier sur mesure) à effectuer en cohérence avec l'aménagement global et les contraintes d'entretien.

> **Décliner un mobilier urbain (assises, potelets, corbeilles de propreté, panneaux directionnels pour itinéraires piétons) sobre et commun à l'échelle du territoire communal (voir intercommunal) notamment sur les espaces secondaires (gestion différenciée).**

> **Favoriser l'emploi des ressources locales et/ou des savoirs faire locaux (pierre, bois, métallerie) pour un mobilier sur mesure**

> **Améliorer l'insertion du mobilier de tri des déchets dans les espaces publics / favoriser la mise en place de conteneurs enterrés ou semi-enterrés**

> **Adapter le niveau d'éclairage / diminution de la pollution lumineuse.** Des localités ont fait le choix de diminuer voire de stopper l'éclairage la nuit, permettant ainsi d'une part de réduire leur consommation électrique, et d'autre part d'améliorer la biodiversité en respectant le rythme chronobiologique des espèces.

► Voir palette des matériaux (cahier annexe)



Bourg-Saint-Andéol : Le mobilier « bancs » apparaît de qualité, mais la disparité des modèles nuit à la qualité d'ensemble, sur le Champs de Mars (3 premières photos) et Rue Lauzun (dernière photo à droite)



Hameau de Valgayette (Larnas) : des conteneurs de recyclage très visibles (à gauche) et des conteneurs déchets ménagers dissimulés par des murets en pierres (à droite)



Bourg-Saint-Andéol : deux types de jardinières différentes devant l'office du tourisme



2 - Des centres anciens à reconquérir

2.4 - la gestion et la valorisation des espaces publics de centre-village

Des formes de pavement soignées à préserver, des ouvrages caractéristiques de l'espace public à valoriser



Bourg-Saint-Andéol

Pavement à compartiment, mêlant galet de basalte, pavés de porphyre et calcaire



Saint-Montan

Escalier en pas d'âne - pavage en pierre calcaire



Saint-Thomé

Escalier en pas d'âne - une figure typique des villages perchés. L'emploi du basalte et du calcaire crée un motif chamarré assez caractéristique des territoires situés aux franges du Coiron

> Favoriser l'emploi de matériaux de sol locaux avec une prépondérance des calcaires au Sud...



St-Marcel-d'Ardèche - béton désactivé et galets sciés



Viviers - pavage en pierre calcaire



St-Marcel-d'Ardèche - galets sciés

Déclinaison de matériaux issus des ressources locales avec une forte prépondérance du calcaire et des galets sur la vallée du Rhône

...et des pierres basaltiques au Nord



Sceautres - pavage en basalt



Saint-Vincent-de-Barrès - pavage en basalt



Saint-Vincent-de-Barrès - Pavage en basalt et lignes structurantes en pierre calcaire

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.5 - la réhabilitation du bâti ancien

A quoi sert la réhabilitation et quels sont les objets concernés ?

Les villes et villages du Vivarais méridional présentent une architecture remarquable par son intérêt patrimonial au sens culturel du terme. C'est un territoire qui englobe des éléments d'époques différentes, reflets de l'évolution de la région et de ses traditions constructives. Afin de préserver cette lecture, les interventions sur le bâti existant ainsi que la construction neuve devront respecter la cohérence de l'architecture traditionnelle.

Les préconisations architecturales qui vont suivre permettront une meilleure connaissance de ce patrimoine et des enjeux qui lui sont associés : principes et techniques de réhabilitation. Elles concernent aussi bien le patrimoine remarquable que le patrimoine ordinaire, dans leur ensemble ou leurs détails.

2.5.1 - Les façades

Par 'façade', est entendu le 'plein de mur'. Composition, découpage, alignement des percements, hauteurs, pente de toiture, devront respecter l'unité architecturale de chaque immeuble.

Les principes de composition d'origine des façades correspondent à un état historique. En cas de restauration, la modénature qualitative existante devra être conservée et la restauration ou restitution d'éléments de façades se fera dans une recherche de l'état d'origine ou état historique approprié du bâtiment.

Le document de 'Diagnostic' peut fournir des clés de compréhension de ces édifices, sa consultation est vivement conseillée.

La plupart du temps construites en moellons de pierre locale, la majorité des façades des bâtiments du centre ancien sont enduites. Cependant, on assiste aujourd'hui à l'effet de mode « pierres apparentes », les façades sont décaouées et laissent apparaître les pierres de construction. La perte de qualité d'aspect est importante sur des façades historiquement couvertes à la chaux (matériau local).

Préconisations

> **Conserver les principes de composition d'origine : percements de taille décroissante, travées, modénatures qualitatives, ...**

> **Conserver, restituer et mettre en valeur les éléments présentant un intérêt architectural.**

> **Ne pas ajouter d'ornement ou éléments de pastiche étrangers à l'architecture d'origine.**

> **Des transformations sont possibles dans le but d'améliorer l'état de présentation ou l'accessibilité des édifices.**

> **Les enduits : respecter le choix des matériaux et des couleurs**

- Continuer à réaliser des enduits traditionnels de bonne qualité pour valoriser les parements sur l'espace public. Les sables locaux et la chaux naturelle hydraulique restent la solution préférée. Il pourra être parfois préconisé le rejointoiement et le badigeon, ou encore des enduits à pierres vues si l'appareillage est intéressant ou si le bâtiment présente des façades « secondaires ».

- Les nouveaux enduits respecteront une palette locale ; un badigeon pourra apporter une variété de teintes, mais dans une gamme locale (sont proscrits les blancs, les roses, le jaune provençal)

► **Voir palette des matériaux (cahier annexe)**

Exemple d'un hameau historiquement agricole, reconverti en gîtes ruraux : Commune de Viscomtat (Puy-de-Dôme) Hameau de la Planche
Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise / Maîtrise d'œuvre : MTA architectes / Sources photos : <http://www.nouvellesrichesses.fr/fr/projets/centre-de-vacances> Copyright : Joel-Damase et MTA



En haut : Vue d'ensemble / En bas : Chaufferie bois (recyclage de poutres)



En haut : Vue avant-après / En bas à gauche : Inclusion contemporaine avec poutres de l'ancienne aétale ré-utilisées / En bas à droite : escalier et charpente

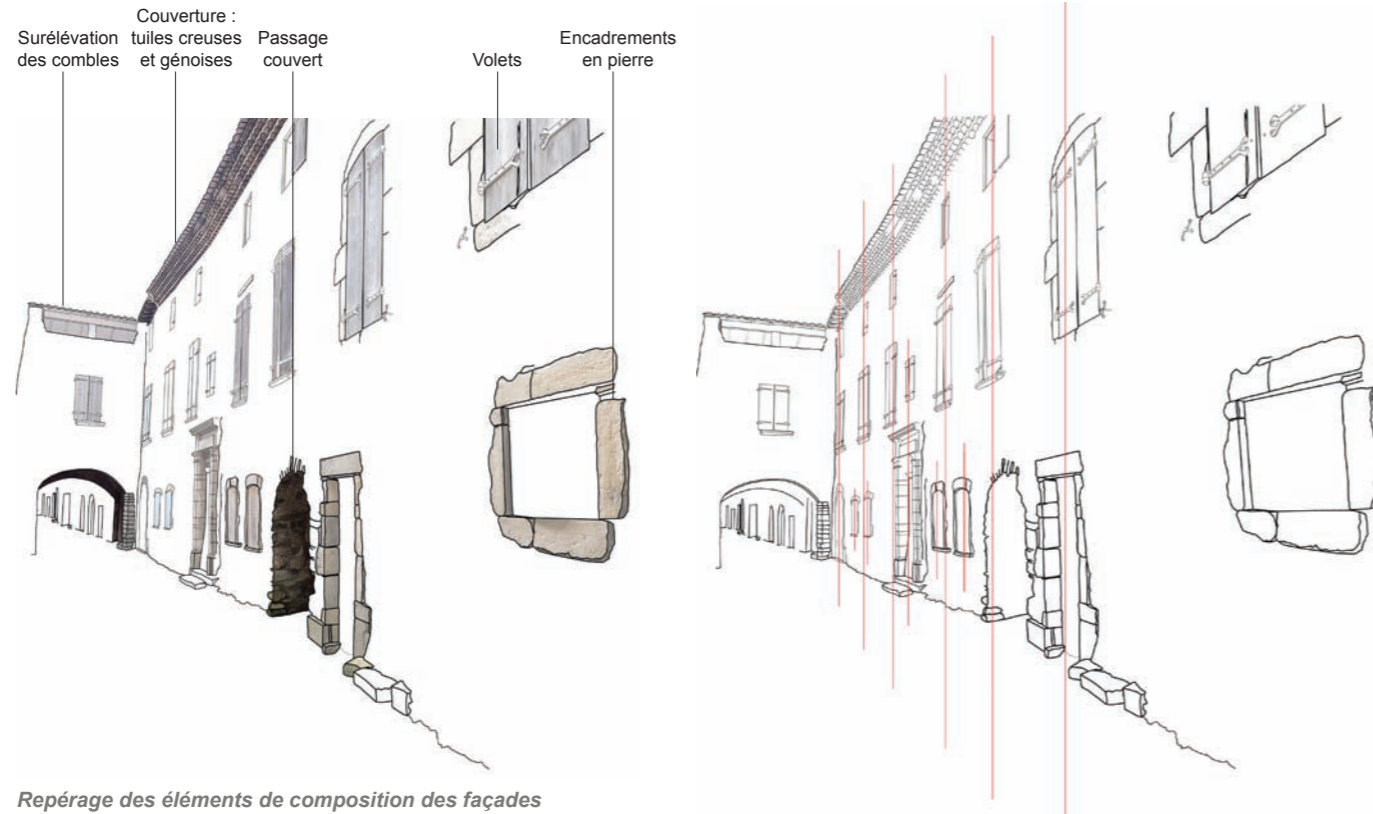
Sites concernés :

Toutes communes du PAH

2 - Des centres anciens à reconquérir

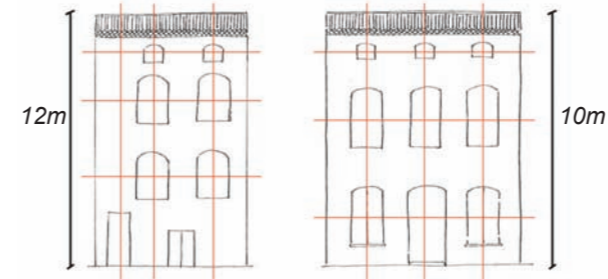
2.5 - la réhabilitation du bâti ancien

Exemple - Site test à Baix - Etude de l'ordonnement des façades / Typologie du bâti : schémas de principe basés sur les compositions et typologies de maisons de ville

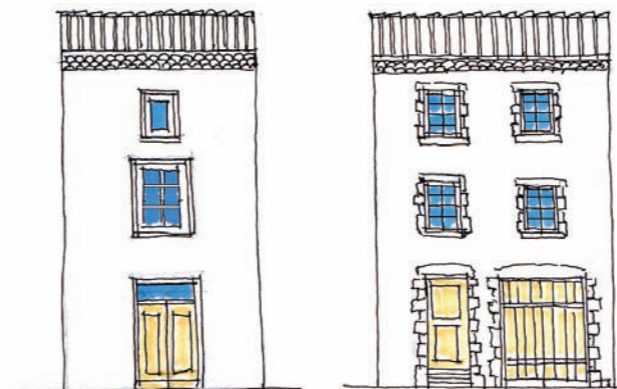


Repérage des éléments de composition des façades

L'unité architecturale des immeubles dépend des principes de composition : percements de taille décroissante, compositions axiales simples et souvent régulières.

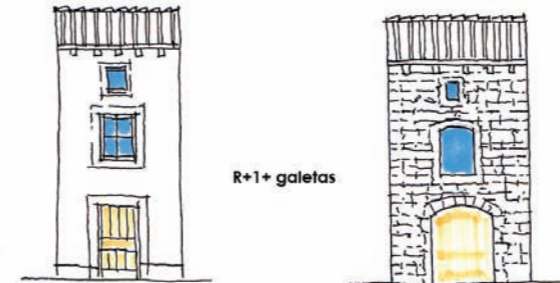


Exemple de façades : à la composition axiale irrégulière (à gauche) et composition régulière (à droite).



R+2 une trame ordre décroissant

R+2 deux trames



R+1+ galetas

Compositions locales régulières simples présentant des baies superposées décroissantes



Photographie - Rue Royale

Exemple du gîte La Bastide au hameau du même nom à St-Martin-sur-Lavezon

A EVITER



Bidon



Saint-Martin-sur-Lavezon

La rénovation de ces édifices ne respecte pas la composition originelle des façades : alignement des percements, proportions, matériaux.

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.5 - la réhabilitation du bâti ancien

2.5.2 - Les percements

La richesse décorative des façades du Vivarais méridional repose en grande partie sur le traitement des encadrements en pierres de portes, portails, fenêtres et volets, reflets de savoirs-faire de différentes époques.

Les matériaux / encadrements : sculpture et moulure de la taille de pierre

Extraite principalement dans les carrières de la vallée du Rhône, la pierre calcaire est l'un des matériaux principaux employés pour la taille des encadrements des baies. En effet, les percements anciens sont souvent accompagnés d'encadrements pierre sculptés et moulurés laissés apparents : corniche, bandeaux, linteau, jambages et appuis de fenêtre témoignant d'un véritable savoir-faire.

Les portes

Les portes du XVe au XVIIe siècle sont généralement pleines, étroites et basses. Composées de deux épaisseurs de planches, elles sont assemblées à l'aide de clous de fer forgé et de pentures. Les portes datant des XVIIIe et XIXe siècles sont plus répandues sur le territoire. Souvent, une imposte vitrée fixe sert à éclairer l'entrée, ou l'escalier droit, de l'édifice. Cette imposte est protégée par une grille en fer forgé ou un barreaudage. Les portes d'entrée du XIXe et XXe siècle gardent généralement la composition à imposte vitrée. Elles sont à simple ou double vantaux et les menuiseries en bois sont constituées à cadres et panneaux.

Préconisations

> Lorsque les façades présentent une belle ordonnance, éviter l'ouverture de nouvelles baies.

> La restitution de percements anciens peut être préconisée pour restituer la lisibilité de la façade.

> Créer des portes simples, de proportions et découpages (portes à double battant) semblables aux anciennes.

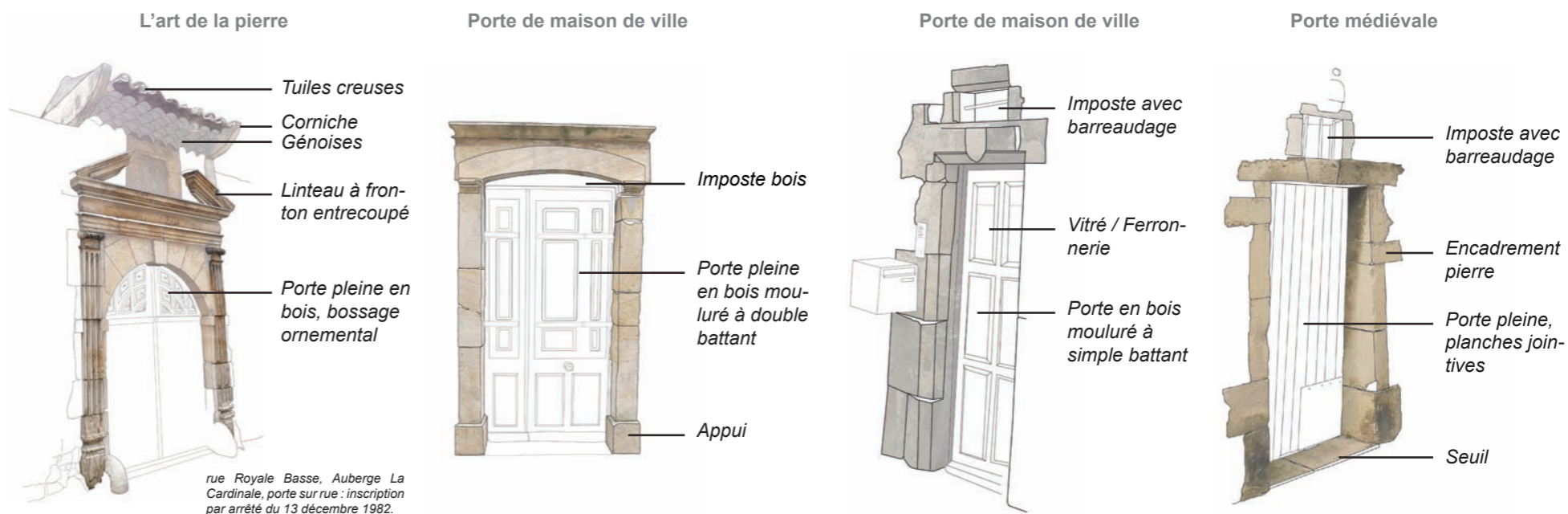
> Pour les maçonneries en pierres de taille, privilégier une mise en œuvre à 'joints vifs'.

Les maçonneries en pierres de taille sont réalisées avec des moellons de pierre aux surfaces et aux arêtes parfaitement dressées ce qui permet une mise en œuvre à « joints vifs » c'est à dire avec un minimum de mortier de chaux.

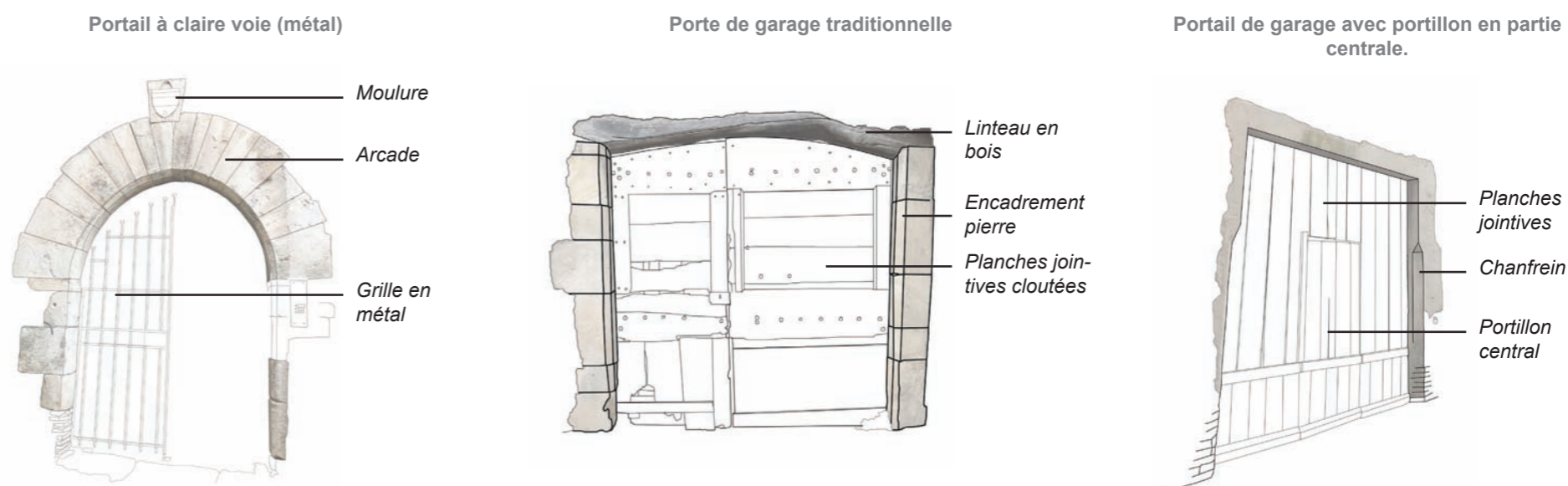
> Les encadrements, les seuils et les emmarchements en pierre doivent être conservés ou restitués par des éléments de même nature.

► Voir palette des matériaux (cahier annexe)

Principales typologies de portes



Principales typologies de portails

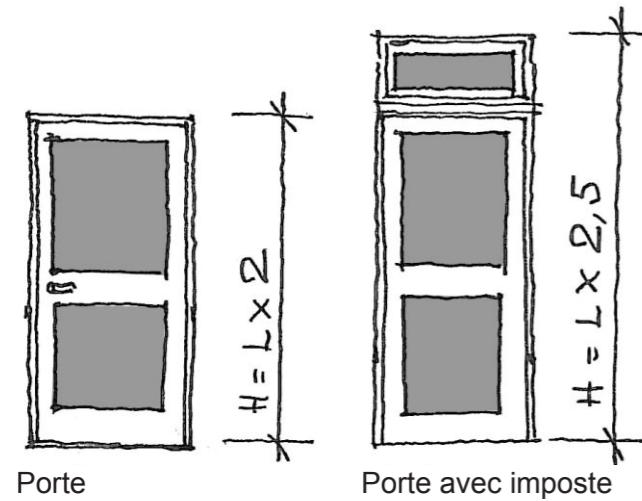


2 - Des centres anciens à reconquérir

2.5 - la réhabilitation du bâti ancien

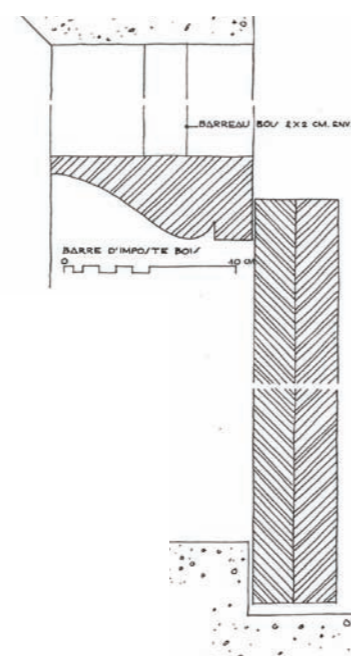
Créer ou modifier des portes

Proportions des portes à respecter

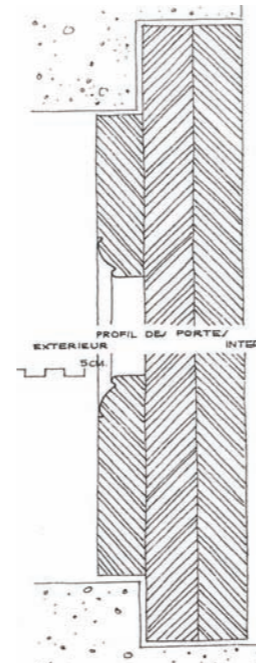


Porte

Porte avec imposte

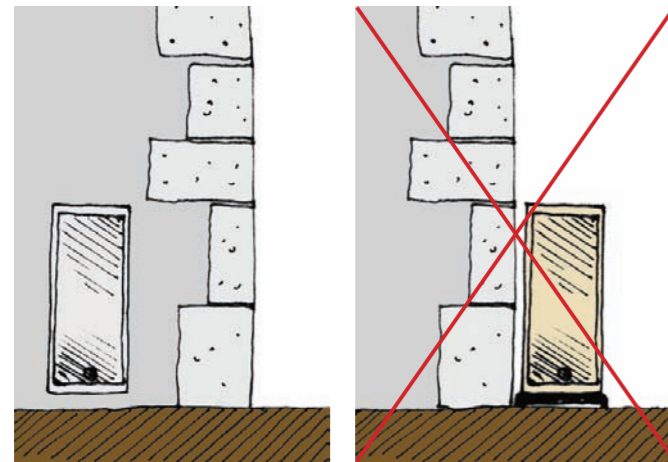


- Barreaux bois
- Traverse moulurée bois

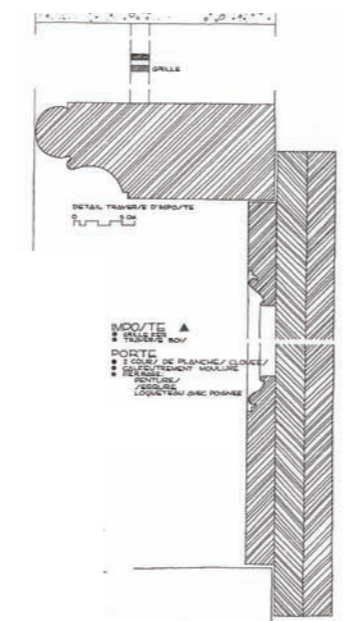


- Porte à planches doublées
- Traverse moulurée bois
- Calfeutrement extérieur mouluré

Les installations techniques associées



Les installations techniques, les accessoires ou auxiliaires doivent être intégrés et ne peuvent pas être disposés en applique.



- Imposte : grille de fer forgé
- Traverse bois
- Porte à planches doublées



- Porte à panneaux moulurés et ossature assemblée (côté ext.)
- Planches verticales (côté int.)

source : Claude Perron (architecte) - "Notes et croquis pour servir à la réhabilitation des quartiers anciens de la ville du Puy"

A EVITER



Baix



Baix



Baix

Les portes doivent respecter les proportions des percements



St-Jean-le-Centenier



Les modifications des dimensions des ouvertures doit être respectueuse de l'architecture et de la composition de la façade.

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.5 - la réhabilitation du bâti ancien

Les fenêtres

Les baies sont généralement de forme rectangulaire et verticale, cependant elles s'adaptent en fonction des périodes et des fonctions. Les baies sont généralement plus hautes que larges.

Le point de vigilance principale concernant la réhabilitation des fenêtres concerne les remplacements des menuiseries. En effet, les remplacements de menuiseries sont nombreux lors des travaux de réhabilitation ou de rénovation thermique. Malheureusement, de nombreuses portes et fenêtres, qui pourraient être restaurées, disparaissent et sont remplacées par des modèles standardisés, aux formes et matériaux inadaptés (menuiseries en PVC...), induisant une réduction des clairs de jour, et la disparition des profils.

La mise en place de volets roulants électriques impacte également de nombreuses façades avec des coffrets en saillie.

Préconisations :

> Pour les réhabilitations ou constructions neuves, les fenêtres seront à dominante verticale, excepté au niveau des combles où d'autres formes existent : carrés, oculus ronds, alignement d'ouvertures avec meneaux.

> Lorsque les façades présentent une belle ordonnance, l'ouverture des nouvelles baies n'est pas esthétique et est à éviter.

> Rétablir les fenêtres obturées, leur ouverture apporte de l'air et de la lumière et rétablit les proportions de la façade. Lorsque les fenêtres d'origine sont connues, elles seront rétablies avec des profils identiques.

> Les fenêtres à meneaux ont souvent perdu leurs meneaux, qui pourront être rétablis lors de la réfection de la menuiserie.

> Les appuis, seuils, couronnements, jambages, linteaux seront préférentiellement en pierre (de récupération)

> L'entourage de la baie (appui, piédroit, linteau) sera de même nature que les existants.

> Éviter les menuiseries en PVC (aspect peu qualitatif, ni réparable, ni recyclable) et privilégier l'usage du bois pour la réalisation des menuiseries (portes, fenêtres, volets...).

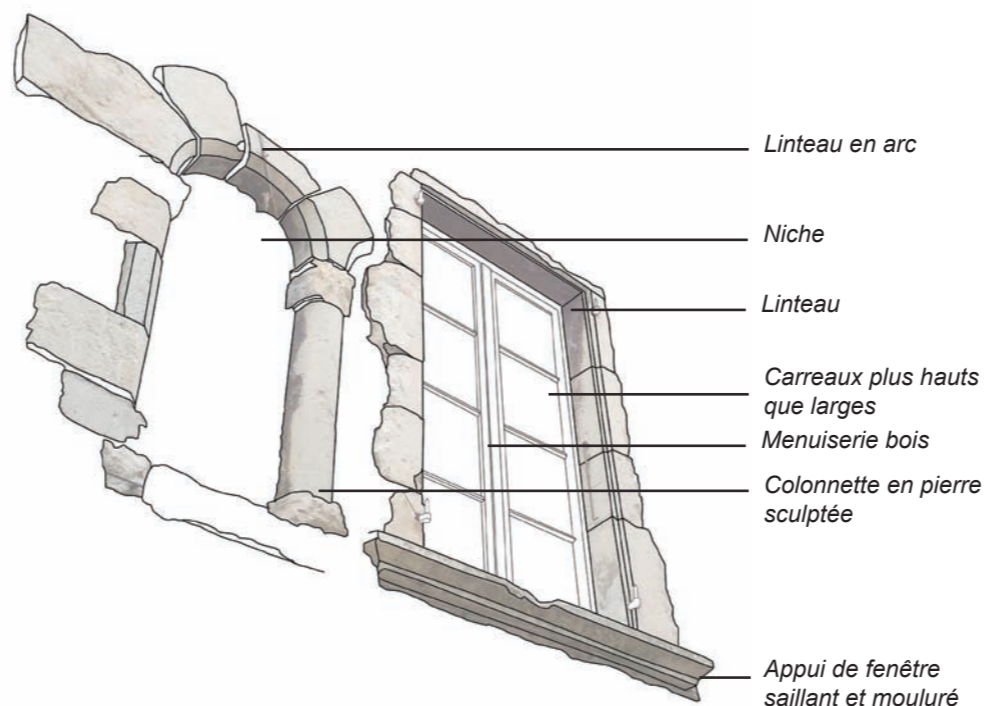
Le bois, matériau sain, durable, réparable et recyclable, permet notamment de conserver la finesse des profils pour plus de luminosité.

- Des percements nouveaux peuvent être admis s'ils sont motivés par des nécessités d'éclairage.

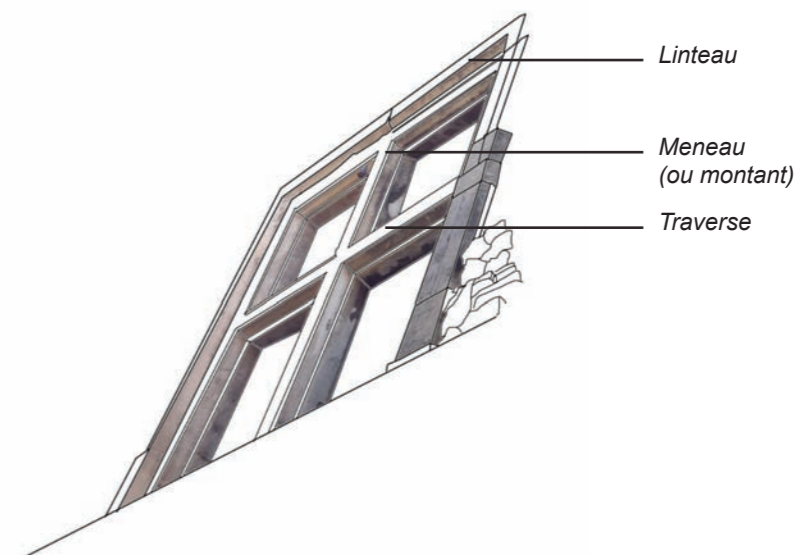
Dans ce cas, ils devront respecter la typologie et la composition de l'édifice et des façades avoisinantes.

Principales typologies de baies

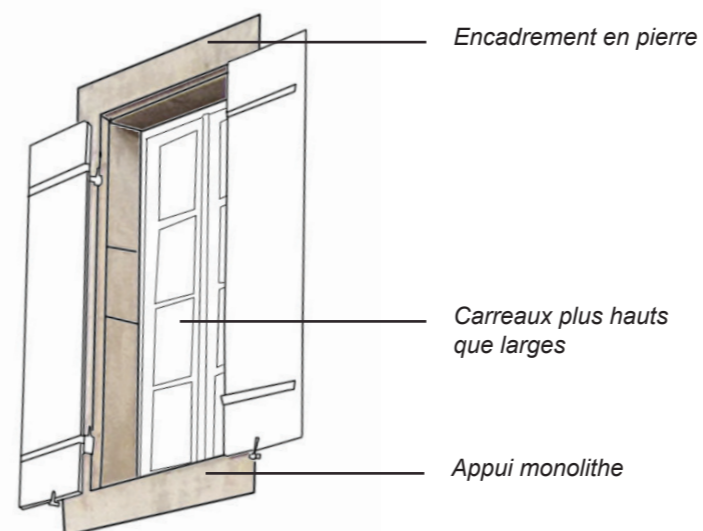
Fenêtres XVIIe-XVIIIe siècles



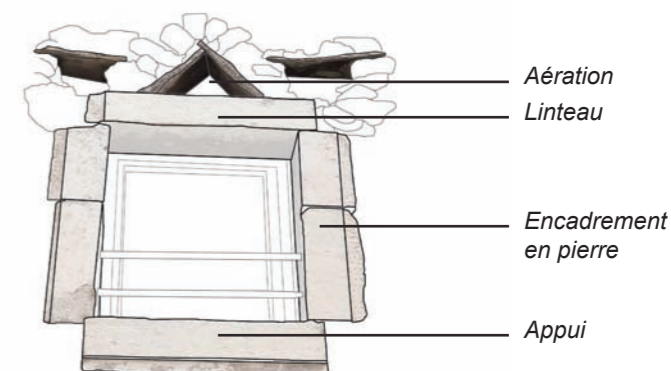
Fenêtre Renaissance, XVIIIe s.



Fenêtre XIXe s.



Petite fenêtre plein vitrage

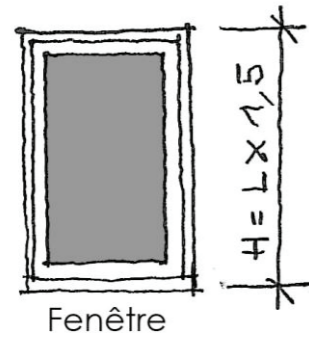


2 - Des centres anciens à reconquérir

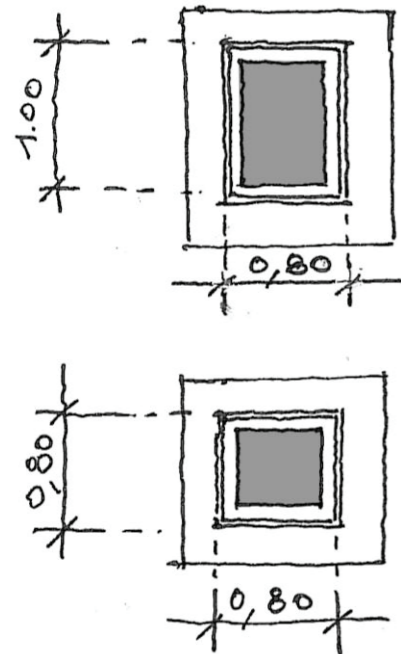
2.5 - la réhabilitation du bâti ancien

Créer ou modifier des fenêtres

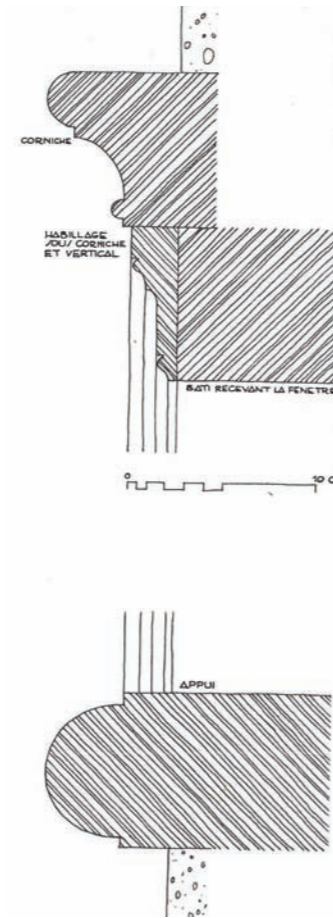
Proportion d'une fenêtre



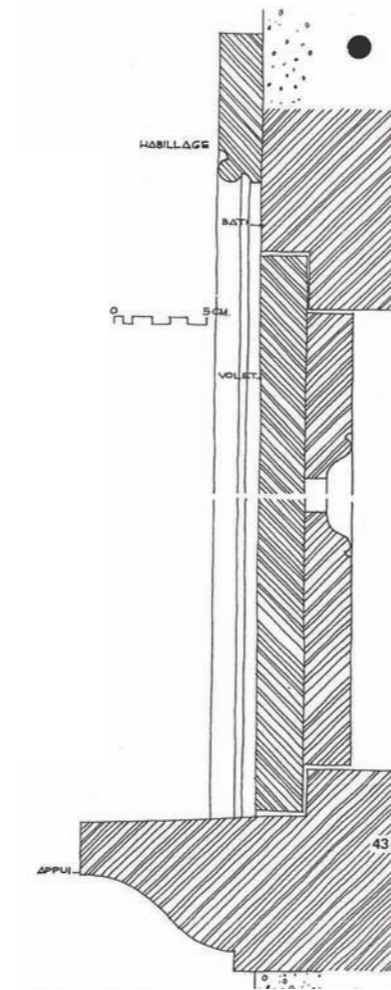
Proportion des ouvertures sur les combles



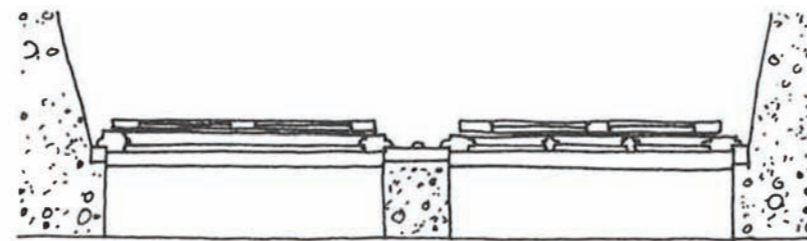
Coupe sur fenêtre avec appui et corniche en bois mouluré



Coupe sur fenêtre avec feuillure destinée à recevoir des volets



Détail des fenêtres à meneaux (plan)



source : Claude Perron (architecte)

A EVITER



Les percements doivent être plus hauts que larges : les baies horizontales ou bandes horizontales sont proscrites.



Les modifications des dimensions des ouvertures doit être respectueuse de l'architecture et de la composition de l'édifice, de même que la création de nouvelles ouvertures.

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.5 - la réhabilitation du bâti ancien

Les volets

Du XVII^e siècle au XVIII^e siècle, les ouvertures étaient fermées par des volets intérieurs.

A partir du XIX^e siècle, les fenêtres sont équipées de volets, pleins (double lame), persiennés ou semi-persiennés selon les secteurs. Les volets sont réalisés en planches de bois assemblées par des pentures métalliques et renforcés par des traverses horizontales. Ils assurent l'isolation thermique de l'habitation : protection contre les intempéries, ventilation et éclairage partiels des pièces. Plus ils sont épais, plus ils jouent leur rôle d'isolation thermique et acoustique. Les persiennes couramment employées depuis la fin du XIX^e siècle assurent la ventilation. La conservation / restauration des volets sera privilégiée. En cas de remplacement, il faudra respecter des dimensions et des profils toujours adaptés.

Préconisations :

> Privilégier les volets en bois à battants pour les fermetures.

> Privilégier le bois pour la réalisation des volets et menuiseries.

> Pour les couleurs des menuiseries, respecter les tons gris ou marrons utilisés dans l'habitat traditionnel.

> Privilégier les menuiseries peintes plutôt que vernies. La teinte sera satinée ou mate.

> Supprimer les volets sur les fenêtres à meneaux et ouvertures chanfreinées, réaliser des volets à l'intérieur.

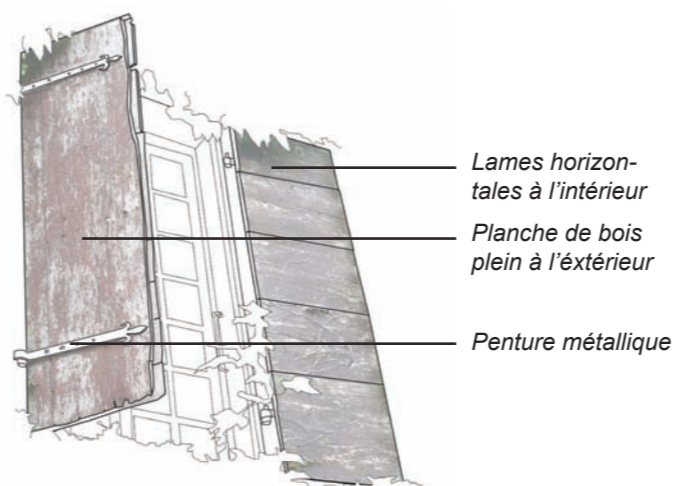
> Les pentures doivent rester de forme simple, avec des bords amincis.

> Éviter les pentures décoratives.

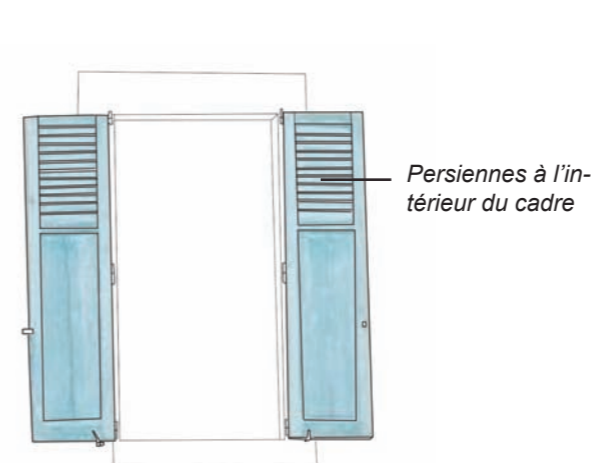
► Voir palette des matériaux (cahier annexe)

Principales typologies de volets

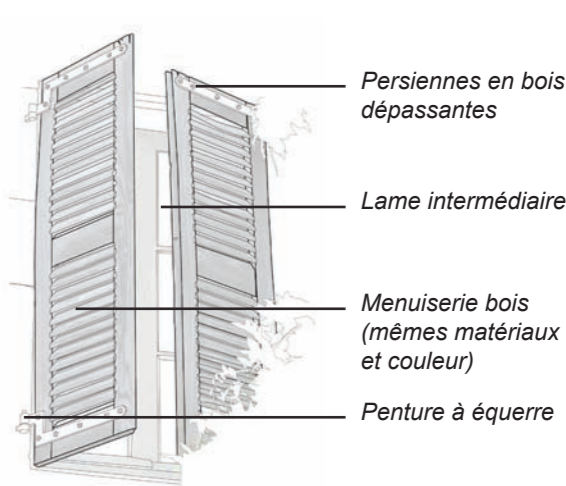
Volets pleins double lame



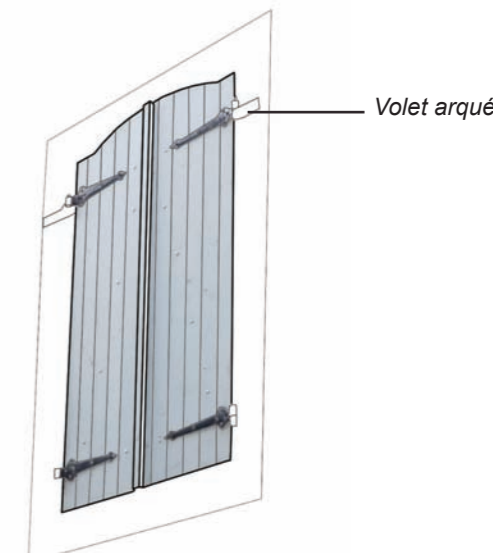
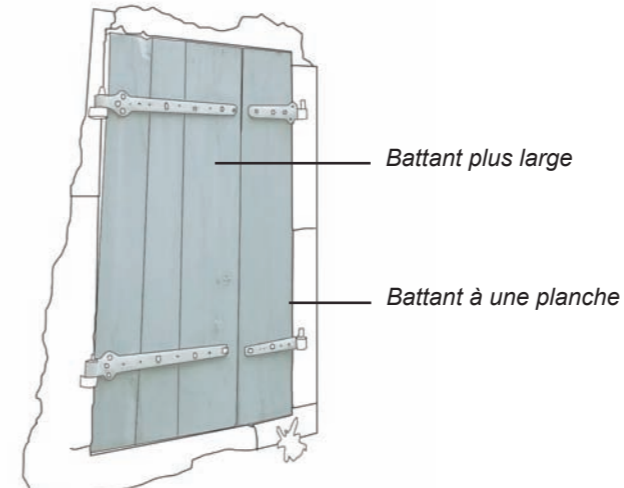
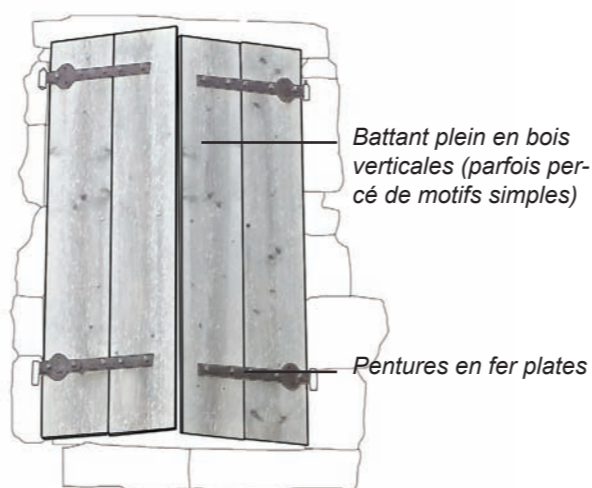
Volets de maisons de ville semi-persiennés



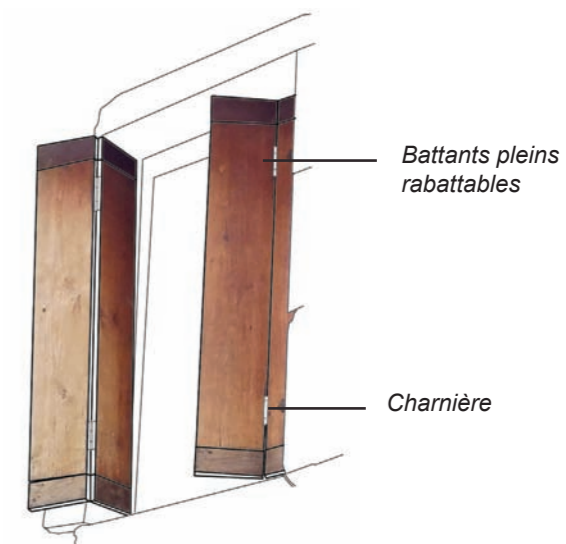
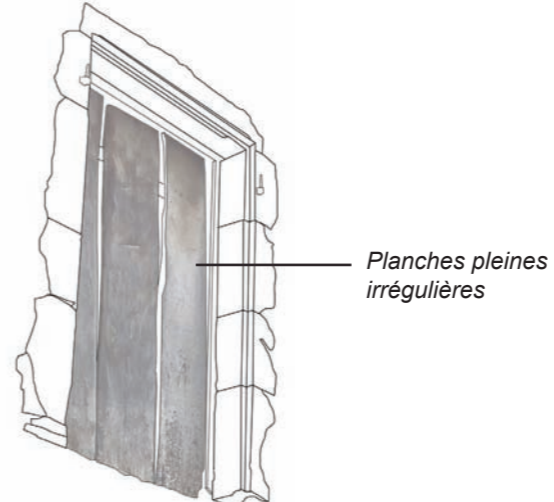
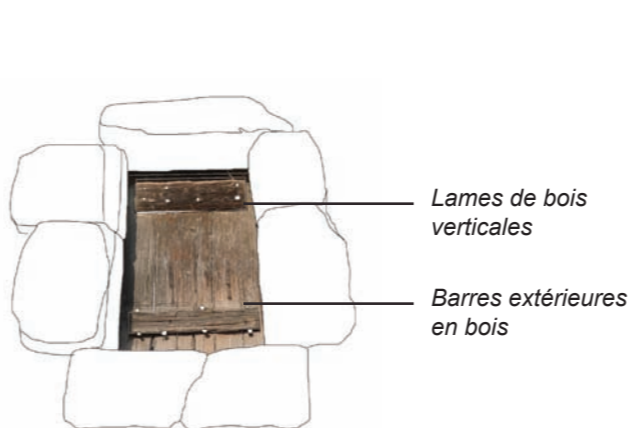
Volets de maisons de ville persiennés



Volets pleins de maisons de ville et constructions rurales



Volets pleins de constructions rurales, agricoles ou viticoles

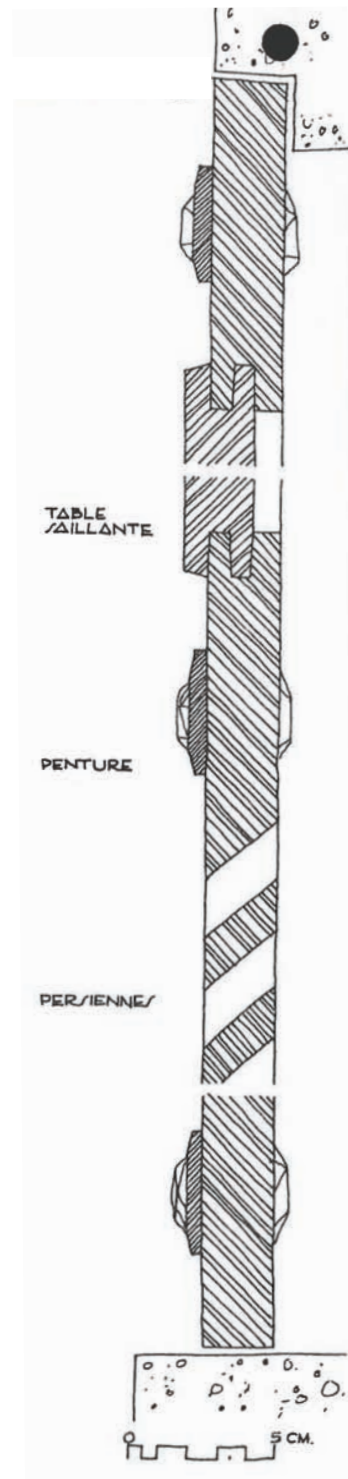


2 - Des centres anciens à reconquérir

2.5 - la réhabilitation du bâti ancien

Volets à tables saillantes et à persiennes

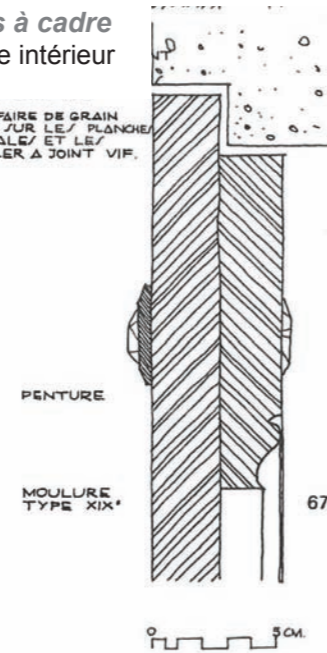
- Ossature assemblée
- Panneaux (tables saillantes)
- Lames de persienne
- Pentures hautes et basses coudées



Volets à cadre

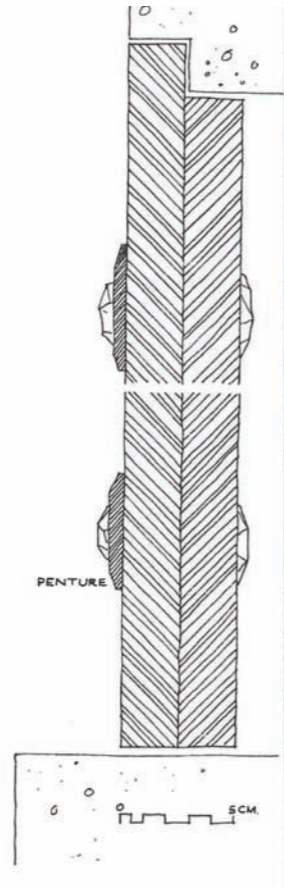
- Cadre intérieur

NE PAS FAIRE DE GRAIN D'ORGE SUR LE PLANCHER VERTICALES ET LES ASSEMBLER A JOINT VIF.



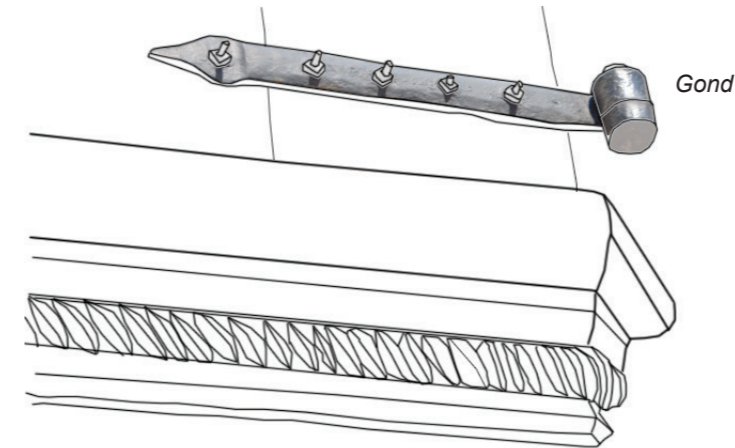
Volets double lame

- Planches clouées
- Ferrage : penture



Ferrage de volets

- Pentures de formes simples à privilégier
- bord des pentures aminci
- pentures fixées dans les maçonneries



A EVITER



Volets roulants



Volets en Z inadaptés aux proportions des hautes fenêtres

source : Claude Perron (architecte)

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.5 - la réhabilitation du bâti ancien

2.5.3 - Les menuiseries et serrureries

Les menuiseries

En restauration, les menuiseries doivent de préférence respecter les profils des fenêtres traditionnelles. Si ces dernières ont disparu, les nouvelles fenêtres peuvent prendre pour modèle les menuiseries traditionnelles de même époque que celle de la façade, celle-ci déterminant notamment la partition des carreaux de fenêtres, le moulurage des petits bois, ouvrants, etc.

Les remplacements de menuiseries sont nombreux, lors des travaux de réhabilitation ou de rénovation thermique. Malheureusement, de nombreuses portes et fenêtres qui pourraient être restaurées disparaissent et sont remplacées par des modèles standardisés, aux formes et matériaux inadaptés (menuiseries en PVC, ...), induisant une réduction des clairs de jour, disparition des profils.

Préconisations

> **Conserver ou restituer les menuiseries anciennes : ouvrants, petits bois, dimensions et répartition des carreaux, appuis, etc.**

> **Les menuiseries doivent être uniformes ou homogènes sur une façade : dimensions, division des carreaux, teintes, disposition des volets (intérieurs ou extérieurs), etc.**

Des adaptations peuvent être nécessaires au regard des hauteurs d'étage différentes.

> **Eviter les menuiseries en PVC (aspect peu qualitatif, ni réparable, ni recyclable) et privilégier l'usage du bois pour la réalisation des menuiseries (portes, fenêtres, volets, ...).**

Le bois, matériau sain, durable, réparable et recyclable, permet notamment de conserver la finesse des profils pour plus de luminosité.

> **Différentes finitions sont possibles : au broux de noix, à l'huile de lin, peintes (farine ou huile), ou laissées en bois brut.**

> **Les poses 'en rénovation' altèrent la qualité de la façade. En cas de remplacement de menuiserie, il faudra respecter des dimensions et des profils adaptés à l'encadrement de la baie.**

> **Respecter la proportion des verres : carreaux plus hauts que larges.**

> **Les couleurs des menuiseries respecteront les tons utilisés dans l'habitat traditionnel.**

> **Les menuiseries seront peintes plutôt que vernies. La teinte sera satinée ou mate.**

► **Voir palette des matériaux (cahier annexe)**

Les serrureries

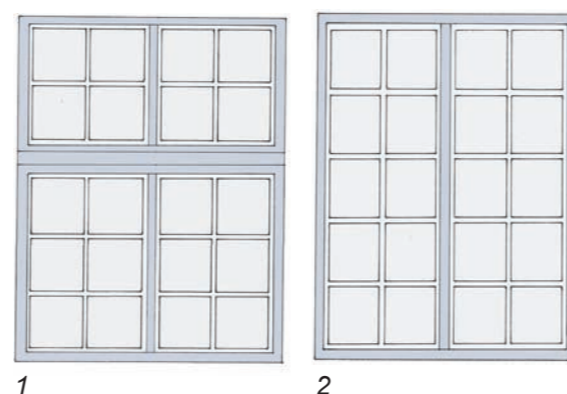
Garde-corps, grilles et portails, marquises ou auvents, quincaillerie (penures, heurtoirs,...)

On rencontre de nombreux garde-corps de balcons filants ou isolés, barrières en fer forgé du XVIIIe ou XIXe siècle, plus ou moins ornements. Les motifs de rubans de fer, roulés, en boucle ou en spirales peuvent être ornés de feuilles en référence à des fresques végétales (comme à Baix).

Préconisations

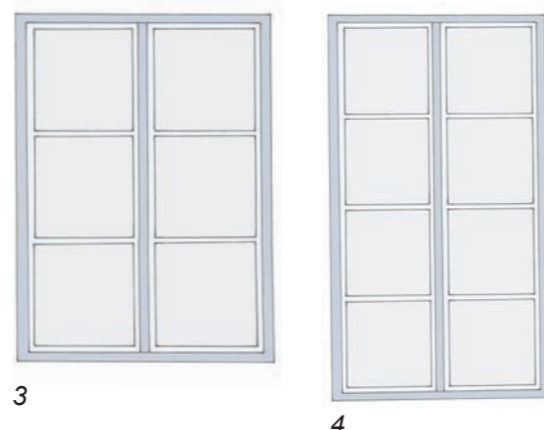
> **Les ouvrages de ferronnerie sont à entretenir régulièrement (peinture antirouille, brossage ...).**

Les menuiseries



1 : Menuiserie début XVIIIème siècle, à 'petits carreaux' (environ 18x15 cm). La traverse en bois intermédiaire n'est pas toujours présente.

2 : Menuiserie début XVIIIème siècle. Souvent installée après dépose d'anciennes menuiseries à croisée et meneaux de pierre.



3 et 4 : Menuiserie 'Grands carreaux' fin XVIIIe début XIXe siècle. Six ou huit carreaux de 40x45 cm.

> **Eviter les différences de traitement entre le portail et la clôture.**

La hauteur, les teintes et les matériaux doivent être identiques et assurer une continuité physique sur rue.

> **Eviter les ferronneries complexes étrangères au caractère du site.**

> **Préférer la rénovation des modèles anciens de ferronnerie à la fabrication neuve.**

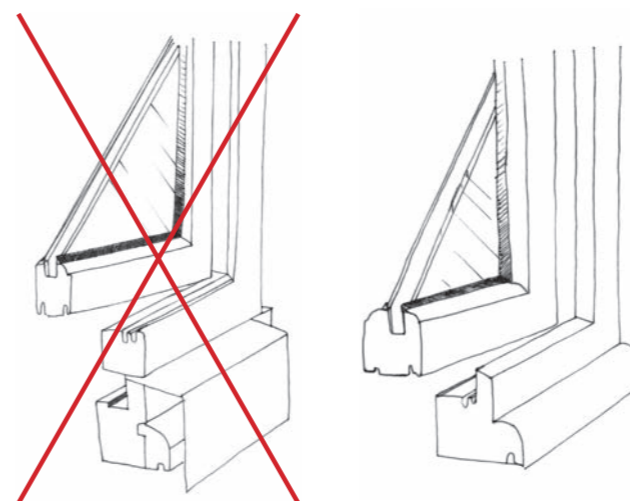
> **Les gardes corps en bois sont à éviter.**

► **Voir palette des matériaux (cahier annexe)**



Menuiseries et valorisation de la façade :

- Les baies et menuiseries doivent être uniformes ou homogènes sur une façade : dimensions, division des carreaux, teintes, présence de persiennes, d'appuis, etc. Des adaptations peuvent être nécessaires au regard des hauteurs d'étage différentes.
- L'époque de production de l'immeuble sera prise en compte quant au choix des différents éléments (partition des carreaux des fenêtres).
- Différentes finitions sont possibles : au broux de noix, à l'huile de lin, peintes (farine ou huile) : gris perle, gris bleu, vert-de-gris, brun rouge ('sang de boeuf')



Les menuiseries doivent s'adapter à la forme des percements dans lesquelles elles s'insèrent (à droite). Les poses 'en rénovation' sont interdites (à gauche).

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.5 - la réhabilitation du bâti ancien

Les ferronneries



Garde corps balcon



Marquise



Grillage



Portail



Imposte

A PRIVILEGIER



Menuiserie en Aluminium

A EVITER



Eviter l'emploi de menuiseries en PVC



Les menuiseries doivent être adaptées à leur encadrement

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.5 - la réhabilitation du bâti ancien

2.5.4 - Les rez-de-chaussée commerciaux

Les rues commerçantes n'auront de cohérence que si elles sont réfléchies en parallèle de l'image des façades, et de leurs devantures commerciales. Un grand nombre de devantures de commerce en bois, menuisées, ont été conservées. Pour petits, grands commerces ou ateliers, en applique ou intégrées à la façade, les devantures de commerce s'adaptent à la fonction et à l'encadrement de la baie. Un autre enjeu crucial relatif aux rez-de-chaussée réside dans la difficulté de maintenir une activité commerciale dans les centres-villages. Le maintien des fonctions commerciales est un élément important pour la qualité et la vie de l'espace public. Comment redéfinir le rôle de ces espaces commerciaux, pour la plupart abandonnés ?

Préconisations :

> **Respecter de manière stricte la composition des façades en rez-de-chaussée. Eviter à tout prix la création de grands sous-œuvre.**

La création de grands sous-œuvre (garages, entrepôts...) est très dommageable pour la qualité des édifices. Les nouveaux commerces devront respecter les règles strictes de compositions des façades et du cadre urbain dans lequel ils s'insèrent.

> **En cas de changement d'usage, conserver le caractère d'espace mutualisable des rez-de-chaussée : ateliers, espaces de stockage...**

> **Conserver ou restituer (en cas de nombreuses modifications) les devantures dans leur état initial.**

- Les devantures doivent respecter : l'alignement le long du trottoir, les limites parcellaires, la composition de la façade.
- Aucune devanture ne peut réunir deux ou plusieurs façades sans marquer la limite séparative entre chacun des bâtiments.
- La technique la plus appropriée pour une devanture rapportée sera celle de l'applique.
- Le retrait de la vitrine commerciale produit une rupture avec l'alignement des façades, en plus de créer un espace d'ombre. Son recours sera proscrit.

> **Les décors bois seront repeints en respectant les couleurs sur la façade.**

> **Les volets roulants de grille sont interdits en façade. Ils seront installés à l'intérieur des commerces.**

> **Les stores ne devront pas masquer les encadrements.**

> **Eviter les surcharges d'enseignes. Privilégier une seule enseigne par ouverture. Eviter la pose d'enseignes sur les balcons, garde-corps, toitures, terrasses.**

► [Voir palette des matériaux \(cahier annexe\)](#)

Rez-de-chaussée et commerces



Une devanture en applique XIXe siècle (avenue Jean Moulin à Baix) :

- respect de la composition de l'immeuble
- éléments menuisés placés en saillie sur les façades
- couvre tout le rez-de-chaussée

Enseignes du Vivarais

Enseignes peintes sur un enduit de chaux au dessus de chaque percement



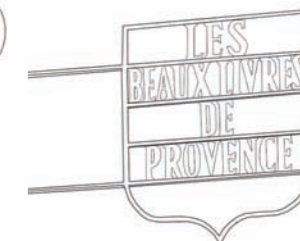
Enseigne pendante
- Nom du magasin peint sur tôle
- Motifs en ferronnerie



Enseigne peinte



Enseigne en tôle découpée



Détails de corniche

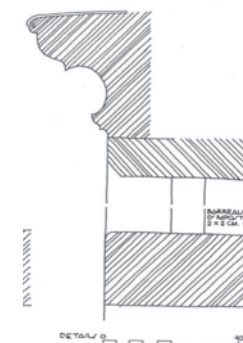
source : Claude Perron (architecte)



PROFIL DE CORNICHE



PROFIL D'IMPOSTE



DÉTAIL



ENDUIT

HABILLAGE

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.5 - la réhabilitation du bâti ancien

Typologie de commerces : les devantures

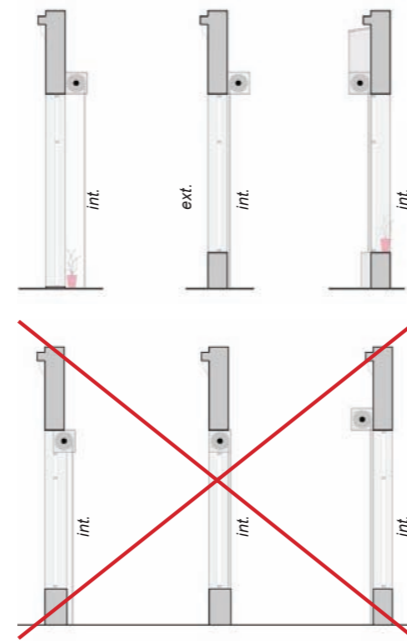


Les devantures doivent respecter la composition de l'immeuble : travées pleines, travées vides.

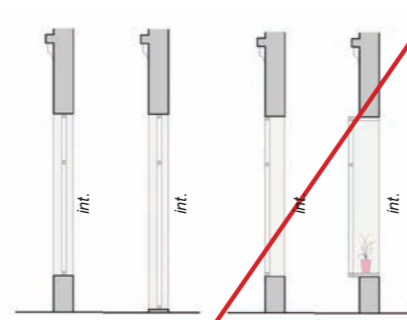


Les devantures en feuillure s'adaptent par leurs formes et dimensions aux embrasures du bâtiment. Les stores sont également adaptés aux embrasures (non filants)

source : Cabinet Assimacopoulos / ZPPAUP de Saint-Saturnin



Ci-dessus : les caissons des fermetures métalliques (rideaux, grilles, ...) et les mécanismes des stores ou bâches extérieurs ne doivent pas être apparents.



Ci-dessus : les devantures en feuillure ne doivent pas être posées au nu du mur ou en surépaisseur. Les menuiseries sont en retrait d'environ 15 à 20 centimètres de l'alignement de la façade.

A PRIVILEGIER



Les boiseries et vitrines s'inscrivent dans l'architecture très sobre des immeubles, en suivant les arcades : boiseries ou vitrines en feuillure



Les devantures en bois menuisé placées en saillie sur la façade. Elles conviennent aux immeubles datant du XIXe siècle.



Respect de la composition de façade.

A EVITER



Les récentes devantures ne respectent pas la trame des édifices : alignement, composition de la façade.



Des pratiques tendent couramment à transformer les rez-de-chaussée commerciaux en espaces habitables. En conséquence, les devantures sont transformées en ouvertures (portes et fenêtres) qui ne s'accordent ni avec les proportions préconisées pour les percements ni avec la trame des édifices.



Multiplication d'enseignes et affichages hétérogènes.

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.5 - la réhabilitation du bâti ancien

2.5.5 - Les toitures

Matériaux et teintes

La terre cuite est le matériau de prédilection des couvertures toutes époques confondues. Les toitures se déclinent par pans autour de ses teintes pouvant varier de la paille au brun rouge, en fonction de la nature du sol argileux utilisé, de la température et de la durée de cuisson.

La tuile canal

La tuile creuse, aussi appelée tuile canal était moulée 'sur la cuisse', et ensuite cuite au four. Les groupements d'habitations rurales possédaient leurs fours pour fabriquer la chaux et cuire les tuiles. Techniquement, la production va s'industrialiser à partir du XIXe siècle. Aujourd'hui, les toitures conservent la tuile canal même si les tuiles mécaniques (tuiles plates) sont de plus en plus employées dans les nouvelles constructions.

La génoise

A hauteur d'hommes, on découvre l'importance donnée aux débords (hauts de façades) souvent réalisés en génoise. La génoise est une 'fermeture d'avant-toit formée de plusieurs rangs de tuiles canal en encorbellement et garnies de mortier' (Jean Boyer, directeur des musées de France). Le débord de toiture souligné, par cette génoise par exemple, renforce la qualité de composition des façades, notamment en cas de bâtiments accolés. Ce travail de maçonnerie est apparu au XVIIe siècle dans l'architecture rurale. De nombreux corps de bâtiments adoptent ce système, châteaux, pigeonniers, bastides, édifices religieux et hôtels particuliers. Les génoises gagnent les édifices urbains remplaçant les avant-toits qui étaient à chevrons débordants, parfois sculptés. Le nombre de rang de tuiles canal renseigne sur la richesse du bâtiment, faisant correspondre le nombre de rangées à l'importance de l'édifice et de son propriétaire.

Préconisations :

> Poursuivre l'emploi de tuiles creuses traditionnelles

Les tuiles creuses traditionnelles sont souvent plus économiques que les couvertures en tuile mécaniques, car elles se prêtent aux déformations et permet d'éviter les zingueries de rive servant à rattraper les biais.

> Utiliser la tuile comme unique matériau en couverture

Seule la tuile devrait être utilisée en couverture. Ni la tôle, ni le ciment ondulé, ne devraient être tolérés.

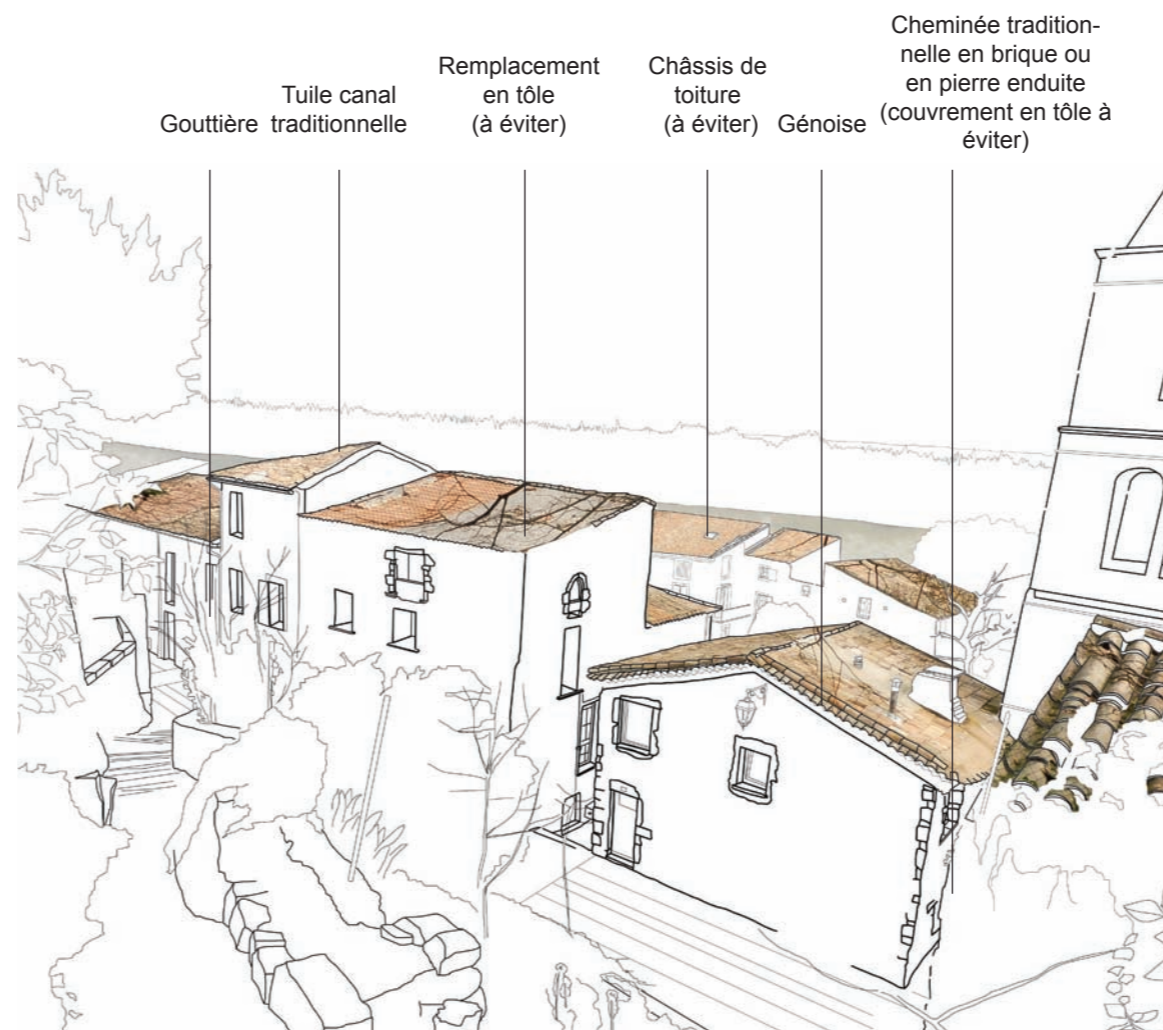
> Respecter les toitures à deux versants avec une pente de toit inférieure à 20°

> Les teintes devront s'approcher au maximum de la couleur rouge naturelle des tuiles canal de terre cuite.

> En rénovation, les génoises et corniches seront conservées.

Les toitures : identité des villes et villages du Vivarais

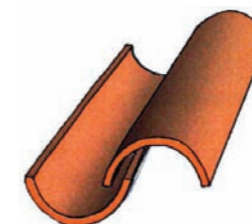
Ce patrimoine traduit un véritable savoir-faire régional qu'il est important de préserver et d'entretenir. Le maintien de la simplicité des volumes, des faibles pentes et du matériau de couverture, permet de conserver l'identité de cette 5ème façade.



Exemple - Site-test BAIX - Les vues d'en haut offrent des panoramas sur les toits en tuiles des villages vivarais qui s'intègrent dans le paysage minéral et végétal. Les toitures sont simples, majoritairement à simple ou double pan. Les pans coupés ou les toitures complexes sont rares.

Les tuiles

Tuiles canal ou tuile creuse traditionnelle (gabarit: 50cm de long, 25cm de large, 8cm de haut)



Tuile plate losangée XIXe siècle



Tuile romane mécanique à emboîtement



Tuile plate à côte centrale

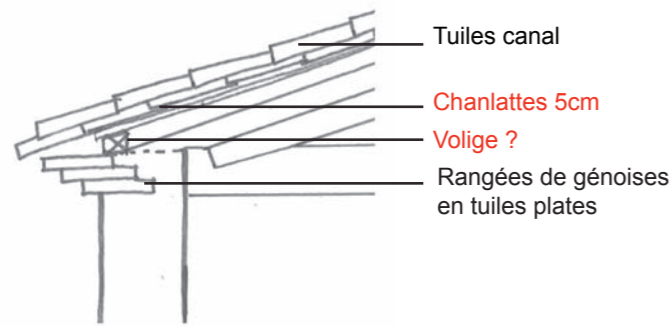


2 - Des centres anciens à reconquérir

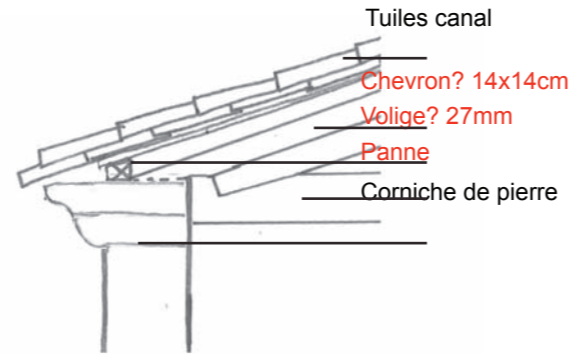
2.5 - la réhabilitation du bâti ancien

Typologies de départs de toiture

Coupe de départ de toiture et trois rangs de génoises de tuiles plates

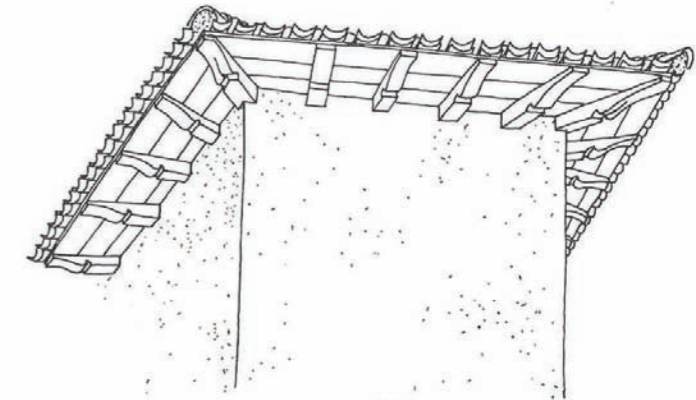


Coupe, corbeau en pierre, saillant du mur soutient le départ de toit à chaque extrémité



Les angles

Inclinaison des chevrons pour reposer sur le mur et s'assembler sur l'arête

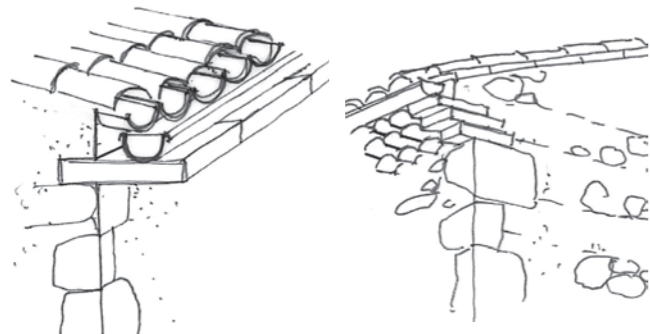


EXEMPLE N° 24, RUE CARDINAL DE POLIGNAC

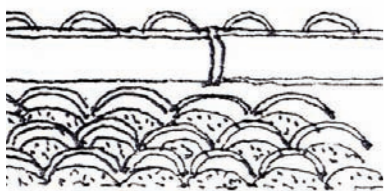
Les éléments caractéristiques des toitures du Vivarais méridional

Génoises

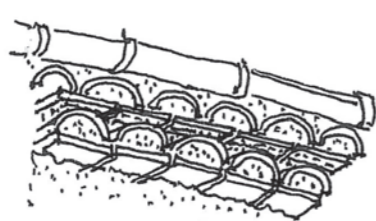
Génoises briques plates en rives



Trois rangs de génoises en tuiles creuses



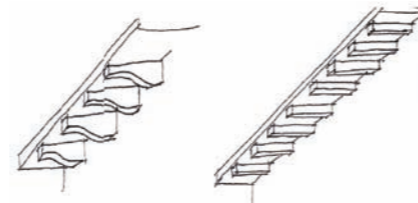
Génoises avec deux rangées de briques plates et deux rangées de tuiles creuses, scellement au mortier



Chevrons

Chevrons à grimaces à éviter

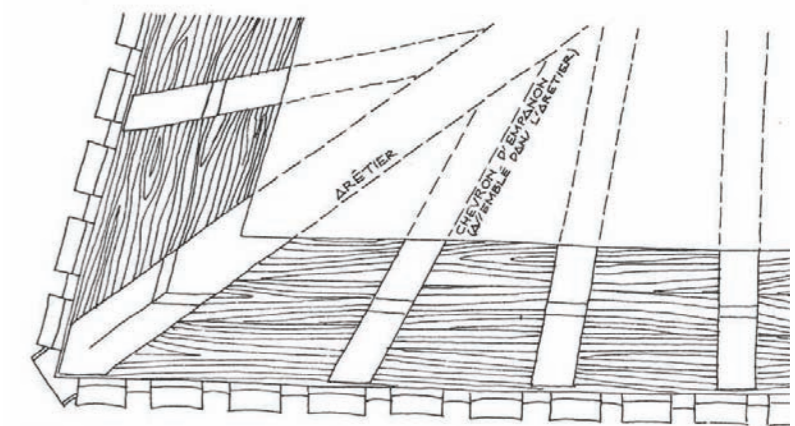
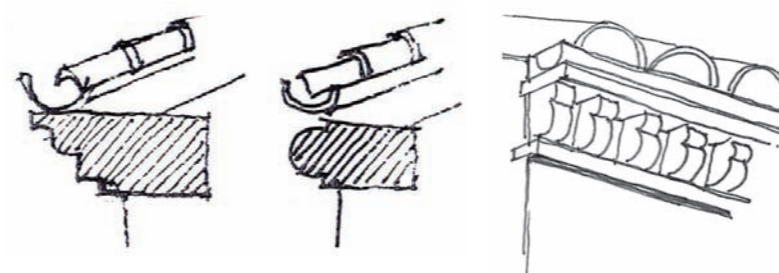
Chevrons coupe simple conseillés



Corniches de pierre

Dalles de pierres horizontales

Motif original de petites consoles en terre cuite



PLAN
PRÉF. DE L'ANGLE LE CHEVRON / L'INCLINANT POUR REPOSER SUR LE MUR
ET / ASSEMBLER SUR L'ARÊTIER



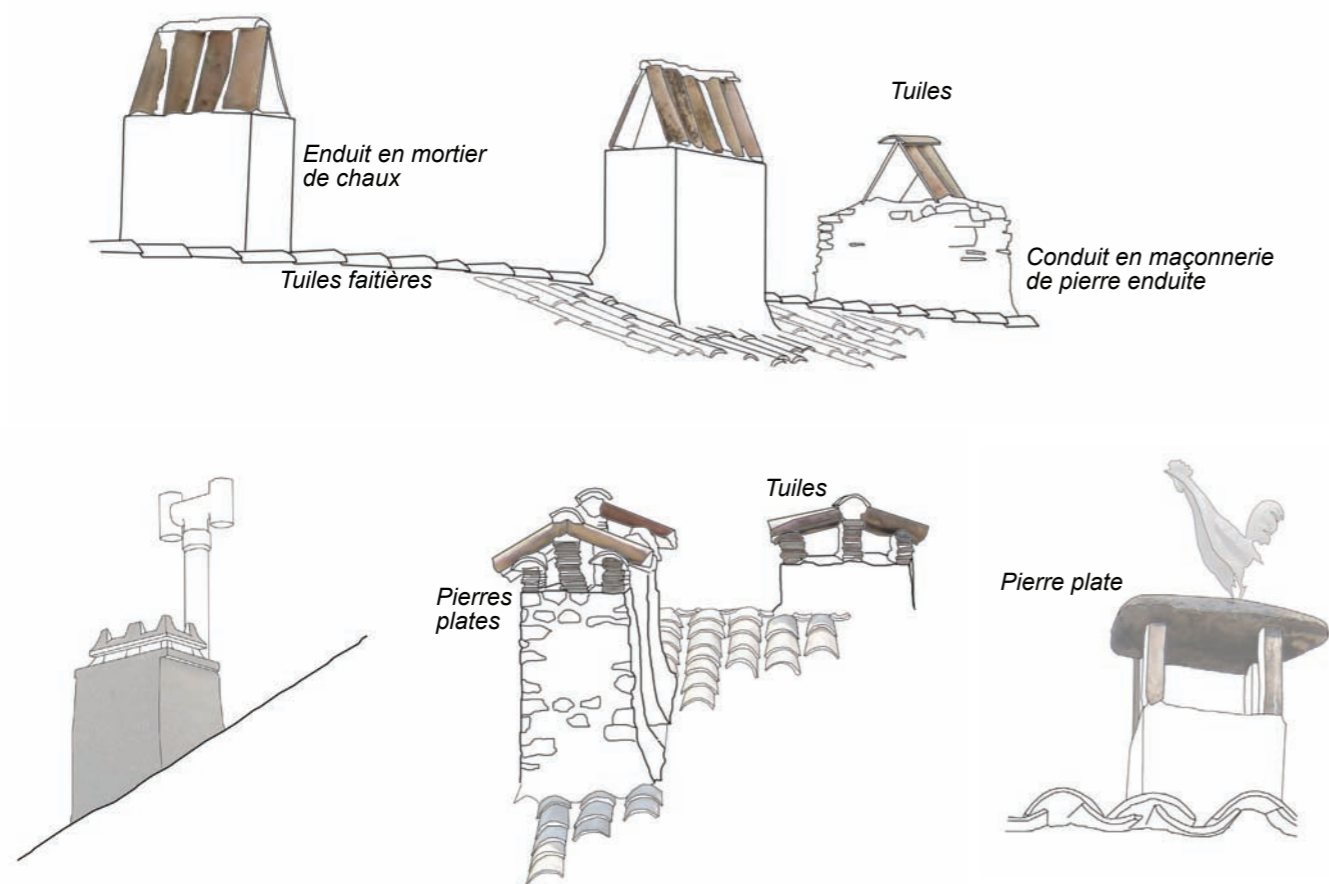
source : Claude Perron (architecte)

2 - Des centres anciens à reconquérir

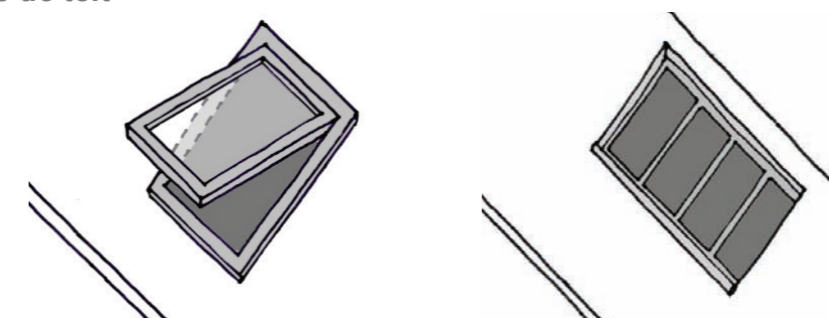
2.5 - la réhabilitation du bâti ancien

Les cheminées

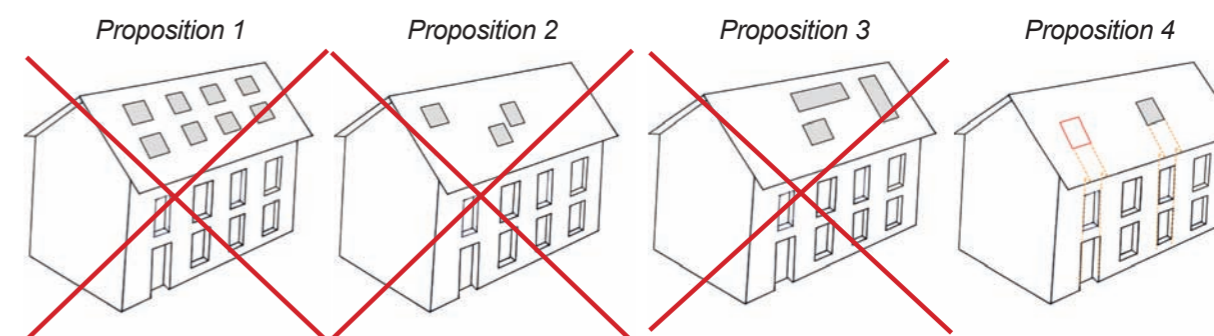
- conduit en en maçonnerie de briques ou de moellons de pierre.
- les briques peuvent être apparentes mais les moellons sont enduits.
- sorties en terre cuite



Les fenêtres de toit



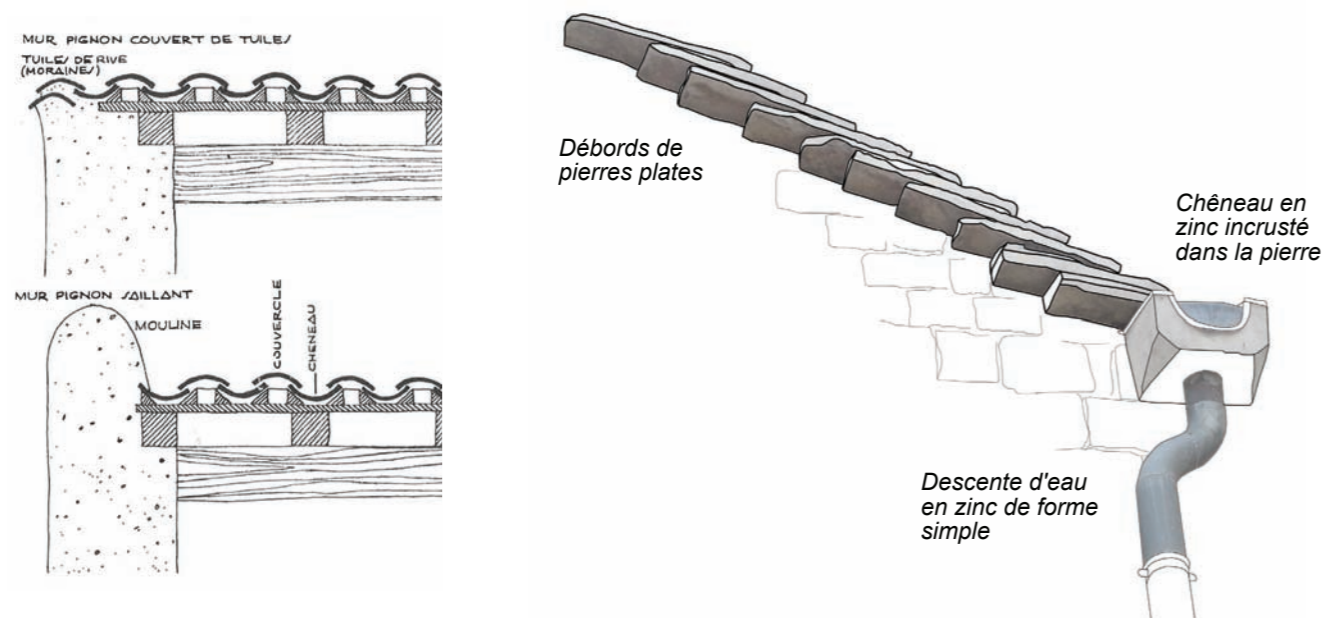
Les fenêtres de toit type «velux» peuvent être autorisés et adaptés si leur nombre et leur dimension sont réduites (maximum de 60x80 cm).



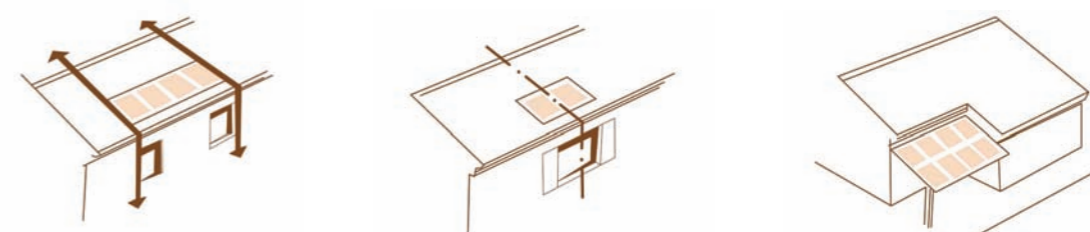
L'implantation des fenêtres de toiture devront être répartis de manière harmonieuse et homogène, en tenant compte de la composition des façades :

- Proposition 1 : incorrecte car les châssis sont trop nombreux
- Proposition 2 : incorrecte car les châssis ne sont pas correctement répartis
- Proposition 3 : incorrecte car les châssis sont trop grands et trop divers
- Proposition 4 : correcte car les châssis, aux bonnes dimensions, respectent la composition de la façade ainsi que le retrait des lignes de rives et de faîtage (1m minimum).

Débords de toiture, chéneaux et descentes



Disposition des panneaux solaires



Les panneaux solaires pourront être installés en toiture, de préférence sur des bâtiments annexes et non visibles de l'espace public :

- respect de l'alignement avec les ouvertures en façade
- intégration comme éléments de la composition architecturale (exemple : toiture de terrasse)

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.5 - la réhabilitation du bâti ancien

A PRIVILÉGIER

Soigner les détails de génoises



Principe de rattrapage du biais



Adapter les longueurs et les formes



Possible disposition de la gouttière, au dessus des génoises. cheneaux et descentes d'eaux pluviales en zinc (PVC interdit)

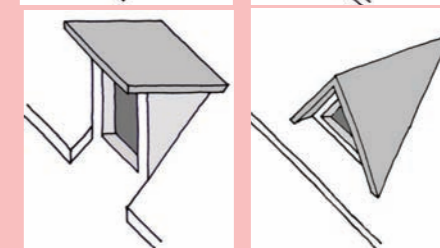
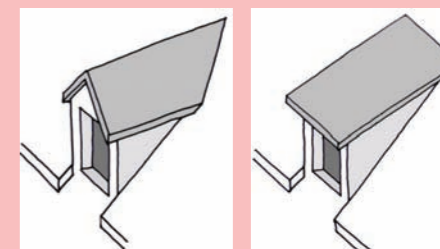
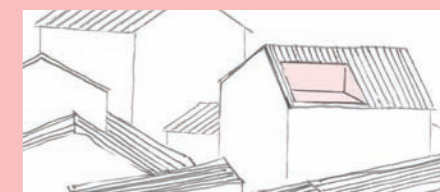


A ÉVITER

Conséquences non souhaitables d'une isolation par l'intérieur sur la toiture



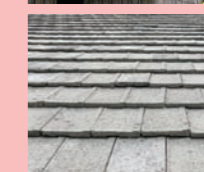
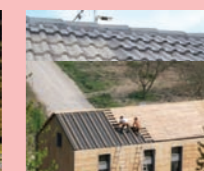
Tropéziennes



Grande surface de zinguerie visible



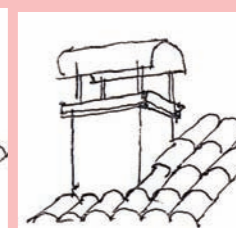
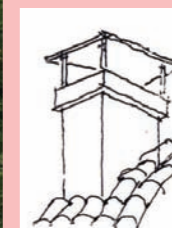
Les revêtement type rôle, bacs aciers, tuiles bétons, revêtements réfléchissants, bardages, fibrociment non recouvert de tuiles



Panneaux solaires ou photovoltaïques



Les cheminées avec couverture en tôle, plate ou ondulée, sont à éviter.



2 - Des centres anciens à reconquérir

2.5 - la réhabilitation du bâti ancien

2.5.6 - Les adjonctions (vérandas, etc.)

L'habitat traditionnel connaît souvent des transformations importantes. Au fil du temps, on observe l'apparition d'extensions : sur le devant des édifices ou latéralement. Des cabanes, loggias, verandas, et autres éléments sont souvent trop visibles et en rupture avec les façades ordonnées des architectures existantes.

Le respect des compositions des volumes et façades, la finesse des profils, la discrétion des teintes, permettront une meilleure intégration des éléments ajoutés, qui devront tenir compte des structures d'espace public (mur d'enceinte, place...) et de l'architecture des bâtiments.

> Types d'ajouts non souhaitables

- création de balcons (saillants) ;
- terrasses sur pilotis ;
- éléments rapportés type marquise en verre, climatiseur, antenne, etc ;
- structures isolées type cabanes de jardins.

> Types d'ajouts autorisés

- surélévations et transformations de combles en terrasses ;
- extensions avec de petits volumes ;
- terrasses surélevées ou établies dans la pente ;
- vérandas ou loggias de formes simples et intégrées à la construction initiale.

Préconisations :

> Le maintien des adjonctions anciennes (verandas, terrasses couvertes, etc) faisant partie de la construction initiale est autorisée, ainsi que leur restauration.

> Préconiser l'utilisation de matériaux différents pour réaliser les extensions.

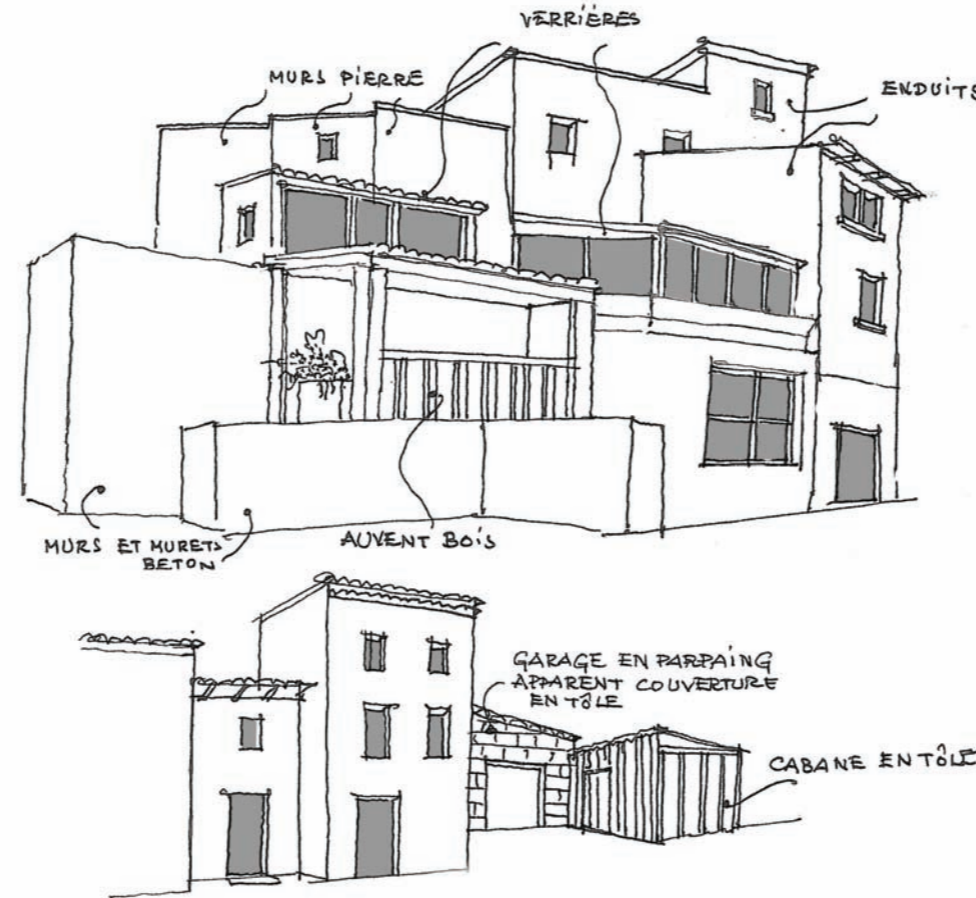
> Préférer une implantation volumétrique en retrait de l'espace public.

> S'appuyer sur des éléments du bâti déjà existants pour créer une continuité avec les adjonctions.

> Supprimer les éléments greffés sur la façade : climatiseurs, gouttière, antennes, etc.

> Respecter la culture architecturale locale.

Eviter la profusion d'éléments et matériaux rapportés

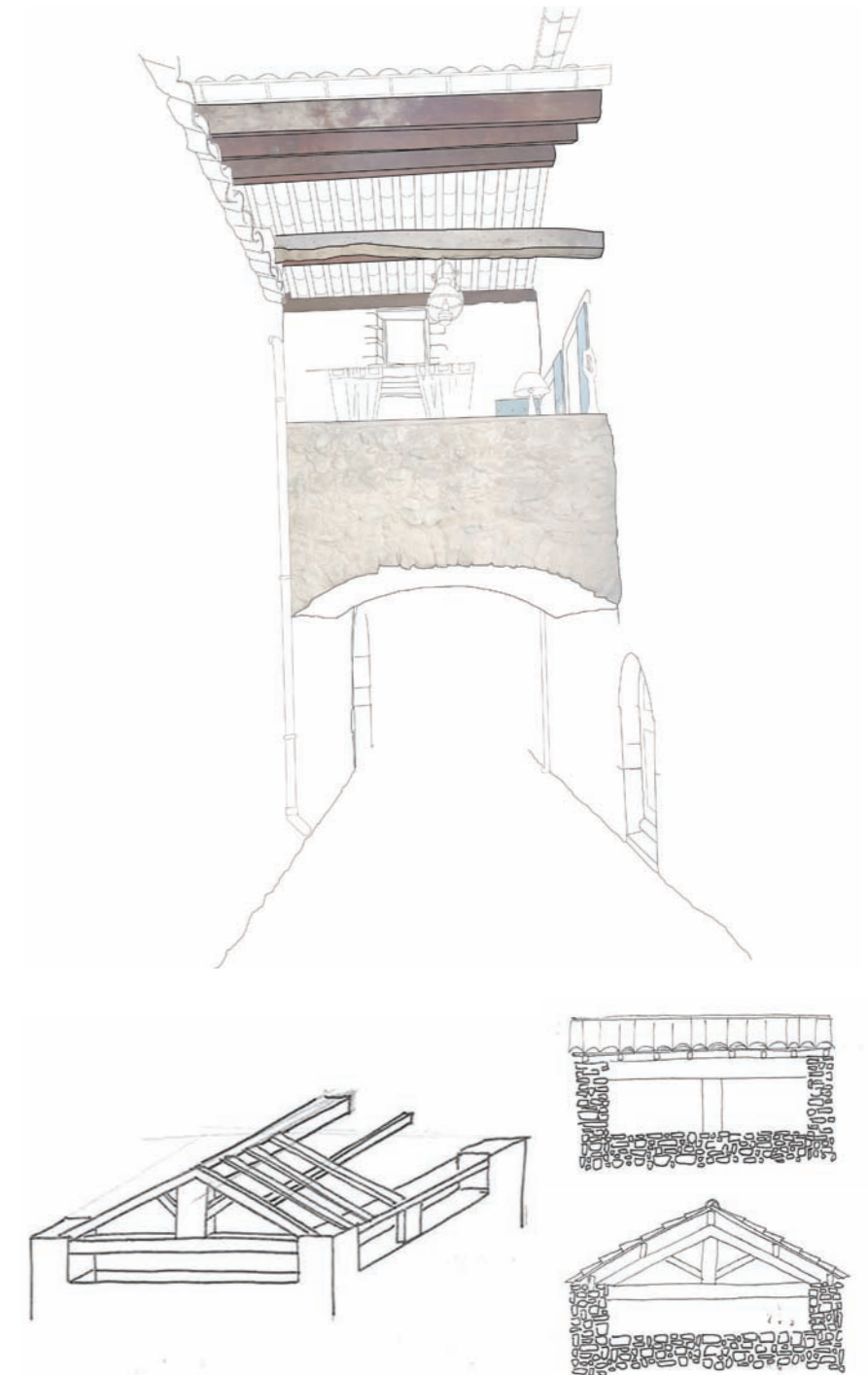


Les extensions doivent présenter un aspect en harmonie avec le corps bâti principal : volume de toiture, matériaux (identiques ou en rupture nette).



Préconiser la conservation et la création de terrasses couvertes.

Les terrasses couvertes sont une disposition traditionnelle du Vivarais. Basées sur un principe de transformation de combles en terrasse, il pourra être repris dans un souci d'équilibre entre espaces ouverts et fermés ou dans la recherche de vues particulières.



2 - Des centres anciens à reconquérir

2.5 - la réhabilitation du bâti ancien

A PRIVILEGIER



A EVITER

Supprimer les marquises en verre



La création de balcons est en rupture avec la culture architecturale locale



Eviter les ajouts isolés



Les blocs de climatiseur sur les façades sur rue sont à supprimer



2 - Des centres anciens à reconquérir

2.5 - la réhabilitation du bâti ancien

2.5.7 - Le bâti ancien et le développement durable

La France s'est fixé comme objectif de réduire de 75% ses émissions de gaz à effet de serre, et notamment de CO₂, d'ici 2050. Le secteur du bâtiment est particulièrement concerné par cet engagement : en effet, de tous les secteurs économiques, il est le plus gros consommateur d'énergie, et l'un des plus gros émetteurs de CO₂ : il représente 43% des consommations énergétiques françaises et 25% des émissions. En raison du faible taux de renouvellement du parc de bâtiments, l'effort doit porter sur les nouveaux bâtiments mais également sur les bâtiments existants.

Le bâti ancien (antérieur à 1948) est par nature durable et économe en énergie. Souvent mitoyen, compact, adapté et conçu au regard du climat local, son bilan thermique moyen est comparable à celui des immeubles édifiés dans les années 1990 et 2000. Toutefois, ces performances honorables peuvent être encore améliorées, afin d'atténuer l'impact environnemental des bâtiments anciens, et ce au moyen de différentes mesures ici présentées par ordre de priorité d'intervention :

la réduction des déperditions énergétiques du bâti, c'est-à-dire améliorer l'isolation ;

la réduction de la consommation d'énergie, c'est-à-dire opter pour des équipements économes et efficaces ou utilisant des énergies renouvelables ;

la production et consommation d'énergie renouvelable, c'est-à-dire installer des dispositifs de production d'énergies renouvelables.

Toutefois, les interventions sur ces bâtiments anciens, parce qu'ils participent pleinement à un paysage urbain ou rural, parce qu'ils sont par eux-mêmes un patrimoine sensible mais de grande valeur, doivent être pensées de manière à ne pas remettre en cause la qualité patrimoniale, architecturale et urbaine des biens concernés.

> Réduire les déperditions énergétiques

Réduire efficacement les déperditions thermiques implique de connaître quelles sont ces déperditions : toitures, murs, ponts thermiques, menuiseries, sols... Toutefois, tous les bâtiments étant, par leur morphologie, leur orientation ou leur histoire, fondamentalement différents, il n'est pas souhaitable d'appliquer des solutions n'ayant pas été étudiées spécifiquement. Avant toute intervention, un diagnostic thermique complet du bâtiment est donc recommandé. Cela est particulièrement vrai pour le bâti ancien, toutes les solutions contemporaines d'isolation n'étant pas adaptées, et pouvant s'avérer dommageables à moyen et long terme du fait de l'enfermement de l'humidité à l'intérieur des parois et de l'édifice.

> Isoler les toitures

Les toitures représentent souvent un poste de déperditions

important, notamment pour les bâtiments mitoyens. Leur isolation est souvent nécessaire. Selon si le comble est habité/habitable ou non, on procédera de deux manières différentes. Dans les deux cas, il est nécessaire de laisser la charpente au contact de l'air extérieur, bien ventilée, afin d'éviter tout pourrissement.

- L'isolation de combles non habitables se fait par renforcement de la dalle ou du plancher existant du comble. Deux couches croisées d'isolants de 15 cms d'épaisseur chacune sont idéales, l'ensemble étant structuré par des lambourdes. Un nouveau plancher protège l'ensemble.
- L'isolation d'un comble habitable peut se faire par ajout d'une couche d'environ 40 cms d'isolants :
 - soit placés au dessus des chevrons de la charpente existante, ce qui nécessite de reprendre la couverture et dégrade considérablement la silhouette du bâti. Cette solution ne doit pas être appliquée aux bâtiments anciens ;
 - soit placés entre les pannes et les chevrons de la charpente existante. Cette solution modifie peu ou pas l'aspect extérieur des édifices. En revanche, elle amène le plus souvent à dissimuler la charpente et peut réduire le volume habitable.

> Isoler les façades

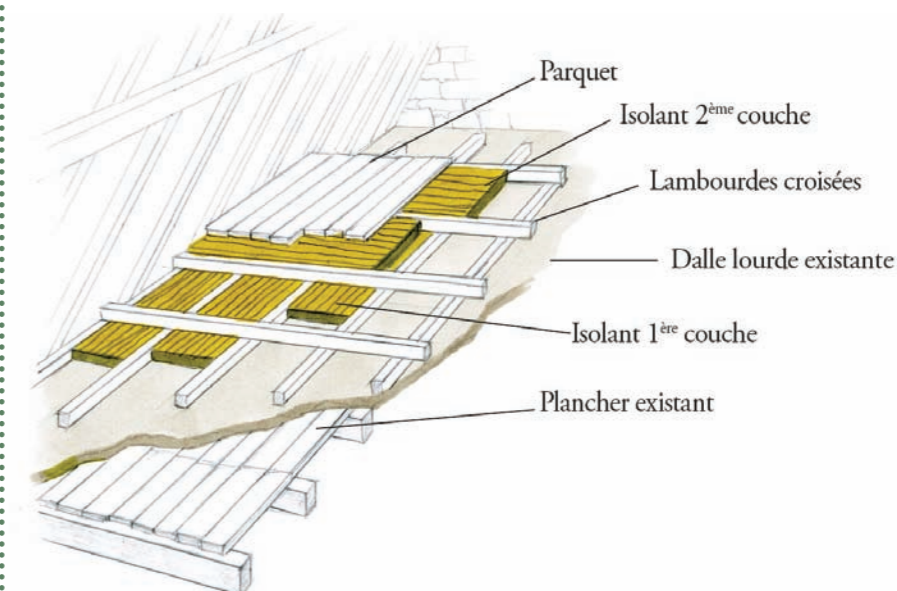
Les façades et les ponts thermiques sont également un poste important de déperditions. Il est possible d'isoler par l'intérieur, par l'extérieur, ou des deux côtés. Dans les deux cas, il est absolument essentiel de n'utiliser que des matériaux perspirants (laissant passer la vapeur d'eau et l'humidité mais pas l'eau) si le mur est bâti en pierre ou en terre, et ce afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage. Rappelons également que les bâtiments en moellons de pierre sont destinés à être enduits, celui-ci servant de peau à l'édifice et diminuant de manière importante le niveau d'infiltration de l'air froid au sein de l'édifice, et permettant ainsi des économies de chauffage.

- L'isolation par l'intérieur est la plus simple et son coût est modéré. En revanche, elle réduit la taille des logements et ne permet pas de diminuer efficacement les ponts thermiques, limitant son efficacité. De plus, dans des constructions anciennes, elle prive l'habitant de l'inertie thermique liée à l'épaisseur des murs et augmente le risque de condensation non-maîtrisée. En revanche, les murs intérieurs peuvent fournir une isolation d'appoint à l'aide d'enduits de type chanvre / chaux. Ces enduits n'augmentent pas le risque de condensation, car perspirants, sont de faible épaisseur et permettent la conservation de la capacité d'inertie thermique du mur. Leur principal avantage est la diminution des infiltrations d'air non-maîtrisées.

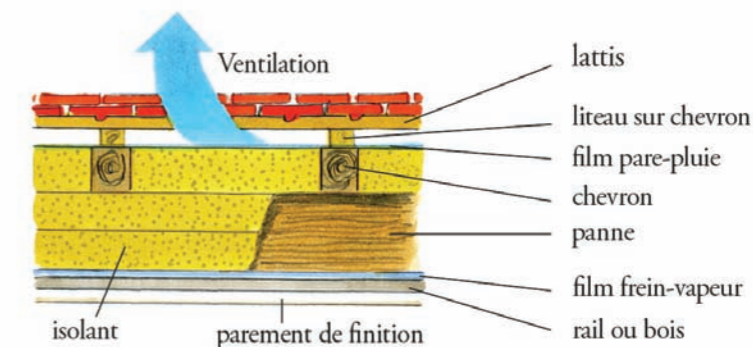
- L'isolation thermique extérieure est plus efficace qu'une isolation thermique intérieure, car elle diminue les pertes énergétiques liés aux ponts thermiques. De plus, elle n'impacte pas la surface du logement et permet la conservation de la capacité d'inertie thermique du mur. On distingue deux types d'isolation par l'extérieur :

- Celle dite « traditionnelle » (fortes épaisseurs, emploi de la laine de roche, de verre, du polystyrène) qui n'est pas adaptée au bâti ancien, les matériaux employés n'étant pas perspirants. Par ailleurs, elle a un fort impact esthétique et patrimonial, et une efficacité limitée, les tableaux des baies ne pouvant être isolés sans perte de jour importante ;

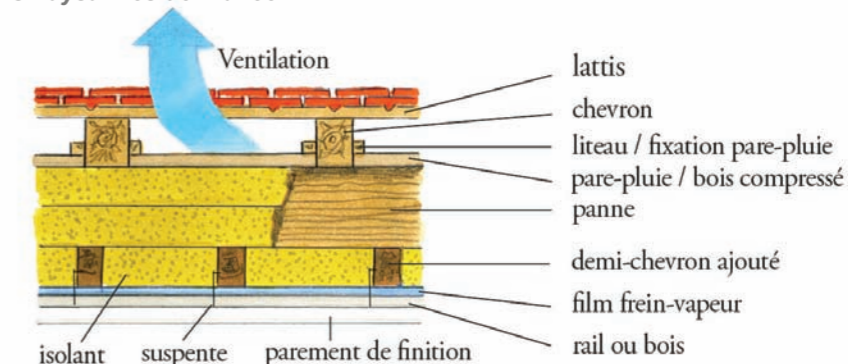
A PRIVILEGIER



Isolation de combles non-habités, par épaissement du plancher
Source : ATHEBA / Maisons Paysannes de France



Isolation des combles, avec remplacement de la couverture. ATHEBA / Maisons Paysannes de France



Isolation des combles, sans remplacement de la couverture. ATHEBA / Maisons Paysannes de France

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.5 - la réhabilitation du bâti ancien

- celle reposant sur des enduits isolants de faible épaisseur. Plus coûteuse qu'une isolation extérieure traditionnelle, elle est plus respectueuse du bâti ancien car elle ne masque pas les modénatures ou ornements de l'édifice du fait de sa faible épaisseur (3 à 5 cms). Par ailleurs, elle est également plus performante, l'enduit pouvant être appliqué sur les linteaux et tableaux sans perte de jour, ce qui n'oblige pas au remplacement des menuiseries. Le bâtiment est donc mieux isolé et son caractère patrimonial préservé. Par ailleurs cette solution est compatible avec l'emploi d'un isolant intérieur (enduit chaux/chanvre par exemple).

> Remplacer ou améliorer les menuiseries existantes

Les menuiseries constituent également un poste de déperdition thermique, toutefois usuellement moins important que les toitures et les façades. Il est possible de remplacer ou d'améliorer la menuiserie existante. Dans les deux cas, la qualité de la pose est essentielle et doit, de fait, ne pas être négligée.

- Le remplacement des fenêtres anciennes peut permettre d'améliorer le confort acoustique et thermique du logement. Toutefois, la réhabilitation des menuiseries doit faire l'objet d'une réflexion globale : acoustique, thermique, aéraulique, mais aussi architecturale. En effet, par leur dessin, leur finesse, les menuiseries font partie intégrante de la qualité architecturale du bâti ancien. Dans le cas d'un remplacement, il convient donc de respecter les caractéristiques architecturales locales : matériaux, dimensions des montants et des petits bois, dimensions et nombre des carreaux, coloris. Le bois doit être peint (gage de pérennité). L'emploi du PVC et les poses « en rénovation » (sans dépose de l'ancien dormant) sont fortement déconseillées.

- Il existe des solutions d'amélioration de la menuiserie existante qui permettent de ne pas altérer l'aspect de l'édifice, tout en améliorant sensiblement le comportement thermique de l'habitat :

- La conservation et la restauration de la fenêtre. Une part importante des déperditions thermiques de la fenêtre est liée à la qualité de la pose, l'air chaud pouvant s'échapper du fait de mauvais raccords. Or il est possible de déposer la fenêtre, de reprendre, d'ajouter ou d'améliorer les joints, ou d'adapter la menuiserie aux éventuels mouvements de maçonnerie ayant eu lieu, puis de la reposer.

- La pose d'une double fenêtre. Cette solution consiste à placer une seconde fenêtre à simple ou double vitrage en arrière (côté intérieur) de la menuiserie d'origine, qui elle reste en place. L'aspect du bâtiment n'est alors pas affecté, pour des performances comparables, à un coût identique ou inférieur au remplacement complet.

- Le renforcement du vitrage. Le vitrage de la fenêtre peut être modifié mais le châssis de fenêtre doit être en bon état. Il est possible de remplacer le vitrage simple existant par un double vitrage mince, qui conserve les bois de la fenêtre, ou d'appliquer

un survitrage intérieur monté sur un châssis ouvrant, accolé à la fenêtre ancienne.

> Réduire la consommation énergétique

Une fois le logement isolé, il est envisageable d'améliorer les équipements, afin d'en diminuer la consommation énergétique. Le chauffage est le premier poste consommateur d'énergie dans un bâtiment, quel qu'il soit. De fait, améliorer son installation de chauffage peut amener à d'importantes économies d'énergie, tout en respectant le bâti. Il est possible d'agir sur la production de chaleur, sa distribution, son émission au sein du logement, et enfin, sur la régulation de la production de chaleur.

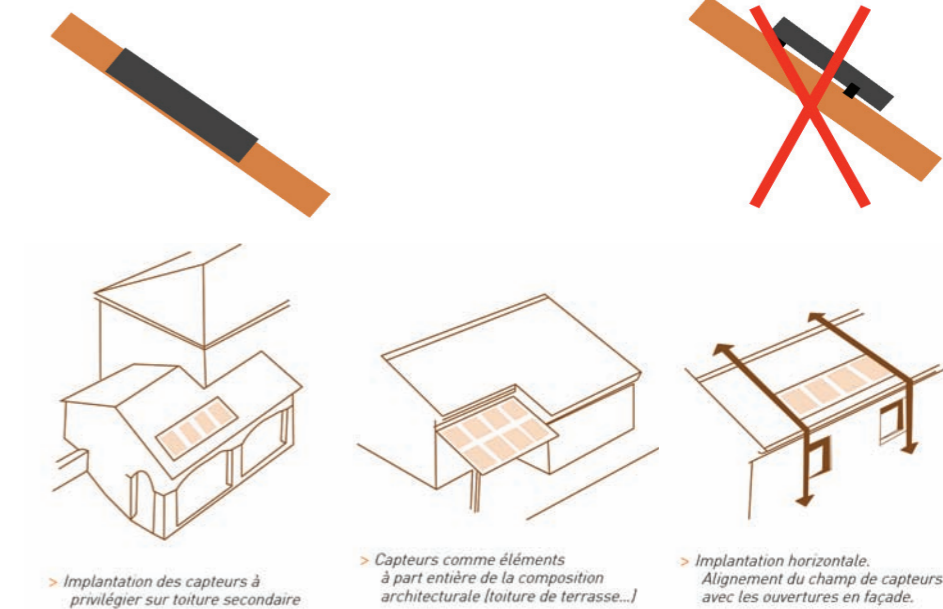
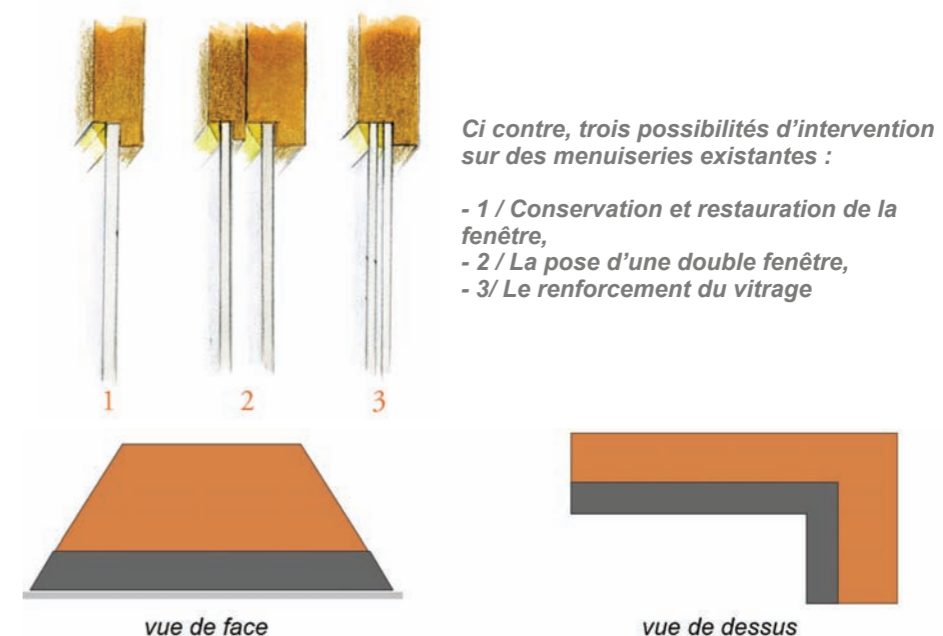
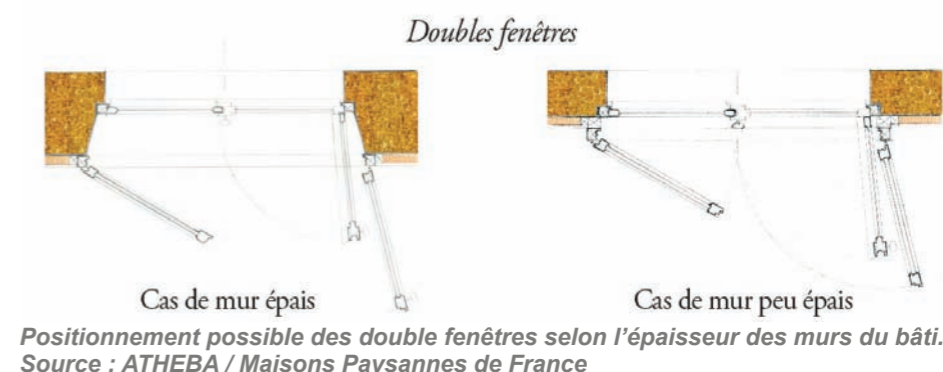
De manière générale, les équipements de production de chaleur fonctionnant à l'aide d'énergies renouvelables sont à conserver (cheminées à bois, poêles à bois) mais peuvent être modernisés. De même, les émetteurs à forte inertie (radiateurs en fonte, poêles) sont d'une grande efficacité. Il est très simple de les conserver, puis de les intégrer au sein d'installations de chauffages plus récentes. En revanche, les équipements de régulation ou de programmation sont souvent déficients ou inexistantes dans le cas d'installations anciennes. Des économies importantes peuvent être réalisées simplement en optimisant le fonctionnement de l'installation.

Le bâti ancien possède usuellement plusieurs conduits de fumée menant à des cheminées. Ceux-ci doivent être conservés, car pouvant être réemployés par des installations de chauffage modernes, ou par différents dispositifs de ventilation. Le réemploi de ces conduits permet notamment d'éviter de nouveaux percements intempestifs en façade ou en toiture, qui peuvent poser des problèmes d'intégration.

> Produire une énergie renouvelable localement

Produire une énergie localement et renouvelable est envisageable une fois la consommation du foyer minimisée. Quelque soit le système utilisé (panneaux solaires, éoliennes domestiques, pompes à chaleur) c'est avant tout l'intégration visuelle de ces dispositifs qui est recherchée.

Les systèmes éoliens petits et grands sont très difficiles à intégrer et doivent être évités quand cela est possible (si d'autres sources sont envisageables). Les panneaux solaires peuvent être envisagés si certaines contraintes d'implantation sont respectées (voir croquis) et si ceux-ci répondent à certains critères esthétiques : ils doivent être lisses, uniformes, mats. Par ailleurs, des panneaux solaires de couleurs diverses sont disponibles et permettent une bonne intégration. De même, des « tuiles solaires » atténuent l'impact visuel des installations. La géothermie est intéressante, il est toutefois nécessaire de favoriser les systèmes eau/eau qui ne nécessitent pas l'installation d'importants systèmes de ventilation en façade et sont donc particulièrement discrets. Enfin, l'installation de micro et pico centrales hydrauliques sur les cours d'eau est désormais chose courante.



Principes pour une bonne intégration des panneaux solaires : situés dans les parties basses de la toiture, et dans le plan de la toiture
Source : solaire-collectif.com

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.6 - Outils et acteurs

	Recenser, identifier le patrimoine architectural et urbain	Valoriser les formes urbaines historiques	La gestion des tissus urbains denses
Outils réglementaires	<p>PLU(i)</p> <ul style="list-style-type: none"> > PADD : Citer/Repérer le patrimoine architectural et urbain à préserver et valoriser > Zonage : Au titre de l'article L.151-19 (motifs culturel, historique ou architectural [1]) du CU (Code de l'Urbanisme») : Repérer d'une part les ensembles urbains à préserver/valoriser, d'autre part les constructions patrimoniales à protéger/mettre en valeur ou requalifier > Règlement : Chapitre 2 / Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère > OAP patrimoniales [3] possibles (Art.R151-7 du CU) <p>SPR (Site Patrimonial Remarquable) doté d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) ou d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) [5]</p>	<p>PLU(i)</p> <ul style="list-style-type: none"> > PADD : Citer/Repérer les silhouettes villageoises, les traces des anciennes fortifications, à préserver et valoriser > ZONAGE : - Au titre de l'article L.151-19 (motifs culturel, historique ou architectural [1]) du CU (Code de l'Urbanisme») : Repérer les éléments à préserver/valoriser : ensembles urbains, vues sur les silhouettes villageoises, traces des fortifications (bâties et non bâties), patrimoine bâti associé (tours, portes, etc) - Zones inconstructibles autour des villages perchés et autour des fortifications selon les périmètres de co-visibilité / Cela peut être une zone naturelle ou une zone agricole indiquée (par exemple : Ap) où les constructions agricoles sont interdites, ou avec constructibilité limitée pour les secteurs déjà construits. <p>> OAP patrimoniales [3] possibles (Art.R151-7 du CU)</p>	<p>PLU(i)</p> <ul style="list-style-type: none"> > Diag / PADD : Repérer les centres anciens et les secteurs patrimoniaux à préserver et à valoriser et les adaptant aux nouveaux modes de vie > ZONAGE : Définir des emplacements réservés pour des liaisons piétonnes, espaces de stationnement présentant une qualité paysagère (plantations, revêtements de sol, etc) Linéaires commerciaux > OAP sur les centres anciens : liaisons piétonnes, espaces publics, jardins à créer, bâti à réhabiliter, etc.
Outils opérationnels existants et/ou à mettre en place	<ul style="list-style-type: none"> > SPR (Site Patrimonial Remarquable) doté d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) [5] ou d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) [5] SPR existant (ex-AVAP à Villeneuve- de-Berg, St-Laurent-sous-Coiron, Larnas (pas de fortifications), Saint-Vincent-de-Barrès - en cours - / ex-Secteur sauvegardé : Viviers > Sensibilisation des scolaires > Inventaires collaboratifs > Diagnostics patrimoniaux 	<ul style="list-style-type: none"> > SPR (Site Patrimonial Remarquable) doté d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) [5] ou d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) [5] SPR existant (ex-AVAP à Villeneuve- de-Berg, St-Laurent-sous-Coiron, Larnas (pas de fortifications), Saint-Vincent-de-Barrès - en cours - / ex-Secteur sauvegardé : Viviers > Mission d'interprétation pour mise en place d'une signalétique / mission de maîtrise d'oeuvre pour la création de mobilier > Mission de maîtrise d'oeuvre pour la requalification des espaces publics liés aux anciennes fortifications > Sensibilisation des scolaires > Jardins collectifs au pourtour des villages perchés > Sensibilisation des scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> > OPAH / ANAH Communauté de communes Rhône-Helvie > Démarche de revitalisation des centres bourg (carte des communes concernées par l'ouverture du prêt à taux zéro (PTZ) pour l'achat de logements anciens à réhabiliter en milieu rural à compter du 1er janvier 2015. > Sensibilisation des scolaires > PLH (4 Communautés de communes)
Acteurs partenaires	<p>PAH : partenaire pour inventaires collaboratifs</p>	<p>PAH : inventaire des jardins collectifs à venir (2017-2018), permettant de mieux connaître et de diffuser les pratiques</p> <p>CAUE : Mission d'accompagnement des collectivités (exemple : aide en amont pour les SPR), Mission de sensibilisation en milieu scolaire</p> <p>UDAP DRAC DRAC</p>	<p>PAH CAUE : Mission d'accompagnement des collectivités (exemple : aide en amont pour les SPR), Mission de sensibilisation en milieu scolaire</p> <p>UDAP DRAC ANAH</p>

2 - Des centres anciens à reconquérir

2.5 - la réhabilitation du bâti ancien

La gestion et la valorisation des espaces publics de centre-village

PLU(i)

- > PADD : Traduire la stratégie globale des espaces publics (définie dans une étude amont), Repérer les espaces publics emblématiques, les passages couverts et les passages à arcades, les figures identitaires à préserver et valoriser
- > ZONAGE :
 - Au titre de l'article L.151-19 (motifs culturel, historique ou architectural [1]) : Repérer les espaces publics, le petit patrimoine (lavoier etc), les passages couverts et les passages à arcades, les figures identitaires à préserver et valoriser
 - Au titre de l'article L.151-21 (motif écologique [2]) du CU (Code de l'Urbanisme) : repérer les arbres à protéger
- > Règlement : Chapitre 2 / Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère
- > OAP : chaque OAP sur des quartiers existants ou à créer doit intégrer la question des espaces publics, les passages couverts et les passages à arcades
- + Possibilité d'OAP portant exclusivement sur les espaces publics.

- > **SPR / PSMV ou PVAP [5]** : les espaces publics et la qualité de leur revêtements de sols font l'objet de préconisations dans les PSMV et les PVAP

SPR existant (ex-AVAP à Villeneuve- de-Berg, St-Laurent-sous-Coiron, Larnas (pas de fortifications), Saint-Vincent-de-Barrès - en cours - / ex-Secteur sauvegardé : Viviers

- > **Plans-Guides des espaces publics sur les différentes communes**
- > **Plateforme internet (inter)communale de co-voiturage**
- > **Etudes de programmation d'aménagements**
- > **Projets d'aménagements**
- > **Conventions de passage pour les passages à arcades**
- > **Etudes urbaines sur les centres historiques**
- > **Concours «Fleurissement, paysage et cadre de vie» - se renseigner auprès du CAUE 07**
- > **Sensibilisation des scolaires**

PAH

CAUE : Mission d'accompagnement des collectivités (exemple : aide en amont pour les SPR), Mission de sensibilisation en milieu scolaire, Mission de formation des élus et techniciens, notamment sur les espaces verts.

UDAP

DRAC : Passages à arcades, le «petit patrimoine»...)

CAPEB

La réhabilitation du bâti ancien

PLU(i)

- > PADD : Citer/Repérer les éléments remarquables à préserver et valoriser
- > ZONAGE :
 - Au titre de l'article L.151-19 (motifs culturel, historique ou architectural [1]) du CU (Code de l'Urbanisme) : Repérer les bâtiments à préserver/valoriser et établir une liste illustrée de photos de ces bâtiments.
- > Règlement : Chapitre 2 / Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère
- > OAP patrimoniales [3] possibles (Art.R151-7 du CU)

- > **SPR / PSMV ou PVAP [5]** : les espaces publics et la qualité de leur revêtements de sols font l'objet de préconisations dans les PSMV et les PVAP

SPR existant (ex-AVAP à Villeneuve- de-Berg, St-Laurent-sous-Coiron, Larnas (pas de fortifications), Saint-Vincent-de-Barrès - en cours - / ex-Secteur sauvegardé : Viviers

- > **Etudes architecturales et patrimoniales**
- > **Inventaires collaboratifs**
- > **Diagnostics patrimoniaux**
- > **Sensibilisation des scolaires**

PAH

CAUE : Mission d'accompagnement des collectivités (exemple : aide en amont pour les SPR), Mission de sensibilisation en milieu scolaire

UDAP

DRAC

CAPEB

Partie 3 : Franges urbaines et nouveaux secteurs bâtis

3 - Franges urbaines et nouveaux secteurs bâtis

3.1 - Requalifier les tissus 'péri-urbains'

Le développement urbain s'est fortement accéléré à partir de la seconde moitié du Xème siècle, avec la production de constructions génériques et standardisées : bâtiments d'activités, maisons individuelles diffuses, lotissements pavillonnaires,...

Le territoire du Vivarais méridional, sous l'influence des grands pôles urbains voisins - Montélimar, Aubenas... - n'a pas échappé à ce phénomène. Ce développement paraît d'autant plus marqué que ces nouveaux modes d'urbanisation diffus et lâches contrastent avec les modes d'implantation bâtie anciens particulièrement compacts sur ce territoire. La 'porte' du village a disparu, pour laisser place à un espace banal et diffus.

Comment améliorer l'image des tissus péri-urbains existants, comment limiter la consommation d'espace en assurant une bonne qualité de vie et un cadre de vie plus attractif ? Ces questions sont centrales dans les politiques d'aménagement du territoire actuelles.

La ré-interprétation de références urbaines et architecturales issues du territoire, la prise en compte du végétal dans l'acte de produire l'urbain, nous semble être une réponse possible pour construire les modèles de demain.

La question de l'échelle, de l'emboîtement d'échelle du grand territoire à la parcelle, nous semble par ailleurs déterminante dans la fabrication d'un tissu urbain durable, accueillant, et articulé à l'économie agricole.

La réflexion en terme de trame verte et bleue, l'interconnexion avec les espaces agricoles, forestiers, et naturels, permet également d'associer le renforcement de la biodiversité au projet paysager. Pour les tissus urbains déjà existants, l'intervention végétale est un outil primordial en terme de requalification et d'intégration.

3.1.1 Requalifier les entrées de ville (les traverses urbaines)

Le développement urbain est à l'œuvre prioritairement sur les secteurs d'entrée de vill(ag)es, le long des axes routiers.

La production d'un tissu urbain diffus et d'objets bâtis standardisés concoure à la fabrication d'entrées de vill(ag)es dégradées, nuisant ainsi à la perception globale du territoire.

Préconisations :

> **Contenir, stopper l'urbanisation linéaire le long des entrées de vill(ag)es / favoriser l'extension en épaisseur**

> **Valoriser et préserver le patrimoine construit et végétal (alignements d'arbres, murets en pierre,...), s'appuyer sur le parcellaire existant et les composantes paysagères (vues significatives, éléments de patrimoine,...) pour penser le développement urbain des axes routiers.**

> **Favoriser le renouvellement urbain, en privilégiant une certaine mixité fonctionnelle et une densité bâtie**

> **Valoriser les vues latérales significatives (monuments, grand paysage,..)**

> **Requalifier l'espace public des entrées de vill(ag)es, en introduisant un vocabulaire végétal cohérent et en limitant l'imperméabilisation des surfaces (pincement de la voie roulante, choix des revêtements,...)**

> **Favoriser les modes actifs (piétons et cycles), sécuriser les déplacements**

> **Requalifier le tissu urbain :**

- **en soignant notamment les limites privé/public ;**
- **en soignant les enseignes et la signalétique.**

> **Encadrer l'implantation de la publicité, inciter à la cohérence des panneaux publicitaires, notamment par la mise en place de réglementation publicitaire**

> **Encadrer l'implantation des enseignes commerciales, inciter à la cohérence des enseignes, notamment par la mise en place de charte graphique de signalétique**

> **Adapter le mobilier (éclairage, mobilier urbain, routier) au contexte urbain et intégrer la réflexion sur le mobilier en amont dans les projets d'aménagement.**

> **Favoriser une cohérence d'ensemble du mobilier à l'échelle communale voire intercommunale.**

> **Mobilier d'éclairage : adapter la hauteur des mâts, l'intensité de l'éclairage aux usages et au contexte urbain.**

> **Mobilier urbain : réfléchir aux usages existants et souhaités, et à l'aménagement des lieux de manière générale.**

> **Mobilier routier : différencier les mobiliers d'entrée de ville et de traversée des villes par rapport aux mobiliers 'routiers' des axes hors agglomération.**

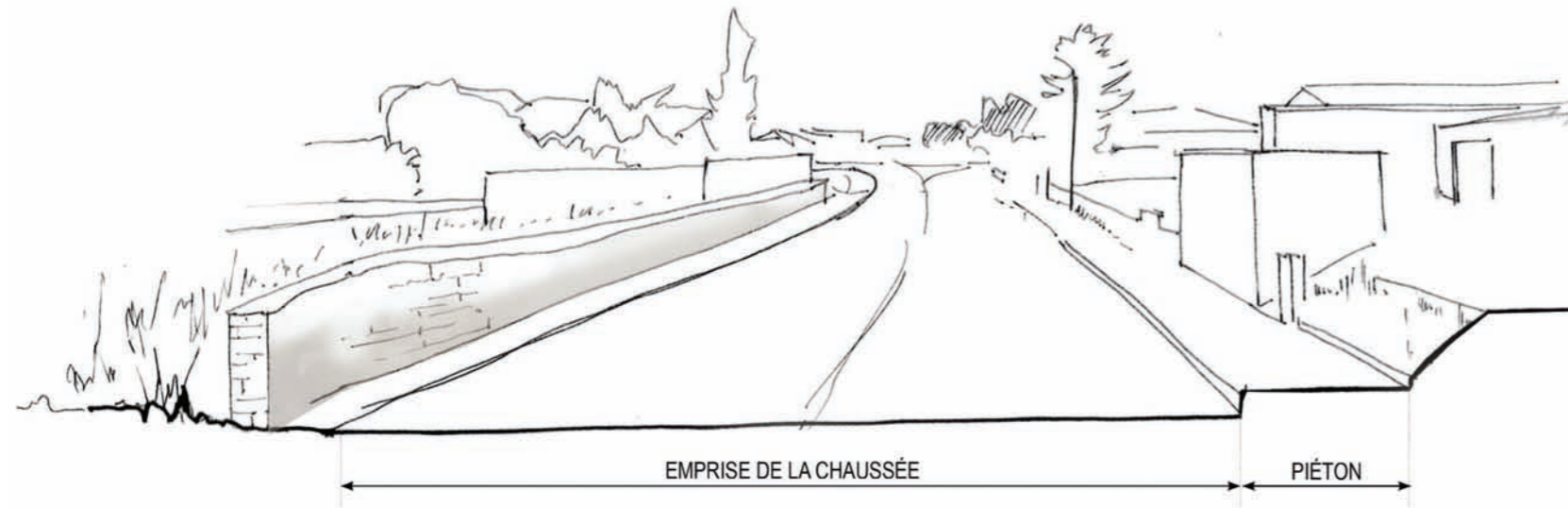
Voir aussi chapitre 3.1.3 (Requalifier les Zones d'Activités et zones commerciales) et 1.3 (Encadrer les secteurs agricoles sensibles, développer les espaces agricoles de transition)

Sites concernés :

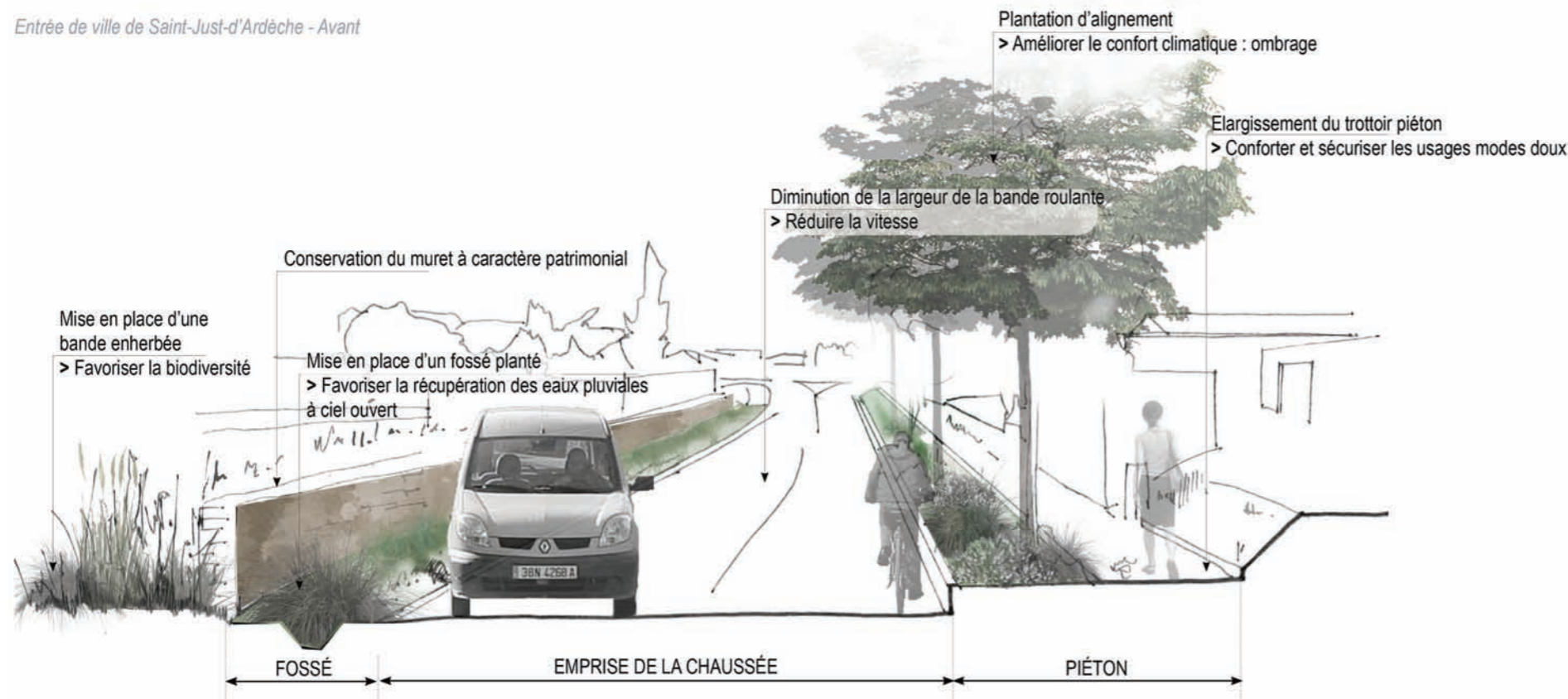
Alba-la-Romaine / Aubignas / Baix / Bidon / Bourg-Saint-Andeol / Cruas / Lavedieu / Le Teil / Lussas / Meysse / Mirabel / Rochemaure / Saint-Jean-Le-Centenier / Saint-Just-d'Ardèche / Saint-Marcel-D'Ardèche / Saint-Martin-d'Ardèche / Saint-Montan / Saint-Pons / Saint-Symphorien-sous-Chomérac / Villeneuve-de-Berg / Viviers

3 - Franges urbaines et nouveaux secteurs bâtis

3.1 - Requalifier les tissus 'péri-urbains'



Entrée de ville de Saint-Just-d'Ardèche - Avant



Entrée de ville de Saint-Just-d'Ardèche - Après

EXEMPLE - SITE TEST - SAINT-JUST-D'ARDECHE

La requalification de cet axe routier (RD201, entrée Nord du bourg) permettrait d'apporter de nouvelles aménités aux usagers :

- réduction de l'emprise de la voie roulante pour contraindre les automobilistes à ralentir, suivant la limitation de vitesse en vigueur ;
- végétalisation de l'axe avec la plantation d'un alignement d'arbres et la mise en place d'une noue végétale ;
- confortement des modes actifs avec la création d'une promenade piétonne, sécurisée et à l'ombre.

Ces dispositions tendent ainsi à revaloriser le paysage de cette entrée de bourg.

A PRIVILEGIER entrées de bourgs préservées



Vue sur le bourg de Grignan



Un exemple intéressant : Contournement Ouest de Grignan (Atelier de paysage de Pierre Colas) - Projet d'aménagement visant à conserver et valoriser les vues vers le village de Grignan

Orthophotographie

A EVITER Une urbanisation linéaire et standardisée : des entrées à revaloriser



Villeneuve-de-Berg



Saint-Just-d'Ardèche

3 - Franges urbaines et nouveaux secteurs bâtis

3.1 - Requalifier les tissus 'péri-urbains'

3.1.2 - Revaloriser les secteurs pavillonnaires (lotissements) existants

La réhabilitation de ce modèle urbain largement développé dans les années de 1970 à 2000 nous questionne aujourd'hui au regard d'objectifs de qualités environnementales, énergétiques et paysagères.

Comment peut-t-on changer l'image de ces lotissements, quels sont les outils à développer pour améliorer la qualité du cadre de vie des lotissements existants ?

De plus, les impératifs d'économie d'espace agricole et naturels incitent, à travers notamment le cadre législatif national, à la densification des espaces urbanisés. Les secteurs pavillonnaires, peu denses, sont des lieux où la densification peut être envisagée.

Préconisations :

> **Inciter à la densification du tissu pavillonnaire (démarche 'Bimby'), prévoir la possibilité de diviser des parcelles au PLU**

> **Améliorer, développer les liaisons modes doux avec les équipements publics et le centre vill(ag)e**

> **Revaloriser l'espace public, notamment par la plantation des voiries et des espaces publics**

> **Conforter le végétal dans les jardins privés, pour améliorer le confort climatique des logements et de la parcelle : ombrage des façades Sud, protection des vents dominants,... et conforter la biodiversité.**

> **Améliorer la qualité de traitement des clôtures : murs en moellons enduits, haie champêtre d'essences locales, éviter les panneaux et surfaces en plastique**

> **Développer les services aux habitants (espace de covoiturage, espaces communs de jardinage de jeux,...)**

Lotissements existants ayant besoin d'être requalifiés



Villeneuve-de-Berg



Aubignas

Lotissements existants présentant certaines qualités



Les sites concernés

Alba-la-Romaine / Aubignas / Baix / Bidon / Bourg-Saint-Andéol / Cruas / Gras / Lavilledieu / Lussas / Meysse / Mirabel / Rochemaure / Saint-Bauzile / Saint-Germain / Saint-Jean-le-Centenier / Saint-Just-d'Ardèche / Saint-Lager-Bressac / Saint-Marcel-d'Ardèche / Saint-Martin-d'Ardèche / Saint-Martin-sur-Lavezon / Saint-Maurice-d'Ibie / Saint-Montan / Saint-Pons / Saint-Symphorien-sous-Chomérac / Saint-Thomé / Saint-Vincent-de-Barrès / Le Teil / Valvignères / Villeneuve-de-Berg / Viviers

Quartier pavillonnaire « la Lichère », St-Montan - La construction de murets de clôtures en pierre calcaire permet une cohérence d'ensemble et l'ancrage dans le paysage local. L'espace public comprend une voie « modes doux » et une végétalisation.

Secteur pavillonnaire Saint-Agnès / Larnas - Ce secteur apparaît comme un quartier ancré dans son territoire. L'implantation des bâtiments respecte une cohérence d'implantation par rapport à la rue. Les bâtiments présentent une simplicité de volumes. Les couleurs et modes de traitement des façades et toitures présentent une harmonie tout en permettant des différences de matériaux. Les limites de parcelles sont traitées de manière homogène selon la tradition des murets en pierres sèches. Les espaces publics sont différenciés pour une diversité d'usages.

A gauche : Secteur pavillonnaire «Le Grand Champs» / Bidon - Végétation locale.

A droite : Secteur pavillonnaire Avenue du Lac / Cruas - Trottoirs, unité de traitement.

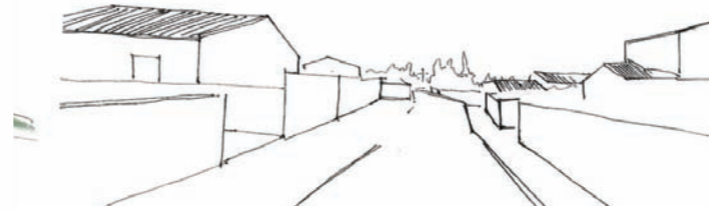
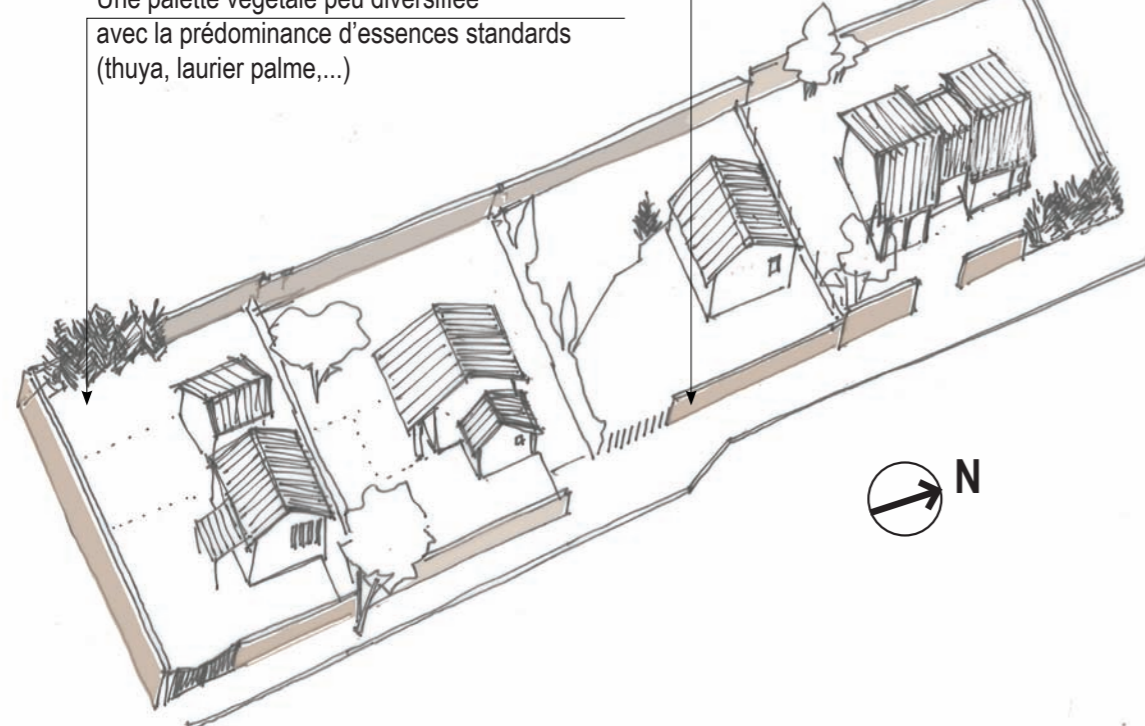
3 - Franges urbaines et nouveaux secteurs bâtis

3.1 - Requalifier les tissus 'péri-urbains'

Avant

Une palette végétale peu diversifiée avec la prédominance d'essences standards (thuya, laurier palme,...)

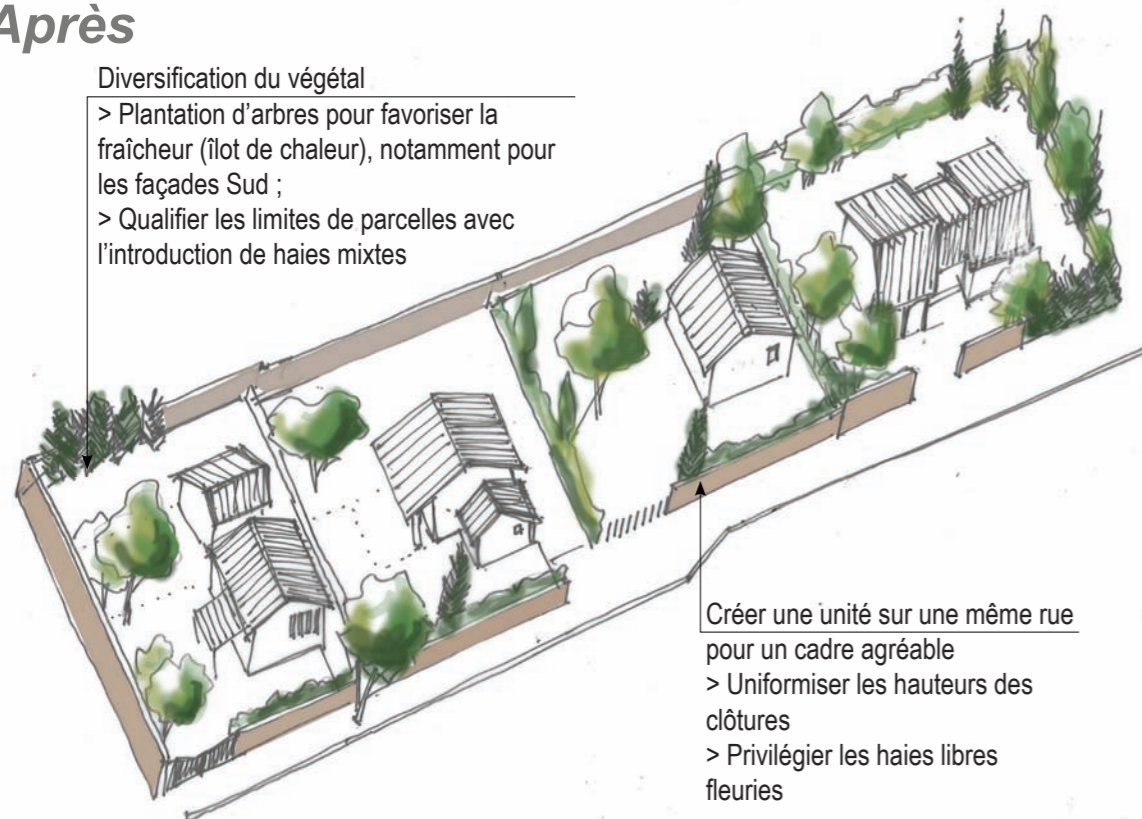
Mur en moellons avec enduit ou brut
Un paysage urbain très minéral
Des hauteurs de clôtures hétérogènes



Après

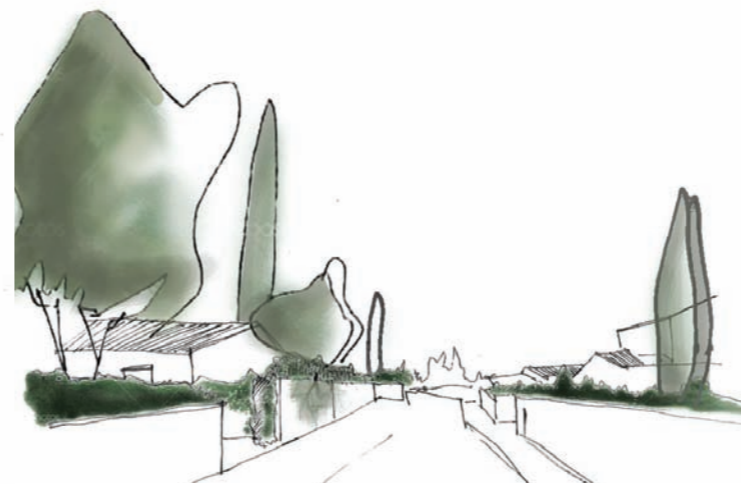
Diversification du végétal

- > Plantation d'arbres pour favoriser la fraîcheur (îlot de chaleur), notamment pour les façades Sud ;
- > Qualifier les limites de parcelles avec l'introduction de haies mixtes



Créer une unité sur une même rue pour un cadre agréable

- > Uniformiser les hauteurs des clôtures
- > Privilégier les haies libres fleuries



Exemple de requalification d'un lotissement par le végétal : Site-test Saint-Just-d'Ardèche

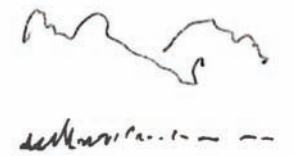


Clôture en moellon béton non enduite

A PRIVILÉGIER



Clôture maçonnée avec soubassement d'une hauteur moyenne de 80cm, avec des éléments verticaux ajourés de 50% au moins



Cloture végétale vive Mixité dans les essences



Clôture maçonnée avec soubassement d'une hauteur moyenne de 80cm, doublée d'une haie vive

3 - Franges urbaines et nouveaux secteurs bâtis

3.1 - Requalifier les tissus 'péri-urbains'

3.1.3 - (Re)qualifier les Zones d'Activités et zones commerciales

La question de l'insertion des zones d'activités et zones commerciales est, dans la majorité des cas, associée aux problématiques des entrées de vill(ag)es. Cette problématique doit être appréciée plus largement au regard du territoire, des qualités paysagère, urbaines et fonctionnelles, et des perspectives économiques. Elle nous interroge sur notre capacité à valoriser l'accueil du public sur un territoire donné et à assurer un urbanisme durable et qualitatif.

Pour agir sur la production des zones d'activités, différents objectifs sont à poursuivre :

- élargir les échelles spatiales pour gérer la création d'une nouvelle zone (sortir de la logique communale) ;
- promouvoir un urbanisme durable, à l'échelle des ressources du territoire ;
- améliorer la qualité d'accueil des usagers ;
- rationaliser l'usage de l'espace (la mutualisation de certains équipements et services - aires de manœuvre, stationnement, salles de réunions, restauration, gestion des déchets et des eaux pluviales - pourra être recherchée) ;
- rechercher une mixité fonctionnelle, des synergies, suivant le type d'activité développé.

Préconisations :

> **Penser la place des zones à l'échelle territoriale, en sortant des logiques communales**

> **Faciliter la reconversion ou la requalification des zones d'activités existantes à travers la mise en place d'un vocabulaire végétal et d'un mobilier commun (charte spécifique)**

> **Limiter les surfaces imperméabilisées et favoriser les dépendances végétales (mail arboré, haies, noues végétalisées,...), promouvoir une gestion écologique des secteurs plantés**

> **Qualifier les limites des parcelles, en favorisant un vocabulaire homogène à l'échelle de la zone (haies végétales, muret...)**

> **Qualifier les zones de stationnement, optimiser le confort climatique des usagers, en privilégiant la présence d'une trame arborée et d'un système de récupération des eaux pluviales aérien**

> **Soigner la lisibilité des enseignes à travers la mise en place d'une signalétique commune (totem, adressage,...)**



Rochemaure



Saint-Just-d'Ardèche

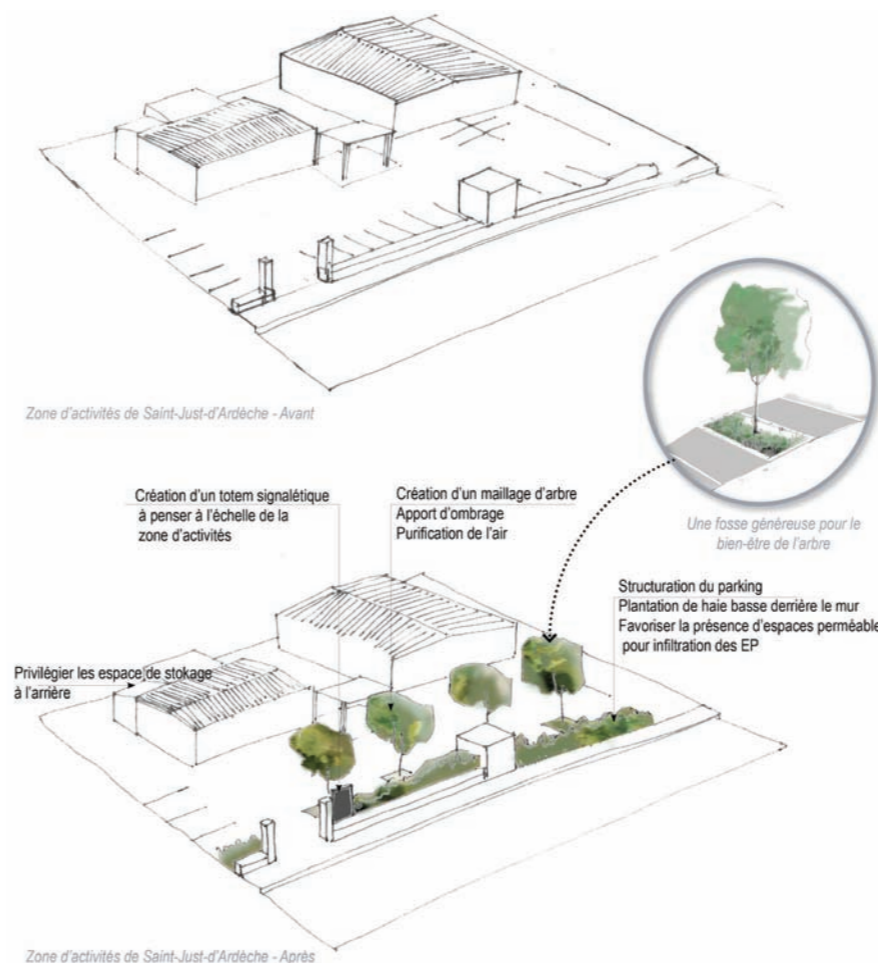


Lavilledieu



Villeneuve-de-Berg

Zones d'activités à requalifier



Les sites concernés

Alba-la-Romaine / Baix /
Bourg-Saint-Andeol / Cruas /
Lavilledieu / Le Teil / Rochemaure /
Saint-Just-d'Ardèche / Saint-Symphorien-sous-Chomérac /
Villeneuve-de-Berg / Viviers

EXEMPLE - SITE TEST - SAINT-JUST-D'ARDECHE

Sur des zones d'activités existantes, la requalification des limites et des parkings en introduisant un vocabulaire végétal - haie arbustive, arbre de moyen développement - permet à moindre frais de revaloriser le cadre de vie et la qualité d'accueil du site. L'ombrage, le fleurissement, confèrent de nouvelles aménités au site.

Un traitement homogène pour toutes les parcelles serait, par ailleurs, à rechercher dans ce cadre.

En complément, une réflexion sur la signalétique et la déclinaison d'un mobilier commun (panneaux, enseignes) pourraient être menée parallèlement à la réflexion sur la requalification des voies de desserte.

3 - Franges urbaines et nouveaux secteurs bâtis

3.1 - Requalifier les tissus 'péri-urbains'

> Améliorer la desserte par les transports en commun

> Soigner l'espace public, premier filtre dans la perception des zones d'activités

> (Re)qualifier les voies principales de desserte, en favorisant la mise en place d'une trame paysagère et en assurant des continuités mode doux

> Soigner la qualité architecturale des bâtiments et leur insertion

> Homogénéiser les hauteurs de bâtiments, favoriser l'utilisation de bardages en façade (relativement) homogènes d'un bâtiment à l'autre

> Rechercher une unité chromatique des façades, éviter en bardage les teintes très claires et les teintes très vives.

3.1.4 - Anticiper la reconversion des friches industrielles

Il existe des friches artisanales et industrielles sur le territoire du Vivarais méridional, dont le foncier et le patrimoine pourraient être valorisés. En effet, outre la réserve foncière qu'elles constituent, ces friches recèlent, pour certaines, un patrimoine culturel et architectural qui est ancré dans l'histoire du territoire. La reconversion des friches industrielles présente ainsi un enjeu de mise en valeur de l'histoire économique, urbaine et architecturale du Vivarais méridional.

Préconisations :

> Recenser l'ensemble des friches industrielles du Vivarais méridional, effectuer un reportage photographique.

> Réaliser les études techniques amont (pollution des sols, présence d'amiante, etc) en lien avec un diagnostic patrimonial (intérêt architectural et historique des bâtiments, potentiel de reconversion)

> Etudier la faisabilité d'une reconversion en fonction des destinations possibles : habitat, locaux commerciaux, artisanaux, équipements publics, culturels,...

> Porter une attention au site dans sa globalité : bâtiments et espaces extérieurs. Ces derniers participent pleinement à la mise en valeur du site et du (des) bâtiment(s) - La reconversion doit être pensée comme un projet global et cohérent, connecté à son environnement urbain et/ou naturel.

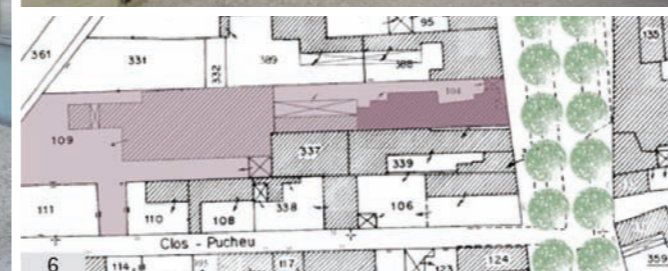
> Déterminer le mode de portage foncier : EPORA, etc.



la Rotonde sur la commune de Le Teil - en cours de reconversion



Villeneuve-de-Berg, ancienne usine
Compléments à apporter



Reconversion d'un ensemble industriel désaffecté en espace muséographique et office du tourisme, en coeur de ville de Maubourguet (Commune de 2500 habitants dans le département des Hautes-Pyrénées) Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes de Maubourguet / Maîtrise d'œuvre : Bernard Malé, architecte / Sylvain Doussau, archéologue / Clotechnie, scénographe

Les sites concernés

- > Friche Novoceram à Bourg-Saint-Andéol
- > Anciennes coopératives fruitières à Bourg-Saint-Andéol
- > Rotonde au Teil
- > Cruas
- > «Les quatre sous» à Meysse
- > Alba-la-Romaine

Acteurs concernés :

EPORA, CAUE

Outils réglementaires :

PLU(i)

- > PADD : Repérer/Citer les ZA et les friches industrielles à requalifier
- > Zonage : Pour les friches industrielles présentant des qualités patrimoniales, repérage au titre de l'article L.151-19 (motifs culturel, historique ou architectural [1])
- > Règlement : Chapitre 2 / Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère.
- > OAP

Outils opérationnels existants et/ou à mettre en place :

- > Etudes de faisabilité urbaine, paysagère et architecturale

3 - Franges urbaines et nouveaux secteurs bâtis

3.2 - Cadrer et qualifier les futurs secteurs d'extension urbaine

3.2.1. Concevoir un nouveau quartier d'habitat : l'inscription à l'échelle territoriale

Des modes d'extension urbaine à anticiper et adapter au mode d'implantation originel du village

Le diagnostic a permis de mettre en valeur deux grands types d'implantation urbaine des villages : les villages perchés (ou belvédère) fortifiés et les villages de plaine.

Le premier modèle nous interroge sur les modes d'extension possible à l'échelle communale ou intercommunale. La situation géographique des villages perchés, ainsi que les risques géologiques et climatiques limitent très fortement aujourd'hui l'extension urbaine des villages perchés.

Face à ces contraintes, le développement urbain sur ces communes s'est effectué en marge à partir de hameaux existants, ou suivant les principaux axes de communication.....

Ces modes d'urbanisation traditionnelle nous incitent à inventer un nouveau mode de développement permettant de préserver et réhabiliter les noyaux originels anciens, denses, et de développer de nouveaux quartiers d'habitat.

Modes d'implantation à adapter au contexte géographique et climatique

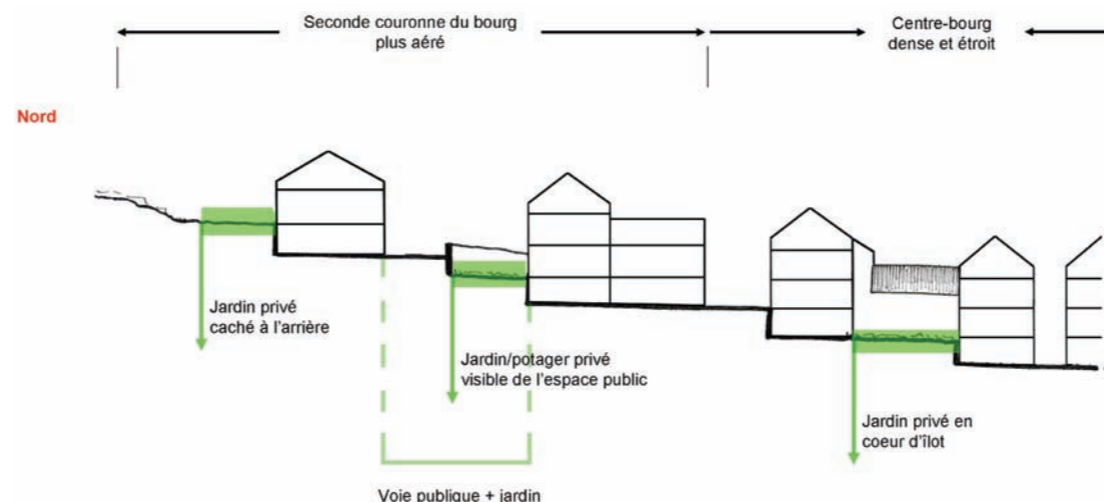
Ce territoire au relief assez prononcé a nécessité des adaptations particulières du bâti pour gérer les terrassements et les usages en lien avec les bâtiments. Plusieurs formes d'implantation sont observables :

1- implantation dans la pente (bâti individuel ou en chaîne perpendiculaire à la pente) : le bâti est implanté suivant la déclivité du terrain, le dénivelé n'est pas modifié - les accès s'adaptent au dénivelé.

2- implantation encastrée dans la pente (bâti individuel ou en chaîne parallèle à la pente) : le bâti s'adapte au dénivelé, le premier niveau est accessible par le bas, et le niveau supérieur par le haut, des terrasses ou jardins en pente sont aménagés.

3 - implantation en terrasse - le bâti est implanté sur une plateforme, générant d'importants terrassements. La qualité des ouvrages de soutènement est déterminant.

A Saint-Pons, 'village tas', l'adaptation du bâti à la pente est pour chaque construction spécifique. On note pour autant une prédominance du modèle 2. La pente génère en effet une organisation du bâti assez particulière avec, en rez-de-chaussée, les caves pour partie enterrées, et en étage l'habitation en lien parfois avec une terrasse ou une loggia exposée Sud.



St-Pons - village tas - le bâti s'enchevêtre dans la pente et profite de la déclivité pour organiser l'accessibilité des bâtiments



Implantation dans la pente perpendiculaire aux courbes topographiques (type 1)



Implantation encastrée dans la pente, parallèle aux courbes topographiques (type 2)



Implantation en terrasse (type 3) - Modèle, qui suivant la qualité des ouvrages de soutènement - peut être très impactant à l'échelle du paysage.

3 - Franges urbaines et nouveaux secteurs bâtis

3.2 - Cadrer et qualifier les futurs secteurs d'extension urbaine

A Baix, l'urbanisation est régie par les mêmes principes. Pour autant, cette organisation dans la pente est beaucoup plus lisible sur ce village avec une organisation en bande suivant les courbes du relief.

Cette adaptation à la pente, en terme d'implantation et de gestion des volumes bâtis mais également d'un point de vue fonctionnel, est assez remarquable.

Pour les nouvelles opérations de construction, ce souci est généralement moindre. Certaines maisons trônent sur des plateformes en remblai ou déblai. Ces constructions, comme sur le vallon de l'ibie à Villeneuve-de-Berg, sont alors extrêmement impactantes dans le paysage.

Préconisations :

> Adapter les modes d'extensions urbaines aux sensibilités patrimoniales et géographiques des villages.

> Limiter voire interdire les constructions en crête, et éviter que les constructions ne dépassent la ligne de crête.

> Adapter les constructions à la pente, en minimisant les terrassements et en promouvant des ouvrages de soutènement adaptés au territoire et à son patrimoine construit.

> Prohiber les murs de soutènement de plus de 2m et les murs cyclopéens pour les projets d'habitat individuel.

> Favoriser la continuité des corridors écologiques et paysagers (haies brise-vent, haies bocagères, bosquets, noue arbustive...)

> Prévoir des transitions plantées avec les espaces agricoles et naturels : les lisières agro-urbaines.



> Des exemples à suivre - l'opération d'habitat groupé «Les Bruges» à St-Julien-du-Serre - Chaque logement est indépendant (accès individualisé sur l'extérieur, espace extérieur privatif) et sur un seul niveau - Maîtrise d'ouvrage : Ardèche Habitat / Architectes : Yolaine ARNICHAND et TAMTAM Architecture pour la partie locative sociale

3 - Franges urbaines et nouveaux secteurs bâtis

3.2 - Cadrer et qualifier les futurs secteurs d'extension urbaine

• Des exemples à suivre

3.2.2. Concevoir un nouveau quartier d'habitat : densité, accessibilité et espaces publics

La plupart des lotissements d'habitat pavillonnaire ont été créés sur ce territoire entre 1960 et 2010, de manière autonome, ex-nihilo, contribuant ainsi fortement à la banalisation du territoire et à une consommation accrue des terres agricoles.

La maison individuelle prédomine, associée à une consommation importante de foncier (parcelle moyenne de 1 000 m2).

Préconisations :

Pour assurer une certaine qualité, divers objectifs sont à développer :

> Le programme, les conditions de production et densité

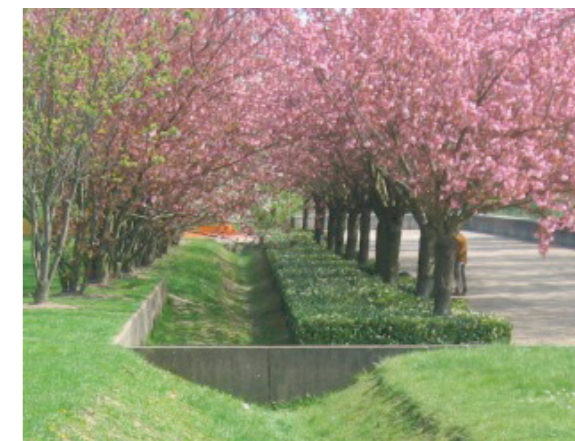
- Favoriser les opérations groupées aux opérations individuelles, et le recours aux compétences adéquates (urbaniste, paysagiste, architecte...)
- Diversifier les programmes (formes et modèles opératoires)
- Rechercher une certaine densité en alternative au lotissement de maisons individuelles en milieu de parcelles, et favoriser une mixité des fonctions urbaines (habitat / artisanat / commerces)

> Desserte et accessibilité

- Rechercher un maillage viaire et modes doux continu, en lien avec l'environnement à l'échelle des opérations d'extension / interdire les opérations en impasse au-delà de 10 maisons ;
- Anticiper sur les développements urbains futurs et la mutabilité ;
- Maîtriser la circulation, et gérer la place de la voiture.

> L'espace public

- Considérer l'espace public comme un élément central et structurant du nouveau quartier d'habitat ;
- Assurer une réelle qualité d'aménagement aux espaces publics (stratégies végétales et types de revêtement à adapter aux fonctionnalités de l'espace public) ;
- Qualifier et valoriser les dispositifs de traitement des eaux pluviales (caniveaux pavés, calades, noues, fossés drainant...), Favoriser l'infiltration des eaux pluviales
- Calibrer au minimum les voies et minimiser les surfaces imperméabilisées ;
- Favoriser la mise en place d'espaces communs débarrassés des voitures : aire de jeux, square, potagers, ateliers... ;
- Favoriser l'appropriation des espaces publics par les habitants ;
- Intégrer et qualifier le stationnement en favorisant la mise en place de revêtement perméable.



Etoile-sur-Rhône (Drôme) - conception d'espaces publics en amorce d'un lotissement



ZAC du Plessix et de la Ruffaudière - Goven (35)- source CEREMA - un programme de maisons individuelles relativement dense autour d'un espace public central



Opération 'Le Courtil Saint Mathurin' (Dépt : Loire Atlantique) - Maîtrise d'ouvrage : HABITAT 44 - Maîtrise d'oeuvre : urbaniste : Patrick Kermarrec / architectes : cabinet Garo-Boixel paysagiste : Pierre Grelier, Atelier HORIZONS



Photos (3) ci-dessus : Exemples de dispositifs qualitatifs à ciel ouvert de gestion des eaux pluviales (rétention, infiltration) sur des espaces publics

3 - Franges urbaines et nouveaux secteurs bâtis

3.2 - Cadrer et qualifier les futurs secteurs d'extension urbaine



1 - création d'un espace de transition entre l'espace viticole et l'habitat avec la mise en place d'une haie brise-vent d'essences mixtes

2 - mise en place d'un habitat accolé / implantation en écho aux formes urbaines traditionnelles

3 - maillage piéton / connexion au lotissement existant

4 - création d'une bande enherbée pour mise en place d'un chemin piéton et fossé de récupération des eaux pluviales / anticipation pour élargissement potentiel de la voirie

5 - traitement des limites / favoriser mur bahut de 1 m de haut maximum et haie mixte

5 - trame végétale / favoriser une implantation 'bioclimatique' avec une trame de haie brise-vent, un ombrage arboré pour les façades exposées Sud et Ouest

EXEMPLE SITE TEST SAINT-JUST-D'ARDECHE

- **Quartier du Creux de Boule -**
Un exemple d'insertion d'un quartier d'habitat en extension de lotissements existants

Ce secteur est classé en zone 1AU au PLU. Sur cette frange de la commune composée par des quartiers pavillonnaires en cul de sac, l'enjeu est pluriel, il s'agit d'une part de composer des limites qualitatives à la ville mais également de renforcer la densité et les connexions aux quartiers adjacents.

Le bourg s'inscrit sur une plaine alluviale, occupée en majorité par la viticulture. Les 3 parcelles classées en zone 1AU sont exploitées en viticulture, un muret en galets longe la parcelle 168 le long du chemin de la Croix blanche.

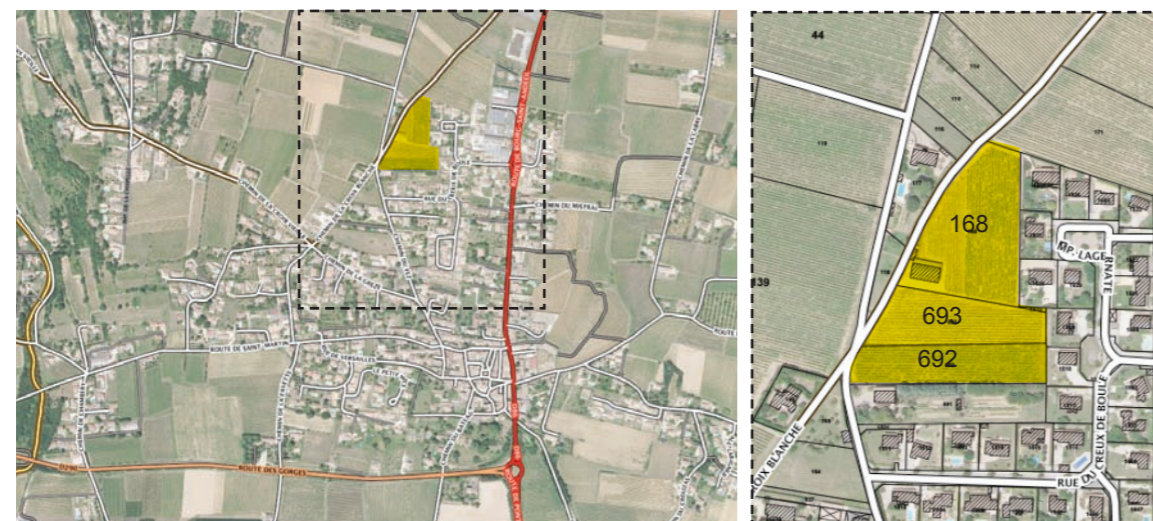
Les secteurs pavillonnaires voisins ont une densité assez faible (10 logements par hectare) et accueillent un seul type d'habitat : habitat individuel de grande taille (T4 et plus).

Préconisations :

- > Favoriser la diversification de l'habitat : création d'habitat individuel accolé et d'habitat intermédiaire
- > Qualifier l'espace public : minimiser l'emprise des voies roulantes, valoriser et sécuriser les déplacements piétons, renforcer la présence végétale (ombrage, fleurissement,..)
- > Favoriser l'infiltration des eaux pluviales de voirie avec la création de dispositifs adaptés : noue végétale, fossé drainant...
- > Renforcer le maillage piéton du secteur
- > Préserver le muret en galets le long de la parcelle 168
- > Favoriser une exposition Nord-Sud des bâtiments, pour optimiser la gestion thermique
- > qualifier les limites privées/publics avec la mise en place de haie végétale doublé d'un mur bahut ou d'une clôture bois
- > Encourager la végétalisation des parcelles en privilégiant des essences végétales locales diversifiées.

En haut : Proposition d'un scénario possible, Plan de composition urbaine sur le futur quartier d'extension du Creux de Boule

En bas : Plans de localisation du site à urbaniser, Quartier du Creux de Boule



3 - Franges urbaines et nouveaux secteurs bâtis

3.2 - Cadrer et qualifier les futurs secteurs d'extension urbaine

3.2.3. Concevoir un nouveau quartier d'habitat : parcellaire et implantation bâtie

Le parcellaire

Le découpage parcellaire est un acte fondateur du processus d'urbanisation. Il constitue une armature pérenne de l'aménagement du territoire. Le parcellaire perdure bien au-delà de la durée de vie d'un bâtiment et doit dans ce sens permettre une certaine mutabilité de l'occupation bâtie.

Pour plus d'efficacité, le découpage parcellaire doit être sous-tendu, en amont, à un projet urbain. Il doit ainsi résulter des choix opérés en matière de desserte, de configuration de l'espace public, de programme bâti et de préservation de l'environnement.

> **Organiser le découpage parcellaire et le mode d'implantation bâtie suivant la topographie, le contexte urbain et environnemental, pour une meilleure intégration urbaine et un meilleur confort climatique.**

> **Articuler le découpage parcellaire à des objectifs de préservation et de valorisation des éléments naturels existants (haies, bosquets, arbres isolés...).**

> **A l'échelle de chaque opération d'habitat, prévoir des tailles de parcelles variables et non égales pour accueillir une diversité sociale (notamment des îlots de petite taille pour limiter l'étalement urbain et proposer une accession équitable) et gérer les usages et vis-à-vis.**

> **Gérer les transitions avec l'espace agricole.**

L'implantation bâtie

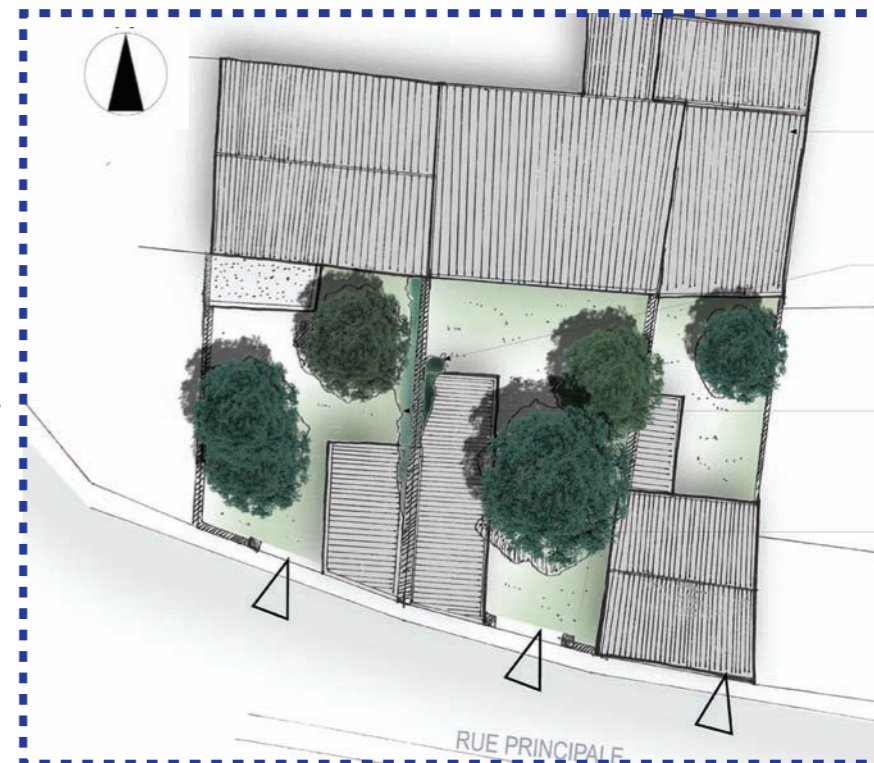
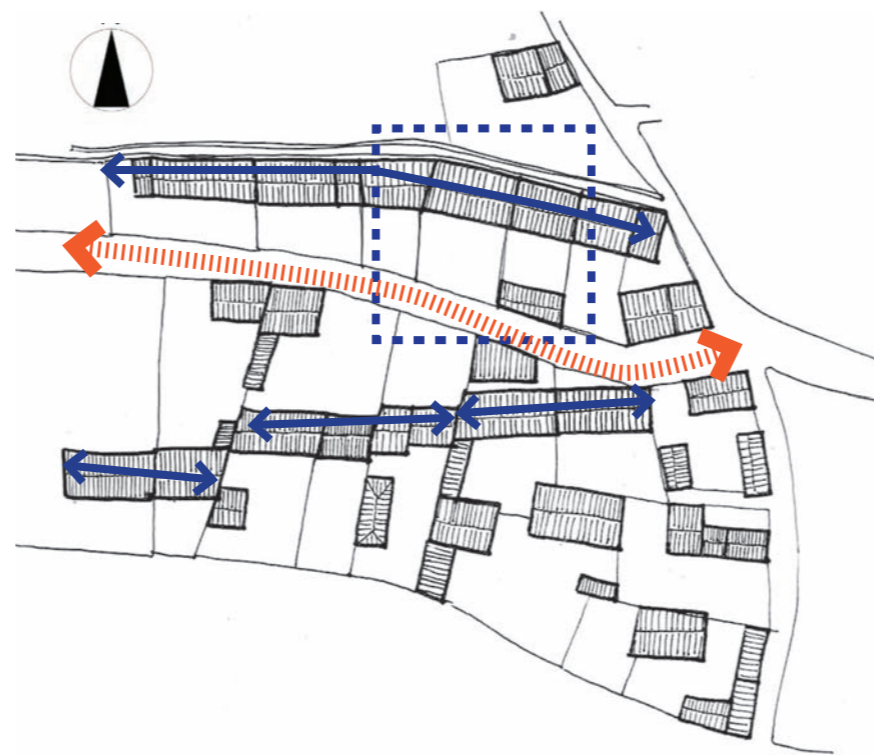
> **Interroger les modèles de constructions anciennes, pour favoriser un mode de construction original ancré dans son territoire.**

- Les caractéristiques majeures que devront favoriser les nouvelles constructions sont : les continuités bâties, les alignements traditionnels.
- Lorsque l'alignement sur rue n'est pas possible, la continuité devra être assurée par un mur de clôture pouvant être percé d'un portail. Le pignon ou la façade d'une ou plusieurs dépendances pourront également assurer la continuité du bâti.
- Concernant les constructions implantées sur des terrains naturels pentus, les importants remblais sont à éviter strictement.

> **Favoriser une implantation du bâti sur la parcelle qui favorise la constitution d'un ensemble urbain cohérent, qui optimise les espaces extérieurs sur la parcelle et qui permette une évolution (densification) sur le long terme.**

> **Encourager la construction en limite de parcelle, souvent gage d'urbanité et d'harmonie avec l'urbanisme et l'architecture traditionnels en place.**

> **Eviter l'implantation en milieu de parcelle de parcelle**



EXEMPLE SITE-TEST SAINT JUST-D'ARDÈCHE

Un modèle d'organisation parcellaire à interpréter - quartier de la route de St-Martin -

Le quartier de la route Saint-Martin constitue un modèle d'organisation urbaine adapté au contexte climatique et offrant de véritables aménités :

- habitat individuel accolé, façade principale orientée au Sud ;
- organisation de jardins arborés préférentiellement orientés au Sud ;
- Différenciation des modes d'implantation avec la variation des distances d'implantation de la voirie par rapport aux lignes d'habitat.



EXEMPLE SAINT-MONTAN

Un exemple de conception de lotissement à Saint-Montan et plus particulièrement de traitement des limites et des parcelles

- Conservation des arbres existants
- Qualification des limites avec la mise en place de muret en pierre calcaire qui permet déjà de favoriser une meilleure insertion du lotissement dans son environnement

3 - Franges urbaines et nouveaux secteurs bâtis

3.2 - Cadrer et qualifier les futurs secteurs d'extension urbaine

> Favoriser une orientation Nord/Sud en écho aux implantations bâties traditionnelles.

> Inventer une forme urbaine qui favorise l'architecture bioclimatique (apport solaire, accès au Nord, plantations au Sud des voies, etc.)

Les clôtures et la trame végétale

Les paysages de bourg, outre les volumes construits et les modes d'implantation, sont structurés par diverses composantes très prégnantes : le vocabulaire de limite (de parcelle, c'est-à-dire les murs et murets) et la trame végétale. Ces éléments concourent à la qualité du paysage urbain, à son identité. Ils participent ainsi aux valeurs du paysage, à son identité intrinsèque.

Les murs de clôtures réalisés en pierres sont toujours très présents dans le Vivarais méridional. Leur nombre et leur architecture leur confèrent un rôle de composition urbaine à part entière. En périphérie des centres anciens, ces clôtures vont jouer un rôle primordial dans la délimitation parcellaire. Avec le développement de l'habitat individuel, au sein d'un tissu lâche, leur présence doit permettre de structurer l'espace.

> Qualifier les limites de l'opération de façon globale, adapter le vocabulaire de clôture en fonction des entités paysagères

> Accorder une importance accrue au traitement des limites au contact des espaces publics (prioritaire par rapport aux limites séparatives entre parcelles privées)

> Intégrer les éléments techniques (boîtiers techniques, boîtes aux lettres...) au vocabulaire de clôture.

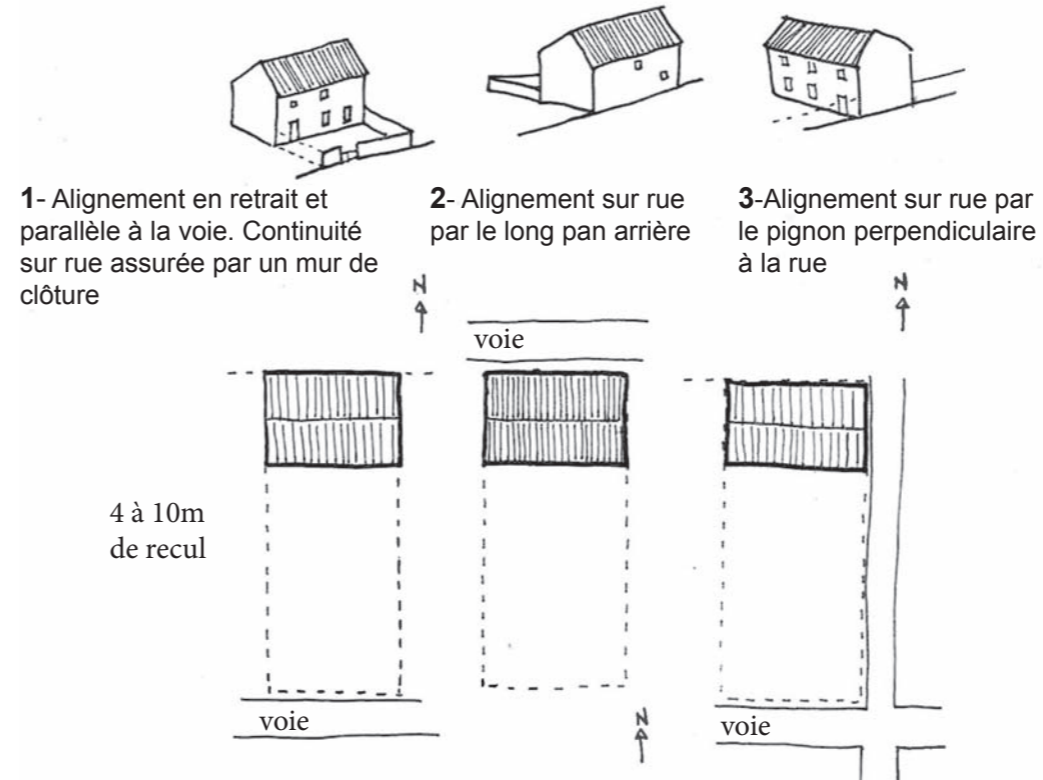
> Favoriser la mise en place d'une trame végétale, en lien avec les caractères bioclimatiques du site, adapter les formes et essences végétales en fonction des entités paysagères, éviter les haies monospécifiques de persistants (notamment type thuyas)

> Dans le cadre d'opérations groupées, favoriser le pré-verdissement des parcelles privées (haies en limite, arbres à fruits...) en lien avec le bâti et les usages potentiels à l'échelle de la parcelle.

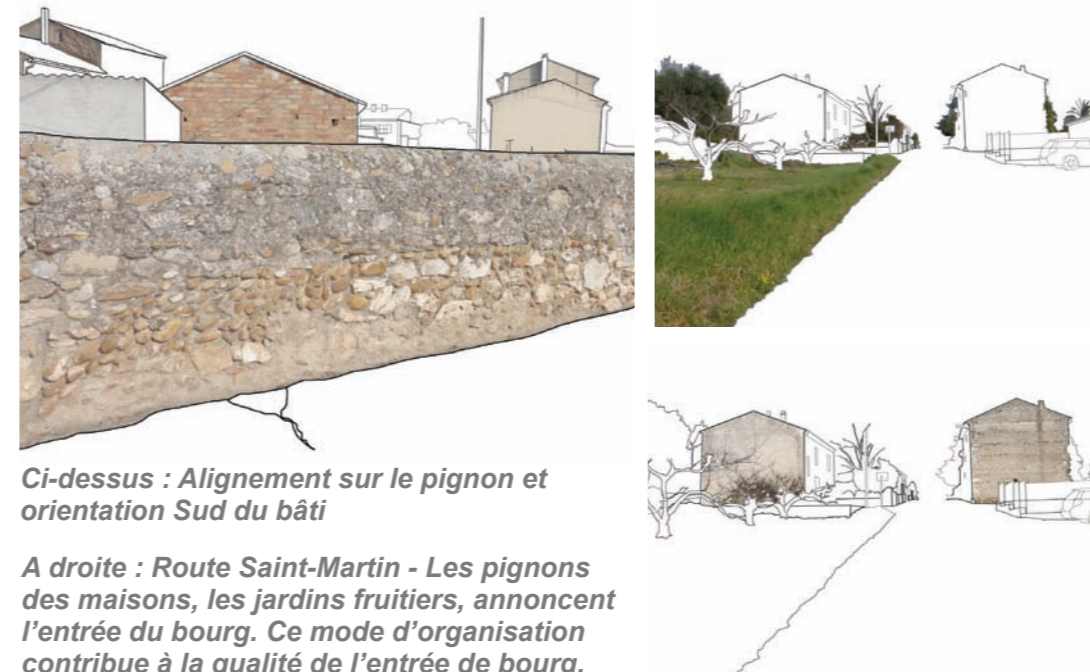
> Favoriser une gestion des eaux pluviales en surface 'à ciel ouvert' ; qualifier ces ouvrages par des aménagements végétaux adéquats (fossés enherbés ou arbustifs, bassins de rétention végétalisés,...), récupérer et réutiliser les eaux pluviales pour les usages d'arrosage

► Voir palette des matériaux et végétale (cahiers annexes)

EXEMPLE SITE TEST SAINT-JUST-D'ARDECHE



Implantation bâtie et qualité des limites - Route Saint-Martin



Exemples de dispositifs de récupération des eaux de toiture à l'échelle de la parcelle

3 - Franges urbaines et nouveaux secteurs bâtis

3.2 - Cadrer et qualifier les futurs secteurs d'extension urbaine

3.2.4. Concevoir un nouveau quartier urbain : formes et aspects architecturaux

Volumes

Dans la logique actuelle de construction neuve, on voit souvent apparaître des formes d'habitations individuelles, reflétant les aspirations de chacun en terme d'implantation, de formes, de couleurs : volumes cubiques aux toits plats, maisons implantées en cœur de parcelle avec des volumes compliqués ou un style 'néo-provençal', formes courbes, décors rapportés, toitures complexes. Ces formes sont en rupture avec l'architecture traditionnelle et l'environnement paysager du Vivarais méridional.

Préconisations :

Inciter à la prise en compte des caractéristiques propres à l'architecture traditionnelle locale pour les constructions neuves :

- > Repenser la densité en zone pavillonnaire en imposant une hauteur en R+1 (Rez-de-Chaussée + 1 étage) comme hauteur minimum ou 5,6 m à l'égoût.
- > Privilégier des volumes bâtis principaux simples et épurés, de forme rectangulaire. Éviter fortement les formes complexes.
- > Pour les volumes secondaires, les disposer en adjonction, en conservant l'esprit des constructions du Vivarais méridional
- > Limiter le nombre et la taille des ouvertures, favoriser la prégnance des murs ou bien positionner l'ouverture en retrait (sous galerie ou débord)
- > Privilégier les toitures à 2 pans, pente à 20°, en tuile canal avec génoises
- > Éviter absolument l'architecture pastiche (copie du style ancien) car elle compromet l'authenticité du site et son histoire.

Cette 'filiation' architecturale ne devrait pas entraver une certaine liberté des formes et matériaux contemporains vis-à-vis des formes et matériaux plus traditionnels. L'essentiel est de pouvoir respecter l'esprit des lieux. Les architectures « créatives » feront honneur aux sites, si elles sont parfaitement dessinées, dans les moindres détails.

Teintes

Avec les volumes, les teintes de couleur sont un facteur-clé d'intégration ou de rupture dans le paysage. Les teintes autrefois données par les matériaux locaux (pierres, sables...) changent avec l'apparition d'enduits lumineux (roses, ocres, blancs...) qui banalisent les paysages alors que les erreurs de teintes pourraient facilement être évitées...

Préconisations :

- > Interdire les teintes trop vives, privilégier les teintes des palettes locales pour les enduits.
 - > Pour les menuiseries et serrureries, une plus grande palette de teintes peut être admise, tout en restant en harmonie avec le paysage local.
- Les couleurs des pierres, terres et sables locaux sont des références à prendre en compte car elles permettent d' 'étalonner' les couleurs des édifices nouveaux.*

Matériaux

Depuis plus de 50 ans, une plus grande diffusion de matériaux et produits prêts à l'emploi a tendance à homogénéiser les différents secteurs du Vivarais méridional. Pourtant, l'emploi de matériaux plus traditionnels, même selon des dessins contemporains, permet une meilleure intégration dans le paysage.

Préconisations :

- > Valoriser l'emploi des pierres locales
- > Préférer les enduits réalisés par les artisans locaux aux enduits prêts à l'emploi
- > Privilégier l'emploi de matériaux naturels : pierres, sables, bois... Délaisser les matériaux non recyclables tels que le PVC.

Bioclimatisme et Energies renouvelables

Les nouvelles constructions doivent respecter la réglementation thermique en vigueur, qui est relativement ambitieuse. Les dispositions architecturales intégreront donc les performances d'isolation thermique (tant en hiver qu'en été) et pourront accueillir des dispositifs de production d'énergie renouvelables. Des mesures peuvent être prises à l'échelle locale pour renforcer encore les exigences énergétiques des bâtiments. Mais c'est surtout à l'intégration architecturale et paysagère des dispositifs de production d'énergie renouvelable qu'il convient de veiller, pour que ces dispositifs ne nuisent pas à la qualité architecturale et au paysage urbain ou rural. Notamment, les panneaux solaires seront conçus et intégrés comme des éléments d'architecture.

Préconisations :

- > Encourager des performances énergétiques ambitieuses : BEPOS (Bâtiment à Energie POSitive), Bâtiment passif.
- > Considérer la thermique d'hiver, mais aussi la thermique d'été
- > Intégrer les dispositifs techniques le plus en amont possible dans le projet.

- > Considérer les équipements de gestion énergétique comme des éléments architecturaux participant à la valorisation du projet.
- > Éviter les dispositifs rajoutés, en surépaisseur et disgracieux (par exemple : panneaux solaires en surépaisseur et ayant une pente différente du toit)
- > Adapter les teintes et textures des équipements de bioclimatisme en fonction de l'environnement du projet
- > Favoriser la mise en place de chaudières à bois.

A PRIVILEGIER



«Tuiles» photovoltaïques

Panneaux photovoltaïques formant auvent ou sur une dépendance

A EVITER



Panneaux rajoutés sur la toiture et non intégrés à la pente du toit

3 - Franges urbaines et nouveaux secteurs bâtis

3.2 - Cadrer et qualifier les futurs secteurs d'extension urbaine



'Le bois basalte', hameau d'hébergement composé d'un groupe de gîtes s'apparentant à des cabanes dans les bois - Commune de Manzat (Dépt : Puy-de-Dôme)
Respect de la topographie naturelle, Volumes simples, archétypaux et unitaires associant les différentes fonctions : habitation, loggia, balcon...

A PRIVILEGIER



Alba-la-Romaine

Quartier d'habitation, soubassement en pierres, volume simple, respect de la colorimétrie du paysage, respirations et percées visuelles entre les maisons.



Villeneuve-de-Berg

Eco-crèche intercommunale, volume simple semi-enterré, intégration à la pente, bardage bois et brises-soleil en lames de bois.



Le Teil

Volume et forme simples, intégration dans la pente, brise-soleil en lames de bois qui assurent un confort thermique en été.



Saint-Just d'Ardèche

Bâtiment sur un niveau, forme simple cubique, façade en lames de bois horizontales et ajourées, une unique baie vitrée d'angle. Loin de l'imitation de l'architecture ardéchoise, l'utilisation d'un matériau autre que la pierre offre une nouvelle image à la rue.



Saint-Marcel-d'Ardèche

Insertion paysagère des nouvelles constructions ; toit plat ou de forte pente, façades en pierres ou en béton, percements largement ouverts sur l'extérieur.



Larnas

3 - Franges urbaines et nouveaux secteurs bâtis

3.3 - Outils et acteurs

	Requalifier les tissus 'péri-urbains'	Cadrer et qualifier les futurs secteurs d'extension urbaine
Outils réglementaires	<p>PLU(i)</p> <ul style="list-style-type: none"> > PADD : Repérer/Citer les secteurs à requalifier : entrées de vill(ag)es, secteurs pavillonnaires, ZA et friches industrielles > Règlement : Chapitre 2 / Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère : Etablir des dispositions pour le traitement des limites privé/public, la végétalisation des parcelles et la cohérence et qualité des enseignes, implantation bâtie / aspect extérieur / types de clôtures / densité.... > Zonage : Pour les friches industrielles présentant des qualités patrimoniales, repérage au titre de l'article L.151-19 (motifs culturel, historique ou architectural [1] > OAP : Etablir des schémas d'aménagement intégrant des orientations pour l'espace public et pour les parcelles privées + OAP pour la reconversion des friches industrielles <p>Règlement Local de publicité (RLP) A établir par la commune. L'instauration d'un RLP donne au Maire les compétences d'instruction et de police pour les demandes concernant la publicité. Toutes les enseignes sont soumises à autorisation lorsqu'il existe un RLP. Un RLP peut aussi définir des zones dans lesquelles tout occupant, ou propriétaire, d'un local commercial visible depuis la rue doit veiller à ce que l'aspect extérieur du local ne porte pas atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants.</p>	<p>PLU(i)</p> <ul style="list-style-type: none"> > PADD : • Formuler des objectifs de qualité urbaine, paysagère, architecturale, et environnementale pour les nouveaux quartiers • Formuler des objectifs de minimum de densité pour les futurs secteurs de logements > Règlement : Chapitre 2 / Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère. > OAP sectorielles ou secteur de projet (sans règlement)
Outils opérationnels existants et/ou à mettre en place	<ul style="list-style-type: none"> > Etudes Amendement Dupont : pour les entrées de vill(ag)es > 1% Paysage et développement : pour les nouvelles infrastructures > Charte de signalétique : pour les enseignes commerciales et la publicité > Mise en place dans certaines communes de permanences pour apporter du conseil architectural urbain et paysager > Mise en place de cahiers de recommandations urbaines, architecturales, et paysagères à l'échelle communale ou intercommunale > Sensibilisation des scolaires > Achat à des prix préférentiels de végétaux (pépinière intercommunale) <p>ZA :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire appel systématiquement à des hommes de l'art pour élaborer et suivre les projets d'aménagement; > Suivi des projets des entreprises et validation des projets > Plan d'organisation de la ZA dans l'espace et dans le temps > CCCT (Cahier des Charges de Cession de Terrain) axés sur la qualité paysagère, urbaine et architecturale pour les nouvelles zones. 	<ul style="list-style-type: none"> > Cahier de recommandations architecturales et paysagères : existant à de Valvignères (Alain Cayol) > Etudes pré-opérationnelles à l'aménagement > Privilégier le recours à l'architecte pour les permis de construire individuels > Règlements de lotissement Dans le cadre d'une opération groupée : prescriptions à intégrer au règlement de lotissement s'imposant à tous les acquéreurs pour les lots libres notamment
Acteurs partenaires	<p>PAH CAUE :</p> <p>ZA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chambre de commerce et d'industrie - Chambre des métiers 	<ul style="list-style-type: none"> > PAH > CAUE : • Mission d'accompagnement des collectivités (exemple : Rédaction des cahiers des charges pour les études pré-opérationnelles) • Conseil gratuits aux particuliers pour l'aménagement et la construction de la parcelle • A confirmer : élaboration d'un guide sur les ZAE par le Département et le CAUE 07 > Promoteurs, aménageurs

3 - Franges urbaines et nouveaux secteurs bâtis

3.3 - Outils et acteurs

Annexes

Code de l'urbanisme

[1] Article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre **culturel, historique ou architectural** et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation.

[2] Article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre **écologique**, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.

Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent.

[3] Article L151-7 du Code de l'Urbanisme

Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent comprendre des dispositions portant sur la conservation, la mise en valeur ou la requalification des éléments de paysage, quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs qu'elles ont identifiés et localisés pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, notamment dans les zones urbaines réglementées en application de l'article R. 151-19.

Code du patrimoine

[4] Article L631-4

I.-Le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine a le caractère de servitude d'utilité publique. Il comprend :

1° Un rapport de présentation des objectifs du plan, fondé sur un diagnostic comprenant un inventaire du **patrimoine** et des **éléments paysagers** sur le périmètre couvert par le plan ;

2° Un règlement comprenant :

a) Des prescriptions relatives à la **qualité architecturale des constructions neuves ou existantes**, notamment aux matériaux ainsi qu'à leur implantation, leur volumétrie et leurs abords ;

b) Des règles relatives à la conservation ou à la mise en valeur du **patrimoine bâti** et des **espaces naturels ou urbains** ;

c) La délimitation des immeubles, espaces publics, monuments, sites, cours et jardins, l'identification des plantations et mobiliers urbains à protéger et à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et les prescriptions permettant d'assurer leur conservation ou leur restauration ;

d) Un document graphique faisant apparaître le périmètre couvert par le plan, une typologie des constructions, les immeubles protégés, bâtis ou non, dont la conservation, la restauration, la mise en valeur ou la requalification est imposée et, le cas échéant, les conditions spéciales relatives à l'implantation, à la morphologie, aux dimensions des constructions et aux matériaux du clos et couvert.

(...)

Proposition de loi adoptée par le Sénat le 14/10/2003 relative aux jardins collectifs

La proposition de loi relative aux jardins collectifs définit trois types de jardins : les jardins familiaux, les jardins d'insertion et les jardins partagés.

« L'appellation « jardins collectifs » fait référence aux jardins familiaux, aux jardins d'insertion et aux jardins partagés. »

• Les jardins familiaux

« On entend par jardins familiaux les terrains **divisés en parcelles**, affectées par les collectivités territoriales ou par les associations de jardins familiaux à des **particuliers y pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille**, à l'**exclusion de tout usage commercial**. En outre, dans un but pédagogique ou de formation au jardinage, certaines parcelles de jardins familiaux peuvent être affectées à des personnes morales par convention conclue entre celles-ci et les collectivités territoriales ou les associations de jardins familiaux. »

• Les jardins d'insertion

« On entend par jardins d'insertion les jardins créés ou utilisés en vue de **favoriser la réintégration des personnes en situation d'exclusion ou en difficulté sociale ou professionnelle**. Ces jardins peuvent être, le cas échéant, divisés en parcelles affectées à ces personnes à titre temporaire. »

• Les jardins partagés

« On entend par jardins partagés les jardins **créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives et étant accessibles au public**. »

« Les jardins collectifs contribuent à la sauvegarde de la biodiversité des plantes cultivées, fruits, légumes, fleurs, en favorisant leur connaissance, leur culture, leur échange non lucratif entre jardiniers. »

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

AVAP : Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

CCCT : Cahier des Charges de Cession de Terrain

CEN : Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes

CEREMA : Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

image illustrant la construction

CLI : Comité Local à l'installation

CNR : Compagnie Nationale du Rhône

CRMH : Centre de recherches sur les Monuments historiques

CU : Code de l'Urbanisme

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DRAGA : Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche

ENS : Espace Naturel Sensible

FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

Jardins familiaux : voir définition page précédente

Jardins partagés : voir définition page précédente

LPO : Ligue de Protection des Oiseaux

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PAEN : Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains

PAH : Pays d'Art et d'Histoire

PANDA : Périmètre de protection et de valorisation des espaces Agricoles et Naturels en zone péri-urbaine du Département de l'Ardèche

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PNR : Parc Naturel Régional

PSMV : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

PTZ : Prêt à Taux Zéro

PVAP : Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SGGA : Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche

SPR : Site Patrimonial Remarquable

SRA : Service Régional de l'Archéologie

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

SS : Secteur Sauvegardé

SUP : Servitude d'Utilité Publique

TVB : Trame Verte et Bleue

UDAP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

ZA : Zone d'activités

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

ZAE : Zone d'activités Economiques

ZAP : Zone Agricole Protégée

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager



Palette des végétaux

Préconisations pour l'emploi des végétaux dans l'aménagement du territoire du Vivarais méridional

Charte d'architecture, d'urbanisme et des paysages du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional - Ardèche

Phase 3 - 10 mars 2017

1- Introduction..... p. 5

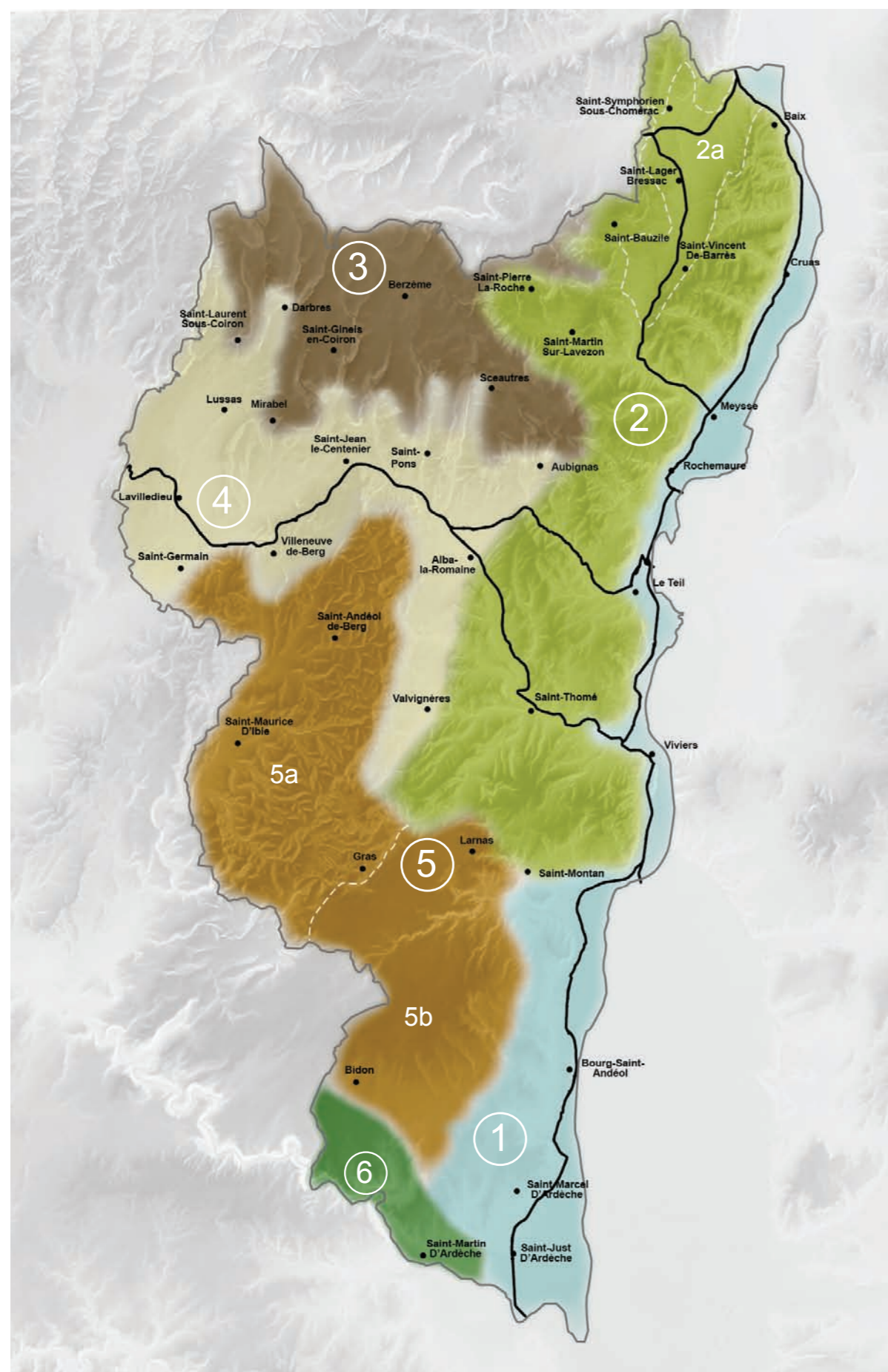
2- Les caractéristiques végétales des entités..... p. 6

Plateau du Coiron.....	p. 6
Vallée du Rhône.....	p. 10
Ruban collinéen.....	p. 14
Bassin d’Alba à Lussas.....	p. 18
Montagne de Berg et plateau du Laoul.....	p. 22
Gorges de l’Ardèche.....	p. 26

- *Les formes végétales issues de l’activité agricole*
- *Les formes végétales issues de la forêt*
- *Les formes végétales et le bâti*
- *La palette végétale*

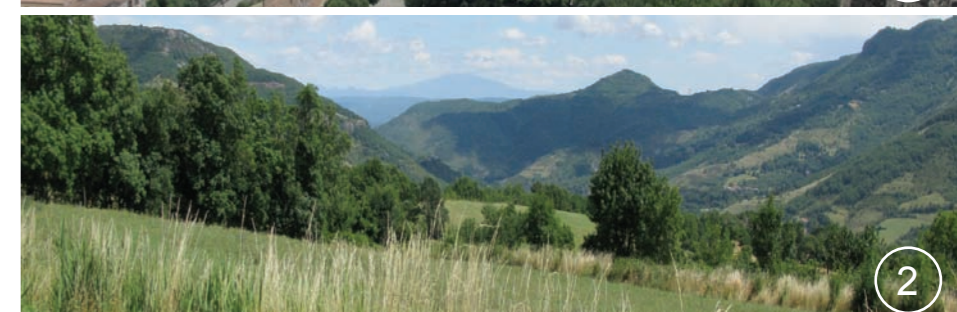
3- Composer avec le végétal..... p.30

Le végétal et les infrastructures.....	p. 30
Les espaces publics.....	p. 32
Les parcs et jardins.....	p. 34
Les clôtures et limites de parcelles.....	p. 36
Les formes végétales associées au tissu bâti dense.....	p. 39



Carte des entités paysagères du PAH Vivarais méridional - Ardèche

- 1** La vallée du Rhône
- 2** Le ruban collinéen et la plaine de St Lager
 - 2a** Sous-entité : la plaine de Saint-Lager
- 3** Le plateau du Coiron
- 4** Le bassin d'Alba à Lussas
- 5** La montagne de Berg et le plateau du Laoul
 - 5a** Sous-entité : la montagne de Berg
 - 5b** Sous-entité : le plateau du Laoul
- 6** Les gorges de l'Ardèche



Focus / L'intérêt du végétal dans les vill(ag)es et parcelles bâties

En interaction avec le cadre de vie, la présence végétale apporte de nombreux bénéfices :

Environnementaux

- Amélioration du confort climatique : ombrage, baisse des températures, maintien d'une certaine humidité ;
- Lutte contre la pollution ;
- Amélioration de la biodiversité et des bienfaits écosystémiques ;
- Amélioration de la gestion des eaux pluviales ;
- Maintien et fertilisation des sols.

Sociaux

- Embellissement du cadre de vie et marquage des saisons ;
- Partage des pratiques de jardinage et récolte.

Economique

- Valorisation des biens fonciers et bâtis ;
- Nourricier et économique : production de fruits, légumes, bois...

Le végétal est une composante forte du territoire, il apparaît comme un élément qualifiant, structurant et identitaire de nos cadres de vie.

L'intégration du végétal au projet de territoire et projet urbain est un objectif que nous devons relever pour assurer une réelle qualité aux cadres de vie du Vivarais méridional et éviter une standardisation du territoire. Cette banalisation à l'oeuvre est parfois amplifiée par une utilisation de formes végétales standard : haies monospécifiques de thuyas, lauriers palmes...

La palette végétale est un guide en lien avec le cahier de préconisations qui a vocation à éclairer les acteurs privés et publics dans le choix et l'utilisation des formes et essences végétales.

En fonction des entités paysagères et des types d'espaces, certaines formes végétales, certaines essences sont ainsi à favoriser.

> Un patrimoine végétal existant à considérer pour une meilleure adaptation au territoire

Le travail sur l'identité végétale repose sur la connaissance des milieux naturels, agricoles, forestiers mais également urbains.

Certaines formes, certaines essences, sont en effet spécifiques au territoire et participent à l'identité du Vivarais méridional. Le premier chapitre sur les caractères végétaux permet de brosser à grand traits les spécificités de l'occupation végétale pour chaque entité paysagère.

Les formes végétales issues de l'activité agricole



Remise en contexte

Le plateau volcanique du Coiron, limite Nord du Pays d'art et d'histoire, s'étage de 700 à 800 m d'altitude. Situé à l'écart des grands axes de communication, son paysage possède résolument un caractère agricole tourné vers l'élevage. C'est un plateau basaltique (soubassement calcaire entièrement et largement recouvert de basalte) et entaillé en doigts de gant laissant apparaître des versants marneux raides et sévères, surmontés par des sommets et falaises basaltiques noirs. Landes, prairies, haies bocagères et masses boisées composent ce paysage.



Sceautes



Saint-Gineis-en-Coiron, maillage bocager (source : Google Earth).



Berzeme

Un paysage de bocage

Description

Haies bocagères denses et basses ceinturant de vastes prairies pâturées. Haies également présentes en bord de route.

Potentiels

- Forme végétale patrimoniale fortement identifiante
- Rôle écologique.

Des alignements arborés

Description

Au milieu des prairies, des haies arborées marquent un chemin agricole, une limite (ou ancienne limite) de parcelle.

Potentiels

- Lecture foncière du paysage
- Héritage arboré

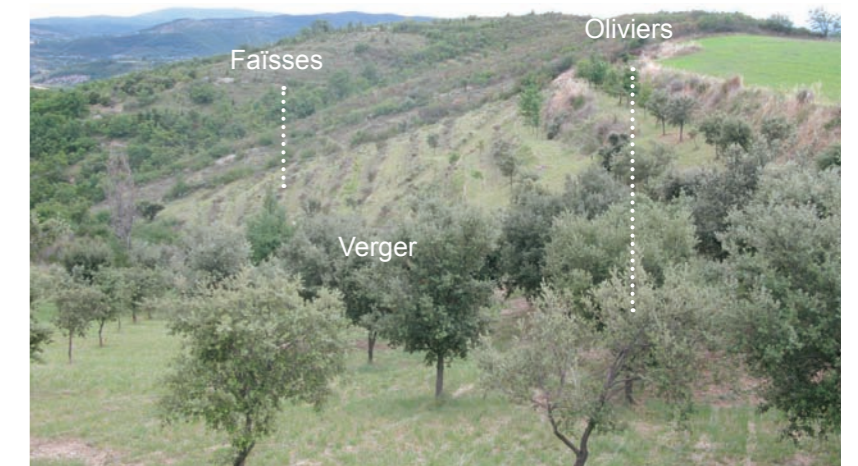
Quelques vergers

Description

formes fruitières présentes sporadiquement. Sur terrasses, quelques vergers de variétés anciennes d'arbres fruitiers : pommiers, cognassiers, poiriers...

Potentiels

- Premier plan de qualité intégrant les formes urbaines au paysage
- Rapport de proximité, caractère domestique



Mirabel, première présence de l'olivier sur versant sud

Des arbres isolés, « événements agricoles »

Description

En périphérie ou en milieu de parcelle, un arbre de belle envergure : chêne, frêne, noyer...marque la propriété.

Potentiels

- Verticalité / repère dans le paysage de prairie.
- Richesse pour le patrimoine arboré local.

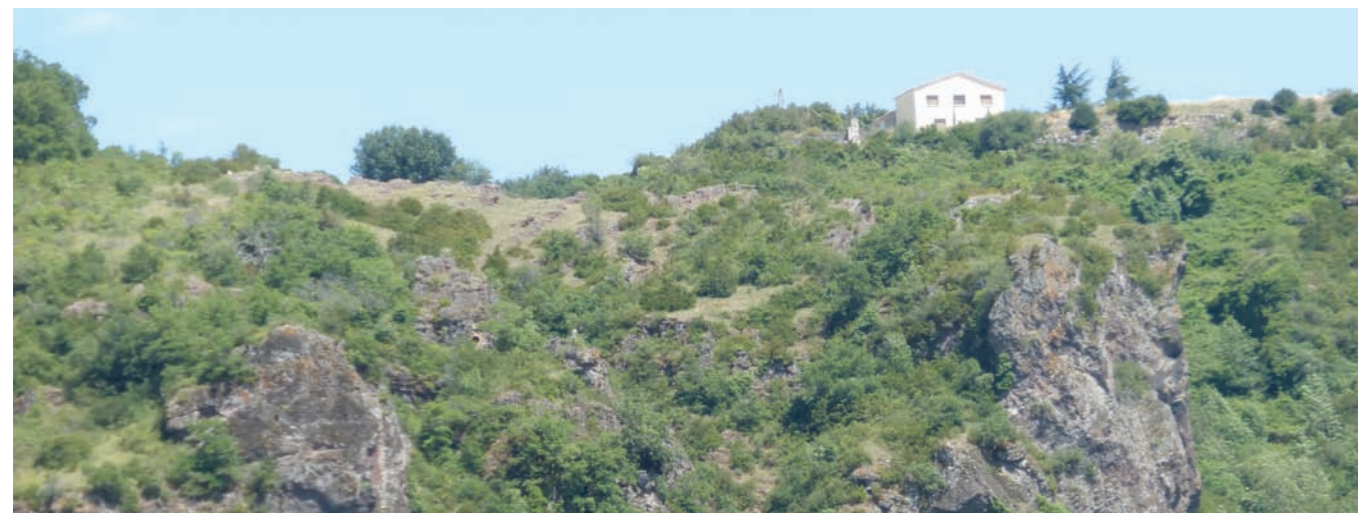


Saint-Gineis-en-Coiron

Les formes végétales issues de la forêt



Saint-Gineis-en-Coiron



Saint-Gineis-en-Coiron

La forêt de chêne pubescent

Description

Formation végétale originelle, la forêt de chêne pubescent est présente en masse boisée ponctuelle. Les boisements sont parfois dans un état dégradé, présentant alors un aspect de taillis bas et lâche.

Potentiels

- Participe à la diversité des espaces naturels de la région.

Les bosquets de pin noir d'Autriche

Description

Issus de la politique de Restauration des Terrains en Montagne (RTM), les boisements de pin noir d'Autriche ponctuent le paysage en soulignant les crêtes des reliefs.

La lande à buis, la lande à genêts

Description

Landes à buis, landes à genêts scorpion, prunelliers. Milieux ouverts occupés par une strate basse (herbacée et arbustive), les landes participent à la richesse du paysage observable sur le plateau du Coiron.

Potentiels

- Rôle écologique et paysager dans la diversité des milieux
- Rôle dans l'alternance des espaces ouverts / fermés.

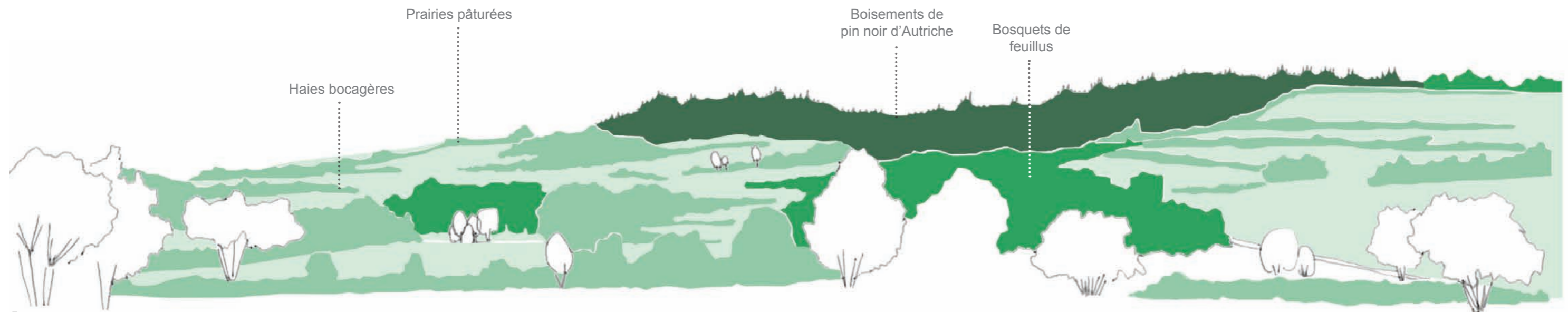
Zoom / À noter

Le Domaine du Pradel à Mirabel



Vue sur le Domaine du Pradel

Les faïsses



Berzeme

Les formes végétales et le bâti

Les entrées, les franges urbaines



Une des entrées dans le village de Berzème est soulignée par un muret de pierres et un bouquet de frênes implanté en limite de parcelle agricole



Un massif de pins noirs installé en crête surplombe l'entrée dans Saint-Laurent-sous-Coiron



A flanc de versant, l'entrée dans Sceautes a conservé un caractère agricole : les murets sculptent la pente et les fruitiers ponctuent les limites de parcelles

L'espace public



Roses trémières, iris et gauras couronnent avantageusement ce mur à Saint-Laurent-sous-Coiron



Un figuier poussé de façon spontanée apporte fraîcheur et vie aux espaces publics de Mirabel



Un vieux robinier valorise cet espace public en belvédère à Saint-Laurent-sous-Coiron

Le rapport à l'habitat



Une treille de vigne et des plantations en pied rafraîchissent et valorisent cette façade à Aubignas



Parterres plantés, arbustes et grimpantes entremêlés donnent un caractère jardiné et domestique au centre ancien de Mirabel

Palette végétale : les essences principales du plateau du Coiron (liste des essences majeures / liste non exhaustive)

STRATE ARBORESCENTE

Feuillus

Châtaignier, *Castanea sativa*
 Cytise à long rameaux - *Laburnum*
 Hêtre - *Fagus sylvatica*
 Chêne pubescent, *Quercus pubescens*
 Sorbier, *Sorbus domestica*
 Alisier, *Sorbus aria*
 Alisier torminal, *Sorbus torminalis*
 Érable champêtre, *Acer campestre*
 Érable plane, *Acer platanoides*
 Noyer, *Juglans regia*
 Frêne, *Fraxinus angustifolia*
 Poirier, *Pyrus sylvatica*
 Tilleul, *Tilia tomentosa*

Conifères (isolés ou en boisement)

Pin sylvestre, *Pinus sylvatica*
 Pin Noir d'Autriche, *Pinus nigra*
 Cèdre du liban, *Cedrus libani*

STRATE ARBUSTIVE

hauteur < 8m

Buis, *Buxus sempervirens*
 Genévrier commun, *Juniperus communis*
 Aubépine, *Crataegus oxyacantha*
 Noisetier, *Corylus avellana*
 Viorne, *Viburnum lantane ou opulus*
 Amélanchier, *Amelanchier ovalis*
 Spartier à tiges de jonc, *Spartium junceum*
 Cornouiller sanguin, *Cornus sanguinea*
 Fusain, *Euonymus europaeus*
 Epine noire, *Prunus spinosa*
 Genêt, *Cytisus scoparius*

GRIMPANTES

Vigne, du genre *Vitis*
 Vigne vierge, *Parthenocissus quiquefolia*
 Glycine, *Wisteria sinensis*
 Rosiers grimpants et rosiers lianes, *Rosa*

Communes concernées

Saint-Laurent-sous-Coiron
Mirabel
Saint-Gineis-en-Coiron
Berzème
Sceautres

Focus / LE CHATAIGNIER

« L'origine du châtaignier est très ancienne, on a trouvé en Ardèche dans le massif du Coiron des feuilles et une châtaigne fossile semblable à celle du châtaignier d'aujourd'hui datant datant de 8,5 millions d'années

En France son histoire débute autour de l'an 1000 avec l'extension de l'agriculture, l'accroissement de la population du Xème siècle et de développement des monastères, seuls lieux d'instruction en ce temps là. A cette époque les bénédictins défrichent, plantent, greffent et entretiennent les châtaigniers dans le but de subvenir aux besoins alimentaires d'une population qui se groupe autour des monastères. Un système autarcique basé sur la châtaigne va régner quelques siècles. Les cévenols s'auto-suffisent en alimentation, grâce aux châtaignes et n'ont pas connu la famine.

La très forte croissance de la population cévenole au XVIème siècle a entraîné une extension sans précédent de la culture du châtaignier. C'est à cette période qu'a été construite la plus grande partie des murettes occupant les pentes et retenant la terre. S'ouvrait ainsi une nouvelle civilisation totalement dépendante de l'arbre nourricier appelé arbre à pain. Durant des générations, le châtaignier fut la première ressource alimentaire du pays.

La châtaigne a pendant longtemps été considérée comme la viande du pauvre. Elle était synonyme de pauvreté, alors que le même fruit présenté sur la table de gens de la ville sous l'appellation de marron était associé à la richesse.

Autour de 1850 c'est l'âge d'or du châtaignier, puis en 1870 la maladie « de l'encre » apparaît et abîme gravement les châtaigneraies. Autour de 1900, on introduit des espèces et variétés d'Asie pour vaincre cette maladie.

Aujourd'hui, le Japon est devenu le principal producteur mondial de châtaignes. En France, nous produisons encore des châtaignes, en Ardèche notamment. Nous en importons également, surtout d'Espagne, du Portugal, d'Italie et de Turquie.

Les formes végétales issues de l'activité agricole



Baix / Alignement de peupliers (source : Google Map).



Rochemaure / Vue du ciel (source : Google Earth).

Haie «brise-vent»

Peuplier (le plus courant), cyprès, feuillus mixtes

Description

Majoritairement perpendiculaires au lit du Rhône / une à plusieurs rangées d'arbres. Autour des cultures ou des fermes. Trame très dessinée.

Potentiels

- Protection contre les vents Nord - Sud
- Permet d'intégrer les grands bâtis d'exploitation en rompant avec leurs dimensions parfois « monumentales ».



Saint-Marcel-d'Ardèche



Saint-Montan

Verger

Description

- Arboriculture intensive dans la plaine > grandes cultures de pommiers, poiriers, cerisiers, abricotiers, kiwis.
- Vergers domestiques parfois relictuels, à proximité de fermes ou à l'approche de villages : amandiers, oliviers, noyers.

Potentiels

« Agit » souvent comme un premier plan de qualité au bâti, intégration de celui-ci dans le paysage, écran végétal au bâti.



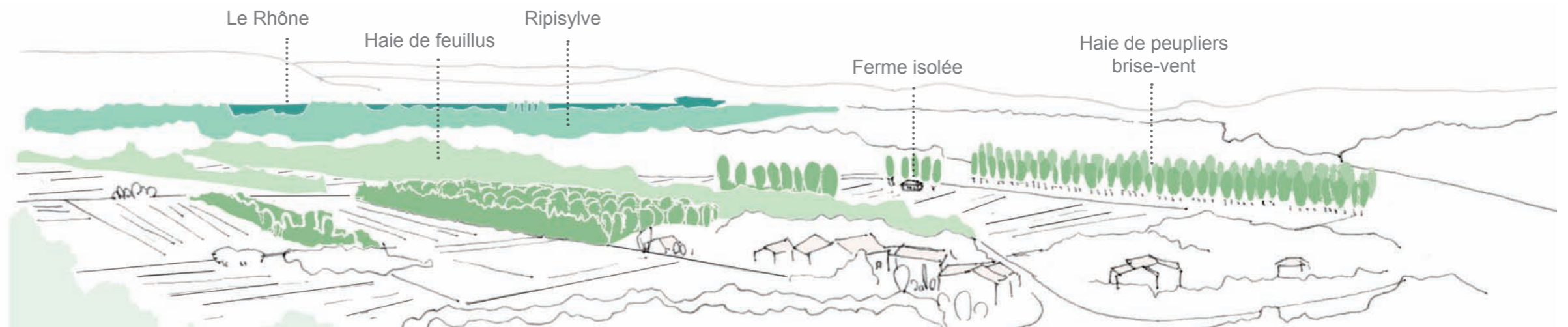
Viviers



Saint-Just-d'Ardèche

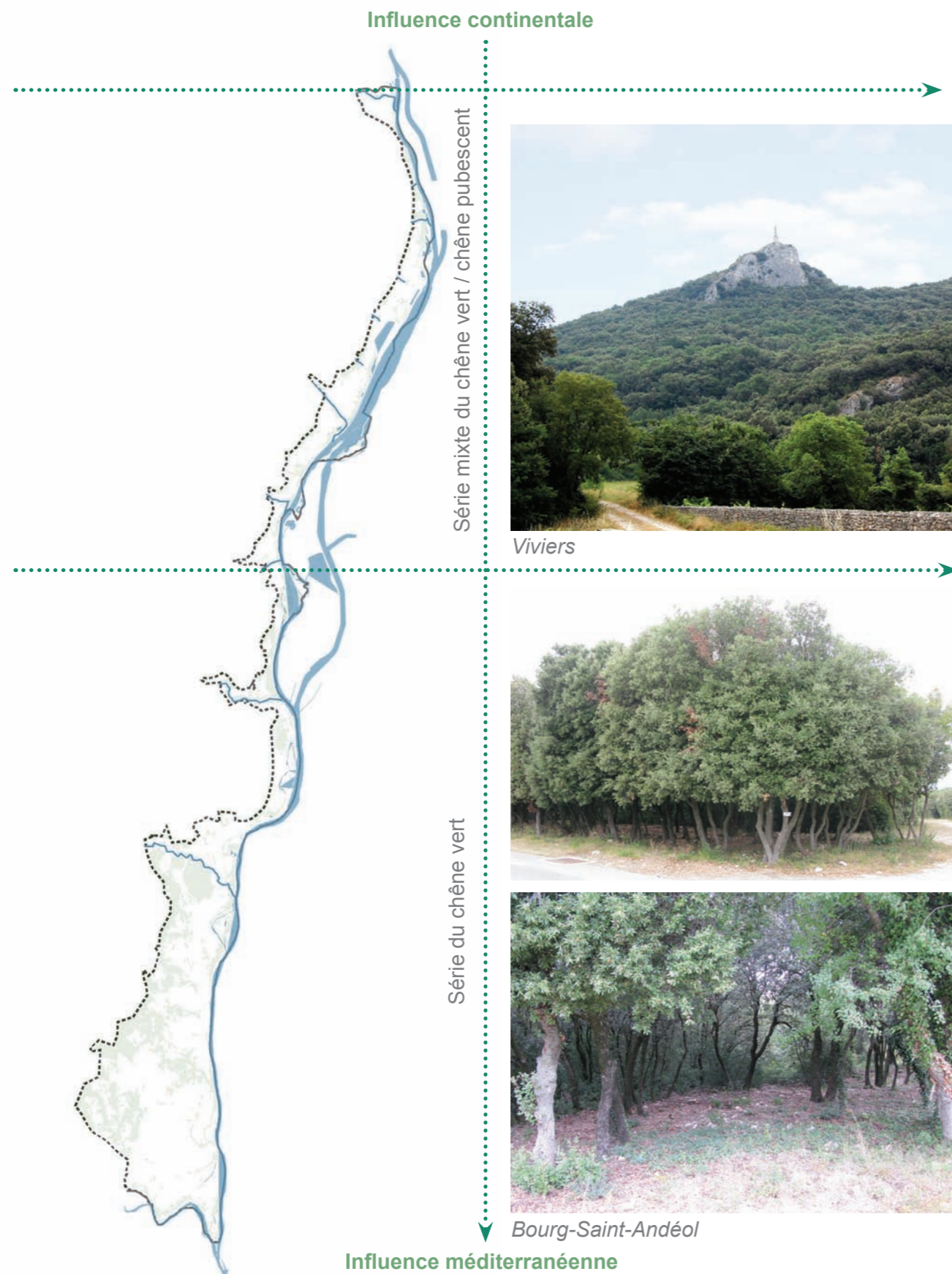
Remise en contexte

Limite Est du territoire, la vallée du Rhône accueille les principaux axes de communication, orientés Nord/Sud, parallèles au fleuve. D'Ouest en Est, corniches calcaires boisées, RD 86, voie ferrée, plaine alluviale cultivée et fleuve se succèdent. Des affluents du Rhône entaillent les coteaux et corniches calcaires et offrent des lieux d'implantation privilégiés pour les villes ponctuant la vallée. Du Nord au Sud, les paysages changent, les formations végétales subissant progressivement l'influence méditerranéenne : les cultures majoritairement céréalière au Nord se tournent résolument vers la vigne en descendant vers le Sud.



Vue depuis le château de Rochemaure sur la vallée du Rhône

Les formes végétales issues de la forêt



Viviers



Bourg-Saint-Andéol

Les boisements

Série mixte du chêne vert / chêne pubescent

Description

Importants boisements installés sur les versants calcaires de la vallée du Rhône.

Strate arborée :

chêne vert, chêne pubescent, frêne, érable, sorbier

Strate arbustive / herbacée :

coronille, fusain, lin, crupine

Série du chêne vert

Description

Strate arborée :

chêne vert, érable de Montpellier, filaire, arbousier

Strate arbustive / herbacée :

chêne Kermès, ciste, coronille, genêt, asperge sauvage, buis, genévrier, oxycèdre, jasmin ligneux, aphyllante...

Potentiels

Formations végétales « naturelles » liées au sol et au climat. Corniche boisée en vis-à-vis de l'ouverture sur la plaine alluviale du Rhône.

Zoom / À noter

Les lônes, anciens bras du Rhône



Lône de la Grange Écrasée sur l'île des Dames à Bourg-Saint-Andéol

Les formes végétales et le bâti

Les entrées, les franges urbaines



Pré-verger et maraîchage créent un premier plan valorisant aux zones d'habitat pavillonnaire à Cruas



A Saint-Just-d'Ardèche, pins maritimes et cyprès plantés en entrée de ville et dans les jardins privés créent une frange urbaine qualitative



Cette séquence d'alignement de platanes face au coteau foisonnant, mêlant érables et cerisiers, transfigurent complètement le paysage de la route à Baix

L'espace public



Les deux érables valorisent cette placette minérale à Meysse



Le mail de platanes des quais de Bourg-Saint-Andéol est emblématique dans la façade urbaine de la ville



A Saint-Marcel-d'Ardèche le mail de platanes est structurant et apporte fraîcheur et ombrage au parking

Le rapport à l'habitat



Outre la fraîcheur qu'elles apportent, ces glycines et vignes grimpantes doublées de lauriers roses et autres arbustes embellissent ce quartier du Teil



A Baix, ces parterres plantés sur bande privative participent à la qualité de l'espace public



Vigne vierge et arbustes dans le centre ancien de Rochemaure

Palette végétale : les essences principales de la vallée du Rhône (liste des essences majeures / liste non exhaustive)

STRATE ARBORESCENTE

Feuillus

Platane résistant, *Platanus* PLATANOR®
 'Vallis Clausa' : variété résistante au chancre coloré
 Noyer, *Juglans regia*
 Amandier, *Prunus dulcis*
 Figuier, *Ficus carica*
 Olivier, *Olea europaea*
 Micocoulier, *Celtis australis*
 Sophora du Japon, *Sophora japonica*
 Chêne vert, *Quercus ilex*
 Chêne pubescent, *Quercus pubescens*
 Frêne, *Fraxinus angustifolia*
 Hêtre, *Fagus sylvatica*
 Peuplier, *Populus alba*
 Mûrier platane, *Morus kagayamae*
 Mûrier blanc, *Morus alba*
 Tilleul, *Tilia tomentosa*
 Érable, *Acer platanoides* ou *A.campestre*
 Sorbier, *Sorbus domestica*
 Érable de Montpellier, *Acer monspessulanum*

Arbres de milieux humides

Frêne, *Fraxinus angustifolia* et *F. excelsior*
 Aulne, *Alnus glutinosa*
 Peupliers, *Populus alba* et *P. nigra*
 Saules, du genre *Salix*, plusieurs espèces :
 Saule blanc, *Salix alba*
 Saule marsault, *Salix caprea*

Conifères (isolés ou en alignement)

Cyprès de provence, *Cupressus sempervirens*
 Cyprès de Leyland, *Cupressus leylandii* (hybride)
 Cyprès de Monterey, *Cupressus macrocarpa*
 Pin maritime, *Pinus pinaster*
 Pin parasol, *Pinus pinea*
 Cèdre de l'Atlas, *Cedrus atlantica*

STRATE ARBUSTIVE

hauteur < 8m

Buis, *Buxus sempervirens*
 Laurier rose, *Nerium oleander*
 Coronille, *Coronilla glauca*
 Fusain, *Euonymus europaeus*
 Ciste, *Cistus x purpureus, albidus* et *montpeliensis*
 Genêt, *Cytisus scoparius* et *Genista Scorpius*
 Génévrier oxycèdre, *Juniperus oxycedrus*
 Jasmin ligneux, *Jasminum fruticans*
 Arbousier, *Arbustus unedo*
 Filaire, *Phillyrea angustifolia*
 Grenadier, *Punica granatum*
 Romarin, *Rosmarinus officinalis*
 Lentisque, *Pistacia lentiscus*
 Amélanhier, *Amelanchier vulgaris*
 Prunier de Sainte-Lucie, *Prunus mahaleb*
 Epine noire, *Prunus spinosa*

GRIMPANTES

Vigne, du genre *Vitis*
 Vigne vierge, *Parthenocissus quiquefolia*
 Arbre à kiwi, *Actinidia chinensis*
 Glycine, *Wisteria sinensis*
 Bignone, *Campsis radicans*
 Clématites, *Clematis flammula* et *vitalba*

Communes concernées

Baix
 Cruas
 Meysse
 Rochemaure
 Le Teil
 Viviers
 Saint-Montan
 Bourg-Saint-Andéol
 Saint-Marcel d'Ardèche
 Saint-Just-d'Ardèche

Focus / LE PLATANE, UN SUPER CLIMATISEUR

«...Le platane fournit une ombre bien calée sur les saisons : ses larges feuilles se développent très vite en avril et le couvrent à mesure que l'irradiation augmente. Dès la fin mai, il apporte une ombre bienfaisante (...) En été, un arbre mature «évapotranspire» environ 450 litres d'eau. Sous un platane isolé dans une cour, on a observé des températures plus basses de 4 à 8°C. L'effet refroidissant est équivalent à celui de dix climatiseurs fonctionnant dix heures par jour. L'ombrage n'est donc pas sa seule action rafraichissante. C'est un excellent réversible naturel. Il laisse passer la chaleur quand on en a besoin et nous en protège quand l'irradiation est forte. Il rafraichit le jour mais pas la nuit puisque son évapotranspiration commence à 21,4°C (...) En d'autres termes, un platane fait peu d'ombre quand il ne fait pas encore trop chaud mais protège toujours du soleil violent d'été. Il offre encore un peu d'ombre quand le climat tiédit...»
 Extrait de : OLIVIER, Christophe & COLLEU, Avryl , 2016. *12 solutions bioclimatiques pour l'habitat*, Eyrolles.



Les formes végétales issues de l'activité agricole



Saint-Pierre-la-Roche



Saint-Pierre-la-Roche



Alignement de mûriers à Saint-Bauzile

Des haies bocagères

Feuillus, strate arbustive prédominante ponctuée d'arbres

Description

Maillage lâche tendant à s'estomper, mais dont la structure est encore présente. Ceinture prairies pâturées et cultures céréalières.

Potentiels

- Identité de l'activité d'élevage locale.
- Rend lisible le paysage agricole (limite de propriété, topographie).
- Rôle écologique.

Des haies d'arbres, « marqueurs de propriété »

Feuillus, strate arborée, en limite de parcelle et à proximité des routes

Description

Le long des chemins et routes de campagne. Voûte végétale. Essences fruitières en isolé de type amandiers, noyers, mûriers...

Potentiels

- Qualité paysagère dans la traversée du territoire par les routes de campagne.
- Identité du territoire (arbres de type fruitiers « secs »).

Des haies protectrices

Autour des fermes

Description

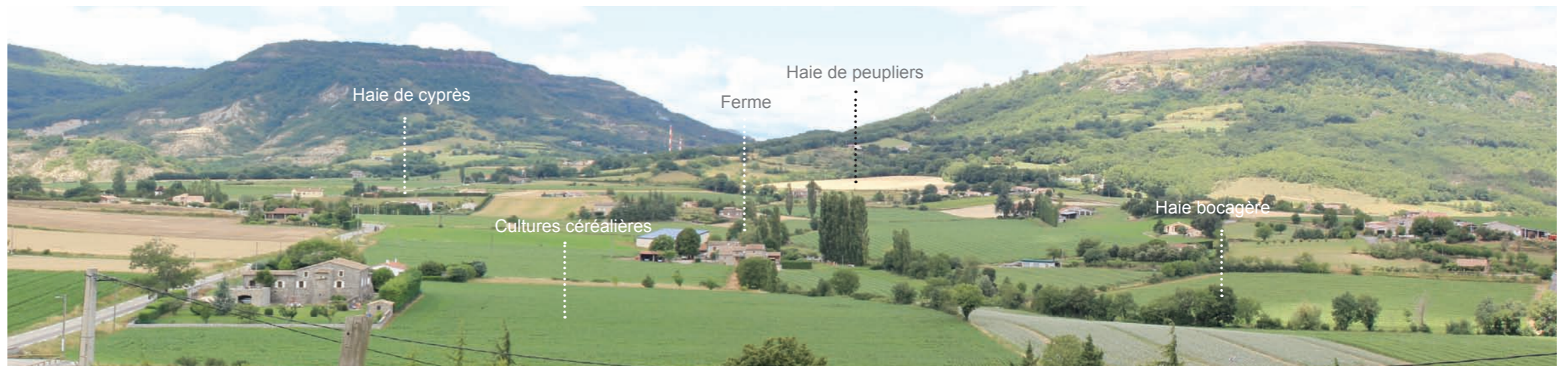
En limite de propriété. Essences : souvent du peuplier ou du cyprès.

Potentiels

- Lisibilité et dynamisme dans le paysage.
- Silhouette « remarquable », repères visuels.

Remise en contexte

Le ruban collinéen, caractérisé par ses coteaux calcaires, fortement boisés, est situé à l'interface entre la plaine alluviale de la vallée du Rhône, le plateau volcanique du Coiron et le bassin d'Alba à Lussas. Il est entaillé par la plaine marneuse de St-Lager, espace ouvert et cultivé. Ce fond de vallée perché à fond plat possède un caractère agricole affirmé où cultures fourragères, prairies et landes s'entremêlent et sont structurées par une trame bocagère parfois diffuse.



Saint-Vincent-de-Barrès

Les formes végétales issues de la forêt



Saint-Bauzile

Les landes

Sur les versants et falaises calcaires

Description

Végétation calcicole rase sur les versants les plus escarpés et les falaises où le substrat est peu épais. Essences : brachypode, hélianthème, coronille, genévrier.

Potentiels

- Potentiel paysager > Milieu ouvert résultant d'un substrat pauvre mais également de l'activité agricole (élevage).
- Intérêt écologique dans la diversité des milieux naturels ouverts / fermés.

Les boisements

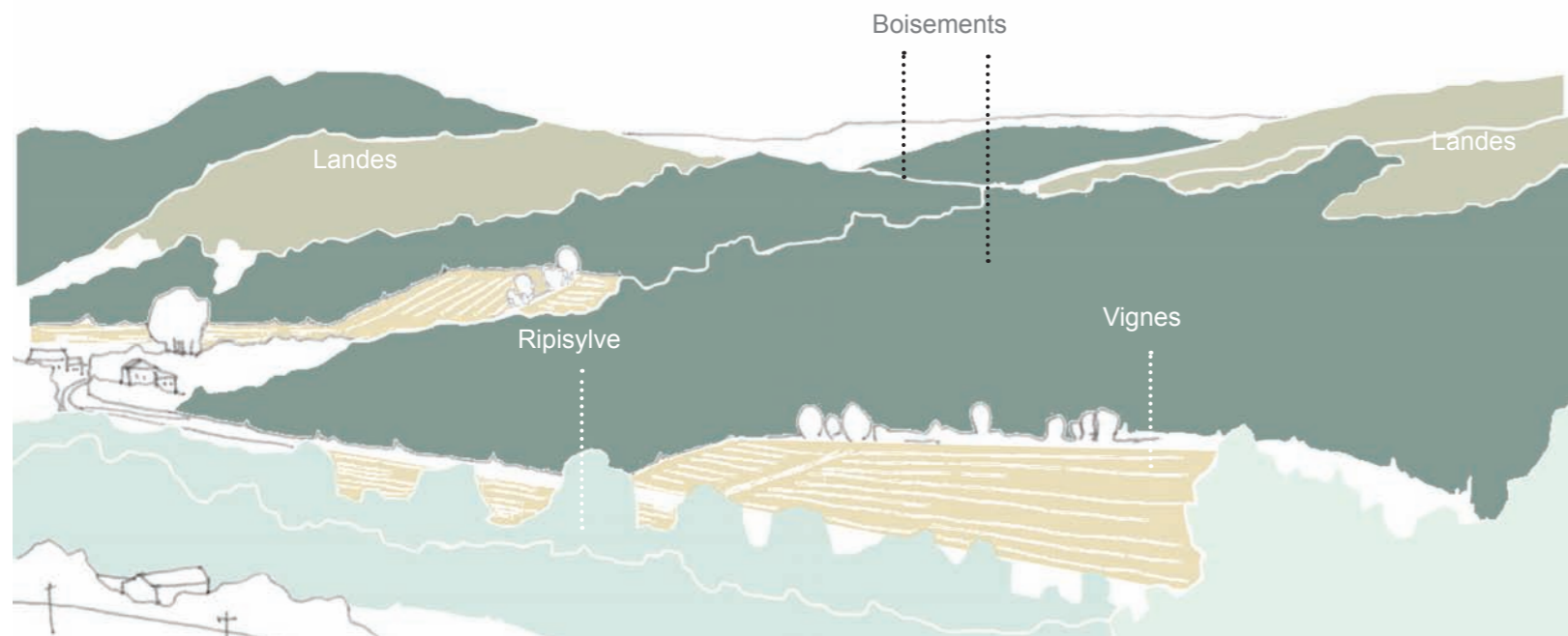
Sur les coteaux calcaires

Description

Coteaux largement boisés. Série mixte du chêne vert / chêne pubescent (érable de Montpellier, amélanchier, genévrier, buis).



Saint-Thomé



Vue sur Saint-Thomé

Zoom / À noter

La hêtraie primaire de la forêt domaniale de Barrès
2ème plus grande forêt publique du territoire



Vue sur la hêtraie primaire
(source : balades26-07.blogspot.com).

Les formes végétales et le bâti

Les entrées, les franges urbaines



Saint-Lager-Bressac. La ponctuation d'arbres - mûriers, érables, fruitiers... accompagne la silhouette bâtie et donne cohérence à l'ensemble



La traversée du hameau de Brune revêt un caractère intimiste grâce au massif de lauriers roses et arbres s'échappant des jardins privés



Cyprés, vignes et vergers composent un premier plan très qualitatif à l'entrée de Saint-Montan

L'espace public



A Saint-Vincent-de-Barrès, le mûrier identifie la place-bèlvédère



A Saint-Symphorien-sous-Chomérac, les silhouettes caractéristiques des essences emblématiques locales participent à l'identité des villages.



A Saint-Montan, un alignement de platanes apporte de l'ombre et qualifie le stationnement mais les arbres devraient être davantage protégés des véhicules.

Le rapport à l'habitat



A Saint-Montan, les mûriers à la silhouette caractéristique, plantés en bord de propriété, créent une limite douce entre espace privé et public.



A Saint-Thomé, l'olivier, le laurier rose et la vigne, plantés sur la parcelle privée, enrichissent l'espace public et affirment un caractère méditerranéen.



Façade végétale repère à l'entrée de Saint-Montan

Palette végétale : les essences principales du ruban collinéen (liste des essences majeures / liste non exhaustive)

STRATE ARBORESCENTE

Feuillus

Chêne pubescent, *Quercus pubescens*
 Chêne vert, *Quercus ilex*
 Érable de Montpellier, *Acer monspessulanum*
 Érable champêtre, *Acer campestre*
 Érable à feuilles d'obier, *Acer opalus*
 Sorbier, *Sorbus domestica*
 Noyer, *Juglans regia*
 Platane résistant, *Platanus* PLATANOR©
 'Vallis Clausa' : variété résistante au chancre coloré
 Peuplier, *Populus alba*
 Amandier, *Prunus dulcis*
 Tilleul, *Tilia tomentosa* - *Tilia platyphyllos*
 Marronnier, *Aesculus hippocastanum*
 Robinier, *Robinia pseudoacacia*
 Mûrier platane, *Morus kagayamae*
 Mûrier blanc, *Morus alba*
 Figuier, *Ficus carica*
 Olivier, *Olea europaea*

Conifères (isolés ou en alignement)

Cyprès de provence, *Cupressus sempervirens*
 Cyprès de Leyland, *Cupressus leylandii* (hybride)
 Cyprès de Monterey, *Cupressus macrocarpa*
 Pin parasol, *Pinus pinea*
 Cèdre de l'Atlas, *Cedrus atlantica*
 Cèdre du Liban, *Cedrus libani*

STRATE ARBUSTIVE

hauteur < 8m

Buis, *Buxus sempervirens*
 Coronille, *Coronilla emerus*
 Cornouiller, *Cornus mas*
 Fusain, *Euonymus europaeus*
 Amélanchier, *Amelanchier vulgaris*
 Prunier de Sainte-Lucie, *Prunus mahaleb*
 Epine noire, *Prunus spinosa*
 Poirier à feuilles d'amandier, *Pyrus amygdaliformis*
 Noisetier, *Corylus avellana*
 Lantane, *Viburnum lantana*
 Nerprun des rochers, *Rhamnus saxatalis*
 Daphné, *Daphne laureola*
 Genêt, *Cytisus scoparius* et *Genista Scorpius*
 Genévrier oxycèdre, *Juniperus oxycedrus*
 Romarin, *Rosmarinus officinalis*
 Laurier rose, *Nerium oleander*
 Hibiscus, *Hibiscus syriacus*

GRIMPANTES

Vigne, du genre *Vitis*
 Vigne vierge, *Parthenocissus quinquefolia*
 Glycine, *Wisteria sinensis*
 Rosiers, du genre *Rosa*
 Bignone, *Campsis radicans*
 Clématites, *Clematis flammula* et *vitalba*

Communes concernées

Saint-Pierre-la-Roche
Saint-Martin-sur-Lavezon
Saint-Bauzile
Saint-Lager-Bressac
Saint-Symphorien-sous-Chomérac
Saint-Vincent-de-Barrès
Saint-Thomé

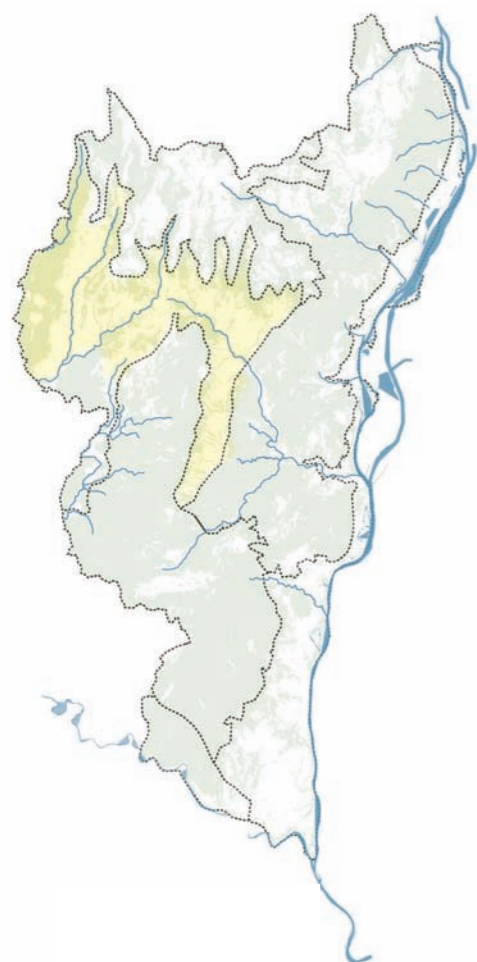
Focus / LE TILLEUL

« Si le tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*) ne fournit pas assez d'ombre, le tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*), au contraire, assure une ombre très efficace. Il drageonne beaucoup, ce qui lui octroie une qualité remarquable à stabiliser restanques et éboulis, mais comme les chênes, il préfère les sols riches et les altitudes supérieures à 500 m. »

Extrait de : OLIVIER, Christophe & COLLEU, Avryl, 2016. *12 solutions bioclimatiques pour l'habitat*, Eyrolles.



Les formes végétales issues de l'activité agricole



Vue sur la plaine d'Alba depuis Mirabel : Une trame agricole autour de la vigne

Dans la plaine, la vigne reine
(Système antique de la «villa/vignes»)

Description
A plat dans la plaine, la vigne domine. Elle est associée à l'arboriculture plus minoritaire (pomme, poire, cerise, abricot, kiwi).

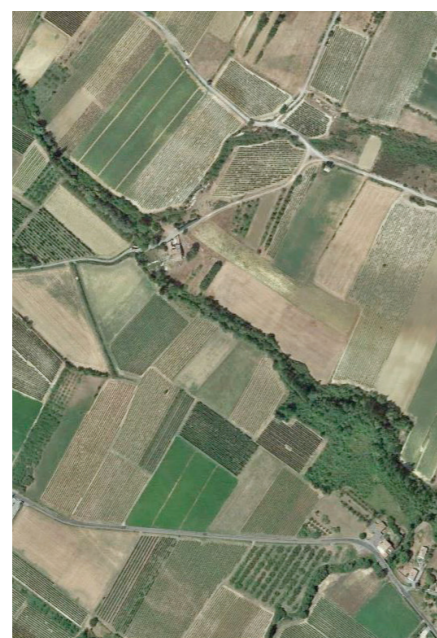
Potentiels
- Insertion du bâti au coeur des parcelles cultivées.

Sur les versants
Un modèle de polyculture

Description
La trame agricole des coteaux est plus complexe. Parcelles de vignes, de vergers et de cultures fourragères se mélangent. Les faïsses et clapas sont ici très présents mais l'enfrichement gagne ces anciennes formes agricoles.

Remise en contexte

Le Bassin d'Alba à Lussas, orienté Est/Ouest, est une vaste dépression située entre la montagne de Berg, le ruban collinéen et le plateau du Coiron sur lequel elle vient buter. Ce bassin est parcouru par la RN 102, principal axe de communication Est/Ouest du territoire, reliant la vallée du Rhône à Aubenas. Le relief vallonné accueille majoritairement des parcelles de vigne complétées par des cultures fourragères et des vergers, donnant au paysage un caractère jardiné et habité.



Lussas (source : Google Earth)

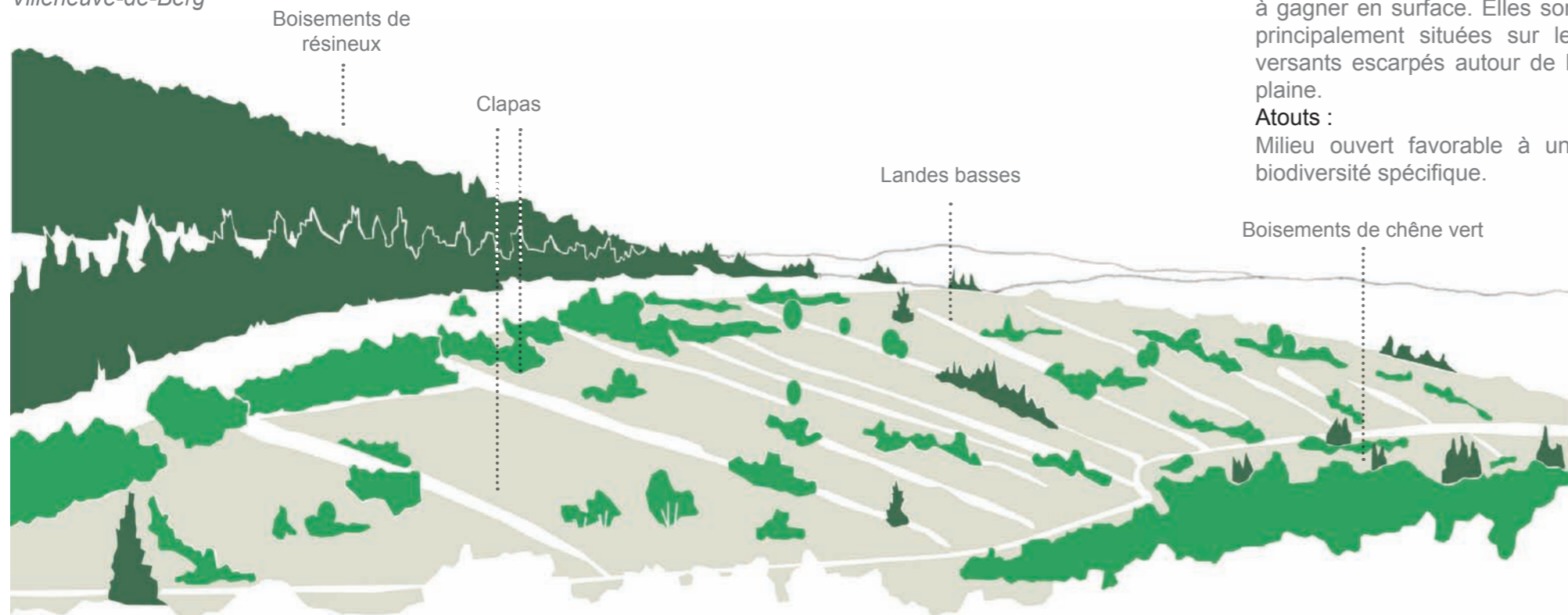


Lussas

Les formes végétales issues de la forêt



Villeneuve-de-Berg



Mirabel

Des boisements de résineux
 Une politique de replantation

Description
 Beaucoup des boisements présents ici sont issus des séries RTM (Restauration des Terrains en Montagne) datant de la fin du XIXe siècle. Ils sont majoritairement composés de résineux (cèdres et feuillus ou pins noirs d'Autriche) ayant une capacité à fixer les terrains.

Des landes arbustives
 Abandon / enrichissement des prairies d'élevage

Description
 Les landes résultent ici d'un abandon de la filière élevage en faveur de la vigne qui continue à gagner en surface. Elles sont principalement situées sur les versants escarpés autour de la plaine.

Atouts :
 Milieu ouvert favorable à une biodiversité spécifique.

Zoom / À noter

Des forêts publiques

Dans cette unité, deux grandes forêts publiques sont présentes :

- la forêt communale de Villeneuve-de-Berg : 50 ha, forêt reconstituée après un incendie par un peuplement mixte de cèdres et de feuillus (20 espèces différentes). Vocation touristique et d'accueil du public.
- la forêt domaniale de Berg : 300 ha, ancienne forêt du RTM (Restauration des Terrains en Montagne) plantée de pin noir d'Autriche pour fixer les terrains. Aujourd'hui vieillissante, la forêt est replantée de cèdre de l'Atlas, espèce plus résistante et se régénérant naturellement.

Les clapas



Les clapas vus du ciel à Valvignères (source : Géoportail IGN).

Les formes végétales et le bâti

Les entrées, les franges urbaines



A Valvignères, la vigne emblématique forme un premier plan récurrent. Arbres et arbustes fleuris accompagnent le bâti au second plan.



Accotements enherbés et graminées, caractère champêtre de l'entrée de Saint-Jean-le-Centenier. Un bouquet de tilleuls marque le seuil du village.



Ce pré-verger doublé d'un muret qualifie l'entrée de Lussas et installe un espace intermédiaire entre les cultures de vignes et le coeur du village.

L'espace public



Belle échelle de l'alignement de platanes de Valvignères



Fonction ornementale et de représentation du bouquet de cèdres associé au monument aux morts à Villeneuve-de-Berg

Le rapport à l'habitat



Profusion végétale associée aux jardins privés à Saint-Montan



Vignes grimpantes, jasmin et roses trémière agrémentent cette façade à Saint-Germain



Treille de vigne et plantation de vivaces qualifie le seuil de ce gîte à Valvignères

Palette végétale : les essences principales du bassin d'Alba à Lussas (liste des essences majeures / liste non exhaustive)

STRATE ARBORESCENTE

Feuillus

Chêne vert, *Quercus ilex*
 Chêne pubescent, *Quercus pubescens*
 Noyer, *Juglans regia*
 Érable de Montpellier, *Acer monspessulanum*
 Érable champêtre, *Acer campestre*
 Érable à feuilles d'obier, *Acer opalus*
 Murier platane, *Morus kagayamae*
 Mûrier blanc, *Morus alba*
 Amandier, *Prunus dulcis*
 Sorbier, *Sorbus domestica*
 Frêne, *Fraxinus angustifolia*
 Platane résistant, *Platanus* PLATANOR©
 'Vallis Clausa' : variété résistante au chancre coloré
 Amandier, *Prunus dulcis*
 Palmier, *Trachycarpus fortunei*
 Figuier, *Ficus carica*
 Olivier, *Olea europaea*
 Tilleul, *Tilia cordata*

Conifères (isolés ou en alignement)

Cyprès de provence, *Cupressus sempervirens*
 Cyprès de Leyland, *Cupressus leylandii* (hybride)
 Cypres de Monterey, *Cupressus macrocarpa*
 Pin noir d'Autriche, *Pinus nigra*
 Pin parasol, *Pinus pinea*
 Cèdre de l'Atlas, *Cedrus atlantica*

STRATE ARBUSTIVE

hauteur < 8m

Buis, *Buxus sempervirens*
 Coronille, *Coronilla emerus*
 Cornouiller sanguin, *Cornus sanguinea*
 Fusain, *Euonymus europaeus*
 Amélanchier, *Amelanchier vulgaris*
 Prunier de Sainte-Lucie, *Prunus mahaleb*
 Griottier, *Prunus cerasus*
 Epine noire, *Prunus spinosa*
 Noisetier, *Corylus avellana*
 Lantane, *Viburnum lantana*
 Nerprun, *Rhamnus alaternus*
 Nerprun des rochers, *Rhamnus saxatalis*
 Daphné, *Daphne laureola*
 Genêt à balai, *Cytisus scoparius*
 Genêt scorpion, *Genista scorpius*
 Cade, *Juniperus oxycedrus*
 Romarin, *Rosmarinus officinalis*
 Laurier rose, *Nerium oleander*
 Laurier tin, *Viburnum tinus*
 Laurier sauce, *Laurus nobilis*
 Arbre à perruque, *Cotinus coggygria*
 Hibiscus, *Hibiscus syriacus*
 Pistachier Terébinthe, *Pistacia terebinthus*
 Aubépine, *Crataegus oxyacantha*
 Filaire à larges feuilles, *Phillyrea latifolia*
 Troène, *Ligustrum lucidum*
 Arbousier, *Arbutus unedo*
 Rosier des Chiens, *Rosa canina*

GRIMPANTES

Vigne, du genre *Vitis*
 Vigne vierge, *Parthenocissus quiquefolia*
 Arbre à kiwi, *Actinidia chinensis*
 Glycine, *Wisteria sinensis*
 Bignone, *Campsis radicans*
 Clématites, *Clematis vitalba*

Communes concernées

Darbres
 Lussas
 Saint-Jean-le-Centenier
 Saint-Pons
 Alba-La-Romaine
 Villeneuve-de-Berg
 Saint-Germain
 Valvignères

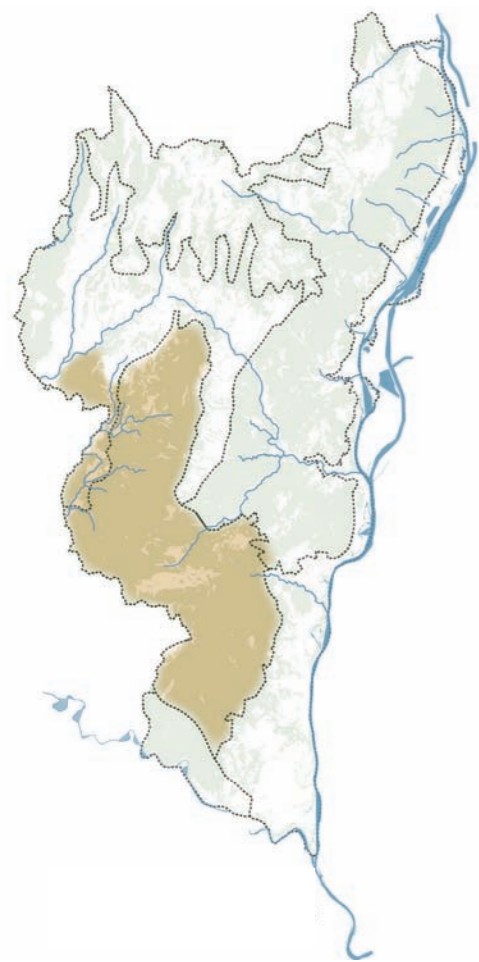
Focus / LE MÛRIER

« Le mûrier a l'avantage d'être très productif. Après 1709, l'élevage du ver à soie était devenu la première source de revenus. L'arbre présentait un défaut majeur : sa foliation était mal calée sur les saisons. C'est un arbre qui résiste bien aux frimas, il perd ses feuilles trop tard dans la saison et il fournit encore de l'ombre alors qu'il fait déjà froid. Cependant, par grosses chaleurs, il est véritablement efficace. »

Extrait de : OLIVIER, Christophe & COLLEU, Avryl, 2016. *12 solutions bioclimatiques pour l'habitat*, Eyrolles.



Les formes végétales issues de l'activité agricole



Verger d'oliviers à Saint-Maurice-d'Ibie



Gras



Gras (source : Géoportail IGN)

Une polyculture traditionnelle

Landes et bois pâturés

Sur les versants de la montagne de Berg

Description

L'élevage est ici une activité complémentaire aux cultures (fourrages et céréales). Elle occupe en majorité les versants des Monts de Berg.

Potentiels

- Paysage agricole diversifié permettant « l'auto-suffisance » (complémentarité élevage / cultures fourragères).

Terres cultivées

Micro-vallées, plateau et versants

Description

Polyculture : kiwi, verger d'amandiers ou d'oliviers, vignes, lavandes, parcelles fourragères, cultures céréalières.

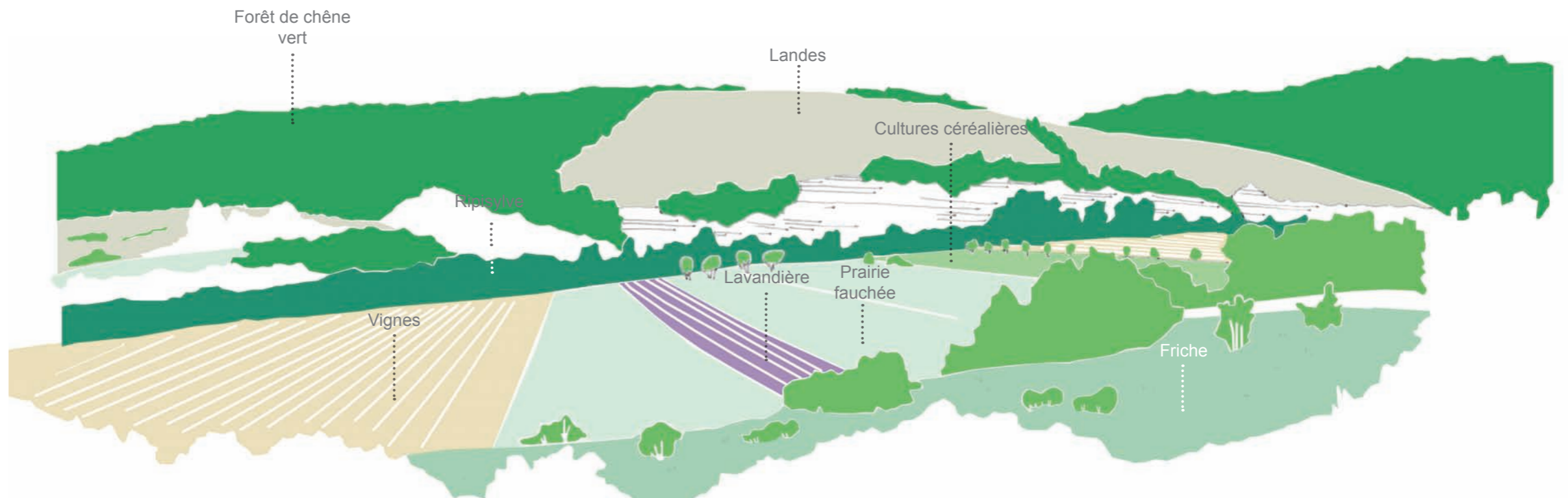
Amandier isolé, implanté en limite de parcelle (talus, bord de champs), témoigne de l'usage ancien de cet arbre comme production d'appoint.

Potentiels

- Patchwork de cultures, paysage dynamique et vivant, conservation de l'activité de polyculture traditionnelle.

Remise en contexte

Le paysage de la Montagne de Berg et du plateau du Laoul est un patchwork d'espaces naturels et agricoles, d'espaces ouverts et fermés. Cette richesse paysagère donne à ce territoire une forte attractivité touristique. Ce paysage très jardiné est l'héritage d'une polyculture traditionnelle qui se perpétue entre cultures céréalières et fourragères, vignes et vergers, lavandiers, et élevage... Les forêts sont nombreuses, dont notamment un certain nombre de forêts publiques (domaniales et communales).



Vue sur la vallée de l'Ibie à proximité de Saint-Maurice-d'Ibie.

Les formes végétales issues de la forêt



Bidon



Landes à buis - Bidon

Les landes à buis

Description

Elles se présentent sous forme de taillis denses. Stade précédent la forêt de chêne vert.

Potentiels

- Milieu intermédiaire entre espace ouvert et fermé. Diversité des formes végétales.

Les forêts « ouvertes »

Description

C'est la série du chêne vert qui est ici largement présente. Ces forêts dégradées de chênes verts et garrigues participent à la richesse du secteur composé d'espaces naturels foisonnants.

Potentiels

- Attractivité des paysages par leur diversité.



Larnas (limite Saint-Montan)



Bidon



Saint-Maurice-d'Ibie

Les formes végétales et le bâti

Les entrées, les franges urbaines



La nappe de vergers qui crée un premier plan au quartier récent Sainte-Agnès à Larnas assure sa parfaite intégration.



La polyculture (vignes, lavandes, oliviers...) : Les essences méditerranéennes créent un écrin agricole et jardiné qui ancre Bidon dans son territoire.

L'espace public



A Saint-Andéol-de-Berg, un simple mail de platanes crée un espace public accueillant



Le parvis de l'église à Saint-Maurice-d'Ibie, une figure récurrente : un soutènement de pierres qui tient un espace public réhaussé de deux platanes



La même figure à Gras (soutènement de pierres qui tient un espace public) avec un mail de mûriers en plateau

Le rapport à l'habitat



A Gras, traitement subtil des limites de parcelle : gradation depuis le parterre de vivaces sur l'espace public jusqu'aux arbustes et arbres dans l'espace privé



A Gras, façade d'épicerie valorisée par des plantations en pied et bignone grimpante « climatisante »



Saint-Maurice-d'Ibie : Le kiwi en fruits et les pots contre la façade transforment le paysage de la rue en lui donnant un caractère domestique.

Palette végétale : les essences principales des montagnes de Berg et du plateau du Laoul (liste des essences majeures / liste non exhaustive)

STRATE ARBORESCENTE

Feuillus

Chêne vert, *Quercus ilex*
Érable de Montpellier, *Acer monspessulanum*
Chêne pubescent, *Quercus pubescens*
Chêne kermès, *Quercus coccifera*
Noyer, *Juglans regia*
Platane résistant, *Platanus* PLATANOR®
'Vallis Clausa' : variété résistante au chancre coloré
Amandier, *Prunus dulcis*
Figuier, *Ficus carica*
Olivier, *Olea europaea*
Robinier, *Robonia pseudoacacia*
Mûrier platane, *Morus kagayamae*
Mûrier blanc, *Morus alba*
Tilleul, *Tilia tomentosa*
Micocoulier, *Celtis australis*
Sophora du Japon, *Sophora japonica*
Arbre de Judée, *Cercis silicestrum*
Frêne, *Fraxinus angustifolia*
Amandier, *Prunus dulcis*
Arbre de Judée, *Cercis silicestrum*
Chêne pubescent, *Quercus pubescens*

Conifères

Cyprès, *Cupressus sempervirens*
Pin parasol, *Pinus pinea*
Cèdre de l'Atlas, *Cedrus atlantica*

STRATE ARBUSTIVE

hauteur < 8m

Buis, *Buxus sempervirens*
Arbousier, *Arbustus unedo*
Filaire, *Phillyrea angustifolia*
Laurier Tin, *Viburnum tinus*
Nerprun alaterne, *Rhamnus alaternus*
Térébinthe, *Pistacia terebinthus*
Genévrier oxycèdre, *Juniperus oxycedrus*
Bruyère arborescente, *Erica arborea*
Ciste, *Cistus albidus* et *montpeliensis*
Genêt scorpion, *Genista Scorpius*
Coronille, *Coronilla glauca*
Jasmin ligneux, *Jasminum fruticans*
Paliure, *Paliurus australis*
Lentisque, *Pistacia lentiscus*
Romarin, *Rosmarinus officinalis*
Laurier rose, *Nerium oleander*
Grenadier, *Punica granatum*
Amélanchier, *Amelanchier vulgaris*
Prunier de Sainte-Lucie, *Prunus mahaleb*
Epine noire, *Prunus spinosa*

GRIMPANTES

Vigne, du genre *Vitis*
Vigne vierge, *Parthenocissus quiquefolia*
Arbre à kiwi, *Actinidia chinensis*
Glycine, *Wisteria sinensis*
Bignone, *Campsis radicans*
Clématites, *Clematis flammula*, *C. vitalba*,
C. montana et *C. armandii*
Chèvrefeuilles, *Lonicera etrusca* et *L. implexa*
Rosiers grimpants et rosiers lianes
Jasmin, *Jasminum officinale*
Jasmin étoilé, *Trachelospermum jasminoïdes*

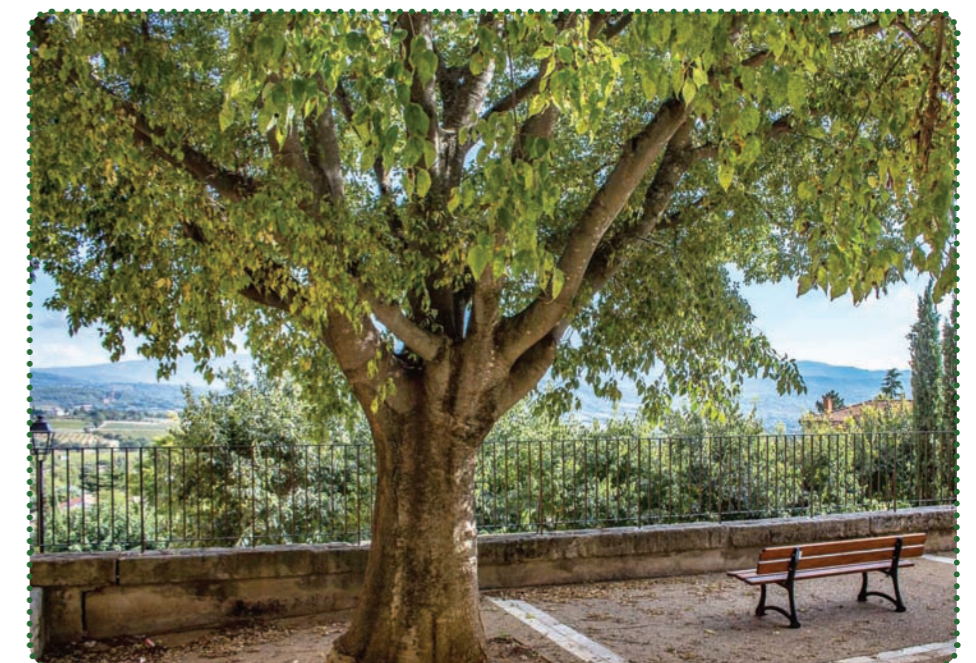
Communes concernées

Bidon
Larnas
Gras
Saint-Maurice-d'Ibie
Saint-Andéol-de-Berg

Focus / LE MICOCOULIER

«Le micocoulier est l'arbre qui apporte l'ombre la plus fraîche (...) Sa ramure fournie donne beaucoup d'ombre en hiver. On ne le plantait donc jamais au sud d'une maison, mais volontiers à l'ouest.»

Extrait de : OLIVIER, Christophe & COLLEU, Avryl, 2016. *12 solutions bioclimatiques pour l'habitat*, Eyrolles.



Les formes végétales issues de l'activité agricole

La vigne timide

Dans la plaine et sur les coteaux surplombant les gorges.

Description

L'essor qu'a pris le tourisme vis à vis des gorges de l'Archède tourne définitivement ce territoire vers une économie de tourisme de nature. Les cultures agricoles autrefois présentes (vergers et vignes) sont aujourd'hui de plus en plus rares, menacées par l'extension urbaine et la construction d'équipements à vocation touristique (campings, résidences, aires de loisirs...).

Potentiels

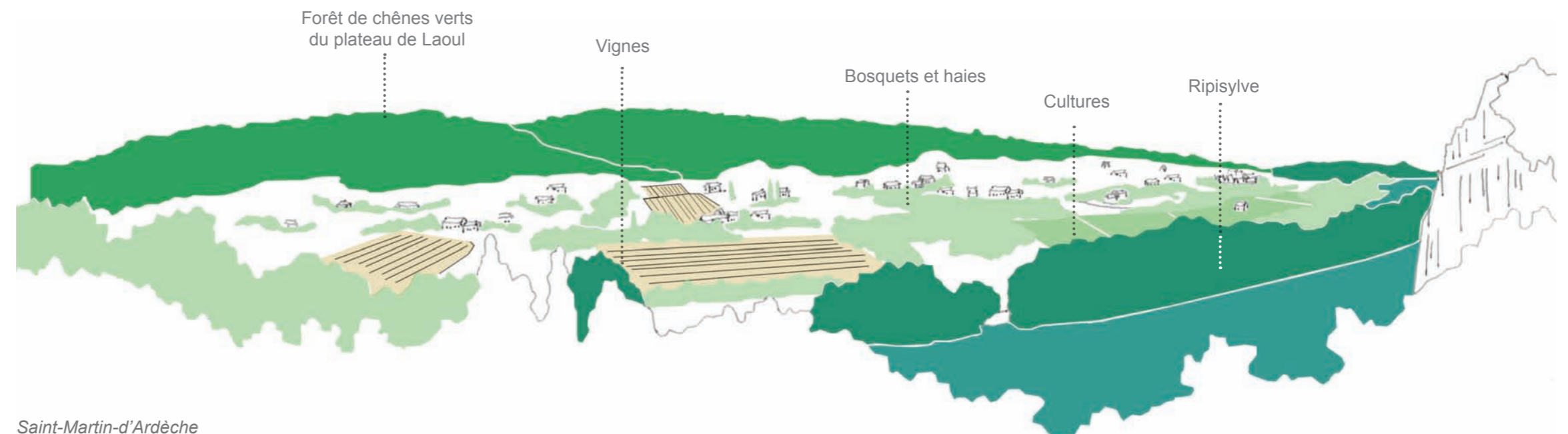
- Activité agricole porteuse de « terroir ».



Saint-Martin-d'Ardèche

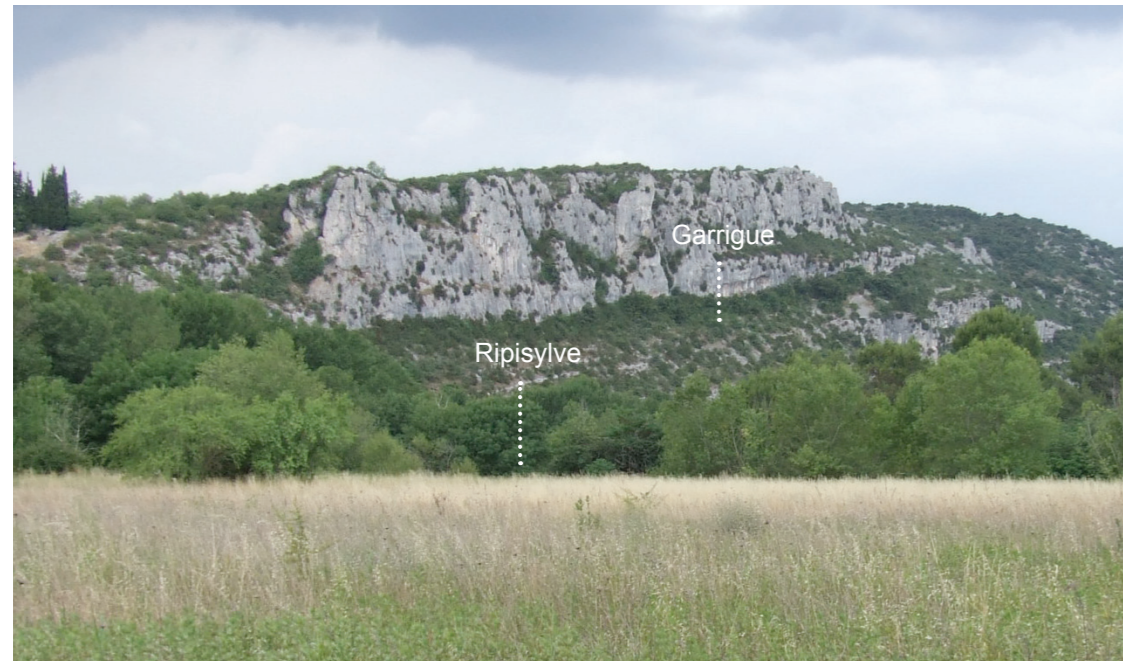
Remise en contexte

Les gorges de l'Ardèche forment une frontière naturelle entre le département du Gard et celui de l'Ardèche. La rivière entaille un plateau calcaire d'une profonde vallée. Se dessine alors un paysage spectaculaire de méandres et de falaises, couvertes de garrigues et de forêts de chênes verts. L'érosion du cours d'eau continue de creuser et de dessiner ces méandres monumentaux. C'est ici le tourisme de nature qui fait l'essentiel de l'activité économique de la région, pesant d'ailleurs sur l'ancienne activité viticole présente autrefois sur les coteaux.



Saint-Martin-d'Ardèche

Les formes végétales issues de la forêt



Saint-Martin-d'Ardèche

La garrigue

Description

Formation végétale arbustive. Buis et chêne vert.

Potentiels

- Alternance de milieux plus ou moins ouverts.

Les forêts de chênes verts

Description

Territoire très boisé. Forêts de chênes verts majoritaires.

Potentiels

Les boisements participent au paysage grandiose des gorges. Lieux sources de nombreuses activités de nature.



Vue sur les gorges monumentales de l'Ardèche.

Les formes végétales et le bâti

Les entrées, les franges urbaines



Entrée de Saint-Martin-d'Ardèche. Les haies mixtes en limite de parcelles valorisent l'espace de la rue.



Entrée de Saint-Martin-d'Ardèche



Entrée de Saint-Martin-d'Ardèche

L'espace public



Saint-Martin-d'Ardèche



Saint-Martin-d'Ardèche. Les platanes, trop sévèrement taillés, pourraient valoriser encore davantage le rapport à l'Ardèche.



Saint-Martin-d'Ardèche : Les bords de la rivière, ponctués de saules, offrent belvédère et promenade ombragés.

Le rapport à l'habitat



Saint-Martin-d'Ardèche



Saint-Martin-d'Ardèche. Valoriser un passage étroit par des parterres d'essences d'ombre : acanthes...

Palette végétale : les essences principales des gorges de l'Ardèche (liste des essences majeures / liste non exhaustive)

STRATE ARBORESCENTE

Feuillus

Chêne vert, *Quercus ilex*
Érable de Montpellier, *Acer monspessulanum*
Chêne pubescent, *Quercus pubescens*
Noyer, *Juglans regia*
Platane résistant, *Platanus* PLATANOR©
'Vallis Clausa' : variété résistante au chancre coloré
Amandier, *Prunus dulcis*
Figuier, *Ficus carica*
Olivier, *Olea europaea*
Robinier, *Robonia pseudoacacia*
Mûrier platane, *Morus kagayamae*
Mûrier blanc, *Morus alba*
Tilleul, *Tilia tomentosa*
Micocoulier, *Celtis australis*
Sophora du Japon, *Sophora japonica*
Arbre de Judée, *Cercis silicestrum*
Frêne, *Fraxinus angustifolia*
Amandier, *Prunus dulcis*
Arbre de Judée, *Cercis silicestrum*
Chêne pubescent, *Quercus pubescens*

Conifères

Cyprés, *Cupressus sempervirens*
Genevrier cade - juniperus oxycedrus
Cyprés bleu de l'Arizona, *Cupressus arizonica*
Pin d'Alep, *Pinus halepensis*
Pin parasol, *Pinus pinea*
Cèdre de l'Atlas, *Cedrus atlantica*

STRATE ARBUSTIVE

hauteur < 8m

Buis, *Buxus sempervirens*
Arbousier, *Arbustus unedo*
Filaire, *Phillyrea angustifolia*
Laurier Tin, *Viburnum tinus*
Nerprun alaterne, *Rhamnus alaternus*
Térébinthe, *Pistacia terebinthus*
Genévrier oxycèdre, *Juniperus oxycedrus*
Bruyère arborescente, *Erica arborea*
Ciste, *Cistus albidus* et *montpeliensis*
Genêt, *Genista Scorpius*
Coronille, *Coronilla glauca*
Jasmin ligneux, *Jasminum fruticans*
Paliure, *Paliurus australis*
Lentisque, *Pistacia lentiscus*
Romarin, *Rosmarinus officinalis*
Laurier rose, *Nerium oleander*

Grenadier, *Punica granatum*
Amélanchier, *Amelanchier vulgaris*
Prunier de Sainte-Lucie, *Prunus mahaleb*
Épine noire, *Prunus spinosa*
Poirier à feuilles d'amandier, *Pyrus amygdaliformis*

GRIMPANTES

Vigne, du genre *Vitis*
Vigne vierge, *Parthenocissus quinquefolia*
Arbre à kiwi, *Actinidia chinensis*
Glycine, *Wisteria sinensis*
Bignone, *Campsis radicans*
Clématites, *Clematis flammula*, *C. vitalba*, *C. montana* et *C. armandii*
Lierre grimpant, *Hedera helix*
Chèvrefeuilles, *Lonicera etrusca* et *L. implexa*
Rosiers grimpants et rosiers lianes
Jasmin, *Jasminum officinale*
Jasmin étoilé, *Trachelospermum jasminoïdes*

Commune concernée
Saint-Martin-d'Ardèche



Alignements de platanes à Cruas. De nouvelles plantations côté Ouest assurent le renouvellement de cette figure.



La conduite de l'alignement de platanes permet la cohabitation avec une voie circulée par des poids lourds - Rochemaure



Les platanes en alignement, plantés serrés et proches de la route, créent une voûte végétale accueillante.



Frênes identifiant l'entrée de Berzème. Essence indigène qui évoque le plateau du Coiron et son activité agricole.



Le verger d'oliviers affiche un caractère méditerranéen et jardiné à l'entrée de Bourg-Saint-Andéol.



Les alignements de mûriers à Saint-Bauzille, en limite de parcelles agricoles, forment une voûte qui valorise la route.



Intégration d'un alignement de vieux mûriers émondés dans un aménagement récent d'entrée de ville à Alba-La-R.



Les alignements de tilleuls composent l'arrivée dans Viviers mais les plantations basses pourraient être moins bigarrées.

1 / Préserver et conforter les allées arborées de bord de route

De nombreuses routes du Vivarais méridional sont plantées de platanes offrant de réelles aménités aux usagers : ombrage, fraîcheur, repères... Ces figures particulières font partie du patrimoine du Vivarais méridional, elles sont cependant menacées par l'absence d'entretien et de renouvellement de ce parc arboré. Plus radicalement, certaines séquences arborées ont été abbatues pour des raisons de sécurité routière. Sur les routes départementales, les Conseils départementaux préconisent aujourd'hui un recul de 7 m entre l'arbre et la chaussée routière. Cette règle assez drastique a eu raison de nombreux alignements.

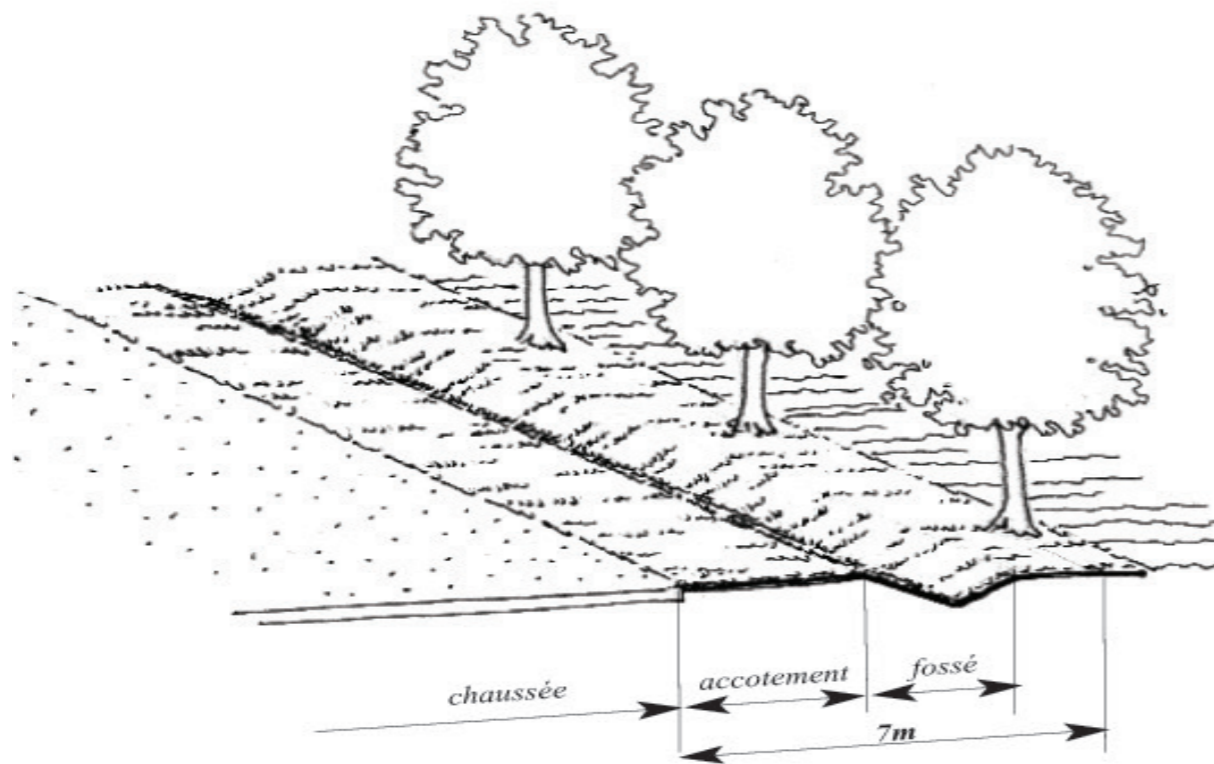
L'entretien et le renouvellement de ces figures constituent un enjeu fort du territoire. Des essences et formes d'alignement sont à préconiser en fonction du type de voirie, du contexte urbain et de l'entité paysagère. Si le platane est devenu l'arbre d'alignement par excellence, d'autres essences, bien adaptées, parlent tout autant du Vivarais méridional.

2 / Conforter et valoriser la présence végétale en bord de route

Outre la figure de l'alignement arboré, l'économie agricole a généré des figures végétales de bord de route permettant de valoriser des séquences routières : vergers, arbres isolés, etc... Cette pratique est aujourd'hui moins vivace ; les noyers, mûriers, oliviers ou amandiers visibles en entrées de villages sont pour la plupart vieillissants. Il serait souhaitable d'inciter les agriculteurs à maintenir en limite de parcelle une épaisseur plantée permettant ainsi de qualifier les parcours routiers mais également de valoriser leurs exploitations agricoles et les paysages traversés.



Alignement à Cruas. Les arbres plantés à moins de 2 m du ruban routier créent à terme une véritable galerie végétale.



< Schéma de plantations actuelles sur une route type départementale ou nationale avec un recul de 7m. Les arbres, au stade juvénile, sont déconnectés de l'infrastructure. La figure de la galerie végétale est moins prégnante.

< Un contexte sécuritaire et réglementaire décisif (recul de plantations de 4 à 7 m suivant la nature de l'axe routier)

Focus / les allées d'arbres

« Les alignements d'arbres du continent européen apparaissent, semble-t-il, dans les jardins de la Renaissance italienne dès la première moitié du 16ème siècle. « Importés » en France, ils y seront bientôt désignés par « allée », au sens de chemin bordé d'arbres : non plus un passage dans un édifice, comme aux siècles précédents, mais un passage particulier dans un édifice virtuel, le jardin. Ces alignements sont cependant indissociables des jardins dits « à la française », qui en feront un usage abondant, s'en servant pour souligner les axes de composition et guider le regard vers un point d'appel choisi. Celui-ci sera d'abord situé à l'intérieur du jardin, mais rapidement, on préférera le point de vue qui s'échappe - vers le sommet d'une montagne proche ou un château éloigné. A défaut, on donnera l'illusion d'espace en usant d'un artifice : un tableau placé à l'extrémité de l'allée. Cela sera pratiqué en France dans la première moitié du 17ème siècle, mais aussi dans les jardins baroques du Sud de l'Allemagne ou de l'Autriche. Avec Le Nôtre, en France et dans les jardins de stricte inspiration française, on préférera des perspectives ouvertes à l'infini. Après avoir simplement invité le regard au-delà des limites du jardin, les allées ne tarderont pas à l'accompagner et à s'emparer de la campagne environnante. Ce passage s'effectue en quelques décennies seulement et touche tous les pays. Auparavant réservées aux jardins entourant le château et aux « avenues » menant à celui-ci, les allées d'arbres, en s'étendant au-delà, vont alors réaliser un véritable maillage du domaine. »

Extrait de : *Infrastructures routières : Les allées d'arbres dans le paysage* - Chantal PRADINES - Experte auprès du Conseil de l'Europ

Composer avec le végétal Les espaces publics



Mail de platanes de très belle envergure qui matérialise les quais de Bourg-St-Andéol et abrite un parking.



A Villeneuve-de-Berg, un mail de platanes compose la place en sablé et apporte de l'ombre aux terrasses des commerces.



Placette-belvédère soulignée par un mail de mûriers à Gras



Bouquets de pins maritimes qui ponctuent et introduisent une transition entre la rue et un habitat en bande à Cruas



Le parvis de la Mairie de Saint-Martin-d'Ardèche



A Meysse, des tilleuls tiennent à distance le stationnement du logement.



De beaux oliviers qualifient les espaces communs d'un lotissement à Cruas.



Des frênes de belle ampleur valorisent un paysage de lotissement marqué par des haies de cyprès de Leyland, assez pauvres.



Un alignement de pins maritimes délimite et ombrage un stationnement à Saint-Montan.

1 / Valoriser le végétal en lien avec le type d'espaces publics

Les espaces publics de centre-village sont le support de la vie sociale des communes, ils sont représentatifs et emblématiques de l'identité du territoire. Pour la grande majorité d'entre eux, ces espaces publics sont intimement liés à la présence végétale. La disposition du végétal traduit une organisation spatiale, une orientation cardinale et des usages potentiels. Différentes formes végétales associées à des essences spécifiques sont caractéristiques du territoire :

- l'arbre en isolé / platane, tilleul, pin, cyprès, mûrier...
 - > A l'échelle de petites places, de rues, l'arbre en isolé permet de marquer et souligner un lieu, un monument.

- le mail d'arbres / platanes, tilleuls, mûriers, micocouliers...
 - > Composée de deux arbres ou plus, la figure du mail est adaptée à des places, espaces de stationnement...

- l'alignement d'arbres / platanes
 - > L'alignement de platanes est la figure récurrente et emblématique du territoire. A l'échelle des entrées de villages, elle permet de qualifier et de signaler l'approche du village.

- le bouquet d'arbres / figuiers, cyprès, mûriers, etc, mélangés ou pas
 - > Il étoffe une place, un jardin, un élargissement de voie... Le bouquet d'arbres ponctue ainsi l'espace public et apporte de l'ombrage, un lieu amène pour s'arrêter.

- la treille / vigne, glycine...
 - > Elle habille la façade, apporte de la fraîcheur et marque le passage de l'espace public au domaine privé.

Le platane est l'arbre roi, la qualité de son ombre, sa longévité, son adaptation à la taille ont en effet privilégié son emploi dès le XIX^{ème} siècle en Provence avec la politique de plantation des bords de route.

Une diversification des essences est pour autant à rechercher aujourd'hui, pour réduire notamment les phénomènes d'allergie (liés aux concentrations de pollen).

Un renouvellement progressif des plantations est également à assurer. En effet, la grande majorité des alignements est aujourd'hui très vieillissante.

2 / Les espaces publics des nouveaux secteurs d'extension de l'habitat

La structure et la qualité des espaces publics est déterminante dans les projets d'extension du tissu urbain.

La trame végétale existante - haies, arbres - doit, dans la mesure du possible, être préservée. Le maintien de la végétation existante permet d'assurer une meilleure insertion des constructions et offre un cadre plus attractif pour les usagers. Par la suite, le développement de la trame d'espaces publics, les fonctionnalités associées à ces espaces publics doivent être pensés en lien avec une stratégie végétale : ombrage des parkings, des espaces récréatifs et des liaisons, qualifications des limites parcellaires...



*Espace public central de Saint-Maurice-d'Ibie : ce vaste espace enherbé, ouvert, crée une respiration au sein du village et offre de multiples possibilités d'usages (jeux, détente, rencontres, manifestations festives...)
La rangée de platanes crée un interface entre l'espace enherbé, la rue et les bâtiments. Les arbres apportent de la fraîcheur aux habitations et à la rue. L'ensemble est très structuré tout en offrant une grande diversité d'usages. La prairie en contrebas des habitations, en lien avec l'Ibie, offre potentiellement un espace d'expansion en cas d'inondation.*



Saint-Maurice-d'Ibie

FOCUS / L'absorption de CO2

Planter de tels arbres aujourd'hui nettoie l'air de nombreux polluants atmosphériques (ozone, CO₂, dioxyde de soufre) tout en augmentant la production d'oxygène. Un adulte consomme la quantité d'oxygène produite par 1 à 2 m² de vigne vierge. Un platane type produit l'équivalent de la consommation quotidienne d'oxygène d'une trentaine de personnes et absorbe autant de CO₂ qu'ils en exhalent.

Extrait de « 12 solutions bioclimatiques pour l'habitat »
- C. Olivier et A. Colleu - Edition Eyrolles



Cyprès, pin maritime et laurier rose dans un jardin à l'entrée de Saint-Maurice-d'Ibie



Figures colonnaires très prégnantes du cyprès associées au cimetière de Saint-Montan



Cèdre majestueux à Viviers



Pins maritimes et cyprès, des silhouettes très emblématiques pour qualifier l'entrée de Saint-Just-d'Ardèche



Cyprès ponctuant les abords de l'église Saint-Pierre de Larnas



A Viviers, cèdres et cyprès en terrasses étagées évoquent la figure du jardin méditerranéen



L'association d'un mur de pierres et de pins maritime est également un vocabulaire récurrent des jardins méditerranéens - Bourg-Saint-Andéol



Figure ornementale du cèdre en fond de perspective à Saint-Just-d'Ardèche

1 / Les parcs et jardins, des composantes structurantes et qualifiantes des paysages urbains

Les jardins et parcs, pour l'ensemble privés sur le territoire du Vivarais, constituent des espaces repère sur le territoire et contribuent fortement à la qualité du cadre de vie.

Certaines essences persistantes telles le cyprès, le pin, le cèdre, de forme érigée ou de grande hauteur, sont particulièrement prégnantes dans le paysage. Elles constituent, par ailleurs, des marqueurs du climat méditerranéen.

Les cimetières, pour certains, constituent de petits espaces très prégnants dans le paysage urbain. Les cyprès - espèces emblématiques de ces lieux - signalent leur présence.

Les jardins et parcs participent à l'attractivité du territoire et dans ce sens doivent faire l'objet d'une attention particulière.

2 / Valoriser et développer une culture du jardin méridional en favorisant une véritable biodiversité

Certains végétaux apparaissent comme des essences emblématiques du jardin méridional - le laurier rose, le cyprès. Celles-ci, employées en masse, laissent parfois peu de place à d'autres essences, une forme de standardisation des plantations est à l'œuvre.

En écho aux espaces naturels et agricoles, un vocabulaire végétal plus diversifié associant persistants et caducs, arbres, arbustes, vivaces doit être recherché.

Pour tous les projets d'aménagement, le recours à un professionnel - paysagiste concepteur - est préconisé pour assurer une réelle qualité aux projets d'aménagements paysagers.



Entrée Est du hameau des 'Crottes' à Saint-Thomé - La végétation (cédres, pins, cyprès et caducs) s'insinuant dans ce groupe d'habitat participent à la qualité de cette limite entre espace agricole et hameau.



Saint-Martin-sous-Lavezon

FOCUS / Rôle de la végétation dans l'économie d'énergie

« En 1994, MCPerson a calculé que deux arbres caducs correctement disposés l'un au Sud et l'autre à l'Ouest, permettent d'abaisser la consommation annuelle d'énergie d'une maison climatisée récente de 23 à 52 % (relevés effectués en Virginie - Etats-Unis) »

Extrait de « 12 solutions bioclimatiques pour l'habitat »
- C. Olivier et A. Colleu - Edition Eyrolles



Les amandiers intégrés dans la haie monospécifique de limite marquent l'entrée de la propriété à Gras



Barrière bois ajourée à Saint-Montan. Ce sont les arbres du jardin - muriers et frêne - qui composent une 'vitrine'.



Le cyprès et le pin accompagnent la perception de la limite entre la parcelle et la rue à Viviers.



Composition végétale mixte en limite de parcelle à Cruas



Muret et haie de fusain à Saint-Montan. L'accotement enherbé planté de rosiers des chiens enrichit le traitement de la limite.



Mur de pierres surmonté d'une haie foisonnante, composée de lauriers roses et de pittosporum à Saint-Montan.



Saint-Montan - Clôture uniforme en première ligne. Les fruitiers du jardin apportent de la diversité et de la qualité.



St-Martin-sous-Lavezon : Mur de galets scellés et grillage couverts de grimpantes. Tilleul et figuier animent cette homogénéité.



Disparité dans l'aspect des clôtures mais la trame végétale permet à l'ensemble de fonctionner visuellement.

La qualification des limites, une ambition à développer pour une meilleure insertion du bâti

Les limites parcellaires constituent un élément fort et prégnant du paysage urbain. Ouvrages lithiques, haies d'arbustes, grimpantes, composent ces limites. Elles construisent et structurent notre perception du territoire. Avec le développement urbain de l'habitat individuel notamment, le vocabulaire de clôture s'est appauvri et standardisé. Un effort important est à poursuivre pour assurer une certaine qualité aux dispositifs de clôture.

Les haies, un dispositif à penser en lien avec l'environnement

La haie apparaît au XIXème siècle, en milieu urbain avec les maisons bourgeoises qui s'implantent en retrait de la rue : une murette surmontée d'une grille est souvent doublée d'une haie monospécifique. C'est au XXème siècle que les haies sont véritablement introduites pour former la limite séparative des parcelles d'un habitat de plus en plus dispersé.

Sur le territoire, deux formes de clôtures prédominent :

- les clôtures pleines type murs, de 1 m à plus de 2,5 m de haut ;
- et les clôtures à claire-voie, type muret surmonté de grilles, grillages, barrière bois... doublées d'une haie, ou bien haie végétale simple.

Ce sont les clôtures à claire-voie qui nous intéressent ici, avec les préconisations suivantes :

- > Mur bahut de 1 m maximum + clôture métallique de 1,5 m maximum
- > Haie mixte d'essences locales ou haie brise-vent suivant l'exposition de la parcelle.

Différents types de haies végétales sont à distinguer :

La haie persistante taillée

Il existe divers types de haies persistantes dans le Vivarais :

- la haie de buis. C'est une figure assez caractéristique du territoire ;
- la haie de cyprès de Leyland, de laurier-cerise ou de thuya qui ne sont pas propres à ce territoire et tendent à banaliser le paysage.

La haie composée fleurie

Elle est composée d'essences diverses : arbustes à fleurs (lilas, aubépines...), arbustes à fruits (prunelliers, cognassiers, amandiers...). Elles participent à une atmosphère domestique et intime du village.

La haie brise-vent

La haie brise-vent est caractéristique du territoire agricole de la vallée du Rhône. Sont associés des arbres de première grandeur à des arbustes ou de petits arbres persistants. Les alignements de peupliers prédominent sur la vallée du Rhône.

A l'échelle des habitations, pour protéger la façade Nord du vent, des haies ou bosquets de cyprès de Leyland et cyprès de provence (*cupressus sempervirens*) sont souvent plantés.

La composition des haies doit ainsi se penser en lien avec l'environnement, en privilégiant des essences adaptées au climat sous influence méditerranéenne, en recherchant une certaine diversité pour éviter une concentration des pollens, et une adéquation entre la forme et la fonction (hauteur et volume des végétaux adaptés à la configuration spatiale).



Gras, maison individuelle : un étagement de la végétation compose la limite

La limite est structurée par un étagement de la végétation. Côté espace public, l'accotement a été plantée de vivaces et arbustes, à l'intérieur de la parcelle de petits arbres et arbustes composent un second plan.



Gras - limite de maison individuelle composée par des essences végétales diverses.

FOCUS / Végétation et santé

« Les paysages méditerranéens sont réputés pour leur richesse et leur diversité, signes d'une certaine qualité de vie traditionnelle. Or, ces dernières décennies, le développement d'une urbanisation composée de maisons individuelles et de lotissements s'accompagne de la multiplication de haies de clôture constituées d'une seule essence : cyprès de Leyland, thuyas, lauriers cerise . . .

Dans la même période, une augmentation sensible des allergies aux pollens d'arbres a été observée, et une relation entre les deux phénomènes s'est ainsi progressivement imposée.

Aujourd'hui, aménager un espace, un jardin, créer une haie, doit aussi intégrer des notions de qualité de vie et de bien-être. Les professionnels du paysage ont un rôle important à jouer auprès de leur clientèle en les orientant vers ces nouvelles démarches pour les détourner de certaines habitudes non justifiées et sources de problèmes de santé. »

D'après « Paysage et Santé, DRASS Languedoc-Roussillon, Conseil régional Languedoc-Roussillon, CAUE de l'Hérault, 1997

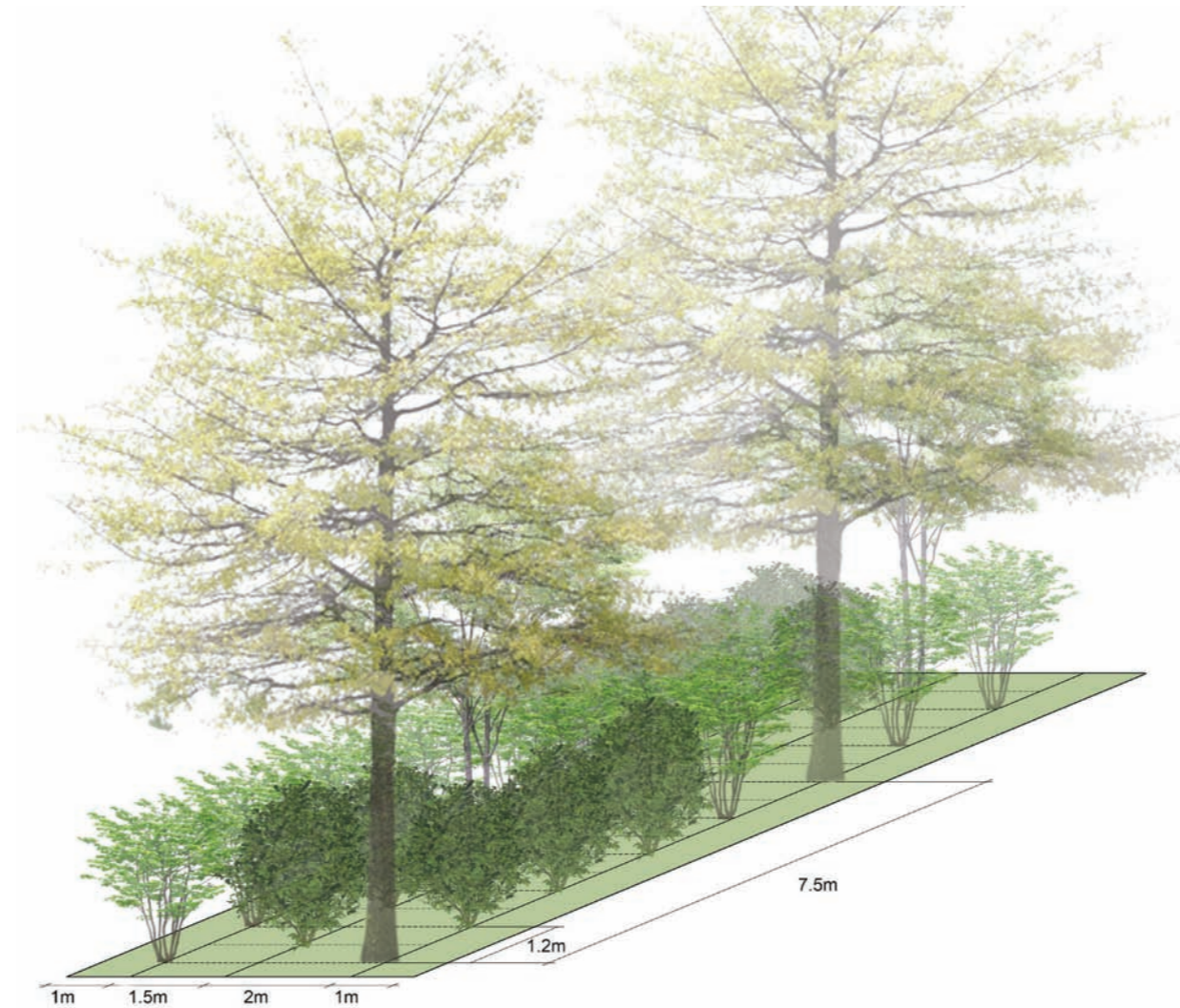
FOCUS / Mode de plantation des haies

Pour chaque type de haie, se référer aux palettes végétales des entités paysagères correspondantes.

Il est préconisé de planter des haies variées, c'est-à-dire avec des essences végétales diversifiées :

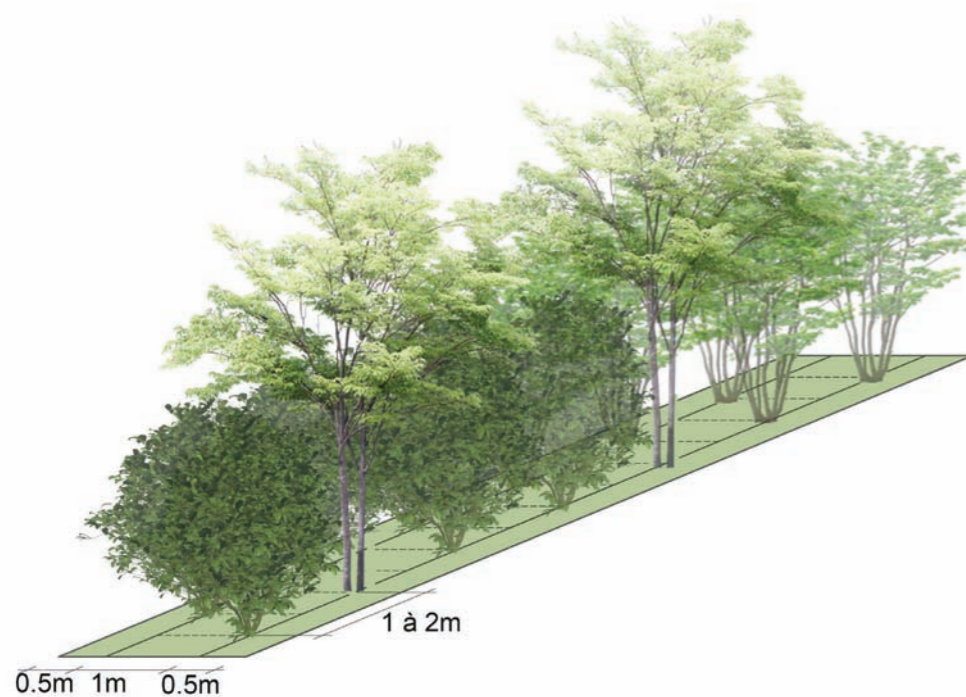
- A minima 3 essences végétales différentes ;
 - A minima 2/3 d'essences végétales emblématiques du territoire et adaptées au contexte édapho-climatique (voir listes en fonction des entités paysagères),
 - Possibilité d'essences ornementales - comme l'if, le charme... qui pourront compléter les listes de base.
- Le choix des végétaux devra également s'effectuer en fonction de l'orientation : ombre ou soleil, et de la nature et de la qualité du substrat.

Outre le choix des essences, la mise en oeuvre de la haie devra respecter des distances de plantations (voir schéma). Il est conseillé de planter sur 2 rangs en quinconce, ce qui permet notamment d'obtenir une haie étoffée assez rapidement.



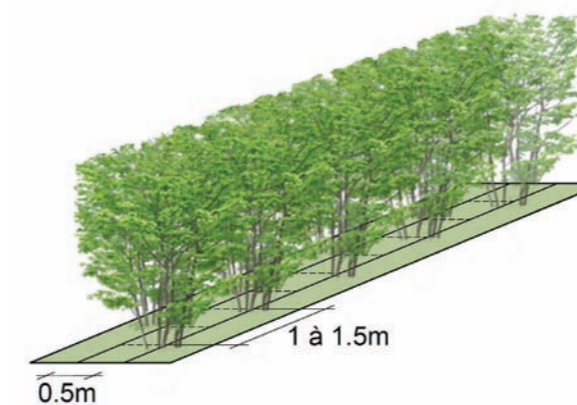
La haie brise vent

la haie brise vent associe plusieurs strates végétales de façon à composer un écran au vent dominant. Des persistants peuvent être utilisés en strate arbustive ou arborée (cyprés, houx, buis...) Une certaine diversité d'essences arbustives est à rechercher pour éviter les concentrations de pollens.



La haie champêtre

Une diversité d'essences est à rechercher pour conforter la biodiversité et assurer une pérennité à la haie.



La haie taillée

La haie taillée est souvent monospécifique, mais peut utilement être diversifiée : cela présente des avantages en terme de biodiversité, en terme de qualité paysagère, et en terme sanitaire car cela permet de maintenir la haie en cas de maladie sur une espèce végétale. Elle se compose d'essences supportant une taille régulière : buis, charmes, ifs, troènes... Certaines essences abusivement utilisées sont à éviter comme le thuya, et le laurier cerise.

Composer avec le végétal

Les formes végétales associées au tissu bâti dense



Vigne vierge qui habille et climatise cette façade d'Alba-la-Romaine



Parterres arbustifs, grimpantes et arbres créent une belle continuité végétale qui identifie cette rue du centre ancien d'Alba-la-Romaine.



Saint-Symphorien-sous-Chomerac



Treille de vigne qui abrite un seuil accueillant à Saint-Montan



Une « galerie » de vigne offre un passage ombragé à Alba-la-Romaine



Saint-Maurice-d'Ibie



Valvignères



Association de bignone et glycine sur cette façade du Teil



Valvignères

Plantes grimpantes et treilles : des figures végétales identitaires à maintenir et favoriser

Les plantes grimpantes et treilles de vignes se développent sur les façades Sud des habitations. Elles sont très présentes dans l'espace des centres-villages, souvent assez minéraux, et contribuent à leur attractivité. Vignes vierges, vignes, glycines, bignonnes, rosiers... sont parmi les essences les plus employées. Ces dispositifs confortent l'isolation des logements en été et contribuent ainsi au confort climatique des habitants.

Pots et plates-bandes en pied de façades : une appropriation de l'espace public à conforter

Plates-bandes de vivaces et/ou d'arbustes, plantes en pots qualifient l'interface entre façade bâtie et espace public sur de nombreux centres-villages. Ces formes participent à l'ambiance de la rue. Le fleurissement, la fraîcheur apportés par la végétation contribuent à l'attractivité des villages. A l'échelle de nombreux villages, les pots et plates-bandes plantés en pied de façades font partie du patrimoine culturel et urbain.

Le fleurissement est à adapter au climat, en favorisant les plantes vivaces et arbustes aux végétaux annuels plus consommateurs d'eau. Les intrants chimiques sont à proscrire. Une adaptation du végétal aux conditions climatiques et édaphiques est à rechercher systématiquement.

Des formes à ré-interpréter dans les nouveaux quartiers d'habitation

La gestion du 'frontage' (espace entre la façade et la chaussée) et des espaces intersticiels sur de nouveaux quartiers, à l'image de certains centres anciens, doit faire l'objet d'un soin tout particulier. L'intégration du végétal, en limite entre espace privé et public, permet d'assurer une transition entre ces espaces, de qualifier les limites en proposant une identité forte au quartier. Cette épaisseur végétale peut prendre différentes formes et fonctions - massifs fleuris, jardin comestible, jardin des simples, treille... - et permettre de ré-engager les habitants dans une relation mutuelle avec leur quartier et le paysage perçu depuis l'espace public.



Saint-Montan - La vigne vierge est très fréquente sur les façades Sud des bâtiments. Les feuillages protègent les murs des rayons de soleil l'été, et en hiver, l'absence des feuilles laisse le mur au contraire absorber les calories du rayonnement. Elles assurent ainsi une certaine isolation, les pics de température sont atténués de 28 %.



Bourg-Saint-Andéol

Focus / Vigne vierge et bienfaits climatiques

« Les vignes vierges se mettent en place en trois ans et, quelques années plus tard, leurs feuilles protègent les murs de tous les rayons du soleil d'été. Aux premiers froids vifs, elles tombent et laissent un mur presque nu absorber toutes les calories du rayonnement d'hiver. Les feuilles de la vigne vierge présentent une face cirée, presque brillante (fort albédo), qui réfléchit une part des infrarouges solaires. Leur positionnement en écailles, au bout des longs pédoncules, permet le passage d'un léger courant d'air continu, le long de la façade. Il assèche les molécules d'eau dégagées par l'évapotranspiration des feuilles. In fine, la paroi d'un mur sous une vigne vierge affiche une température de 14°C plus basse que les endroits même du mur où il n'y en aurait pas. Les pics de température sont atténués de 28 % ! Cet amortissement de l'onde thermique par la vigne vierge s'ajoutant à celui dû à la paroi qui la porte, une amplitude des températures de 16°C en été devient 5 à 6°C sur la face intérieure du mur de la pièce à vivre. Les grandes feuilles lancéolées protègent aussi la paroi des rafales du mistral. Une vigne vierge assure donc un grand confort à l'intérieur du foyer. »

Extrait de : OLIVIER, Christophe & COLLEU, Avryl, 2016. *12 solutions bioclimatiques pour l'habitat*, Eyrolles.



Palette des matériaux

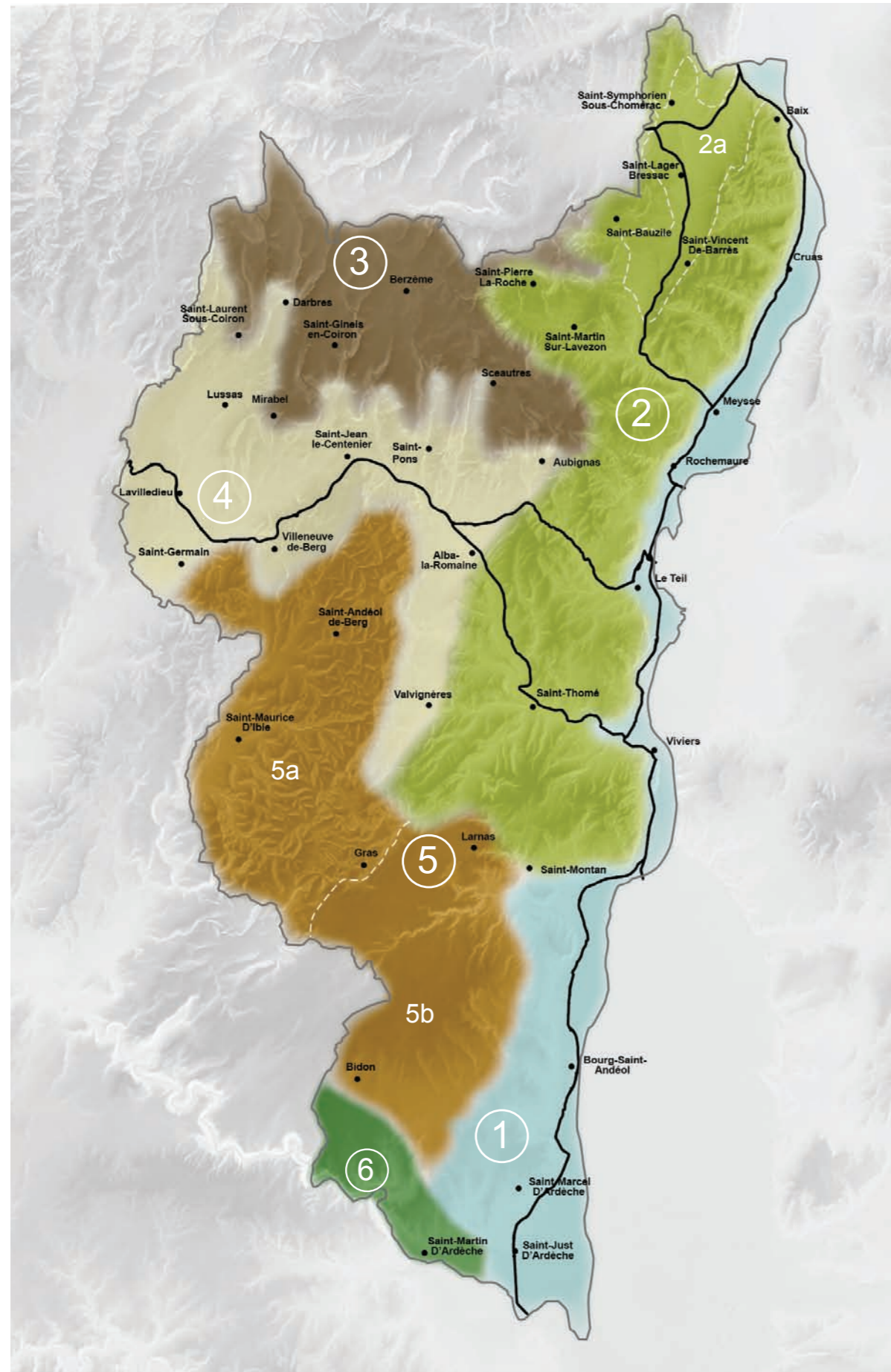
Préconisations pour l'emploi de matériaux dans l'aménagement du territoire du Vivarais méridional

Charte d'architecture, d'urbanisme et des paysages du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional - Ardèche

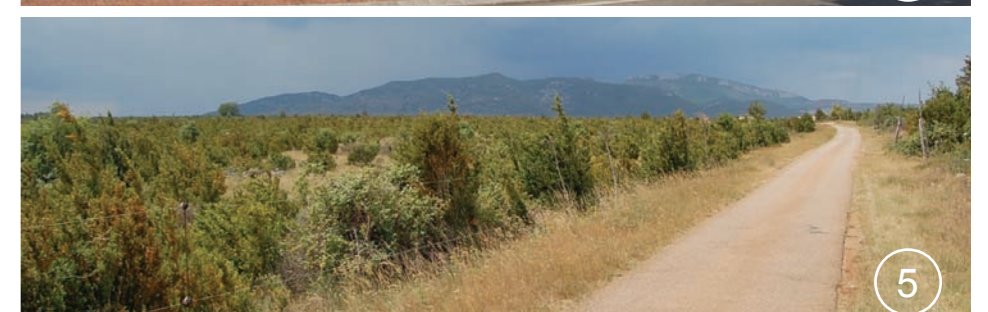
7 juin 2017

MATERIAUX & OUVRAGES

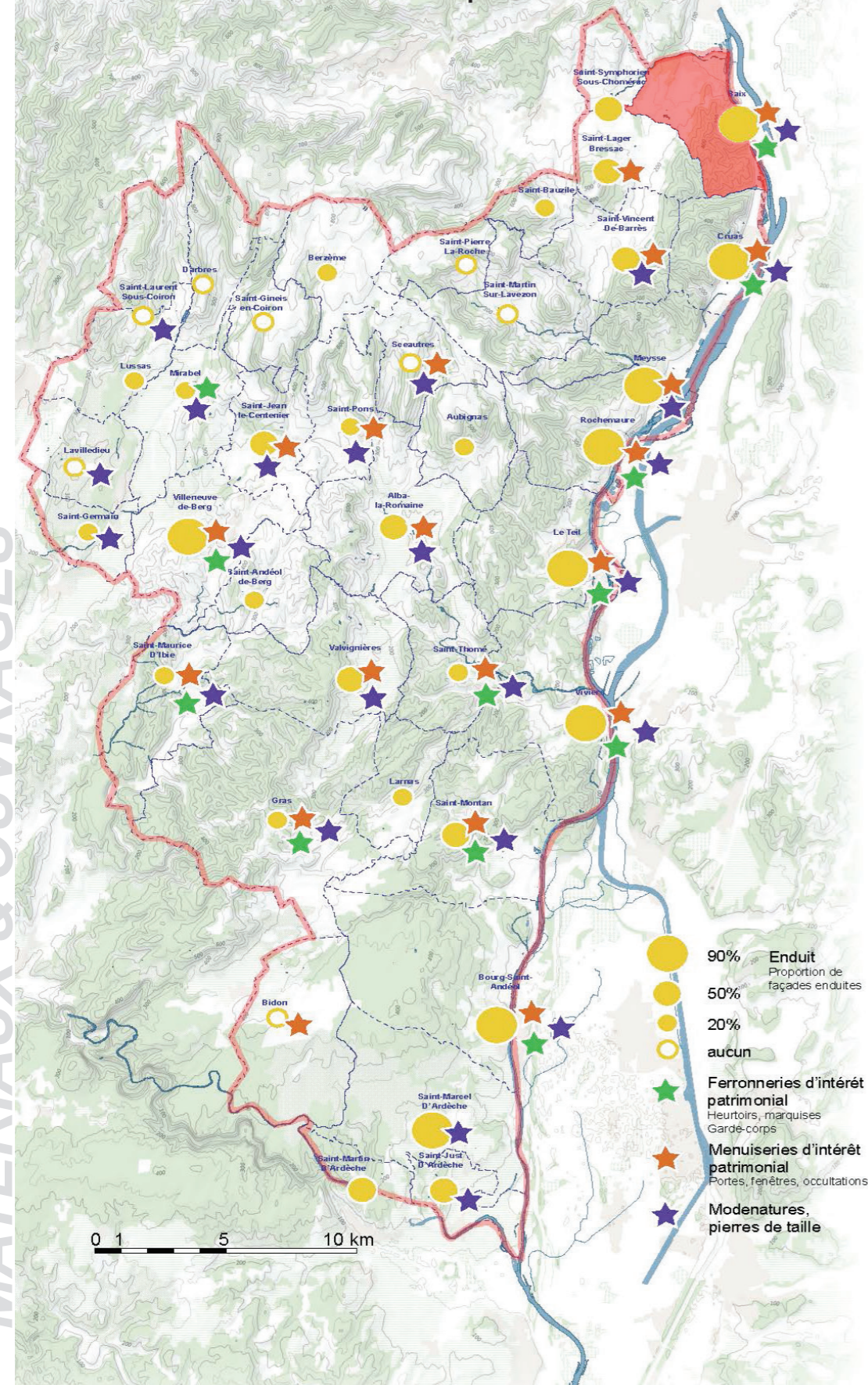
<i>Introduction</i>	4
<i>La vallée du Rhône & les gorges de l'Ardèche</i>	10
<i>Le ruban collinéen</i>	12
<i>Le plateau du Coiron</i>	14
<i>Le plateau du Laoul et la montagne de Berg</i>	16
<i>Le bassin d'Alba à Lussas</i>	18



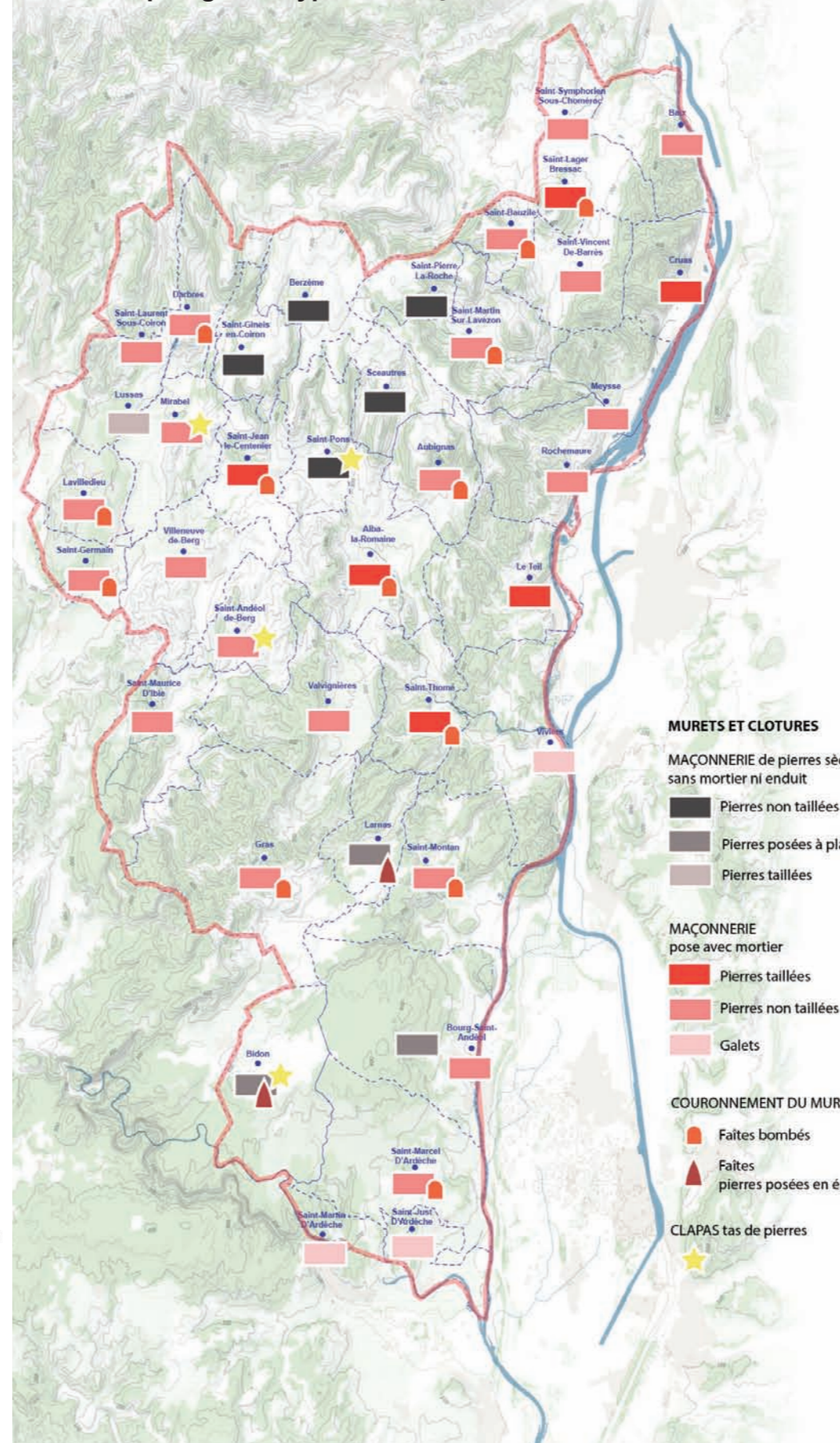
Carte des entités paysagères du PAH Vivarais méridional - Ardèche



Carte de repérage des façades enduites et des ferronneries, menuiseries et modénatures d'intérêt patrimonial



Carte de repérage des types de maçonneries des murets et clôtures



A quoi sert une palette des matériaux ?

Le territoire du Pays d'Art et d'Histoire est riche d'une grande diversité de paysages dans lesquels sites, édifices et espaces ont été façonnés par l'homme, avec les ressources locales. Pierres, terres, sables ont ainsi pu donner aux constructions et aménagements leurs teintes, en harmonie avec le paysage. Leur mise en œuvre a également produit une grande richesse de textures que la lumière du Vivarais méridional fait vibrer pour offrir une grande variété de nuances.

Ainsi, en lien avec le cahier de préconisations, la palette de matériaux doit permettre de mettre en exergue les caractéristiques et les nuances de matériaux mis en œuvre sur le territoire, véritables « marqueurs » d'une identité spécifique à chaque entité paysagère.

Ces teintes, textures et nuances sont à considérer comme des éléments patrimoniaux et doivent faire référence. Elles sont une source d'inspiration pour réussir l'intégration de tous projets, constructions, restaurations, aménagements dans le paysage du Vivarais Méridional.



Héritage de l'ancien découpage parcellaire et implantation bâties

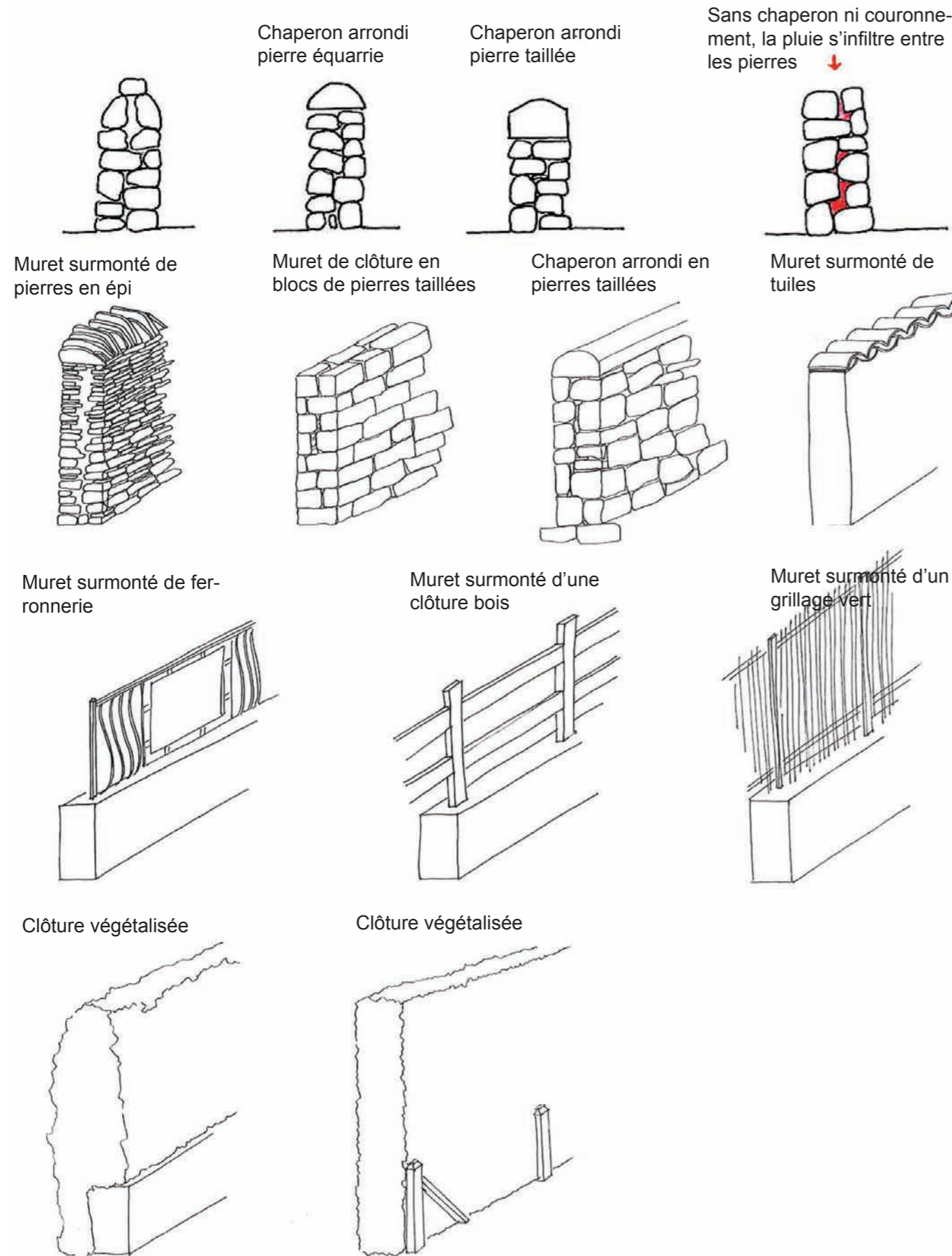
Exemple à Saint-Just-d'Ardèche : alignements par le pignon et orientation Sud des édifices

Diversité des façades : parcellaire, couleurs, matériaux.

En haut : Croquis illustrant le rythme d'alignement constitué par les pignons des façades bâties et la cohérence d'alignement renforcée par le mur.

En bas : Photographies des façades à long pan, pignons, murs et murets dessinant la trame urbaine.





Schémas illustrant les principaux types de couronnement ou chaperons des murs et murets

Quelques préconisations pour réaliser ou restaurer un muret :

Les murs de clôture sont souvent réalisés en pierres. Leur présence joue un rôle de composition urbaine, ils délimitent les espaces publics et privés et structurent l'espace urbain. Les murs de pierres sèches sont à préserver et à compléter. Les éléments de clôtures ajoutés au traditionnel muret de pierres devront être discrets et le plus possible en accord avec le paysage. On privilégiera les filtres végétaux, la pierre, le bois...

Thèmes traités dans le cahier de préconisations

La présente palette des matériaux donne des préconisations sur les teintes, textures et les matériaux à mettre en œuvre pour la restauration des façades, menuiseries, serrureries, modénatures, etc.

Parallèlement, le cahier de préconisations donne les préconisations concernant la composition des façades, les percements, l'amélioration de l'isolation thermique, etc. Différents chapitres du cahier de préconisations s'articulent en effet avec la palette :

- Les façades
- Les percements
- Les menuiseries et serrureries
- Les rez-de-chaussée commerciaux
- Les toitures
- Les adjonctions (vérandas, etc.)

Préconisations sur les murs et murets

Principes d'implantation

Les constructions traditionnelles respectent une implantation s'appuyant sur le découpage parcellaire ancien. Les nouvelles constructions doivent respecter certaines caractéristiques des continuités bâties et alignements traditionnels :

- orientation liée à l'ensoleillement ;
- alignement total ou partiel sur rue : façade à long pan ou pignon

Lorsque l'alignement sur rue n'est pas possible, la continuité pourra être assurée par un mur de clôture pouvant être percé d'un portail. Le pignon ou la façade d'une ou plusieurs dépendances pourront également assurer la continuité du bâti.

Murets et étendues

Les murets (anciens et nouveaux) peuvent être mis en œuvre suivant différentes méthodes selon les entités paysagères et suivant le contexte :

- maçonnerie de pierres sèches sans mortier ni enduit : pierres non taillées, pierres posées à plat, pierres taillées...
- maçonnerie de pose avec mortier : pierres taillées, pierres non taillées, galets...
- couronnement du mur : faîtes bombés, faîte pierres posées en épi...
- clapas : tas de pierres

Carte de repérage des carrières locales



Echantillons de carrières locales



Place à Saint-Marcel-d'Ardèche - revêtement traditionnel en galet



Place à Saint-Vincent-de-Barrès - revêtement en béton



Parvis de l'église Saint-Etienne au Teil - revêtement en béton VDR

La construction sur ce territoire a été alimentée, historiquement, par l'extraction de matériaux locaux : galet, granulat, sable, pierre. Outre les constructions, les matériaux extraits étaient employés pour qualifier les sols. Deux grandes tendances apparaissent avec au Nord la présence de basalte, et au Sud la présence de calcaire. L'espace public était traditionnellement traité en pierre de basalte et/ou de calcaire, ou encore en sable ou terre battue. Aujourd'hui ces modes de traitement se raréfient, les sols en pierre coûteux en terme de réhabilitation ont tendance à disparaître au profit de l'enrobé.

Dans une perspective de développement durable et pour conforter la singularité de la construction et de l'aménagement sur ce territoire, il est conseillé de privilégier les matériaux locaux. Concassé, granulat, sable, pierre taillée, produits localement (voire carte ci-contre) sont à la base de matériaux couramment employés pour la construction et le traitement des sols :

- enduits ;
- stabilisé et sable ;
- béton de sol, béton de construction ;
- concassé, grave et terre-pierre.

Carrières locales d'extraction de granulats basaltiques :

- Carrière des Chênes, à Saint-Julien-Boutières
- > *sable, grave, galet, gravillon, tout venant, bloc, remblai*
- Carrière Vicat à Saint-Bauzille
- > *grave concassée, gravier noir basalte, enrochements*

Carrières locales d'extraction de granulats calcaires :

- Calcaires d'Alissas ;
- S.M.T.V, carrière à Lavilledieu (calcaire gris souris: sable, gravier, grave) ;
- Granulats de la Drôme, carrière à Roussas ;
- Carrière Roffat, à Saint-Alexandre ;
- Granulats GONTERO, carrière à Saint-Genies de Comolas ;
- > Production de sable, gravillon, grave et précriblage
- Société des Carrières Vauclusiennes (SCV), 3 sites : Sauveterre, Chateauneuf du pape et Vedène.
- CEMEX, carrière à Etoile-sur-Rhône, Montélimar (granulats)
- Delmonico-Dorel, carrière à Etoile-sur-Rhône ;
- Vicat, carrière à Loriol-sur-Drôme.

Cimenteries

- Lafarge, Le Teil et Cruas
- Calcia, Cruas

Extraction de sables :

Les sables de Montmou, Mornas (sable siliceux blanc, ivoire, jaune, graves, galets et tout venant).

les sols béton : des finitions diverses à adapter



Exemple de mise en oeuvre de béton désactivé à partir d'agrégats locaux
 réalisation de béton désactivé et de bande béton lisse avec Granulat 6/16+16/22 SCV + sable de Bellegarde + ciment gris



Sol avec alternance béton sablé et béton désactivé



Pochoir en bande sur béton sablé

les sols béton : des usages diverses



Cheminement piéton en béton sablé
 Gorges de l'Ardeche



Placette traversante en béton sablé
 (Chalier-15)



Pas japonais avec dalles de béton désactivé



Stationnement en béton alvéolaire, favorisant l'infiltration des eaux

un matériau plastique permettant l'inclusion d'éléments d'information



Traitement du seuil d'entrée d'un équipement avec inscription au pochoir du logo de l'équipement



Traitement des seuils avec adresse gravée - Grisolles (82)



Repérage d'un parcours touristique - Grisolles (82)



Balisage du parcours par des éléments en céramique coloré



Inclusion d'acier corten - cirque de Navacelle

FOCUS / les revêtements béton : une diversité de rendu à adapter au site et à ses usages

Les bétons de sols sont de plus en plus employés aujourd'hui à travers l'aménagement des espaces publics et privés. D'une grande plasticité, ils permettent en effet une adaptation à des contextes variés (forte déclivité, franchissement, ouvrages d'accès...). Ils permettent également une adaptation aux enjeux climatiques et environnementaux en assurant par exemple une certaine perméabilité des sols, et le maintien d'un albédo assez fort pour lutter contre le réchauffement de l'atmosphère.

A travers les différentes modalités de mise en œuvre, les bétons de sols offrent la possibilité de combiner des objectifs économiques à des objectifs environnementaux et esthétiques.

Dans cette perspective, la mise en œuvre de béton peut constituer une solution moins onéreuse et intéressante pour remplacer les sols en pierre traditionnels. On prendra soin, dans ce sens, d'étudier une formulation adaptée, en favorisant l'emploi de granulats locaux.

Des matériaux et formes à privilégier dans l'espace public



Un vocabulaire de clôture 'identitaire'



1 / Les matériaux dans l'espace public

Les revêtements de sol des bourgs et vill(ag)es de la vallée du Rhône sont assez diversifiés : pavement à compartiments, pavage, calade... Le calcaire prédomine sous toutes ses formes : granulats pour béton au sol, pavés, galets,... Les carrières locales de Cruas, Viviers et Chomérac ont alimenté ce territoire pendant de nombreux siècles, favorisant l'emploi du calcaire. D'autres matériaux sont toutefois remarquables mais présents dans une moindre proportion : le basalte, le porphyre...

Préconisations :

- > Préserver / réhabiliter les pavements à compartiments, pavages, avec emploi des matériaux locaux (galets, calcaire...)
- > Favoriser l'emploi de galets et/ou du calcaire local sous forme de granulats, sables et pierres de taille

Approvisionnement potentiel : carrière d'Alissas, carrière de basalte à Saint-Julien-Boutières.

2 / Les types de clôture

Diverses formes de clôtures co-existent sur ce territoire en fonction des périodes d'urbanisation : les murs pleins de 1 m à 2,5 m de hauteur, les murets surmontés de clôtures en ferronnerie, les grilles associées à une haie végétale. La plupart des murs était autrefois enduite. Quelques formes particulières, dont le mur de galets sans enduit, sont toutefois remarquables.

Préconisations :

- > Préserver les murs en pierres existants

Pour les nouvelles clôtures :

- > Favoriser la mise en place de mur bahut de 1 m maximum surmonté d'une clôture métallique de 1,5 m maximum
- > Encourager en doublement des murs la mise en place de haies mixtes d'essences locales ou haie brise-vent suivant l'exposition de la parcelle.
- > Exiger une finition enduite pour les murs en moellons de béton
- > Ajuster la hauteur des clôtures en fonction du contexte urbain.

Teintes de façades et volets



3 / Le traitement des façades

Pierres et enduits

La pierre calcaire claire est la plus largement employée dans les constructions traditionnelles de la Vallée du Rhône et des gorges de l'Ardèche. Se taillant facilement (Cf. pierre de Cruas), elle a facilité une grande richesse de modénatures et d'encadrements sculptés sur les édifices majeurs des bourgs et vill(ag)es. Malgré l'abondance du matériau pierre, la très grande majorité des façades ont été conçues pour recevoir des enduits au mortier de chaux naturelle, lissé ou frisé fin, qu'un badigeon venait recouvrir avec soulignement éventuel des encadrements, frises, bandeaux.

Préconisations :

- > Restaurer les enduits, au mortier de chaux naturelle, avec sables locaux pour obtenir une teinte qui s'intègre dans le paysage (couleur pierre calcaire en général).
- > En général, les pierres d'encadrement, de bandeaux, chaînes d'angles, étaient laissées apparentes, l'enduit recouvrant le bâti pierre de petit appareil.
- > Dans le cas où les pierres sont laissées apparentes, un rejointoiement au mortier de chaux naturelle et gros grains de sables locaux devra largement garnir les interstices entre pierres. Un lait de chaux général sur la façade permettra d'atténuer les contrastes entre pierres et joints.

Teinte des façades

Les façades enduites des centres-vill(ag)es offrent une belle palette colorée. Pour les enduits, ce sont principalement les teintes chaudes qui sont employées : ocres jaunes, beiges... Les encadrements des baies, les bandeaux sous génoises ou chaînes d'angle sont souvent soulignés avec une teinte plus claire.

Les édifices plus récents de la fin du XIXe ou début XXe siècle ont pu recevoir des enduits plus « gris » avec effets de matières : crépis, tyroliennes, écrasés.

Préconisations :

- > Favoriser des enduits aux teintes couleur pierre calcaire locale, qui s'intègrent bien dans le paysage.
- > Appliquer un badigeon permet de réhausser les teintes et de souligner les modénatures des façades. Les teintes chaudes pour les badigeons sont à favoriser (teintes beiges, mastic, ocres...)
- > Les teintes seront choisies en fonction de l'environnement immédiat et des caractéristiques dominantes des édifices de même date.

Teinte des menuiseries et serrureries

En harmonie avec les façades enduites, les menuiseries et serrureries sont peintes dans des couleurs déclinées en plusieurs tons. En général, les menuiseries et serrureries sont peintes avec la même teinte, variant du plus clair au plus foncé : fenêtre / volets / ferronnerie. Le bois est rarement laissé apparent et sa peinture le protège.

Les portails et portes reçoivent souvent une teinte plus foncée.

Préconisations :

- > Peindre les menuiseries et ferronneries dans une même gamme de teinte par façade, et décliner en tons plus clairs (fenêtres) à plus foncés (serrurerie) selon un camaïeu.
- > Choisir des teintes en harmonie avec les façades : les teintes blanches ou trop claires ne sont pas adaptées. Les gammes des gris colorés (pastel bleu, vert, lie de vin...) conviennent bien.
- > Les vernis, les lasures aux teintes trop « orangées » ou « miel » ne sont pas adaptées.

Des matériaux et formes à privilégier dans l'espace public



St-Thomé



St-Vincent-de-Barrès



St-Montan



St-Montan



St-Thomé



St-Montan



St-Montan

Un vocabulaire de clôture 'identitaire'



St-Martin-sur-Laveyzon



St-Martin-sur-Laveyzon



St-Montan



St-Bauzile

1 / Les matériaux dans l'espace public

Les constructions sont majoritairement en calcaire, toutefois sur ce territoire intervient une transition entre la vallée du Rhône et le plateau du Coiron. Les constructions et les sols en pierre sont parfois bigarrés à l'image de la calade de Saint-Thomé (voire photo ci-contre) et offrent une image saisissante de cette double influence.

Préconisations :

- > Préserver / réhabiliter les pavages existants
- > Favoriser l'emploi du calcaire local sous forme de granulats, sables et pierres de taille et plus ponctuellement du basalte

Approvisionnement potentiel : carrière d'Alissas, carrière de basalte à Saint-Julien-Boutières

2 / Les types de clôture

Les ouvrages de clôture, sur ce territoire collinéen, trouvent souvent une double utilité en servant de soutènement. Les ouvrages en pierre calcaire prédominent. En centre-village, la continuité bâtie sur l'espace public se substitue à un vocabulaire de clôture. Quelques murs en pierres, souvent assez hauts, sont implantés dans la continuité de l'espace bâti.

Préconisations:

- > Préserver / réhabiliter les murs en pierre existants

Pour les nouvelles clôtures :

- > En continuité des villages et hameaux denses, favoriser la réutilisation de la pierre calcaire pour la construction de murets de 1 m / 1,8 m de hauteur, suivant le contexte.
- > En périphérie sur les quartiers en lien avec le territoire agricole, favoriser la plantation de haies vives d'essences indigènes, en complément à ces murs ou en remplacement (en écho à la trame bocagère).

Traitement des façades



St-Thomé



St-Symphorien-sous-Chomérac



St-Montan



St-Lager-Bressac



St-Symphorien-sous-Chomérac



St-Vincent-de-Barrès



St-Martin-sous-Laveyzon



St-Montan



St-Montan

3 / Le traitement des façades

Pierres et enduits

La pierre calcaire claire ou grisée est largement employée dans les constructions traditionnelles du « ruban collinéen ». Encadrements, chaînes d'angle et autres ouvrages en pierres de taille étaient réalisés en pierre calcaire plus claire, et restaient apparents. La plupart des façades, notamment dans les bourgs, étaient enduites. Néanmoins, un grand nombre d'édifices plus ruraux, ou bien ayant perdu leurs enduits, présentent leurs pierres apparentes.

Préconisations :

> Restaurer les enduits, au mortier de chaux naturelle, avec sables locaux pour obtenir une teinte qui s'intègre dans le paysage (couleur pierre calcaire en général) pour les édifices qui en étaient dotés.

> En général, les pierres d'encadrement, de bandeaux, chaînes d'angles étaient laissées apparentes, l'enduit recouvrant le bâti pierre de petit appareil.

> Lorsque les pierres sont laissées apparentes (bâtiment rural, pierres bien assisées, environnement adapté), un rejointoiement au mortier de chaux naturelle et gros grains de sables locaux devra largement garnir les interstices entre pierres.

Teinte des façades

Les façades enduites des centres-bourgs offrent une palette qui peut être colorée. Très proches des teintes de la pierre locale (beige clair, mastic...), les teintes des enduits peuvent être parfois plus « chaudes » en intégrant des « ocres ». Les encadrements des baies, les bandeaux sous génoises ou chaînes d'angle sont souvent soulignés avec une teinte plus claire.

Les façades laissées en pierres apparentes sont très présentes et offrent une teinte générale issue des matériaux de construction, où les contrastes entre pierres et joints devront être atténués.

Préconisations :

> Des enduits aux teintes couleur pierre calcaire locale s'intègrent bien dans le paysage. Les teintes blanches, rosées, ne sont pas adaptées.

> Appliquer un badigeon permet de rehausser les teintes et de souligner les modénatures des façades. Les teintes chaudes pour les badigeons sont à favoriser (teintes beiges, mastic, ocres...)

> Un lait de chaux général sur les façades en pierres apparentes permettra d'atténuer les contrastes entre pierres et joints.

Teinte des menuiseries et serrureries

En harmonie avec les façades enduites ou en pierres, les menuiseries et serrureries sont peintes dans des couleurs déclinées en plusieurs tons. En général, les menuiseries et serrureries sont peintes avec la même teinte, variant du plus clair au plus foncé : fenêtre / volets / ferronnerie. Le bois est rarement laissé apparent et sa peinture le protège.

Les portails et portes reçoivent souvent une teinte plus foncée.

Préconisations :

> Peindre les menuiseries et ferronneries dans une même gamme de teinte par façade, et décliner en tons plus clairs (fenêtres) à plus foncés (serrurerie) selon un camaïeu.

> Choisir des teintes en harmonie avec les façades : les teintes blanches ou trop claires ne sont pas adaptées. Les gammes des gris colorés (pastel bleu, vert, lie de vin...) conviennent bien.

> Les vernis, les lasures aux teintes trop « orangées » ou « miel » ne sont pas adaptées.

Des matériaux et formes à privilégier dans l'espace public



St-Laurent sous Coiron



St-Laurent sous Coiron



St-Laurent sous Coiron



Darbres



St-Laurent sous Coiron



St-Laurent sous Coiron



Sceautres

Un vocabulaire de clôture 'identitaire'



St-Gineis-en-Coiron



St-Laurent-sous-Coiron



Darbres



Berzème

1 / Les matériaux dans l'espace public

Les revêtements au sol ont été très modifiés au fil du temps. Aujourd'hui, les revêtements au sol sont globalement assez 'pauvres' : l'enrobé domine globalement sur les espaces publics. Des calades en basalte sont toutefois encore visibles à St-Laurent-sous-Coiron où les espaces publics ont été récemment réaménagés, dans le cadre d'un projet qualitatif.

Préconisations :

- > Préserver, réhabiliter les calades et revêtements en pierre
- > Favoriser l'emploi du basalte au sol, et dans une moindre proportion, du calcaire
- > Favoriser l'emploi d'opus incertum en écho aux calades très irrégulières de basalte

2 / Les types de clôture

Les murets en pierre sèche de basalte prédominent sur ce territoire. En continuité avec l'habitat, les murs de soutènement et les murs appareillés en basalte dessinent un motif omniprésent sur le territoire. Dans les villages, la plupart de ces ouvrages sont d'une hauteur relativement faible de 0,8 m à 1,2 m environ.

Préconisations :

- > Préserver/réhabiliter les murs en pierres existant

Pour les nouvelles clôtures :

- > Favoriser la réutilisation de la pierre de basalte pour la construction de murets de 1 m à 1,2 m de hauteur
- > Favoriser la plantation de haies vives d'essences indigènes en complément à ces murs, ou en remplacement (en écho à la trame bocagère)

Traitement des façades



3 / Le traitement des façades

Pierres et enduits

La pierre basaltique est principalement employée dans les constructions du plateau et offrent des teintes sombres aux façades. Quelques pierres calcaires plus claires ou grisées sont employées pour des encadrements ou éléments de modénatures, du fait de leur facilité de taille. La grande majorité des façades est en pierres apparentes, rejointoyées au mortier de chaux, que des sables grossiers viennent teindre pour une intégration harmonieuse.

Préconisations :

- > Les façades en pierres apparentes recevront un rejointoiement au mortier de chaux naturelle et gros grains de sables locaux. Le rejointoiement devra largement garnir les interstices entre pierres.
- > Veiller au bon appareillage des pierres à bâtir lors de transformations.

Teinte des façades

Les façades des bâtiments (qu'ils soient situés dans les bourgs, villages ou qu'ils soient isolés) offrent une palette de couleurs très liée aux pierres basaltiques et aux sables bruns/beiges utilisés dans les rejointoiements. C'est un élément d'identité du territoire. Les enduits utilisés en restauration autant que les enduits des nouveaux bâtiments devront respecter cette gamme générale.

Préconisations :

- > Les teintes des rejointoiements devront être données par les sables grossiers locaux.
- > Un lait de chaux général sur les façades en pierres apparentes permettra d'atténuer les contrastes entre pierres et joints.
- > Les enduits aux teintes de la pierre locale (bruns/beiges/mastic) s'intègrent bien dans le paysage. Les teintes blanches, rosées, ocrées, ne sont pas adaptées.

Teinte des menuiseries et serrureries

En harmonie avec les façades en pierres basaltiques, les ouvrages de second œuvre ne sont pas de couleurs vives. Les teintes de gris, gris clairs, bruns, sont le plus couramment employées. En général, les menuiseries et serrureries sont peintes avec la même teinte, variant du plus clair au plus foncé : fenêtre / volets / ferronnerie.

Préconisations :

- > Choisir des teintes en harmonie avec les façades. Les teintes de gris clair, gris, bruns sont adaptées, contrairement aux teintes trop colorées.
- > Peindre les menuiseries et ferronneries dans une même gamme de teinte par façade, et décliner en tons plus clairs (fenêtres) à plus foncés (serrurerie) selon un camaïeu.
- > Les vernis, les lasures aux teintes trop « orangées » ou « miel » ne sont pas adaptées lorsque les teintes des bois sont conservées.

Des matériaux et formes à privilégier dans l'espace public



Les murs de soutènement traditionnels



Un vocabulaire de clôture 'identitaire'



1 / Les matériaux dans l'espace public

Les revêtements de sols sont, pour la très grande majorité, assez récents. On note une prépondérance des bétons de sol (sablé ou désactivé) et des stabilisés sur les aménagements contemporains. Les revêtements assez clairs sont élaborés à partir de calcaire. L'utilisation de revêtement clair constitue un atout du point de vue climatique, avec un albédo faible, pour lutter localement contre le réchauffement de l'air.

Préconisations :

- > Préserver, réhabiliter les calades et revêtements en pierre.
- > Favoriser l'emploi du calcaire local pour tous les revêtements de sol (stabilisés, bétons, gravier, pavage,...)

2 / Les types de clôture

Les murets et murs en pierre calcaire sont prédominants sur cette entité. Différents types d'ouvrages sont remarquables : muret avec couverture en pierres arrondies, muret coiffé de pierres dressées, muret droit, escalier dans l'épaisseur des murs de soutènement...

Préconisations:

- > Préserver / réhabiliter les murs en pierre existants
- Pour les nouvelles clôtures :
 - > Favoriser la réutilisation de pierre calcaire pour la construction de murets ou murs bahut
 - > Exiger une finition enduite pour les murs en moellons de béton
 - > Ajuster la hauteur des clôtures en fonction du contexte urbain.

Teintes des enduits et volets



St-Maurice d'Ibie



St-Andeol de Berg



Bidon



les Salelles / St-Maurice-d'Ibie



Larnas



Gras

Figures végétales associées au bâti



Gras



Gras



St-Maurice-d'Ibie

3 / Le traitement des façades

Pierres et enduits

Les pierres calcaires ou d'origine volcanique sont principalement employées dans les constructions de ce territoire et offrent des teintes assez variées liées aux différents sites d'extraction : calcaires beige clair, gris, ou ocre (Larnas).

Si la grande majorité des façades sont en pierres apparentes, rejointoyées au mortier de chaux naturelle, il subsiste encore un grand nombre de façades enduites, principalement en centres-bourgs.

Préconisations :

> Les façades en pierres apparentes recevront un rejointoiement au mortier de chaux naturelle et gros grains de sables locaux. Le rejointoiement devra largement garnir les interstices entre pierres.

> Des enduits couvrants, lissés ou frisés fins, pourront mettre en valeur les bâtiments qui avaient été conçus pour recevoir des badigeons et des façons de décor peint.

Teinte des façades

Les façades des bâtiments (qu'ils soient situés dans les bourgs, villages ou qu'ils soient isolés) offrent une palette de couleurs très liée aux teintes des pierres employées, dans les gammes plutôt claires et « chaudes » : gris beige et ocre (Larnas). Les rejointoiements sont dans la même gamme de teintes, utilisant les sables locaux.

Préconisations :

> Les teintes des rejointoiements devront être données par les sables grossiers locaux. Les teintes des rejointoiements ne doivent pas former de contraste avec les pierres.

> Un lait de chaux général sur les façades en pierres apparentes permettra d'atténuer les contrastes entre pierres et joints.

> Les enduits aux teintes de la pierre locale (gris beige/beiges/mastic/ocre) s'intègrent bien dans le paysage. Les teintes blanches, rosées, ou trop vives, ne sont pas adaptées.

Teinte des menuiseries et serrureries

En harmonie avec les façades enduites ou en pierres apparentes, les menuiseries et serrureries sont peintes dans des couleurs déclinées en plusieurs tons. En général, les menuiseries et serrureries sont peintes avec la même teinte, variant du plus clair au plus foncé : fenêtre / volets / ferronnerie. Le bois est rarement laissé apparent et sa peinture le protège. Les portails et portes reçoivent souvent une teinte plus foncée.

Préconisations :

> Peindre les menuiseries et ferronneries dans une même gamme de teinte par façade, et décliner en tons plus clairs (fenêtres) à plus foncés (serrurerie) selon un camaïeu.

> Choisir des teintes en harmonie avec les façades. Les teintes blanches, ou trop claires, ne sont pas adaptées. Les gammes des gris colorés (pastel bleu, vert, lie de vin...) conviennent bien.

> Les vernis, les lasures aux teintes trop « orangées » ou « miel » ne sont pas adaptées.

Des matériaux et formes à privilégier dans l'espace public



Aubignas



Alba-la-Romaine



Aubignas



Aubignas



Valvignères



Lussas



Alba / La Roche



Alba / La Roche



Alba / La Roche

Un vocabulaire de clôture 'identitaire'



Valvignères



St-Germain



Lussas



Villeneuve de Berg

1 / Les matériaux dans l'espace public

Au même titre que le ruban collinéen, cette entité paysagère est une zone de transition entre territoire de calcaire et territoire de basalte, avec cependant une forte prépondérance du calcaire. Comme sur l'ensemble des entités, les sols sont plus soignés sur les espaces publics de centre-village, dont beaucoup ont fait l'objet de restauration.

Préconisations :

> Mettre en place une gestion cohérente et différenciée des sols en fonction de leurs usages.

Pour minimiser les coûts, des espaces en enrobé ou sable stabilisé peuvent être mis en place, à condition de trouver une certaine qualité, par un travail fin de projet permettant par ailleurs de révéler la géométrie de l'espace, ses usages, et de valoriser les éléments de patrimoine. L'utilisation des matériaux les plus 'qualitatifs' peut être priorisée sur les éléments à mettre en valeur : par exemple, l'assise du petit patrimoine (statut, fontaine...) peut être soulignée par un tapis en pierres, les pieds de bâtiment gérés par une bande plantée ou une bande pavée, les fils d'eau marqués par un caniveau en pierres...

> Favoriser les pavages en opus incertum de basalte, pavages réguliers en calcaire, avec joints de sable pour assurer un meilleur drainage de l'eau.

> Favoriser l'emploi du calcaire et très localement du basalte sur les contreforts du Coiron.

> Favoriser l'emploi du calcaire local pour tous les revêtements de sol composés à partir de granulats (sables stabilisés, bétons)

> Soigner et révéler l'assise du petit patrimoine.

2 / Les types de clôture

Des murets et murs de hauteurs variables se déclinent sur le territoire.

Préconisations :

> Préserver / réhabiliter les murs en pierre existants.

Pour les nouvelles clôtures :

> En continuité des centres-vill(ag)es et hameaux, favoriser une réutilisation de la pierre calcaire pour la construction de murets ou murs bahut.

> Exiger une finition enduite pour les murs en moellons de béton.

> En périphérie des vill(ag)es sur les quartiers en lien avec le territoire agricole, favoriser la plantation de haies vives d'essences indigènes en complément à ces murs ou en remplacement (en écho à la trame bocagère).

> Ajuster la hauteur des clôtures en fonction du contexte urbain.

Teintes des enduits et volets



Saint-Pons



Villeneuve-de-Berg



Aubignas



Villeneuve de Berg



St-Jean le Centenier



Aubignas

Figures végétales associées au bâti



Villeneuve de Berg



Valvignères



Valvignères

3 / Le traitement des façades

Pierres et enduits

Les pierres calcaires ou d'origine volcanique sont employées dans la plupart des constructions traditionnelles du bassin d'Alba à Lussas et offrent des teintes assez homogènes, entre beige grisé et brun clair.

Si la grande majorité des façades est aujourd'hui en pierres apparentes, rejointoyées au mortier de chaux naturelle, il subsiste encore un certain nombre de façades enduites, principalement dans les centres des plus grand(e)s vill(ag)es, tels qu'Alba-la-Romaine, Villeneuve-de-Berg...

Préconisations :

> Les façades en pierres apparentes recevront un rejointoiement au mortier de chaux naturelle et gros grains de sables locaux. Le rejointoiement devra largement garnir les interstices entre pierres.

> Des enduits couvrants, lissés ou frisés fins, pourront mettre en valeur les bâtiments qui avaient été conçus pour recevoir des badigeons et des façons de décor peint, notamment dans les centres-vill(ag)es anciens.

Teinte des façades

Les façades des bâtiments (qu'ils soient situés dans les bourgs, villages ou qu'ils soient isolés) offrent une palette de couleurs liée aux teintes des pierres employées, dans les gammes plutôt gris clairs et brun clair. L'emploi de quelques pierres basaltiques ajoutent parfois des teintes plus sombres. Les rejointoiements sont dans la même gamme de teinte, utilisant les sables locaux.

Préconisations :

> Les teintes des rejointoiements devront être données par les sables grossiers locaux. Les teintes des rejointoiements ne devront pas former de contraste avec les pierres.

> Un lait de chaux général sur les façades en pierres apparentes permettra d'atténuer les contrastes entre pierres et joints.

> Les enduits aux teintes de la pierre locale (gris beiges/beiges/mastic/bruns) s'intègrent bien dans le paysage. Les teintes blanches, rosées, ou trop vives, ne sont pas adaptées. Des badigeons plus soutenus pourront offrir une palette colorée dans les centre-vill(ag)es.

Teinte des menuiseries et serrureries

En harmonie avec les façades enduites ou en pierres apparentes, les menuiseries et serrureries sont peintes dans des couleurs déclinées en plusieurs tons. En général, les menuiseries et serrureries sont peintes avec la même teinte, variant du plus clair au plus foncé : fenêtre / volets / ferronnerie.

Le bois est rarement laissé apparent et sa peinture le protège.

Les portails et portes reçoivent souvent une teinte plus foncée.

Préconisations :

> Peindre les menuiseries et ferronneries dans une même gamme de teinte par façade, et décliner en tons plus clairs (fenêtres) à plus foncés (serrurerie) selon un camaïeu.

> Choisir des teintes en harmonie avec les façades. Les teintes blanches ou trop claires ne sont pas adaptées. Les gammes des gris colorés (pastel bleu, vert, lie de vin...) conviennent bien.

> Les vernis, les lasures aux teintes trop « orangées » ou « miel » ne sont pas adaptées.



Fiche communale Rochemaure

*Phase 3 - Charte de paysage, d'urbanisme et d'architecture
du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional - Ardèche*

Juin 2017

Partie 1

Rochemaure dans le Vivarais méridional, Pays d'Art et d'Histoire

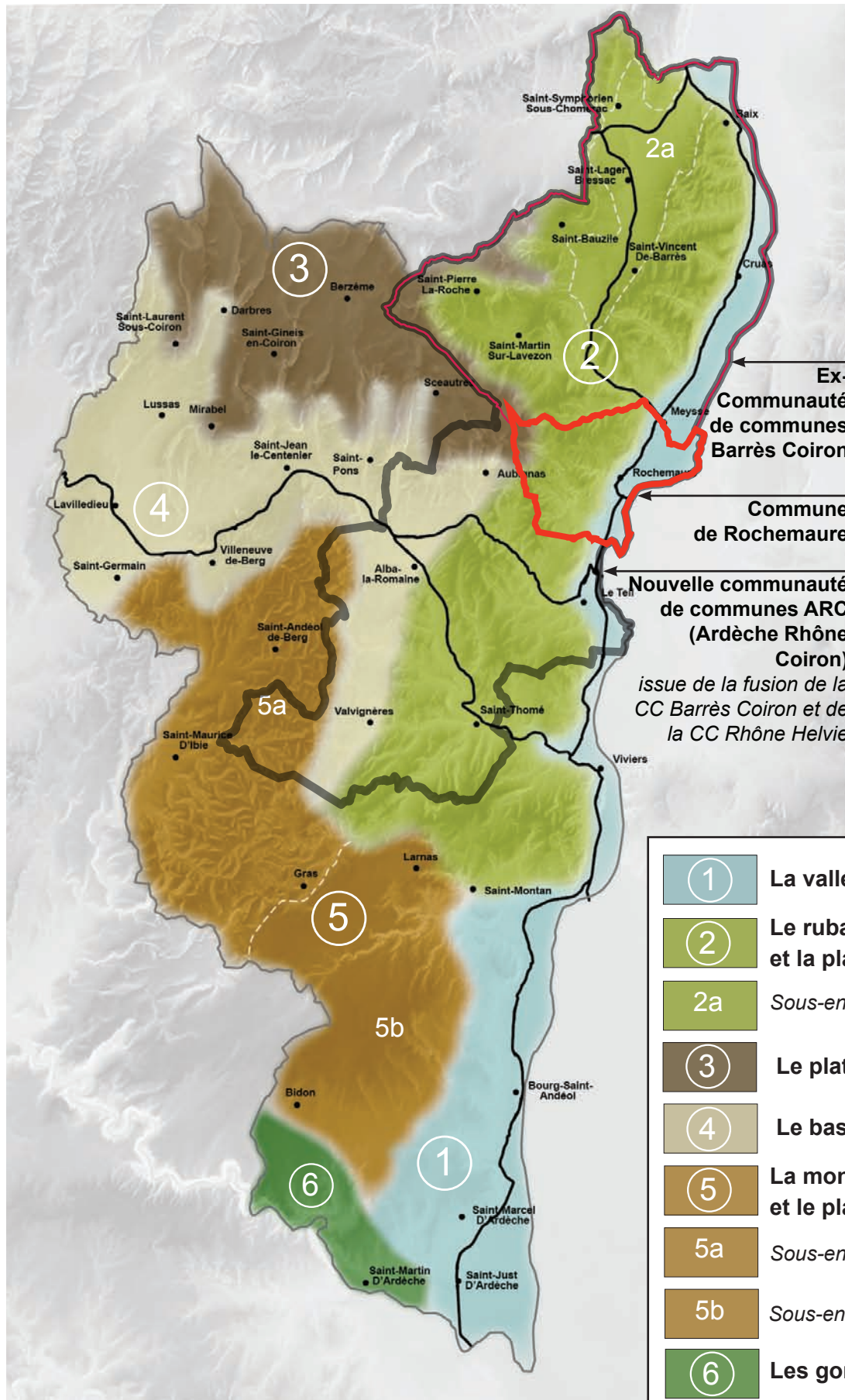
Partie 2

Orientations paysagères, urbaines et architecturales, Commune de Rochemaure

Partie 1

Rochemaure dans le Vivarais méridional, Pays d'Art et d'Histoire

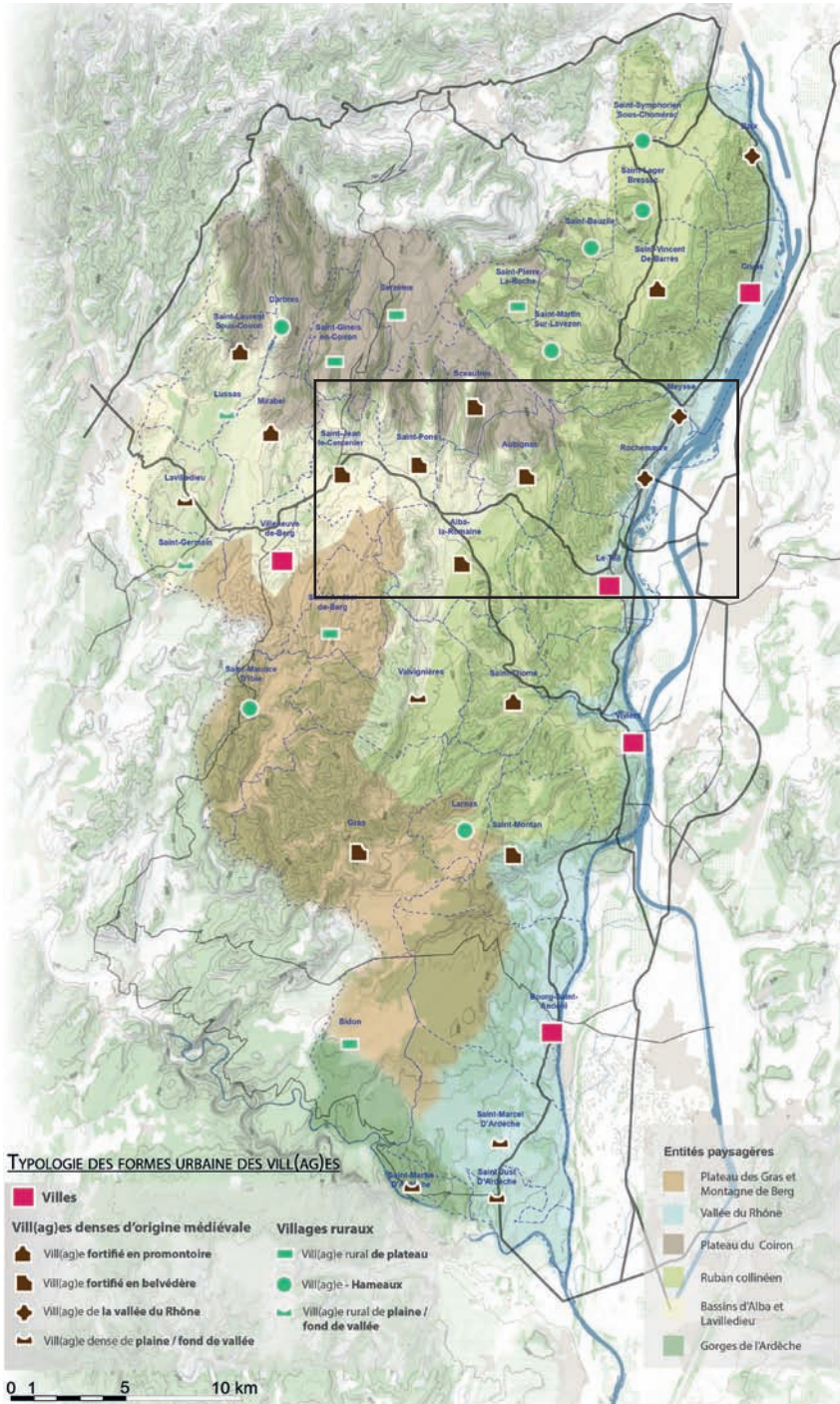
Carte des entités paysagères du PAH Vivarais méridional - Ardèche



La commune de Rochemaure appartient à plusieurs entités paysagères :

- la **vallée du Rhône**, où se situe le bourg-centre de Rochemaure ;
- le **ruban collinéen**, sur les reliefs boisés ;
- le **plateau du Coiron** à l'extrémité Ouest (très petite partie de la commune) avec des prairies d'élevage.

Carte des typologies urbaines des vill(ag)es du PAH Vivarais méridional - Ardèche



Le village de Rochemaure est un « **village de la vallée du Rhône** » selon la typologie des formes urbaines à l'échelle du Vivarais méridional, présentée ci-contre.

A l'échelle du Pays d'Art et d'Histoire, les autres « Villages de la vallée du Rhône » sont : **Baix et Meysse**.

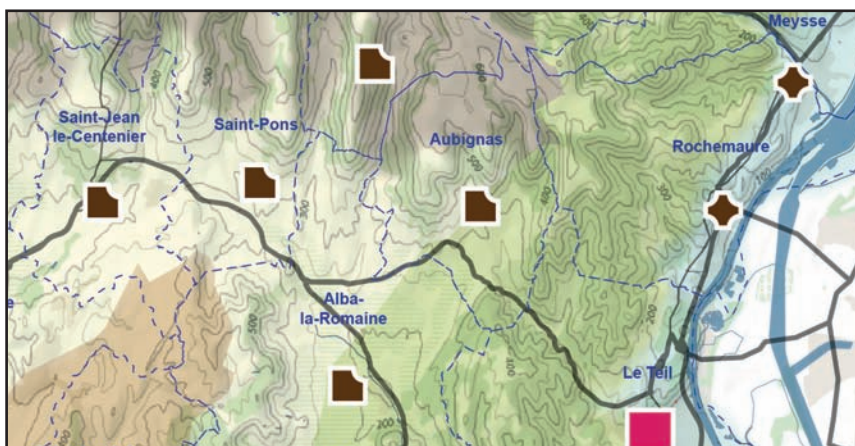
Ces villages se caractérisent par un centre médiéval fortifié, situé sur les hauteurs pour Rochemaure, avec la présence de châteaux médiévaux aux fonctions défensives qui constituent aujourd'hui encore des points de repère et d'observation du paysage. Les entrées de villages sont marquées par des secteurs d'activité et par le mitage pavillonnaire.

Enjeux à l'échelle du territoire

- Valoriser la présence du fleuve, comme paysage vecteur d'usages ;
- Relier le ruban collinéen à l'Ouest et le fleuve à l'Est : liaisons « modes doux », covisibilités de qualité...
- Atténuer les effets de coupure, faciliter les liaisons piétonnes et la cohérence entre quartiers ;
- Valoriser les entrées et traverses de vill(ag)es / Enrayer le phénomène « Village-rue ».

Enjeux à l'échelle du noyau urbain ancien

- Valoriser des espaces publics piétons de qualité et porteurs d'usages, en balance par rapport à la RD86 ;
- Préserver et faire vivre le patrimoine bâti des centres médiévaux.



Partie 2

Orientations paysagères, urbaines et architecturales

Commune de Rochemaure

Présentation de la commune

Rochemaure est une commune d'environ 2 300 habitants (INSEE 2014), qui s'est fortement développée depuis les années 1980, accueillant une nouvelle population attirée par un cadre de vie de grande qualité et la proximité de Montélimar, pôle d'emploi important. Le village historique est dominé par le château médiéval dont la silhouette est visible depuis de nombreux points de vue. La pierre calcaire de la vallée du Rhône cotoie la pierre basaltique du Coiron dans l'architecture, mêlant le noir et le blanc dans des damiers caractéristiques du secteur.

Contexte réglementaire

La commune dispose d'un POS (Plan d'Occupation des Sols), actuellement en révision. Le nouveau PLU devrait entrer en vigueur courant 2017.

La commune est concernée par des risques naturels qui affectent une part importante du territoire communal. Un PPRmvt (Plan de Prévention des Risques de mouvement de terrain) gère les risques de mouvement de terrain, et un PPS (Plan des Secteurs Submersibles) gère les risques d'inondation. Ce dernier est en cours de révision.

La présence de Monuments Historiques permet au centre-ville de Rochemaure d'être entièrement couvert par les abords au sein desquels l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) intervient pour les demandes concernant le droit des sols.

Les principales dynamiques

Le développement pavillonnaire qui a marqué les années 1980 à nos jours a consommé une part importante de terres agricoles, et a entraîné une urbanisation diffuse le long de la RD86. Le parc de logements est aujourd'hui dominé par l'habitat individuel, tandis que le centre historique et ses bâtiments patrimoniaux connaissent une certaine vacance, bien que des opérations de réhabilitation aient permis d'améliorer le parc de logements anciens au cours des dernières années.

La topographie remarquable du site et le tissu bâti très dense du centre rendent très visibles les structures historiques dans le paysage. Les différents sites (château et ville basse) ont pu être relativement préservés. Des opérations de restauration de façades (notamment rue du Faubourg) ont permis d'améliorer la qualité du centre ancien. La traversée du centre par la RD86 a généré un développement des enseignes et devantures peu qualitatives.

L'agriculture a connu une diminution très forte des surfaces exploitées. En 1988, la surface agricole utile (SAU) était de 455 ha, et elle est passée à 130 ha en 2010, soit une baisse de plus de 70% en 22 ans.

Les enjeux majeurs

Préserver, Péreniser les paysages agricoles et naturels

> Préserver le paysage naturel et géologique

- Préserver et valoriser les points de vue remarquables sur le paysage et sur le château médiéval ;
- Mettre en valeur le patrimoine géologique, notamment sur le site de l'ancienne carrière de la Prépie (cheminées basaltiques) ;
- Préserver et valoriser les boisements domaniaux.

> Préserver les terres agricoles, Limiter l'urbanisation nouvelle

- Privilégier la pérenité et l'occupation des bâtiments anciens ;
- Privilégier la densification des secteurs pavillonnaires existants ;
- Limiter très fortement les zones d'extension urbaine ;
- Valoriser les exploitations agricoles par de la vente directe, l'accueil à la ferme, les gîtes ruraux, etc.

> Préserver / renforcer la qualité paysagère et urbaine des entrées de village

- Limiter fortement l'urbanisation le long de la RD86 ;
- Développer et valoriser les modes de déplacements doux (espaces sécurisés, accompagnement par des plantations...)
- Renforcer les liaisons «modes doux» entre le village historique et le hameau des Fontaines, par une mise en valeur de la rue des Fontaines ;
- Requalifier la zone d'activités Nord : ambiance paysagère, desserte et circulation modes doux, traitement des parkings et espaces extérieurs, qualité et cohérence des enseignes, signalétique, publicité, etc.

> Mettre en valeur les cours d'eau et le patrimoine lié à l'eau

- Protéger et valoriser le domaine de Joviac et son système hydraulique (aqueduc, moulinage, réseau de canalisations souterraines...)
- Préserver voire renforcer la ripisylve des différents cours d'eau ;
- Maintenir voire développer les circuits pédestres aux abords des cours d'eau ;
- Favoriser, voire développer, les usages en lien avec les rivières et avec le Rhône (promenade, détente voire pique-nique, jeux...).

Préserver et valoriser le centre-village médiéval et le hameau des Fontaines

> Valoriser les différentes silhouettes bâties liées à la topographie en ménageant des secteurs de transitions qualitatifs : séquences entre ville basse et château, entre ville fortifiée et faubourgs, entre faubourgs et hameau des Fontaines...

- > Renforcer les connexions et les usages entre le centre-village et le hameau des Fontaines
 - Préserver les jardins clos et leurs murets en pierre, le long de la rue des Fontaines : reconquérir les jardins, développer les usages, renforcer l'activité de jardinage et de culture maraichère de proximité ;
 - Renforcer les modes doux le long de cet axe ;
 - Renforcer la qualité de traitement des parcelles adjacentes.

- > Renforcer la qualité paysagère et urbaine des espaces publics
 - Préserver et améliorer la qualité de traitement des espaces publics ;
 - Rationaliser le stationnement / créer des espaces 100% piétons ;
 - Favoriser l'utilisation de matériaux issus des ressources locales dans les espaces publics : basalte, calcaire...

- > Préserver et mettre en valeur le patrimoine végétal emblématique du Vivarais méridional
 - Préserver et encourager des pratiques domestiques de végétalisation des espaces publics en pied de bâtiment (plantes en pot, treilles, plantes grimpantes,...) ;
 - Préserver et développer la présence végétale sur les espaces publics majeurs (Place des Brassières, place de la Poste, espaces publics aux abords des remparts...).

- > Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti
 - Préserver et valoriser les fortifications : entretien des vestiges, dégagements des abords « extra-muros », valorisation des portes, cheminements de découvertes et d'interprétation, désenfrichements...
 - Préserver et valoriser le patrimoine bâti exceptionnel de Rochemaure : un grand nombre d'édifices (particulièrement dans l'ancien village fortifié) présente des façades où le travail de la pierre est remarquable : encadrements moulurés, tours, portails sculptés ...
 - Favoriser la réutilisation des édifices de grande qualité architecturale, en prenant appui sur leur potentiel de valorisation patrimoniale. Respecter les compositions et ordonnancements.
 - Traiter qualitativement les pieds d'immeubles : encadrements de pierre, arcs et portails, pierres sculptées, enduits et badigeons, menuiseries...
 - Mettre en place un outil de gestion du patrimoine architectural, urbain et paysager sur le château, le village fortifié, le faubourg et leurs abords (S.P.R., Site Patrimonial Remarquable, doté d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine).

Points de vigilance principaux :

- ***Confortement des liaisons transversales entre piémont et fleuves***
- ***Sécurisation et valorisation de la traverse du village***
- ***Limitation de l'expansion urbaine et de l'habitat diffus, peu dense***
- ***Préservation des points de vue sur le château médiéval***

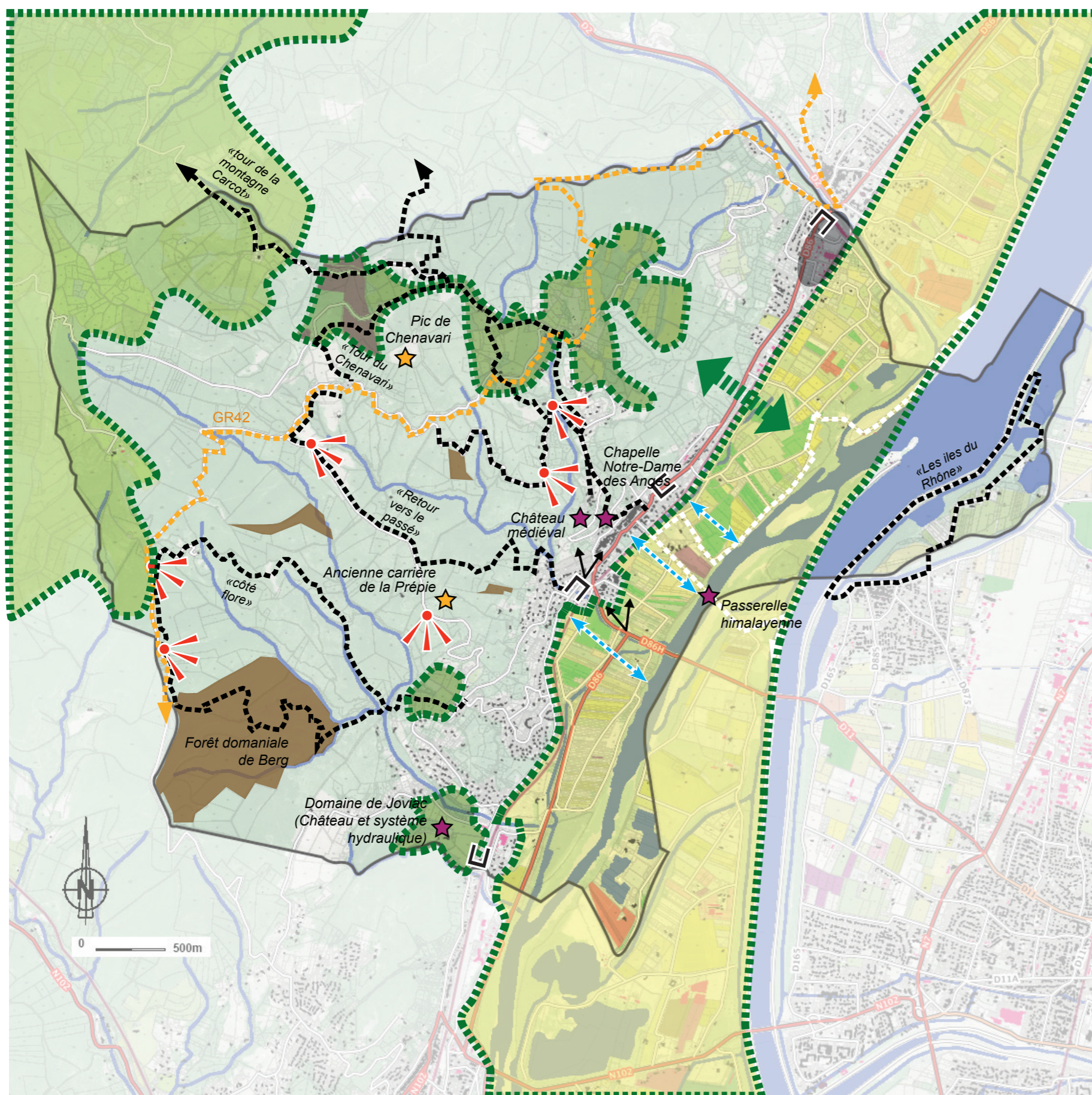
Pour compléter et approfondir ces orientations :

Se reporter au **Cahier de préconisations paysagères, urbaines et architecturales**



ainsi qu'à la **palette végétale** et à la **palette de matériaux**

du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional
- Ardèche




Carte des orientations à l'échelle de la commune






Préserver et valoriser les points de vue remarquables

-  Préserver et valoriser les vues remarquables sur le grand paysage
-  Préserver et valoriser les points de vue sur le château médiéval



Préserver, valoriser, développer les continuités paysagères

-  Plaine agricole liée à la vallée du Rhône, à préserver et diversifier
-  Ilots agricoles des contreforts du Coiron, espaces fragiles à préserver (menace d'enfrichement)
-  Plateau du Coiron - Protéger l'agriculture et la trame bocagère

-  Viticulture
-  Cultures fourragères
-  Prairies
-  Cultures céréales / oléoprotéagineux

-  Cours d'eau et abords à préserver et valoriser
-  Liaisons village - fleuve à renforcer et à mettre en valeur
-  Coupure verte à préserver



Requalifier certains secteurs urbains et leurs abords

-  Séquence urbaine à requalifier - Limiter très fortement l'urbanisation nouvelle
-  Requalifier la zone d'activités




Mettre en valeur la forêt et les ensembles arborés

-  Protéger et valoriser la forêt domaniale

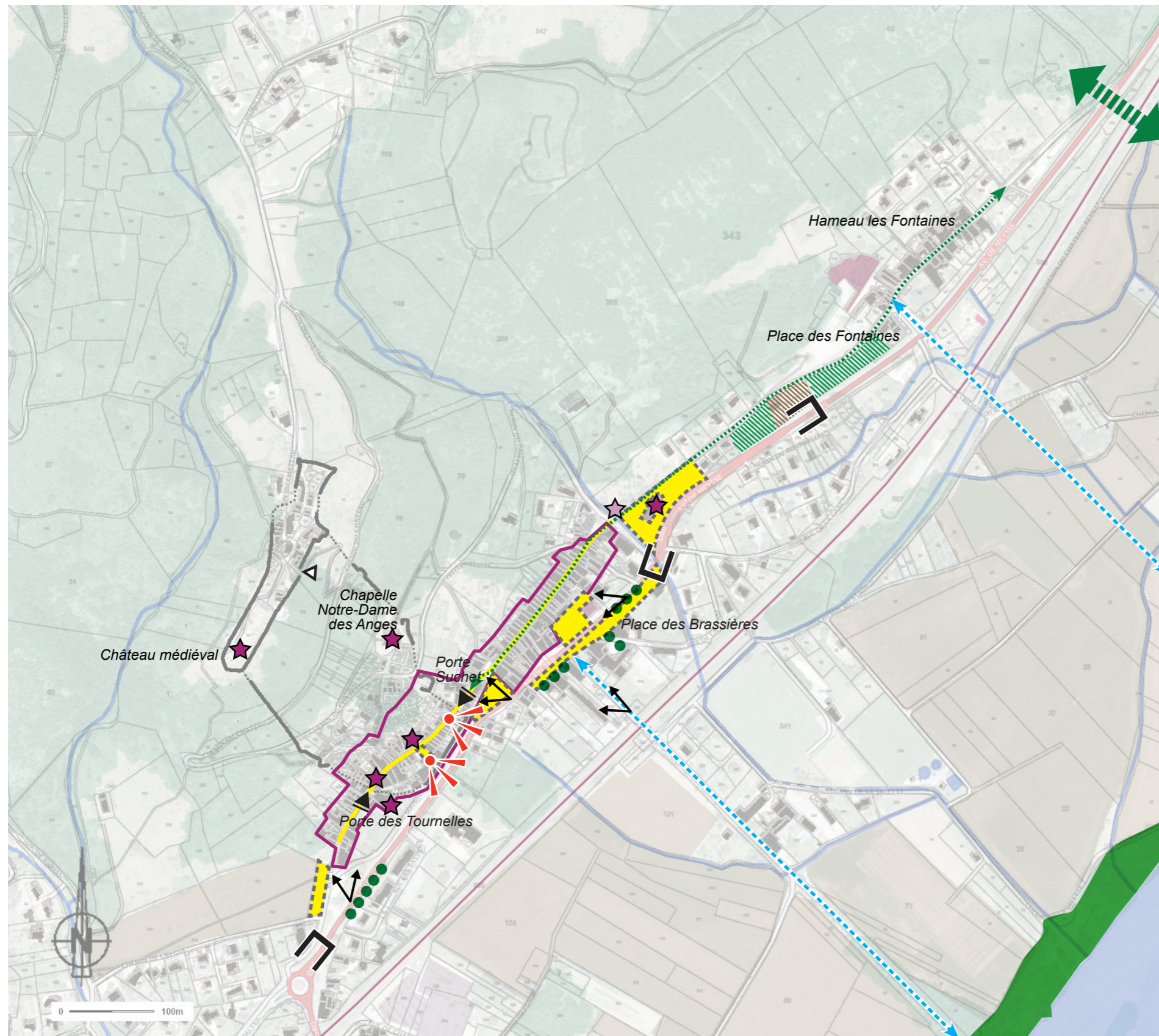
Préserver et valoriser les éléments de patrimoine

-  Préserver et valoriser les sites naturels remarquables
-  Préserver et valoriser le patrimoine architectural majeur

Préserver et développer les différents modes de découverte du territoire / valoriser les connexions entre les différents réseaux

-  GR42
-  Via Rhôna
-  sentiers de randonnée

Carte des orientations à l'échelle du bourg fortifié



Valoriser l'enveloppe des anciennes fortifications

- Fortifications encore présentes
- Tracé supposé des anciennes fortifications
- Portes d'entrée principales
- Portes supposées

Préserver et valoriser les éléments de patrimoine

- Préserver le patrimoine architectural majeur
- Préserver et valoriser les éléments patrimoniaux remarquables (portes, portails, fenêtres, tours...) et le petit patrimoine
- Point de vue sur le château médiéval à préserver
- Point de vue sur le grand paysage à préserver
- Secteur de haute qualité urbaine et architecturale

Requalifier certains secteurs urbains et leurs abords

- Séquence urbaine à requalifier : renforcer la qualité paysagère

Préserver et valoriser les places, jardins et espaces ouverts liés aux secteurs habités

- Jardins clos de murets en pierre, à préserver et à mettre en valeur / usages à renforcer
- Espace délaissé à requalifier
- Espaces publics préserver et à valoriser en renforçant la vocation piétonne
- Traitement qualitatif pour les rues de la Violle et du Faubourg
- Développer la vocation 'modes doux' de la rue des Fontaines
- Alignement de platanes à préserver

Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles

- Coupure verte à préserver
- Ripisylve à préserver
- Valoriser les liaisons piétonnes et les usages entre les secteurs habités et le Rhône
- Valoriser, conforter le rapport au cours d'eau